Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

# REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR
2, PLACE DE LA RÉGENCE, 2

1908

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
*1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)*

# VICTOR WAILLE

## (1852-1907)

La *Société historique algérienne* dont Victor Waille fut le président (1899-1904) a voulu que sa mémoire fût commémorée dans cette *Revue Africaine* à laquelle il collabora diligemment. Il a paru naturel qu'on confiât le soin de cet hommage à celui qui lui succède dans la chaire de littérature française de l'École supérieure des Lettres ; j'ai bien volontiers satisfait à cette pieuse obligation, et pourtant la tâche m'est plus difficile qu'elle ne l'eût été à d'autres. Waille s'est principalement intéressé à l'archéologie africaine, où je n'ai aucune compétence ; et le livre le plus important qu'il ait écrit est un travail de littérature italienne, que je serais fort empêché d'apprécier comme sans doute il le mérite. Surtout j'ai peu pratiqué celui dont j'ai promis de parler, car un homme d'une cinquantaine d'années, déjà dépris et désintéressé de bien des choses, ne se donne guère d'ordinaire à connaître à un jeune collègue, dont il est séparé par deux générations presque, et avec lequel il n'a que des rencontres peu fréquentes ; par surcroît, la maladie l'obligeait déjà à des absences, et comme à des retraites ; il songeait plus à se replier sur soi, qu'à satisfaire les curiosités qu'on aurait pu avoir de son intelligence et de ses sentiments.

Aussi me serait-il impossible, bien qu'il m'ait quelquefois entretenu, avec sympathie, de ses admirations et de ses amertumes, de donner de lui un portrait complet, où ceux qui l'ont connu mieux que moi pourraient le revoir tout à fait. Je sais mal les évènements de sa vie, et les saurais-je mieux, que, sans doute, je me montrerais aussi discret que je vais l'être, par nécessité. Les aventures de notre existence, menues ou importantes, n'intéressent guère que quelques personnes, parmi notre famille ou nos intimes ; et il est inutile de les recueillir, en manière de biographie, pour ceux dont ce ne fut point la profession ou le divertissement de se raconter eux-mêmes dans leurs œuvres ; de ces écrivains nous ne goûtons bien la pensée que si nous pouvons nous imaginer — en général très faussement — comment leur vie, a préparé leurs pensées, et comment, par retour, ils les ont réalisées dans leur vie. Et puis ces nécrologies exactes que l'on écrit au lendemain de la mort, devraient, si on les veut sincères, donner place aux rancœurs, aux tristesses, aux malentendus, aux déceptions, qui accaparent tant de place dans l'existence d'un homme, passé le temps de la jeunesse ; ceux que le défunt a connus, et qui lui ont survécu, ont été trop intimement mêlés à ces pénibles moments pour que l'on ne soit pas entraîné, bien vainement, à s'occuper d'eux, à tenter des réparations, des précisions, des justifications. Il vaut mieux se taire à peu près sur tout ce qui n'a point été dans l'existence gestes officiels, paroles publiques, œuvres imprimées.

Avec déférence, en usant très discrètement des renseignements que la famille de notre ancien collaborateur a consenti à me donner, je veux simplement redire les principales étapes de la carrière de Victor Waille, et, à travers les quelques livres et brochures qu'il a écrits, faire entrevoir l'image de lui qu'il montra au public ; cela suffira



pour ceux qui l'ignoraient ou le connaissaient mal ; ses amis achèveront sans peine cette esquisse ; en tout cas je serait fâché qu'une seule des lignes que je vais écrire, eût pu lui déplaire en son vivant.

***

Il naquit le 12 janvier 1852 à St-Laurent du Jura, dernier né d'une famille de sept enfants ; il fit ses premières études aux collèges de Salins et de Poligny et au lycée de Lons-le-Saunier. A l'encontre de la plupart des universitaires, qui sont sinon *déracinés*, du moins très librement détachés du pays de leur naissance, il semble que Waille a gardé, reconnaissable, cette marque originelle ; il ne s'est jamais désintéressé des choses de la Franche-Comté : alors qu'il était encore à l'École normale, il se plut à rendre compte des œuvres d'art que ses compatriotes exposaient au Salon de 1875 (1), et le jeune critique, tout en se permettant des réserves et des conseils, se montrait fort amoureux des souvenirs et des gloires de sa province ; plus tard, il découvrira à Poligny un manuscrit inédit de Benjamin Constant — presque un compatriote, puisque une partie de sa famille habita le Jura — et le publiera (2) avec grand soin ; chaque année, après le séjour en Algérie, après les voyages d'Italie, il revenait auprès des siens ; c'est là qu'il est retourné pour mourir.

Son existence d'enfant fut celle de beaucoup de futurs universitaires : les longues années de collège ; les pre-

(1) *Les Franc-Comtois au Salon de 1875.* (Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Jura), 1875, in-8.

(2) *Revue bleue*, 2 mars 1889 — et *le Siège de Soissons épopée anti-napoléonienne de Benjamin Constant*, 1892, in-8.

miers succès ; les espoirs de la famille qui se décide aux sacrifices nécessaires ; la bourse dans le lycée du chef-lieu ; puis la venue dans un lycée de Paris (Waille fut élève d'*Henri IV*) ; la préparation à l'École normale ; le succès enfin dans ce dur concours, entouré, autrefois plus encore qu'aujourd'hui, de tant de prestige. Quelque chose cependant a dû impressionner fortement ces années de jeunesse, toutes adonnées aux banalités scolaires, et qui peut-être pesa fortement sur sa vocation. L'École normale et l'Université ont été longtemps pour les jeunes hommes sans fortune le moyen de se donner une forte culture intellectuelle, de participer à la vie littéraire de leur temps, et même d'accéder à la carrière d'homme de lettres : Waille, encore enfant, subit très vivement le charme de ces aspirations ; car il connut, dans un petit village où il passait ses vacances, une femme de haute et claire intelligence, de glorieuse réputation, qui avait écrit de beaux livres, et dont le salon, à Paris, était fréquenté par les plus grands écrivains. La comtesse d'Agoult — l'amie de George Sand et de Sainte Beuve — (elle signa ses ouvrages *Daniel Stern*), venait en Franche-Comté pendant les mois d'été ; on lui présenta le collégien, elle se prit d'une grande amitié pour lui ; elle avait plus de soixante ans alors, et son âge, les souvenirs de sa longue vie donnée aux lettres, ses relations parisiennes, les conseils qu'elle adressait au jeune homme, les lettres qu'elle lui écrivait, l'espèce de direction qu'elle exerça sur son éveil intellectuel, tout cela dut marquer profondément, décider de la carrière du futur normalien, et des satisfactions d'esprit et de sentiment qu'il demanderait par la suite aux œuvres littéraires ou artistiques.

Victor Waille entra à l'École normale supérieure à la fin de 1873 ; il eut pour camarades MM. Cagnat, Ganderax, Haussoulier, Mabilleau, etc. ; il connut parmi ses aînés



MM. J. Lemaître et V. Séailles ; parmi ses cadets MM. Izoulet, Seignobos, J. Gautier, Hauvette, etc. Ses amis doivent souhaiter que l'un d'eux dise ce qu'il était alors intellectuellement et moralement. L'École normale a une telle influence sur ceux qui y passent, que bien souvent c'est là où leur esprit a pris sa marque définitive, s'émancipant et se déterminant ; et il est bien rare qu'on ne puisse retrouver, longtemps après, dans l'homme adulte et même vieilli, la trace fortement empreinte de cette époque de sa vie, plus intellectuellement vécue que les autres. Waille reçut la solide culture générale et humaniste qu'on y donnait alors. Il en sortit agrégé des lettres en 1876 ; fut nommé aussitôt professeur de rhétorique à Mont-de-Marsan ; il y resta deux ans ; en 1878 il fut envoyé en rhétorique à Alger. Toute sa carrière s'écoula désormais dans cette ville, et l'Algérie lui fut accueillante et douce pendant les vingt-huit années qu'il y vécut.

***

Il resta près de quatre ans au Lycée d'Alger. Quelques uns de ses anciens élèves m'ont entretenu de lui avec plaisir ; ils m'ont dit qu'on l'aimait et le respectait, et que, sans faire peser sur eux une contrainte trop rigoureusement scolaire, il sut éveiller leur esprit ; c'est là le meilleur éloge qu'on puisse donner d'un professeur ; le grand mérite de notre enseignement secondaire est que cet éloge y est souvent mérité. En 1882, Waille fut chargé du cours de langue et de littérature française à l'École supérieure des Lettres ; il succédait à Jules Lemaître, son aîné de l'École normale. On le titularisa en 1886, il soutint ses thèses pour l'obtention du doctorat devant la Faculté des Lettres de Paris en 1891 ; avec quelques congés, que

nécessita sa santé, il occupa sa chaire jusqu'en novembre 1906 ; à ce moment, trop gravement malade, il dut se faire suppléer, et bientôt renoncer même à l'espoir de reprendre jamais son enseignement ; il demanda et obtint sa retraite à partir du 1er janvier 1908 ; mais il ne put en jouir, et mourut quelques semaines à peine avant cette date qui eût commencé, pour lui, les années de vieillesse au repos et sans soucis.

En outre de sa chaire à l'École supérieure des Lettres, Victor Waille fut professeur d'archéologie et d'histoire de l'art, à l'École nationale des Beaux-Arts d'Alger (1893-1907) ; ses recherches archéologiques, ses voyages d'Italie, ses goûts artistiques l'avaient tout naturellement désigné pour cet enseignement.

Je voudrais pouvoir dire ici ce qu'ont été ses cours, comment il entendit son rôle de professeur, comment il dirigea ses étudiants ; mais je suis venu trop récemment à Alger, pour le savoir par moi-même, et ses élèves, qui auraient pu me le retracer, sont maintenant dispersés. Je sais seulement que ses cours publics, il y a quelques années, eurent du succès ; et si l'on feuillette les anciens programmes de l'École des Lettres, on sera frappé de la variété des sujets que Waille choisissait chaque année pour entretenir ses auditeurs : il semble, à parcourir ces menues indications de sommaires, qu'il aimât surtout les matières larges, étendues sur plusieurs siècles d'histoire littéraire, et non les sujets restreints, bornés à une courte époque, à un homme, à quelques œuvres, où il faut faire effort de recherche et même d'érudition pour préciser des points obscurs, renouveler un sujet par l'étude de documents inédits, et apporter, comme on dit, sa contribution personnelle au grand travail collectif. Dans les dernières années, malade déjà, il avait dû presque renoncer au cours public, ou du moins le transformer en une causerie



sur les grands écrivains de notre littérature, moins faite pour les auditeurs ordinaires que pour les étudiants candidats à quelque examen.

***

Mais, si on l'eut prié de marquer celles de ses occupations intellectuelles qu'il prisait le plus, ce n'eut peut être pas été de ses cours ou de ses conférences qu'il eût parlé tout d'abord. Comme beaucoup d'algériens, officiers, administrateurs, propriétaires, etc., l'archéologie africaine l'avait préoccupé ; au cours de quelques excursions, il s'intéressa aux inscriptions mutilées et aux têtes défigurées qui sortent un peu partout du sol de ce pays, et qui donnent aux touristes humanistes, ou seulement convaincus, l'illusion de se saisir presque matériellement des souvenirs du passé ; cela l'entraîna bientôt à des recherches sérieuses et à un véritable travail d'archéologie. Il s'essaya en 1883 à Hammam Rirha au cours d'une brève mission qui lui fut confiée (1) ; mais bientôt il s'attacha d'un particulier intérêt à Cherchel, la vieille *Caesarea*, ville du roi Juba II, où se développa pendant quelques générations une civilisation suffisamment affinée et artistique.

Depuis 1830 presque, les nombreux fragments d'architecture ou de statuaire dont la terre était éparpillée avaient averti les archéologues des richesses qu'ils pourraient sans doute faire apparaître ; des fouilles furent commencées en 1842 et 1856, mais sans qu'on les poussât bien loin : elles n'avaient donné que la menue monnaie ordinaire des ruines. « Le musée de Cherchel, écrit un touriste de 1860, est

(1) *Une excursion à Hammam Righa*, Bull. de Corr. afr., fasc. VI.

» établi dans une cour, en plein soleil, qui rappelle un » peu plus les magasins de matériaux de démolition que » les galeries artistiques. Toutes choses y sont pêle-mêle, » confondues dans le désordre le moins pittoresque : » fûts de colonnes, chapiteaux, morceaux de frises et d'en- » tablements, fragments de mosaïques, statues, torses, » bustes, vases, pierres tombales, inscriptions lapidaires, » poteries, terres cuites.... Si un homme de savoir et » de talent avait la direction du musée et si on lui four- » nissait les moyens de fouiller le sol de la ville et des » environs avec méthode et intelligence, il deviendrait » possible de créer quelque chose d'intéressant pour l'art » et les études historiques dans l'ancienne Caesarea (1) ». Ce fut Waille en réalité qui le premier, un quart de siècle après, eut l'ambition de réaliser ce vœu, car il ne paraît pas qu'une société archéologique fondée à Cherchel en 1860 « dans le but de recueillir, de conserver et de décrire tous les monuments historiques du district » ait donné des preuves constatables de son existence (2) ; à partir de 1886, très méthodiquement, Waille commença des fouilles, et pendant vingt ans il ne s'en désintéressera plus ; la mission que le Gouverneur Général de l'Algérie lui avait confiée, en 1886, lui fut de nombreuses fois renouvelée : et il put ainsi mener à bien toute une série de campagnes dont il rendit compte dans des rapports officiels ou par des articles publiés au *Bulletin de Correspondance Africaine*, à la *Revue Africaine*, au *Bulletin Archéologique*, à la *Revue Archéologique* ; il eut l'honneur de lectures et de comptes-rendus à l'Académie des Ins-

(1) Ernest Feydeau, *Souna* (1877), nouv. éd. 1882, in-12, pp. 138 et 139 (Voyage de l'été 1860).

(2) Lasteyrie, *Bibliographie générale des sociétés savantes*, IV, 694.



criptions et Belles-Lettres (1) ; et surtout il publia en 1891 un travail d'ensemble sur Cherchel — sa thèse latine : *De Caesarae monumentis quae supersunt* (2) — qui contenait, outre une description des ruines, une histoire de la ville et un catalogue du Musée (3).

Il a découvert, au cours de ses nombreuses campagnes,

(1) Voici la liste des principales de ces publications :
Deux premières notes sur les fouilles de Cherchel.
*Nouvelle note sur les fouilles de Cherchel* (3e rapport) (Bull. Corr. Afr., 1886, t. IV).
*Quatrième note*, etc. (B. C. A., 1886).
*Note sur les fouilles de Cherchel* (B. C. A., 1886).
*Une mission archéologique à Cherchel* (mai 1886).
*Cinquième note sur les fouilles de Cherchel* (Comptes-rendus de l'Ac. des Inscr. et Belles lettres, 1888).
*Sixième note*, etc. (même recueil, 1890).
*Note sur le Prométhée du Musée de Cherchel* (Rev. archéol., 1889).
*Note sur les fouilles de Cherchel* (Bull. archéol. du Comité des travaux hist. et scientif., 1890).
*Note sur un bas-relief chrétien trouvé à Cherchel* (Rev. arch., 1890).
*Inscriptions inédites de Cherchel* (même recueil, 1891).
*Un diplôme militaire de Trajan. Un portrait du roi Juba II* (Bull. archéol., 1891).
*Note sur une matrice de médaillon antique découverte à Cherchel* (même recueil).
*Note sur une patère d'argent découverte en Algérie* (même recueil, 1893).
*Inscriptions sur poterie et sur marbre découvertes à Cherchel* (même recueil 1893).
*Le Catalogue du Musée de Cherchel* (Rev. Afr., 1895).
*Note sur une tête colossale en marbre trouvée à Cherchel et Rapport sur les fouilles faites à Cherchel en 1894-1895* (Bull. archéol., 1895).
Deux notes dans la *Revue Africaine*, 1897.
*Mosaïque découverte à Cherchel* (Rev. Afr., 1898).
*Nouvelle mission archéologique à Cherchel* (même recueil, 1902).
*Fouilles de Cherchel* (même recueil, 1903).
*Nouveau Rapport sur les fouilles de Cherchel* (même recueil, 1904).
*Nouvelles explorations à Cherchel* (même recueil, 1905).

(2) Alger, 1891.

(3) Voir S. Gsell, *Guide archéologique des environs d'Alger*. Alger, 1896.

quantité de statues, de stèles, de poteries, de bijoux, d'inscriptions, etc., et surtout, avec la main-d'œuvre qui fut mise à sa disposition par les officiers du pénitencier militaire, il a pu jeter bas toute une petite colline d'où émergeait à peine un vaste bâtiment, autrefois richement décoré : cet édifice, qu'on dénomma longtemps le palais du roi Juba, était en réalité les thermes de la ville de Cherchel ; il dresse aujourd'hui ses hauts murs si convenablement conservés, qu'on a pu souhaiter de le couvrir d'une légère toiture, et d'installer dans ses salles, ainsi reconstituées, tout le musée archéologique, que son local actuel tient par trop resserré. Le développement de la Cherchel moderne qui a étendu ses maisons et ses jardins sur une grande partie de l'emplacement de l'ancienne Cæsarea, et aussi les crédits toujours modestes attribués à cette exploration ne permirent point à Waille d'autres découvertes aussi importantes ; le champ de ses fouilles n'eut jamais un périmètre bien grand : il dut se borner à des sondages jamais bien profonds, à des récoltes de fragments tout juste recouverts par les premières couches de terre ; les ruines à peine dégagées subissaient leur sort ordinaire, qui est d'achever en quelques années la destruction dont elles avaient été protégées, des siècles, par l'ensevelissement ; Waille employa tous ses bons offices, et ses relations, à les préserver d'une disparition trop brutale, et en même temps à améliorer l'aménagement du musée, où l'on recueillait pieusement tous les débris, déjà détachés et délabrés, dont l'abandon eut par trop tenté les entrepreneurs de constructions en quête de matériaux.

Sans doute il goûta, dans ces successives exhumations, les joies qu'y peut prendre un esprit pénétré de culture humaniste ; il apprécia la quiétude et la satisfaction que donnent à l'intelligence ces sortes de recherches, qui,



parce qu'elles sont minutieuses et précises, se réclament d'une fraternité honorable avec les travaux proprement scientifiques ; les témoignages de reconnaissance que lui adressa à plusieurs reprises, notamment en 1902 et en 1904, la municipalité de Cherchel lui furent également sensibles ; il ne dut point se déplaire non plus d'être convié à la présidence de la Société historique algérienne, ou d'être nommé correspondant du comité des travaux historiques. Mais ces menues joies furent peut-être insuffisantes à compenser les amertumes que lui valut l'archéologie ; quelque sérieux et quelque compétence qu'il eût apportés à ses travaux, il n'était pourtant, au regard des *professionnels*, qu'un *amateur*, et il fut fâché qu'on le lui reprochât. Pourtant il est de l'essence même de l'archéologie, que chacun des domaines nouveaux qu'elle entreprend soit tout d'abord matière à hypothèses hasardeuses et à conjectures mal fondées ; des recherches ultérieures démolissent vite les conclusions qu'on élabora devant les premiers résultats ; si peu qu'on persiste soi-même dans un champ de fouilles, on doit déchirer les plans qu'on avait cru pouvoir tracer, et déplacer les attributions qu'on donnait aux vestiges des monuments. Comment s'étonner après cela que la seule vraie marque d'intérêt qu'un savant puisse offrir aux travaux d'un de ses collègues, ce soit justement de les critiquer dans le menu détail, de les démolir avec force démonstration, et d'édifier à son tour quelque ingénieuse construction qui cèdera avec la même fragilité devant un nouvel enquêteur ! Waille s'en étonna, et il parut souffrir comme d'une injure personnelle des critiques et des réserves que provoquèrent ses publications (1). Il eut aussi des mécomptes, quelques difficultés avec le service des monuments antiques, et malgré l'amitié

(1) *Le Catalogue du Musée de Çherchel.* Revue Africaine 1895.

constante de la municipalité de Cherchel, il finit, dans les dernières années de sa vie, par ne recevoir que des ennuis d'une œuvre à laquelle il s'était donné très passionnément ; un témoignage officiel de satisfaction, qui eût pu venir, et duquel il eût été très heureux, ne vint pas. Tout cela l'attristait quelquefois ; mais j'espère qu'il s'en consolait vite, par scepticisme, et qu'il se répétait, pour lui-même, la jolie anecdote qu'il conta un jour à l'un de ses contradicteurs ; son camarade Burdeau à qui il se plaignait, sans grande conviction, du dédain où les municipalités algériennes laissaient les vestiges de l'antiquité, lui répondit tranquillement : « Que veux-tu, on ne fait pas des colonies avec les gens qui s'intéressent à ces choses-là » (1).

***

Les ouvrages proprement littéraires de Victor Waille ne sont pas nombreux ; il ne se soucia point de s'attacher à quelqu'un de ces longs travaux d'histoire littéraire, par où l'ancienne critique universitaire et académique cherche, aujourd'hui, sur les traces de l'Histoire elle-même, à se hausser jusqu'à la dignité d'une science ; il préféra écrire quelques brochures aimables où se revèle la manière d'un causeur érudit, préoccupé surtout de vagabonder parmi ses souvenirs et ses impressions littéraires et artistiques, à la recherche de rapprochements ingénieux ; il y reproduisait telle conférence ou tel cours public, dont le travail lui avait été agréable : *La Chanson populaire en France* (2),

(1) Même article, p. 29 du tirage à part.

(2) Alger 1895. Conférence faite sous le patronage de l'Union des Femmes de France.



*Psyché en France* (1), *Machiavel en France* (2), *Le Monument de Fromentin* (3), *Les voyages de Rabelais à Rome* (4).

Il découvrit à Poligny un manuscrit de Benjamin Constant qui est un poème d'environ quatre mille vers ; cette œuvre parfaitement inconnue a pour titre le *Siège de Soissons ;* l'auteur se donne pour un certain chevalier Bennitta-Smancino (anagramme de Benjamin Constant) : c'est en réalité sous la forme vieillote de l'épopée, une vive satire anti-napoléonienne qui dut être conçue et écrite vers 1811-1814. Waille fit part de sa découverte dans la *Revue Bleue* du 2 mars 1889, et quelques années après il publia le manuscrit lui-même, en l'interprétant dans la mesure du possible (5). Le sujet de ce singulier poème, que l'auteur présente comme traduit d'un vieux texte français et inspiré d'un pseudo-chroniqueur du moyen âge, c'est sous les noms d'Argaléon, de Clodomir, de Chilpéric, le récit des principales aventures de la vie de Napoléon. Je m'en voudrais de donner ici quelques passages ou même seulement l'analyse de cette œuvre, en soi fort insipide, et qui ne peut intéresser les curieux que comme une miette de l'histoire littéraire. Waille n'a pas cherché d'ailleurs à rehausser le prix de ce document inédit. « Quelle est, dit-il, la valeur intrinsèque de ce poème ? » Les vers procèdent de Voltaire... Qu'on n'y cherche » ni musique ni couleur, leur principal mérite est d'être » limpides, et parfois d'une énergique concision. Ils offrent

(1) Alger, 1897. Leçon d'ouverture du 18 nov. 1897.

(2) Paris, 1884.

(3) Alger, 1903. L'article a paru dans la *Revue Africaine.*

(4) *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche (Roma 1903).* Volume VII, sezione IV, p. 327 (1905). Dans le même volume, p. 171, Waille a publié une note sur une inscription et des peintures murales de la Basilique St-Clément à Rome.

(5) 1892, in-8°, à Poligny.

» de l'intérêt parce qu'ils sont l'œuvre d'un homme poli-
» tique et d'un homme d'esprit et qu'ils respirent une
» haine sincère... Cet analyste subtil, cet esprit distingué
» a cru construire un poème épique ; il n'a fait qu'un
» ingénieux pamphlet. Je le signale à M. Charles Lenient,
» qui pourra en tirer un chapitre nouveau pour son
» *Histoire de la Satire en France* (1) ». On peut ajouter que c'est un document intéressant de plus pour l'étude des origines du romantisme français, et qui contribuera à montrer combien difficilement, et par quelles concessions progressives et menues, les esprits les plus hardis et les plus novateurs se sont détachés des vieilles formules classiques ; tous, d'abord s'y sont scrupuleusement conformés, Benjamin Constant, comme Lamartine ou Victor Hugo.

C'est dans cette période du romantisme naissant que Waille était allé chercher le sujet de sa thèse de doctorat : *Le Romantisme de Manzoni* (2), qui compte près de deux cents pages et qui est le principal ouvrage qu'il ait écrit ; on n'avait pas encore accoutumé à cette époque de composer pour le doctorat des ouvrages de massive érudition ; il faut donc prendre ce livre pour ce qu'il a voulu être : un commentaire ingénieux et sûr de l'œuvre de Manzoni, un encouragement et une préparation à la lecture du poète. Je serais bien embarrassé à juger quelle contribution intéressante la thèse de Waille a apportée à l'histoire des lettres italiennes, et ce qu'elle vaut pour la connaissance intime de Manzoni ; je voudrais plutôt dire — et cela a un très réel intérêt — en quoi elle peut être profitable à l'étude du romantisme français.

Les mouvements, les plus généraux et les plus profonds

(1) *Le Siège de Soissons*, pp. 18 et 19.
(2) Algerl, 1891.



de notre histoire littéraire. — La Renaissance, La Préciosité, L'Encyclopédisme, Le Romantisme, etc. — ont été provoqués d'abord, puis modifiés dans leur évolution par des mouvements européens beaucoup plus importants, dont il faut lier intimement l'étude à celle de notre propre littérature. Ce point de vue est particulièrement indispensable quand il s'agit de l'Italie, dont toutes les manifestations intellectuelles et artistiques se sont toujours étroitement et directement rejointes aux nôtres, soit qu'elles les aient précédées ou bien suivies. Rathery, en 1853, avait signalé dans son ouvrage *Influence de l'Italie sur les lettres françaises* l'étendue possible de ces recherches. Mais c'est seulement depuis les articles si suggestifs de Texte, c'est-à-dire depuis une quinzaine d'années à peine, que ces études de littérature comparée franco-italienne se sont multipliées ; elles sont dès maintenant poussées très avant pour la période de la Renaissance ; et l'Institut français de Florence que vient de fonder l'Université de Grenoble va certainement les faciliter beaucoup. Le livre de Waille date de 1890 ; il était assez nouveau à cette époque ; de plus, comme les relations littéraires de la France et de l'Italie à l'époque romantique n'ont pas encore été très étudiées, il reste, jusqu'à nouvel ordre, un instrument de travail point du tout méprisable.

Dans la période qui va de 1815 à 1825, le romantisme français s'organise péniblement ; et les jeunes écrivains, sentant plus ou moins confusément le besoin de nouveautés et de hardiesses dont ils ne trouvent guère l'exemple en France, se jettent assez tumultueusement vers les auteurs étrangers, anglais, allemands, italiens, espagnols, moins d'ailleurs pour les imiter, que pour leur demander des idées, des suggestions, et surtout des arguments avec lesquels ils puissent mieux combattre les théoriciens du pseudo-classicisme. La question se précise

de bonne heure sur la réforme du théâtre ; parce que la tragédie, glorieuse de sa vieille réputation et défendue avec acharnement par les critiques conservateurs, symbolise cette solennité et cette froideur que l'on veut désormais laisser aux vieux âges. Pour constituer le futur drame romantique on lit Schlegel, directement ou à travers l'impression qu'en donne Mme de Staël, on applaudit à Paris les acteurs anglais, on traduit le théâtre de Gœthe, de Schiller, de Shakespeare ; *le Globe*, dès ses premiers numéros, convie fréquemment la curiosité de ses lecteurs à l'étude des œuvres dramatiques étrangères

C'est à ce moment — en 1819 — que l'on fit intervenir Manzoni dans la querelle. Sa pièce, *le Comte de Carmagnola* fut l'objet d'un compte-rendu dans le *Lycée français* (1) ; Chauvet reprocha principalement à l'auteur italien d'avoir violé l'unité de lieu et celle de temps ; il combatit ce système révolutionnaire, et refit le plan du drame, tel que l'auraient voulu les bonnes règles. Manzoni, tout pénétré de culture française, répondit à ces critiques par la *Lettre à M. Chauvet sur les deux unités* qui eut alors un retentissement très sonore ; elle le méritait certes, et M. Ch. Marc Desgranges n'a pas eu tort d'écrire, il y a quelques mois : « c'est l'un des plus beaux morceaux de la critique dramatique au XIXe siècle (2), ..... qui est aussi supérieur à la *Préface de Cromwell* que peut l'être une étude de critique pensée par un poète philosophe à une brillante improvisation de poète ignorant (3) ». Dans cet opuscule Manzoni a mis en forme d'une manière excellente tous les arguments de la cause, il a constaté le sens historique dans lequel se dirigeait la tragédie française, et a prédit

(1) IV, 61.
(2) *La Presse littéraire sous la Restauration*, 1907, p. 148.
(3) Même ouvrage p. 332.



que là était la voie où elle trouverait ses succès et son renouvellement ; il a critiqué fort justement les tragédies pseudo-classiques qui valent moins par leurs qualités intrinsèques que par l'habileté avec laquelle leurs auteurs ont observé les règles ou en ont triomphé.

Toutes ces discussions qui nous paraissent archaïques aujourd'hui, et un peu trop uniquement des querelles de mots — comme d'ailleurs la plupart des disputes littéraires — ont eu, à l'époque, une très grosse importance. Les jeunes écrivains français adoptent Manzoni comme maître ; les journaux et les revues romantiques entretiennent souvent leurs lecteurs de ses œuvres ; Victor Hugo dans la *Préface de Cromwell* s'assimile ses idées. Bref dans l'histoire des origines du romantisme français, que l'on écrira quelque jour, il faudra de toute nécessité consacrer un chapitre à Manzoni. La thèse de Waille aidera à l'écrire.

***

Il me reste maintenant à parler très brièvement, de derniers mois de la vie de Waille ; mais, sans la moindre arrière pensée, je tiens à dire, maintenant que j'ai fini de feuilleter ses travaux, qu'il n'attacha certainement pas à ce qu'il écrivait la même importance que beaucoup d'autres ; je suis assez frappé par quelques lignes de son livre où il s'exprime sur Manzoni, fort honorablement, en des termes qui pourraient tout aussi bien s'appliquer à lui-même ; ce raprochement est peut-être une illusion, mais il ne serait pas extraordinaire après tout que Waille eût aimé dans un auteur qu'il a beaucoup étudié l'image plus parfaite d'une qualité qu'il se sentait. « ... On se » rappelle ces philosophes dont Pascal a dit qu'ils ont fait » leurs ouvrages en se jouant, parce que c'était la partie

» la moins philosophe et la moins sérieuse de leur vie, la » plus philosophe étant de vivre simplement et tranquil- » lement. Le triomphe le plus complet d'une théorie litté- » raire quelconque ne lui paraissait pas compenser une » haine entre deux hommes ni valoir une ligne d'injures. » La simple pensée d'occasionner des disputes l'attristait. » Sans autre ambition que celle de vivre en paix de la » vie intellectuelle et de la vie du cœur, notre poète se » plaisait aux champs.... Il écrivait à Fauriel qu'il » éprouvait un besoin inexprimable non seulement de » goûter, mais de voir du calme (1) ».

Cette espèce d'indifférence — où il y avait aussi tant de bienveillance et tant de loyauté dans le caractère — alla s'accusant dans les dernières années ; les déceptions y contribuèrent un peu, la maladie beaucoup. Vers le milieu de 1906, Waille changea brusquement de visage et d'allure ; il se réfugia à Poligny près des siens, demanda un congé, espéra un rétablissement qui lui permettrait de passer l'hiver en Algérie ou à Nice ; la maladie lui fut douloureuse, malgré les soins et l'affection de sa famille ; et il en vint, après plus d'un an, à ce point de souffrance qu'il valait mieux pour lui qu'il mourût : il fut délivré le 19 novembre 1907. A Cherchel on a déjà donné son nom à une salle du musée ; on veut le donner à une rue de la ville. A l'École supérieure des Lettres et dans la *Revue Africaine* on n'a pu mieux commémorer son souvenir qu'en parlant un moment de lui avec sympathie et déférence.

Mars 1908.

PIERRE MARTINO.

(1) *Le romantisme de Manzoni*, pp. 10 et 11.

# LĀ MISĀSA

Le récit de la Bible sur l'adoration du Veau d'Or est utilisé à deux reprises par le Coran (S. VII, v. 146-153, XX, v. 87-97), et à la deuxième avec une amplification caractéristique : dans le premier récit (S. VII), le peuple d'Israël a, de sa propre impulsion, fait l'idole et Aaron n'est blâmé que pour son attitude passive envers l'idolâtrie ; dans le second récit, qui doit être considéré, du fait même de cette addition, comme postérieur, apparaît le Ṣāmirī avec le rôle d'instigateur conscient du peuple d'Israël dans ce retour à l'idolâtrie (v. 96) ; sa punition pour cette faute est qu'il devra crier toute sa vie : « *Lā misāsa* » *(noli me tangere)* (1).

Il n'est pas douteux que le récit du Coran relatif à l'adoration du Veau d'Or provienne d'une information juive. Sigmund Frænkel (2) suppose même que la source de ce récit du Coran est un Midrach juif non conservé ; en tout cas Moḥammed n'a pu en avoir connaissance que par tradition orale. Les Juifs, dont Moḥammed tint ce récit, connaissaient le schisme des Samaritains répandus sur une aire assez vaste encore à cette époque ; et dans l'idée qu'ils avaient de ces schismatiques ils faisaient une part au crime d'idolâtrie dont ils les accusaient. Leur sens historique n'était pas choqué par l'anachronisme qu'impliquait l'existence du Samaritain schismatique à l'époque de l'Exode et son rôle d'instigateur de l'apostasie des Israélites : seul un pareil schismastique pouvait avoir ramené à l'idolâtrie les compagnons de Moïse (3). C'est

(1) La littérature arabe postérieure considère encore le Sāmirī comme le type de l'avarice (Aġānī, XVII, p. 156, l. 11) ; elle en fait un personnage errant, incertain sur la direction qu'il doit prendre (*Naqā'iḍ ǧarīr wa-Farazdaq*, éd. Bevan, p. 331, l. 7 : يتيه ولايدرى اين يتوجّه).

(2) Z D M G, Bd. LVI p. 73.

(3) TALMUD DE JÉRUSALEM, *'Abodā zārā* V, 4 ; TALMUD DE BABYLONE, *Cholin*, fol. 6ᵃ ; Cf. S. REINACH, *Cultes, mythes et religion* (Paris, 1905), p. 344 citant Jos. HALÉVY dans REVUE SÉMITIQUE 1903, p. 154 et s.).

encore à cette époque ancienne que les informateurs juifs faisaient remonter un trait particulier de la loi rituelle samaritaine, aussi connu d'eux, sûrement, par des récits oraux : à savoir que le contact avec d'autres hommes était une souillure pour un Samaritain et qu'il devait crier à tout l'univers un *Noli me tangere*. Ceci repose sur une vérité historique et se rattache à un groupe de faits religieux dont il faut sûrement faire remonter l'origine primitive à de vieilles conceptions de *Tabou ;* modifiées plus tard dans un sens confessionnel, elles ont laissé comme traces dans les systèmes des divers groupes religieux des interdictions plus ou moins étroites.

Aussi dans le domaine qui intéresse plus particulièrement nos études, apparaît la conception rituelle d'après laquelle le corps des mécréants ou des fidèles d'une autre religion est tenu pour impur, et son contact comme entraînant certaines conséquences rituelles ; cette conception offre ici des points de vue importants pour l'histoire des religions. D'après le Coran (S. IX, v. 28) les polythéistes (*muchrikūn*) sont impurs (*naǧas*) et cette idée semble le reflet des idées Parsies sur les incroyants (1). L'ancienne génération a encore interprété textuellement cette déclaration du Prophète ; elle exigeait l'ablution rituelle de tous ceux qui avaient été en contact avec des mécréants (2). Il semble bien aussi qu'on essaya de suivre ce principe dans la pratique journalière. 'Āçim ben Ṯābit El-Ançārī fit vœu qu'il n'aurait jamais contact avec un *muchrik* (أن لا يمس مشركا ولا يمسه مشرك). La légende raconte que par un miracle de Dieu, son corps, qui était tombé entre les mains des infidèles abhorrés fut préservé de ce contact (3). Omm Ḥabība, la femme du Prophète, ne voulait pas s'asseoir sur un même lit de repos avec son propre père, celui-ci étant un *muchrik naǧas* (4). Il est vrai qu'il s'agissait dans ce cas d'un endroit où le Prophète avait l'habitude de s'asseoir lui-même. Ce ne sont pas seulement les mécréants qui sont considérés comme *naǧas*, mais aussi les *munāfiqūn* (5).

J'ai déjà prouvé amplement ailleurs qu'avec le temps l'exégèse

(1) Voir mon travail : *Islamisme et Parsisme* dans REVUE DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS, t. XLIII, p. 25.

(2) Ibid.

(3) Usd-al-Ġāba III, p. 73-74 ; DAMIRI *Ḥayāt-al-ḥayawān* (éd. 1284) I, 408, s. *voce dabr*.

(4) IBN SA'D, *Biographies*, VIII, p. 70, 23.

(5) IBN HICHĀM, éd. Wûstenfeld, I, p. 363, 9.



orthodoxe s'écarta entièrement de l'interprétation littérale de ce passage du Coran, abandonna du tout au tout la doctrine de l'impureté de la substance corporelle des mécréants ou lui donna une signification morale (1). Au IIe siècle de l'hégire, il n'y avait plus un théologien sonnite à exiger l'ablution rituelle entre deux prières, après contact avec un juif, un chrétien ou un mage. Cependant le cas offrait matière à discussion et cela prouve qu'il y avait des doutes et que l'interprétation intolérante avait aussi des partisans (2). La conception strictement matérielle du verset coranique précité s'est maintenue davantage chez les musulmans chiites et c'est chez les schismatiques Isma'iliens qu'on la trouve sous la forme la plus étroite. J'ajoute aux dates que j'ai déjà données ailleurs (3) relativement à ce fait un extrait du manuscrit ismā'ilien *Ta'wīl el-Zakāt* (4) ; ce texte est, pour la position de la question dans la doctrine ismā'ilienne, des plus caractéristiques :

ومن أشْرَكَ فى امامه وشَكَّ فيه فقد أشرك بالرسول وشكّ فيه وكذلك يكون مُشْرِكًا بالله كافرًا به اذ الإمام من قِبَل الله وعن امر الله بوساطة رسول الله صلى الله عليه وعلى الائمة (الدائمة .Cod) من عترته وسلّم ومن شكّ وكفر وأشرك كان نَجِسًا غير طاهر لقول الله جلّ اسمه انما المشركون نجس (IX, v. 28) وحظر عليه استماع العلم وفائدته وحرم عليه جميع مَكاسِبه ومَغانِمه

Nous voyons par cela quelles conséquences pour les relations jour-

(1) Voir mes explications dans les *Ẓāhiriten* (Leipzig), p. 61 et ss.

(2) Dārimī, *Sonan* (Cawnpore, 1293), p. 129 : اخبرنا جعفر بن عون ثنا سفيان عن حمّاد قال سألت ابراهيم عن مصافحة اليهودىّ والنصرانىّ والمجوسىّ والحائض فلم يَرَ فيهم وضوءًا

(3) Z D M G, LIII, p. 383.

(4) Manuscrits de Leyde cod. Amîn n° 248 fol. 375. Voir pour ce livre WZKM tome XV, p. 322.

nalières pouvait avoir le doute à l'égard de la théorie ismā'ilienne de l'imāmat (1).

Dans le Christianisme, on trouve également des tendances à attribuer au contact des habits des hérétiques la force de souiller les bons croyants (2). La secte des melkisedes nommés également Ἀθιγγάνοι est celle qui, à cet égard, est allée le plus loin. Ces héritiques reçurent leur nom grec, précisément parce qu'ils considéraient comme une souillure le contact avec tous les étrangers à leur secte. Déjà M. de Goeje (3) a rapproché d'eux des sectaires samaritains لا مساسيّة qui considéraient comme impure toute l'humanité en dehors d'eux-mêmes et évitaient son contact corporel ; au reste l'application excessive des règles de la pureté lévitique est généralement caractéristique des Samaritains (4). La souillure par le contact des mécréants est même présentée par quelques informateurs arabes comme une loi de tous les Samaritains (5).

L'écrivain Karaïte Dāwūd b. Marwān al-Raqqī, dit Ibn al-Moqammiç (IXe siècle), nous donne une information de même sens dans son livre sur les sectes religieuses. Le passage y relatif nous est conservé par une citation du livre hébreu Eškol-hak-Kofer du théologien Karaïte Yehūdā Hadasī (vivait à Constantinople au

(1) Il est curieux de rencontrer les mêmes préjugés chez les Zkāra du Maroc, considérés par M. Mouliéras comme *anti-musulmans*. Ils refusent de se servir des cuillers que les musulmans ont portées, fut-ce une seule fois, à leur bouche. Ils sont tenus d'anéantir par le feu, ou par tout autre moyen, les ustensiles dont se seraient servis des musulmans. Ils ne peuvent se servir des couteaux ou rasoirs qui ont touché la peau d'un musulman, etc. (Cf. MOULIÉRAS, *une tribu zenète anti-musulmane*, Paris 1905, p. 34, 66, 110 ; comp. sur des usages analogues des *Bḍadwa*, *Archives marocaines*, II, p. 360, l. 25).

(2) Journal Asiatique 1903, I, p. 249, 1.

(3) De Goeje : *Mémoire sur les migrations des Tsiganes à travers l'Asie* [*Mémoires d'Histoire et de Géographie Orientales*] p. 74-75, Leyde 1903.

(4) Samuel Krauss *in Revue des Études Juives* T. XLII, p. 41, note 1 ; — Chwolson, *Die Ssabier und der Ssabismus*, I, p. 98 et Schahrastanī, p. 170, l. 8 :

السامرة... يتقشّفون فى الطهارة اكثر من تقشف سائر اليهود

(5) Voir les références chez A. Geiger, *Was hat Mohammed ausdem Judenthume aufgenommen*, 2e éd. Leipzig 1902. p. 163 ; et S. Poznanski dans Jewish Quarterly Review 1904, p. 768 note.



milieu du XIIe siècle) dans un chapitre qui est d'une grande importance pour l'histoire des sectes :

אף הוד יע בספרין כי השומרונים ירחצו מטומאה קלה
אם יגע אחר באחד חי טאינו מדתם

« Ibn' al-Moqammiç rapporte aussi dans ses livres que les Samaritains prescrivaient les ablutions pour les souillures légères quand un des leurs avait touché une personne qui n'était pas de leur croyance (1). »

Ce texte nous fait connaître le détail particulier et qui restreint la portée de nos autres informations que le contact de l'infidèle n'appartenait pas à la catégorie des souillures graves pour lesquelles des purifications plus sévères étaient exigées.

Ce qui prouve qu'existait anciennement chez les Samaritains cette conception de l'impureté corporelle des mécréants, c'est la loi rituelle suivante, encore aujourd'hui en usage chez les Falacha juifs d'Abyssinie : celui qui a touché un mécréant doit aussi bien que pour toute souillure rituelle, se retirer dans la tente des impurs, dressée à côté de la maison d'habitation, jusqu'à ce que le bain du soir lui ait fait reprendre son état normal.

Après la démonstration pénétrante de M. Abraham Epstein (2), on peut tenir pour historiquement établi que les particularités rituelles de ces juifs Falacha sont en connexion avec les pratiques schismatiques des Samaritains. On peut donc dans ce cas conclure de la loi des juifs Falacha à celle des anciens Samaritains.

Mohammed a également eu connaissance par des informateurs juifs des lois de pureté rituelle dans la doctrine des Samaritains ou du moins d'une secte samaritaine. Il n'a fait œuvre personnelle que dans la combinaison de ces éléments. De même qu'il considère plusieurs des lois juives d'interdiction comme une punition divine d'Israël rebelle (s. VI, v. 147), il tient aussi pour un châtiment de

(1) Eschkol ha-Kofer, Alphabet 97 commencement (f° 41c, éd. Eupatoria 1836).

(2) Eldad ha-Dani (*seine Berichte über die zehn Stümme und deren Ritus)* (Pressburg 1891) p. 172.

Dieu la loi d'interdiction propre aux Samaritains dans leurs relations avec le reste du monde ; c'est la conséquence du rôle de séducteur d'Israël joué par leur ancêtre dans l'affaire du Veau d'Or ; cette interdiction volontairement imposée a été considérée par Mohammed du même point de vue que les autres auxquelles il reconnaissait la valeur de lois divines.

Malgré cette stigmatisation du Coran, les Samaritains ont déclaré dans leur histoire que le fondateur de l'Islâm était leur bienfaiteur (1).

I. GOLDZIHER.

(1) S. Kohn, *Zur Sprache, Litteratur und Dogmatik des Samaritaner* (Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes, tome v Leipzig 1876), p. 191.

# L'OCCUPATION MAROCAINE DE TLEMCEN

## (Septembre 1830 — Janvier 1836)

Dès son arrivée au pouvoir, la dynastie des Chérifs Alides, actuellement régnante à Fès, ne cessa de lutter contre l'influence politique et religieuse de ses voisins de l'est : les Turcs de la Régence d'Alger. Cette rivalité se traduisit d'abord par des négociations et des traités spéciaux entre le Maroc et la France ou d'autres puissances. Puis, au fur et à mesure que la Régence se décomposait au milieu de l'anarchie générale des tribus, cette rivalité se traduisait surtout par les intrigues incessantes ou les révoltes des marabouts et des confréries inféodés à la cour de Fès. De 1800 à 1826 notamment, jusqu'au massacre par les Turcs, à Mascara, du marabout Tidjani et de ses partisans, la révolte des affiliés aux confréries marocaines (Derkaoua, Aïssaoua, Tidjania) n'avait pour ainsi dire pas cessé un jour. L'Algérie, surtout l'ouest de la province d'Oran, avait été à feu et à sang durant cette période. Les tribus, pressurées d'un côté par l'Odjaq qui n'avait plus les ressources de la course sur mer, surexcitées de l'autre par les agents marocains, étaient toujours prêtes à suivre les grands personnages religieux ennemis des Turcs.

On peut dire que le sang de Tidjani fumait encore lorsque Ahmed, cheikh des Mehaïa, se révolta à son tour (1). Un combat, livré chez les Ouled-Sidi-Medjahed,

(1) Cf. W. Esterhazy, *De la domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*, p. 225. — Les Mehaïa et les Angad étaient tribus frontières entre l'Algérie et le Maroc au temps des Turcs. Aujour-

obligea Ahmed à passer la frontière. Le bey d'Oran, Hassan, le poursuivit en territoire marocain et réussit à lui enlever ses tentes, sa famille et ses trésors. Cette victoire turque fut-elle cause de la disgrâce de l'amel marocain d'Oudjda? (1). A ce moment le Sultan du Maroc, Mouley Abderrahman, trouvant que cet amel, Sidi Mohammed ben Taïeb, n'était pas à la hauteur de sa mission, le destitua (2). Il le remplaça, dès le début de 1827, par son meilleur agent, le qaïd Abou l'Ola Idris ben Homan el Djerari, homme d'un esprit sage et habile, plein de décision et de courage.

Pour leur politique traditionnelle d'intrigues religieuses, pour garder la frontière contre les Turcs d'Alger, dans une région où les populations, toujours surexcitées et remuantes, passaient facilement d'un parti au parti adverse, les Sultans de Fès avaient besoin des agents les plus habiles et les plus fermes. Le nouvel amel d'Oudjda correspondait régulièrement avec le Sultan par l'intermédiaire du vizir Abou Abdallah Idris. Le Sultan lui-même avait constamment présentes à l'esprit les affaires intérieures et extérieures de cette province. L'amel de Taza, le cheikh Abou Zian ben Ech Chaoui el Ahlafi, nommé en même temps qu'Abou l'Ola Idris, avait ordre d'appuyer ce dernier dans tous ses mouvements. Ces deux personnages, au milieu de la politique marocaine, étaient, dit l'auteur de l'*Istiqça*, « comme les deux

d'hui elles sont en territoire marocain. On trouvera des renseignements sur les différentes révoltes suscitées par les marabouts entre 1800 et 1830 dans : Rousseau, *Chronique du Beylick d'Oran;* — Bargès, *Complément de l'histoire des Beni Zeiyan*, pp. 499-500; — Féraud, *Hist. de Gigelli*, pp. 200 et suiv.; — *Rev. Afr.*, t. III, p. 209 (*article de Berbrugger*), et VI, p. 120 (*article de Féraud*); — Basset, *Nedromah et les Traras*, pp. 17 et suiv.; — Articles d'Armand, dans *Rev. Afr.* (t. V, p. 468) et de Trumelet (t. XXI, pp. 249 et suiv.); — De Grammont, *Hist. d'Alger*, pp. 364 et suiv., etc.

(1) *Kitab el Istiqça*, t. IV, pp. 177, l. 6, et 178, l. 18 et suiv.; — Le mot *'amel* signifie *gouverneur militaire* d'une province.

(2) رجع عنها بلا طائل dit le texte, *loc. cit.*, p. 177.



coursiers qui, dans l'hippodrome, tiennent la tête de la course, mais le qaïd Idris était le premier (1). »

Lorsque le Sultan eut reçu la nouvelle du conflit franco-algérien il résolut d'aller à Oudjda voir et régler les affaires par lui-même ; il devait s'y trouver pour la fête de l'Aïd-el-Kebir. Dès ramadhan 1243 (mars 1828) les préparatifs étaient terminés lorsque l'annonce de mauvaises récoltes dans le sud et l'insurrection des Cherarda le décida à attendre l'année suivante. Il sortit de Mekinès avec sa mahalla et commença l'inspection des ports et des frontières maritimes de son royaume après avoir, au préalable, passé par la région d'Ouazzan. Il visita successivement Tetouan, Tanger, Larache, etc., puis, de Safi, se rendit à Marrakech d'où il dompta l'insurrection qui venait d'éclater (2).

A Oudjda, le qaïd Abou l'Ola Idris avait réussi dès ses débuts. Fut-il l'instigateur des troubles qui s'étendirent de ce côté de la Régence et qui obligèrent les Turcs à sévir avec d'autant plus de rigueur que leur autorité était plus combattue ? Vers l'automne de 1828, les Oulhassa, cultivateurs des plaines de Zidour (3), refusèrent de payer l'impôt. L'énergique Bey d'Oran, Hassan, envoya des cavaliers pour contraindre ces kabyles à payer. Les cavaliers, surpris dans une embuscade, furent tous massacrés. Le bey Hassan fut obligé de venir lui-même avec une colonne de troupes pour dompter la révolte. Les Oulhassa s'enfuirent en montagne sans se soumettre. Ce fut en vain que le Bey mit tout à feu et à sang dans leur pays : le résultat ne fut pas meilleur. Le moment des labours approchait, le Bey fit savoir aux tribus arabes qu'il avait des terres à vendre.

(1) *Loc. cit.*, p. 178.

(2) *Loc. cit.*, p. 179. — On appelle *mahalla* les troupes qui accompagnent le Sultan en tournée dans ses états, ou qui sont sous les ordres de ses généraux.

(3) Plaines situées près de la mer, au nord de Tlemcen.

La solidarité entre tribus berbères et arabes n'a jamais été bien grande. Les Oulhassa, voyant qu'ils allaient être dépossédés, consentirent à se soumettre pour conserver leurs terres et payèrent l'impôt (1).

Le bey Hassan ne cessa de montrer de plus en plus de rigueur contre les indigènes soupçonnés d'être peu favorables aux Turcs. Le qadhi des Hadhars de Tlemcen, Mohammed ben Sâad, accusé de sympathie pour des insurgés, vit ses biens confisqués, donnés à un Turc et révoqué. Le qadhi s'empressa de fuir au Maroc, auprès du Sultan qui l'accueillit fort bien (2).

La capitulation d'Alger, en 1830, surprit les Turcs d'Oran et de Tlemcen au moment où ils venaient à peine d'imposer la paix aux tribus par la terreur. Elle surprit aussi le Sultan du Maroc à Marrakech, d'où il repartit en toute hâte vers sa capitale habituelle, Mekinès, dans les premiers jours de safar 1246 (fin juillet 1830). Les tribus arabes croyant le règne des Turcs fini se soulevèrent contre eux de toutes parts (3). Les agents marocains, tout à fait libres, accentuèrent leurs menées. L'un d'eux, Mohammed ben Nouna, décida les Maures de Tlemcen (Hadhars) à envoyer un message à Mouley Abderrahman pour lui offrir leur soumission (4).

***

Mohammed ben Nouma (5) était d'une famille originaire de Fès, où elle avait joué et joua encore plus tard

(1) W. Esterhazy, *Domination turque*, p. 225.

(2) *Selouat al Anfas*, t. III, p. 78. — Voir aussi l'appendice I.

(3) *Kitab el Istiqça*, t. IV, p. 184.

(4) Dali Youssef. — Nous donnerons, chaque fois que cela sera nécessaire, les noms des témoins visuels ou auriculaires (encore vivants) des évènements dont nous parlons. Voir la note sur ces témoins dans l'appendice qui suit le présent article.

(5) C'est le Ben Nouna des auteurs européens. J'ai pu rétablir son nom grâce à l'amabilité de M. Armand, receveur des Domaines à Tlemcen, qui a bien voulu me permettre de consulter les dossiers des immeubles séquestrés après l'occupation française de 1842. Le dossier 882 donne la liste des biens séquestrés de Ben Nouna, ses noms, etc. — Il y avait deux frères Ben Nouna à Tlemcen : Si Bou Medien, mort à Fès, et Mohammed, notre héros. Sur la famille des Ben Nouna on peut consulter les *Selouat al Anfas*, t. I, p. 361. Mohammed ben Nouna avait un fils, Si El Houssine, qui s'établit à Oudjda, où il est mort. Mohammed ben Nouna lui-même est mort à Oudjda peu après la bataille d'Isly. Plusieurs de ses filles ont été mariées à Tlemcen.



un rôle politico-religieux. Les Fasi commerçants étaient, d'ailleurs, nombreux, à Tlemcen, influents par leur situation et leur culture intellectuelle plus soignée. Le plus remuant d'entre eux était Ben Nouna qui se fit nommer qaïd de la ville par les Maures (1).

L'ancien qaïd turc, le Couloughli Boursali n'avait pas quitté la ville. Mais lui-même et ses contribules, devant l'insurrection générale, sans secours à espérer du dehors, avaient tout à craindre de leurs anciens sujets. Rien à attendre du bey Hassan, assiégé dans Oran par les Arabes, et qui avait fait des ouvertures aux Français. Rien à attendre du nouveau pouvoir qui avait repoussé ces dernières avances. Les tribus maghzen, elles-mêmes, s'étaient coupées en deux dès la capitulation d'Alger : une partie sous la conduite d'El Mazari s'était tournée vers le Sultan du Maroc ; une partie, subissant l'influence de Mustapha ben Ismaïl, s'était enfermée avec le Bey dans Oran. Cette dernière partie devant l'impuissance d'Hassan ne devait pas tarder à suivre la première. D'ailleurs, les tribus maghzen, Douaïr et Zmala, comptaient parmi les serviteurs religieux, en Algérie, des chérifs marocains d'Ouazzan. Donc, cernés et menacés par les autres indigènes, les Couloughlis de Tlemcen s'enfermèrent dans le Mechouar où ils se fortifièrent. Ils étaient resolus à résister à outrance en attendant un revirement de fortune (2).

(1) Dali Youssef, Si Larbi, etc.

(2) Mêmes informateurs que ci-dessus.

Le message des Maures de Tlemcen au Sultan avait été porté à l'instigation de Ben Nouna par une députation de notables au qaïd Idris, 'amel d'Oudjda. Les députés prièrent ce dernier d'appuyer leur demande auprès du Sultan qu'ils désiraient avoir comme souverain et de les soutenir par les armes en cas d'attaque de la part des chrétiens. Le qaïd Idris engagea la députation à aller trouver elle-même le Sultan, à lui faire part directement de ses offres (1).

Le Sultan venait de rentrer à Mekinès. Il s'y trouvait encore lorsque en rabi' I (août-sept. 1830) arriva la députation des gens de Tlemcen. Il accorda une audience à ces envoyés, agréa leur projet en principe, mais se réserva de consulter les légistes de Fès. Ceux-ci déclarèrent dans une *fetoua* que le pays soumis jusque-là au Sultan de Constantinople ne pouvait lui être ainsi enlevé; que, pour que le Sultan du Maroc puisse occuper Tlemcen il fallait le consentement de tous les habitants de ce pays: Turcs, Couloughlis et Maures (2).

A cette nouvelle les habitants de Tlemcen se concertèrent. Ils envoyèrent une deuxième ambassade composée mi-partie de Couloughlis ou de gens du Maghzen turc de Tlemcen, mi-partie de Maures. Parmi les Couloughlis ou les gens du Maghzen se trouvaient le qaïd Boursali et des descendants de grandes familles, tels Malaman, Ramdhan Triki, Ben Dadouch, Gourmala, Mustapha ben Ismaïl, l'agha des Douaïrs, et Mazari, l'agha des Zmala. Les Couloughlis étaient pleins de velléités de résistance mais, sans appui au milieu de la révolte arabe, sans port d'approvisionnement, point soutenus des tribus maghzen travaillées par les chérifs d'Ouazzan, repoussés par les Français d'Oran, ils ne pouvaient se tourner que du côté du Maroc (3).

(1) *Kitab el Istiqça*, t. IV, pp. 185 à 187.

(2) *Loc. cit.* : *Id. ibid.*

(3) Dali Youssef, Si Larbi, etc. — De plus, pour l'opposition faite au bey Hassan par le commandement français, voir C. Rousset, *Les commencements d'une conquête* (*Rev. des Deux-Mondes*, t. LXVII, 1885, p. 71).



Le sultan Mouley Abderrahman reçut magnifiquement les ambassadeurs de Tlemcen. Après avoir accepté leur nouvelle proposition, il leur fit de riches cadeaux et les renvoya dans leurs foyers. En même temps, il créait un poste de khalifat du sultan pour la région de Tlemcen. Il nomma à ce poste Mouley Ali, le fils de son oncle et prédécesseur Mouley Sliman, et lui donna cinq cents hommes de troupes d'élite tirées du contingent des Oudaïa et des 'Abids, cent fusiliers, des artilleurs tirés des garnisons de Sla et de Rebat. Tout ce monde partit avec les ambassadeurs de Tlemcen. Mouley Ali, qui était âgé seulement de quinze ans, avait été placé sous la garde spéciale de deux officiers 'Abid (1) nommés Zeïnoun et Tahar ben Farhoun. Mais le qaïd Idris, 'amel d'Oudjda, devait être l'appui matériel et moral, le conseiller et guide politique du nouveau pouvoir (2).

Les ambassadeurs tlemceniens devancèrent dans leur ville Mouley Ali de quelques jours. Lorsque ce dernier arriva en rabi' II (oct.-nov. 1830) les gens de Tlemcen se portèrent à sa rencontre à quelque distance de la ville. L'armée marocaine était grossie de tous les contingents du qaïd Idris, il était impossible de la loger en ville. La mahalla campa donc proche des murs à Feddan-Sba'a (3). Mouley Ali et sa suite furent logés dans la cité. On donna au jeune prince le palais de l'ancien bey Kara Sliman (4);

(1) On nomme 'Abid les troupes de la garde noire du sultan du Maroc. *Sla* et *Rebat* sont les noms marocain des villes de *Rabat* et *Salé*.

(2) *Kitab el Istiqça*, *loc. cit.*

(3) Aujourd'hui *Bréa*, village français, ou peut-être le plateau entre Tlemcen et Bréa.

(4) Cette demeure aujourd'hui démolie se trouvait dans le *Ghars al Bey* (plantation du bey), occupé actuellement par les immeubles du campement militaire. Sur le bey Kara Sliman, voir l'appendice II. A Tlemcen il est connu sous le nom de Qaïd Sliman et de Bey Kara Sliman.

sa suite fut logée dans le *Dar el Maghzen* où étaient casernés autrefois les indigènes (1). Les Maures de Tlemcen étaient en fête. De tous les points du pays arrivaient des députations de bédouins pour reconnaître le pouvoir de Mouley Abderrahman. Mouley Ali, en compagnie du qaïd Idris, reçut ces députés, Quant aux Couloughlis, après avoir envoyé à Mouley Ali un cadeau de *gada* en signe de soumission, ils restèrent enfermés dans le *Mechouar* (2).

La citadelle du *Mechouar* (3), ville dans une ville, occupe la partie la plus élevée de la cité, au sud de Tlemcen. Entourée de murs élevés et épais, renfermant une mosquée, un bain maure, des casernes, des logements nombreux, elle contenait aussi les réservoirs d'eau qui alimentaient la ville, et du *Mechouar* on commandait le chemin aboutissant aux sources. Cette citadelle était pour les anciens maîtres du pays une garantie, une sauvegarde au milieu de tribus arabes ou berbères ayant brisé leur frein, ivres de vengeance contre les Turcs et leurs alliés. Mouley Ali, excité peut-être par les Maures, peut-être mal conseillé, peut-être encore jugeant avec raison qu'il ne serait point maître de Tlemcen tant qu'il n'aurait pas le Mechouar, envoya dire aux Couloughlis de le lui livrer. Il ne leur accordait pas un jour de répit pour cela (4).

---

(1) L'emplacement du *Dar el Maghzen* est aujourd'hui occupé par le *marché couvert*.

(2) Dali Youssef, Si Larbi, etc. — *Kitab el Istiqça*, t. IV, *loc. cit* Un cadeau dit de *gada* est un cadeau fait en signe de soumission. Il consiste généralement en chevaux harnachés.

(3) Le mot *mechouar* signifie forteresse, citadelle. Il signifie aussi lieu de réunion publique, salle où le souverain tient ses audiences. Cf. Dozy, *Supplément au dictionnaire arabe*, I, p. 800, et Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p 129, note 2.

(4) Une légende qui a cours à Tlemcen dit que les Couloughlis refusèrent de livrer le *mechouar* pour le fait suivant :

A la nouvelle de l'arrivée de leurs ambassadeurs et de Mouley Ali, les gens de Tlemcen s'étaient portés en masse au-devant du



Les Couloughlis refusèrent de livrer leur citadelle. Mouley Ali, furieux de cette résistance, les assiégea dans le *Mechouar*, ruina leurs demeures en ville, confisqua tous leurs biens immobiliers. Ils essayèrent de parlementer, firent partir auprès du jeune prince les mêmes ambassadeurs qui l'avaient amené en leur nom. Ces ambassadeurs introduits auprès de ce dernier essayèrent d'expliquer les motifs de la résistance des Couloughlis : leur situation particulière vis-à-vis des indigènes leurs anciens sujets ; la nécessité pour eux d'avoir une place de sûreté où ils n'auraient rien à craindre des vengeances rétrospectives. Ils demandaient un simple délai (1).

Ces explications furent vaines. Mouley Ali, à l'instigation des Maures, accusa les ambassadeurs de trahison, les fit saisir et enchaîner et les expédia sous escorte, comme otages, au sultan Mouley Abderrahman. Cette rigueur ne fléchit point les Couloughlis du Mechouar. Les tribus maghzen, de leur coté, s'éloignèrent aussitôt de Tlemcen et se rapprochèrent d'Oran où leurs chefs vinrent se loger (2)

⁂

Le commandant en chef du corps expéditionnaire français, le général Clauzel, avait été prévenu à Alger des

---

nouveau souverain jusqu'à Oudjda. Là, ils se livrèrent à de grandes démonstrations de joie, lorsque un *hadar* (Maure), remarquant dans la foule un Couloughli dont il avait eu à se plaindre, déchargea sur lui son fusil et le tua net. Craignant de vexer les Maures, le qaïd d'Oudjda laissa ce crime impuni. Les Couloughlis se tinrent dès lors à l'écart et, arrivés à Tlemcen, se fortifièrent dans le Mechouar.

(1) Dali Youssef, Sidi Larbi, etc. — *Kitab el Istiqça, loc. cit.*

(2) *Id. Ibid.* — Le tremblement de terre qui eut lieu à Tlemcen en Djoumada II 1246 (décembre 1830 semblait devoir présager la fin du pouvoir du Mouley Ali (Remarque de Dali Youssef, etc.).

intrigues marocaines dans la région de Tlemcen, et s'en était ému. Dès les premiers jours de décembre 1830, il fit partir pour Tanger le lieutenant-colonel d'état-major Auvray avec ordre de pénétrer jusqu'au Sultan et de protester vivement contre l'ingérence marocaine dans les affaires d'Algérie. En même temps le général Damrémont recevait l'ordre, pour appuyer cette réclamation, d'aller occuper avec un régiment de ligne, de l'artillerie, de la cavalerie et du génie, le port de Mers-el-Kebir. Cette place fut occupée sans résistance le 12 décembre et, malgré les ouvertures antérieures du bey Hassan, le général n'osa pas, étant sans ordres, essayer d'aller à Oran. Le Bey et les gens du maghzen lui firent de nouvelles ouvertures auxquelles il ne répondit pas (1).

Dès lors, Hassan essaya avec l'aide des tribus maghzen de consolider sa situation ; mais il n'en eut point le temps. Un jour que ses hommes étaient sortis de la place pour repousser une razzia des Marocains, Damrémont entra par surprise (4 janvier 1831). Les chefs des tribus maghzen ignorant les intentions des Français s'enfuirent de la place pendant la nuit. Puis, de son côté, le bey Hassan, las du mutisme de Clauzel à son égard, demanda à se retirer en Orient avec sa famille et ses trésors. Cela lui fut accordé. Il partit fin janvier 1831 (2).

Les tribus maghzen, dans l'expectative des évènements, ne s'étaient point rapprochées de Tlemcen, où la lutte augmentait chaque jour d'intensité entre les Couloughlis et les Maures, ceux-ci dirigés par leur qaïd Mohammed ben Nouna. Les Maures tenaient leurs anciens maîtres assiégés dans le Mechouar, tandis que Mouley Ali et le qaïd Idris faisaient des tournées autour de Tlemcen, pour soumettre les tribus arabes et ber-

(1) C. Rousset, *Les commencements d'une conquête, loc. cit.*

(2) C. Rousset, *loc. cit.* — W. Esterhazy, *Notice sur le Maghzen d'Oran*, p. 16.



bères et faire reconnaître la souveraineté du sultan du Maroc. Cette souveraineté fut reconnue sans coup férir par les régions de Mascara et de l'Eghris, par les Beni Chougran, les Hachem, les Hamyan, etc. De son côté Mouley Abderrahman ne cessait d'envoyer des renforts et de l'argent. Son agent des comptes, le chérif Abou Mohammed Abdesselam el Bou Inani avait apporté à Tlemcen et à Mascara des vêtements d'honneur, des enseignes, des drapeaux, des canons, des mortiers, de la poudre, des balles. En mars 1831, les agents français saisirent sur des colporteurs indigènes un appel des Maures influents d'Alger à Mouley Ali. L'influence marocaine menaçait de s'étendre de plus en plus, de se substituer à l'influence française. De son côté la mission du lieutenant-colonel Auvray n'avait pas réussi. Arrêté à Tanger par le Pacha de cette ville, impuissant à se mettre en relation directe avec le Sultan, l'envoyé de Clauzel ne put que faire forces protestations auprès du Sultan et revenir en Algérie (1].

Tout à coup on apprit à Tlemcen que le Sultan du

(1) C. Rousset, *lov. cit.*, *Revue des Deux-Mondes*, t. LXVII, p. 504. — W. Esterhazy, *Domination turque*, pp. 228-229,— *Id.*, *Notice sur le Maghzen d'Oran*, p. 18. — *Kitab el Istiqça*, *loc, cit.* Voici la traduction du texte de la proclamation que le caïd Idris faisait signer par les tribus oranaises :

» Louange à Dieu qui a rendu le gouvernement du khalife l'objet de la considération de notre époque, qui a inscrit dans les fastes du khalife les horoscopes du bonheur, de la puissance et de la paix, qui a placé ses élus parmi les hommes abrités sous l'égide de notre maître l'Imam !

» Que la bénédiction et le salut soient sur notre seigneur Mohammed envoyé par la misericorde divine pour les deux mondes, sur sa famille, sur ses compagnons les excellents !

» Les tribus (celles que Dieu a prédestiné au bonheur) étant venues en présence de notre maître le khalife Abou'l Hasan Ali, fils du prince des croyants Moulay Sliman (que Dieu élève sa fortune parmi les plus hautes !) ;

» Celui-ci leur ayant lu la lettre de notre maître le victorieux, le maître de l'étendard déployé et de l'épée illustre, le prince des croyants notre maître Abderrahman, fils de Moulay Hicham (que

Maroc n'avait fait relâcher les otages que lui avait envoyés Mouley Ali, qu'après avoir écouté leurs explications ; il les avait traités magnifiquement, revêtus de robe d'honneur, et renvoyés dans leur pays avec des présents. Mustapha ben Ismaïl, sous les ordres duquel le Sultan avait placé cent cavaliers 'Abid, était chargé d'installer le chérif Bel 'Amri à Mascara comme gouverneur pour le compte de Mouley Abderrahman. Aussitôt ces nouvelles arrivées, les tribus maghzen disparurent comme par enchantement des environs d'Oran et allèrent rejoindre Mustapha ben Ismaïl qu'elles suivirent à Mascara (1).

Mais, comme la lutte avec les Couloughlis de Tlemcen avait considérablement nui au prestige de Mouley Ali, peut-être aussi pour donner un semblant de satisfaction aux réclamations françaises le Sultan le rappela. D'ailleurs, le territoire soumis à l'influence marocaine s'étant étendu, le centre des opérations pouvait sans inconvénient être porté à Mascara. Mouley Ali partit de Tlemcen en chaoual 1246 (avril 1831). Le moment de son départ fut à peine connu que les Couloughlis se précipitèrent à sa suite et, dans une razzia audacieuse, lui enlevèrent quatre-vingt dix mulets et leur chargement. Ce départ fut encore le signal de grands troubles dans Tlemcen et ses environs. Les Maures ayant voulu couper les vivres

---

Dieu fasse durer son pouvoir !), cela en présence de son lieutenant le taleb juste, illustre, vertueux, le qaïd Idris el Djerari ;

» Alors, les gens des dites tribus venus pour honorer, glorifier, louer, rendre grâces (à notre maître) ont témoigné contre eux-mêmes qu'ils reconnaissent comme souverain notre maître l'Imam (que Dieu l'aide et fasse durer sa puissance et son élévation !), qu'ils s'obligent à l'écouter, à lui obéir de la manière la plus absolue (mot à mot : et qu'ils portent son joug sur leur cou).

» Proclamation complète, définitivement convenue, dûment contractée, fixée par engagement écrit, acceptée de plein gré par tous ceux qui l'ont lue, entendue, s'obligeant à l'exécuter.

» Fait le 1er djoumada II an 1246 (fin octobre 1830) ».

(1) W, Esterhazy, *Notice sur le Maghzen d'Oran*, p. 18.



aux Couloughlis et empêcher les tribus voisines de les approvisionner, les Couloughlis coupèrent les conduites d'eau qui desservaient leurs adversaires. Il n'y eut plus d'eau dans les mosquées pour les ablutions, plus d'eau pour les bains maures et les établissements publics, sans compter le trouble que cela portait dans les ménages et les dangers d'incendie qui en résultaient. Les tribus des environs luttaient les unes contre les autres, se razziaient mutuellement. Le pays menaçait de sombrer au milieu de l'anarchie (1).

Les hommes de religion et de piété ne tardèrent pas à élever, de part et d'autre, la voix. Au Méchouar, d'ailleurs, les munitions commençaient à s'épuiser. Le moqaddem de l'ordre religieux des Qadria, seul ordre toléré par les Turcs à Tlemcen, proposa aux Maures de prendre pour arbitre entre eux et les Couloughlis le chef de son ordre en Algérie, le marabout Mahi-ed-Din. Ce dernier personnage, d'origine arabe, était fort vénéré par les Maures. Il habitait dans une zaouia, au milieu du territoire des Hachem, sa tribu, au lieu dit « La Guethna ». Il se prétendait chérif, descendant d'Idris par la branche d'Abd el Qaoui. Il était, par son prestige religieux, le maître absolu dans sa tribu, elle-même la plus puissante des tribus arabes de l'ouest Oranais. Les deux partis tlemcéniens envoyèrent une députation au marabout. Celui-ci accepta de leur servir d'arbitre, et, sur la demande même des envoyés, il consentit à venir s'établir à Tlemcen pour maintenir la paix. Les habitants de Tlemcen le prirent pour chef. Il prit, par déférence pour Mouley Abderrahman, le titre de khalifa du Sultan du Maroc et laissa dans leurs fonctions de qaïd le qoulouglili Boursali et le marocain Mohammed ben Nouna. On lui donna comme résidence le palais de Kara Sliman qui avait déjà servi à Mouley Ali. Dès lors il y eut une accalmie aux troubles qui désolaient Tlem-

---

(1) Dali Youssef, Sidi Larbi, etc.

cen et ses environs. Puis, les évènements ne tardèrent pas à faire passer au premier plan le marabout Mahi-ed-Din (1).

.*.

Dès février 1831 à la suite d'évènements extérieurs à l'Algérie, le maréchal Clauzel avait été rappelé. Arrivé à Paris, il réussit à faire nommer à Oran son ancien compagnon d'armes le général Boyer en remplacement du général Damrémont qui rentrait en France. Boyer, nommé en avril 1831, n'arriva que beaucoup plus tard, muni de pouvoirs qui le rendaient presque indépendant du gouverneur général. C'était un vétéran des campagnes d'Egypte où il était resté, en outre, six ans au service de Mehemet Ali. Il connaissait déjà le caractère des populations avec lesquelles il allait se trouver en contact. C'était utile, car l'influence marocaine faisait tache d'huile jusqu'aux portes d'Alger (2).

Obligé de rappeler Mouley Ali à cause de sa maladresse et d'abandonner pour ainsi dire Tlemcen aux luttes des deux partis rivaux, Mouley Abderrahman avait envoyé, nous l'avons vu, un représentant de confiance, le chérif Bel 'Amri à Mascara. Aussitôt arrivé celui-ci se mit à lever les impôts pour le compte du Sultan du Maroc et à désigner des qaïds pour administrer les principales villes au sud et à l'ouest d'Alger. Il

(1) Mêmes informateurs, plus le fils du Moqaddem en question, Si Mahi ed Din. Le Moqaddem de l'ordre religieux des Qadria, ordre de Sidi Abdelqader el Djilani, se nommait Mohammed ben El Qaïd Mami. Il était d'origine turque. Il a laissé deux fils, Si Ahmed et Si Mahi ed Din ; celui-ci, seul, vit encore. — D'après Dali Youssef, à la suite de l'arrivée du marabout Mahi ed Din à Tlemcen, une paix relative entre Maures et Couloughlis dura environ un an et demi.

(2) C. Rousset, *loc. cit.*, p. 502 et 528-530. Le général Berthezène avait succédé à Clauzel en février 1831, mais il ne prit son poste que quelques mois après.



envoya à Médéa le chérif El Ma'athi, à Miliana le chérif Mohammed ech Cherqi. Les agents marocains se répandaient de tous côtés dans les provinces. Le général Boyer procéda avec eux à la Turque. Chaque fois qu'il en prenait un il le faisait exécuter sans jugement.

Pour raffermir ses partisans Bel'Amri voulut s'attaquer aux alliés des Français, car il n'osait venir affronter les fortifications d'Oran. Il se dirigea avec de forts contingents sur Mostaganem qui avait reconnu l'autorité de la France et où le qaïd Ibrahim et quelques centaines de Turcs défendaient seuls la place. Ces derniers battirent l'agent marocain sous les murs de leur ville. Dès lors, Bel'Amri perdit tout prestige aux yeux des tribus qui ne tardèrent pas à se révolter, à refuser l'impôt et même à venir l'assiéger sous les murs de Mascara. Fortement travaillés par les agents du général Boyer les Douaïrs et les Zmala se retirèrent à leur tour dans leurs plaines des environs d'Oran (1).

Mais l'occupation marocaine ne pouvait être tolérée par la France. En mars 1832, le comte de Mornai fut envoyé en mission extraordinaire à Tanger avec ordre d'exiger le rappel hors d'Algérie de tous les agents du Maroc, et une renonciation formelle du Sultan sur tout le territoire de la Régence. La présence d'une escadre à Tanger et la menace d'un bombardement assurèrent une pleine réussite à la mission ; les agents marocains furent tous rappelés. Bel'Amri essaya cependant, en partant de Mascara, de se maintenir à Tlemcen. Ce fut en vain : il ne put qu'y déchaîner à nouveau la guerre civile. Les Couloughlis supportaient mal de n'être plus que les égaux des Maures ; en outre, Bel'Amri demandait — avec ménagement, il est vrai, — qu'on lui livrât le *Mechouar* dont il avait besoin pour tenir tête aux Français. Les Couloughlis, qui venaient d'être ravitaillés en

(1) C. Rousset, *loc. cit.*, pp. 529 et 530, et *Revue des Deux Mondes*, t. LXVIII, p. 77.

poudre et salpêtre par les agents du général Boyer, ne voulurent rien entendre et résistèrent à nouveau dans le *Mechouar* à toutes les attaques des partisans du Maroc. Bel'Amri perdit son temps à les assiéger; les approvisionnements en vivres leur venaient par les'Angad, dont le chef, Mohammed el Ghomari, surnommé Bou Chouicha, était un ancien agent des Turcs. Le chérif marocain, voyant qu'il lui était impossible de tenir ferme à Tlemcem, se résigna à partir. Il laissa en ville Mahi ed Din avec le titre de khalifa du Sultan et obtint de Mouley Abderrahman le titre de pacha pour Mohammed ben Nouna. Ce dernier devait avoir, en outre, la surveillance et le contrôle des subsides envoyés du Maroc (1).

Mahi ed-Din ne tarda pas à se voir pris entre les deux partis rivaux de Tlemcen qui luttaient sans cesse. Ne réussissant à obtenir de trève ni de l'un ni de l'autre, il se retira dans sa zaouïa. De là, il appela toutes les tribus arabes à la guerre sainte, tandis qu'il s'emparait par trahison du qadhi d'Arzew, allié des Français, et de Mohammed el-Ghomari, allié des Turcs du *Mechouar*. Ces deux personnages eurent la tête tranchée (2). Puis Mahi ed-Din suivi des Hachem, des Beni Amar, de nombreux contingents de toute provenance, essaya à plusieurs reprises d'attaquer Oran. Mais le marabout n'eut pas de succès, et, malgré ses prédications enflammées, les contingents des tribus le rejoignaient de moins en moins. En particulier les Douaïr et les Zmala ne vou-

(1) *Id. Ibid.* — W. Esterhazy, *Notice sur le Maghzen*, p. 18. — *Kitab el Istiqa*, t. IV, pp. 187 et 191. — Dali Youssef, Sidi Larbi, etc. — En partant, Bel Amri laissa encore à Tlemcen le qadhi Mohammed ben Sâad, nommé par Mouley Abderrahman et envoyé avec Mouley Ali. Cf. note 7 ci-dessus et appendice I.

(2) W. Esterhazy dans son livre *De la domination turque*, p. 252, dit qu'El Ghomari fut pendu à un canon de Mascara. Le nom de ce personnage était Mohammed ben El Ghomari ez-Zelbouni. Son titre était *Chaouaf*, c'est-à-dire surveillant de la frontière des Angad et du Sahara.



laient rien entendre. Après la défaite de Sidi Chabal (10 octobre 1832), Mahi ed-Din sentit qu'il allait perdre son pouvoir (1).

Alors, se retranchant derrière sa piété, son détachement du monde et surtout sa vieillesse, Mahi ed-Din fit offrir à Mustapha ben Ismaïl le commandement militaire des tribus contre les infidèles. Mustapha refusa tout pouvoir autre que celui qu'il tenait de ses Douaïr. Mahi ed-Din persista, malgré ses Hachem, à se tenir à l'écart de la lutte, mais il consentit à ce que l'on proclamât son fils Abd el-Qader. Celui-ci était très populaire chez les Arabes à cause de ses nombreuses qualités, surtout sa vaillance au combat. On consulta Mustapha ben Ismaïl sur cette proclamation. Celui-ci ne fit pas d'opposition déclarée, mais se tint à l'écart sans promettre ni refuser son concours. Mahi ed-Din se retira alors dans l'Eghris où, le 25 novembre 1832, une réunion des principaux des Hachem et des Beni Amer proclama chef de la guerre sainte le jeune Abd el-Qader et lui donna le titre de Sultan (2).

Celui-ci déclara alors prendre les Hachem et les Beni Amer comme ses tribus maghzen (3).

⁂

Dès les débuts de 1833, le nouveau Sultan envoya une invitation à tous les chefs de tribus pour se faire reconnaître émir, chef de la guerre sainte contre les Français. Mustapha ben Ismaïl, alors dans la Mleta, n'y répondit

(1) C. Rousset, *Les commencements d'une conquête*, *Revue des Deux-Mondes*, t. XVIII, p. 81. — W. Esterhazy, *Notice sur le Maghzen d'Oran*, p. 19.

(2) *Kitab el Istiqça*, t. IV, p. 191. — C. Rousset, *loc. cit.* — W. Esterhazy, *loc. cit.*, p. 19 à 21. — Anonyme, *Douaïr et Zemala*, p. 9 et 10. — Dali Youssef, Sidi Larbi, etc.

(3) Mêmes références, et, en plus, *Oran sous le commandement du général Desmichels*, p. 7.

pas ; son neveu, Mazari, au contraire, s'y montra favorable. Dès lors les tribus du maghzen turc se coupèrent en deux : une partie suivit Mazari à Mascara, auprès d'Abd el-Qader ; l'autre resta avec Mustapha. Les Couloughlis de Tlemcen, également sollicités, ne répondirent ni oui, ni non (1).

Mais, subitement, les avances faites aux tribus maghzen par les Français, et par l'intermédiaire de ces tribus aux Couloughlis de Tlemcen, cessèrent. Avec le général Desmichels (2) qui venait d'arriver à Oran une autre politique était inaugurée. Abd el-Qader ayant appelé les tribus à la guerre sainte, en mai 1833, les Douaïr et leurs chefs vinrent y prendre part. Mais Mustapha manœuvra seul de son côté, recevant les mêmes honneurs qu'Abd el-Qader du sien. Après la défaite des Arabes, Mustapha envoya parlementer avec le général Desmichels qui n'agréa pas ses avances. Mustapha se retira alors avec les siens et n'offrit plus rien (3).

Les Maures de Tlemcen avaient répondu à la sommation d'Abd el-Qader par une ambassade. Ils étaient désolés, disaient-ils, que l'anarchie régnât chez eux, mais ils avaient prêté serment à Mouley Abderrahman qu'ils considéraient toujours comme leur souverain. Ils voulaient bien se soumettre à Abd el-Qader comme ils s'étaient soumis autrefois à son père, mais avec la même condition : celle de reconnaître la suprématie du Sultan du Maroc. Abd el-Qader y consentit. Il était évident que Tlemcen, ancienne capitale d'un royaume, la plus grosse agglomération de l'Oranie, pourrait toujours abriter un pouvoir rival. Il importait donc à l'émir

(1) Mêmes références.

(2) Le général Desmichels, nommé au commandement de la province d'Oran le 28 fév. 1833 (cf. Rousset, *loc. cit.*) ne débarqua dans cette ville que le 23 avril (cf. *Oran sous le commandement du général Desmichels*, p. 6).

(3) W. Esterhazy, *Notice sur le Maghzen*, p. 21. — C. Rousset, *loc. cit.*, p. 566.



de la posséder. Les Couloughlis écrivirent aussi à Abd el-Qader ; ils lui offrirent simplement leur alliance contre Ben Nouna (1).

Mohammed Ben Nouna pris entre Abdelkader et les Couloughlis préféra se retirer au Maroc. L'émir entra à Tlemcen, adopta, comme son père, le titre de « khalifa du Sultan » après avoir envoyé une ambassade et une lettre de soumission à Mouley Abderrahman, et fit faire dans toutes les mosquées la prière au nom du souverain du Maghreb. Il choisit, comme vizir, Bou Hamidi, le chef de la tribu des Oulhaça. Les habitants lui donnèrent la même résidence qu'à son père, la maison de Kara Sliman. Le vieux Mahi-ed-Din dirigeait la politique de son fils du fond de sa zaouïa ; il s'appliqua à maintenir la paix avec les Couloughlis. Ceux-ci ne pouvaient consentir à livrer le *Méchouar* qui constituait toute leur garantie. Il leur demanda, comme signe de soumission, de donner à l'émir un parasol d'or et un cheval harnaché. Les Couloughlis y consentirent et y ajoutèrent, en outre, un certain nombre de mules parmi celles qui restaient de la razzia sur Mouley Ali (2).

Mais les Douaïr et les Zmala de Mustapha ben Ismaïl continuaient à se tenir à l'écart. Pour les prévenir, eux ou les autres indigènes tentés de se tourner du coté de la France, Abd-el-Qader écrivit le 19 Dzou'lhidja (mars 1833) aux'Ulémas de Fès leur demandant une consultation juridique sur la conduite à tenir par les musulmans algériens vis-à-vis des Français. Le jurisconsulte Abou'lHasen 'Ali ben Abdesselam Madidech et-Tsouli répondit à cette lettre par ordre du Sultan et la réponse en faveur d'Abdelqader fut répandue à des quantités

(1) *Kitab el Istiqça*, *loc. cit.* et p. 192. - C. Rousset, *loc. cit.*, p. 551 et 552. — Pélissier de Raynaud, *Annales*, t. I, p. 354. — Daly Youssef, Sidi Larbi, etc.

(2) Dali Youssef, Sidi Larbi, etc. — Kitab el Istiqça, *loc. cit.* — *Oran sous le commandement du général Desmichels*, p. 32. — C. Rousset, *loc. cit.*

d'exemplaires au milieu des populations indigènes. A partir de ce moment, le Sultan ne cessa de pourvoir aux approvisionnements de l'émir en chevaux, armes, argent, par l'intermédiaire de l'Amin de Fès, Hadj Taleb ben Djaloun el Fasi (1).

Sur ces entrefaites, Mahi-ed-Din (2) mourut dans sa zaouïa. Abdelqader dut, dès lors, diriger lui-même toutes les opérations de la guerre sainte et se trouva en contact direct avec le commandant français d'Oran. A partir de ce moment, l'histoire d'Abdelqader est fort connue ; nous n'avons pas à la refaire, nous mentionnerons simplement les faits intéressant directement la région de Tlemcen et les relations de l'émir avec le Maroc.

Pour obtenir la soumission d'une tribu de l'ancien maghzen turc, la tribu des Angad, l'émir dut lui concéder des pâturages revendiqués par les Beni Amer. Ceux-ci, vexés, refusèrent de payer l'impôt antérieurement consenti par eux. L'émir lança contre eux Mustapha ben Ismaïl et ses Douaïr. Les Beni Amer se soumirent aussitôt ; l'émir voulut arrêter Mustapha. Il était trop tard, les Beni Amer avaient été écrasés et leur chef, Bou Chouicha, tué. La brouille se mit alors entre Mustapha et Abdelqader ; des luttes épiques eurent lieu. L'émir fut écrasé successivement à Hennaya et à la Sikkak, ses contingents d'Arabes indisciplinés ne pouvaient tenir contre les solides troupes des tribus maghzen. Il aurait infailliblement disparu sans l'aide qu'il trouva auprès des Français. Ceux-ci lui envoyèrent le commandant Abdallah d'Asbonne pour organiser ses milices et de nombreux convois de munitions et d'armes, dont plusieurs canons. Devant une aide pareille, Mustapha jugea à propos de se réfugier au Maroc et de se mettre au

(1) *Kitab el Istiqça, loc. cit.* — *L'amin* d'une ville est le chef des corporations de cette ville.

(2) Mahi-ed-Din mourut en juillet 1833 ; Cf. Pelissier de Raynaud, *Annales*, t. I, p. 354.



service du sultan. Il envoya à ce dernier en présent le butin fait sur Abdelqader, notamment le fameux parasol d'or donné par les Couloughlis. Malgré ces riches présents, le sultan accueillit Mustapha très froidement et le renvoya avec une ambassade chargée de le réconcilier avec son ennemi. La paix fut difficile à conclure. Néanmoins, les tribus maghzen se soumirent ; Mustapha refusa de rester à leur tête, il passa au Mechouar avec cinquante familles des Douaïr. Sur ces entrefaites, le traité des Français avec Abdelqader fut dévoilé. Le sultan du Maroc, furieux de voir le rôle joué par celui-ci, renvoya Mohammed ben Nouna à Tlemcen reprendre ses fonctions de pacha et d'intendant des finances de l'émir (1).

Les tribus de l'Est de l'Oranie et de la région d'Alger, jadis soumises à Abdelqader, commençaient à se soulever à l'appel des Turcs de Constantine commandés par Ahmed bey. L'émir désirait réprimer ces velléités d'indépendance ; mais, avant de partir, il voulut en finir avec le *Méchouar* où se réfugiaient ses ennemis. Il somma donc les Couloughlis de lui livrer la place. Ceux-ci refusèrent et essayèrent de parlementer. Pour montrer leur bon vouloir, si l'émir consentait à faire la paix, ils devaient offrir un cheval harnaché en signe de soumission. Le *Mechouar* était pour eux le palladium de leur existence politique et économique ; ils ne pouvaient consentir à le livrer. Dès lors la paix qui existait entre Abdelqader et les Couloughlis, depuis la proclamation de l'émir, fut rompue. La guerre dans Tlemcen

(1) Dans les luttes entre Mustapha et Abdelqader les Angad et les Douaïr étaient alliés et suivaient Mustapha. L'émir avait avec lui les contingents des Trara, des Ghossoul, des Mediouna, des Riah, des Beni Isnassen et du Riff. Cf. *Douaïr et Zmala*, pp. 10 à 12. — Desmichels, *loc. cit.*, pp. 147 et 148. — W. Esterhazy, *Notice sur le Maghzen*, pp. 23 à 26. — C. Rousset, *loc. cit.*, pp. 566-567. — Pellissier de Reynaud, *Annales*, t. I, p. 376. — Ces faits se passaient d'avril à juillet 1834.

reprit de plus belle; l'émir bloqua lui-même la forteresse durant un mois, mais sans succès. Il ne possédait que quatre petites pièces de campagne insuffisantes pour battre les murs et mal approvisionnées. Il demanda au général Desmichels deux obusiers de siège. Celui-ci les demanda en France: il espérait profiter de l'occasion pour s'imposer à l'émir par sa générosité et, dans une entrevue avec le chef arabe, obtenir les engagements fermes en notre faveur. Desmichels fut autorisé, les deux obusiers arrivèrent. Le général français s'attendait à une entrevue avec Abdelqader, mais celui-ci l'esquiva en partant guerroyer dans l'Est. Avant de partir il avait confié le siège du Mechouar à Bou Hamidi et Ben Nouna. Puis il établit son quartier général à Mascara. Les Douaïr et les Zemala qui avaient embrassé sa cause, après le retour de Mustapha ben Ismaïl du Maroc et la fausse réconciliation avec l'émir, furent placés sous le commandement unique d'El Mazari. En même temps, fort des décisions des Ulémas de Fès, l'émir interdisait à tous les indigènes, sous peine de mort et de confiscation de tous leurs biens, d'entrer en communication avec les chrétiens (1).

⁂

Le *Mechouar*, était cerné, les vivres y entraient difficilement, les provisions de toute sorte, les munitions de guerre diminuaient ; tandis que les partisans d'Abdelqader ne cessaient d'être approvisionnés, soit par le Maroc, soit par la France. Le général Desmichels à qui on affirmait les échecs de l'émir à Tlemcen, envoya dans cette ville les commandants de Maligny et Tatarau se rendre compte de la situation. Mais il les fit passer auparavant par Mascara pour discuter avec l'émir.

(1) Dali Youssef, Si Larbi, etc. — Desmichels, *loc. cit.*, pp. 163 à 166.



Celui-ci eut donc le temps de prévenir ses confidents à Tlemcen. A leur arrivée dans cette dernière localité les officiers français furent reçus et logés par Mohammed ben Nouna, pacha du Sultan du Maroc. Ben Nouna les hébergea dans sa propre maison au nom d'Abdelqader. Dès leur entrée en ville une sorte de trêve s'était établie entre Couloughlis et Maures. Les Couloughlis en profitèrent pour se procurer des vivres. Nos officiers trouvèrent la ville dans une paix relative et purent la visiter en partie, accompagnés par Mohammed ben Nouna (1).

Cependant les Couloughlis se demandaient avec inquiétude comment finirait leur affaire. Un jour ils tinrent conseil au *Mechouar*. Ils avaient entendu parler des campagnes qu'Ahmed, bey de Constantine, avait entreprises, des luttes qu'il soutenait contre les Français. L'imagination populaire grossissait tous ces faits d'armes; bientôt Ahmed leur apparut comme le restaurateur du pouvoir des Turcs. Ils décidèrent de l'appeler à leur secours. Comme tout le pays leur était fermé par les Maures et les tribus, ils désignèrent trois d'entre-eux pour porter au Bey leur message: ce furent Mustapha ben Mesli, Sliman ben Sari et Mustapha ben Mekallech. Ces envoyés devaient s'échapper en secret et parvenir auprès du bey de Constantine inaperçus. Pour être moins remarqués, ils partirent chacun de leur côté à l'insu même de leurs proches. Mais aucun ne parvint au but du voyage. Un fut tué; les deux autres, Mesli et Mekallech furent pris par les Français d'Oran, qu'ils trouvèrent dans d'autres dispositions à l'égard d'Abdelqader et de ses adversaires les Couloughlis (2).

(1) Desmichels, pp. 187-188. — Dali Youssef, etc. — Si Larbi ben Mansour m'a dit: « Lorsque les officiers français arrivèrent j'étais de garde au *Méchouar*. Avec quelques camarades nous profitâmes de la trêve pour sortir et aller voir comment étaient faits les chrétiens. Mais nous ne pûmes en approcher à cause des Maures qui les entouraient ».

(2) Dali Youssef a été le premier à me parler de ces faits en

Le général Trézel venait, en effet, de succéder au général Desmichels et reprenait la politique inaugurée autrefois par les généraux Clauzel et Boyer. L'émir, de son côté, voyant les Douaïr des environs d'Oran qui avaient recommencé à nouer des relations avec les Français, donna l'ordre à El Mazari d'aller arrêter leur chef Ismaïl ould Kadi. Celui-ci fut amené comme prisonnier au milieu des Douaïr de Mascara. L'émir Abdelqader le réclama. El Mazari proposa à ses contribules de le livrer. Ceux-ci, furieux de voir leur chef livrer un de leurs frères, destituèrent El Mazari, l'expulsèrent puis s'enfuirent sous les murs d'Oran où ils se mirent sous les ordres d'Adda ould Othman pour les Douaïr et de El Hadj el Ouza'a pour les Zmala (1).

Toutes les négociations françaises avec les Douaïr et les Zmala avaient été menées, depuis l'arrivée de Trézel, par l'intermédiaire du bey Ibrahim Bouchnaq, chef des troupes indigènes auxiliaires. Bientôt, le 16 juin 1835, la convention du Figuier, entre le général français et les

---

détail. Si Larbi et les autres n'ont pu les préciser. En partant de Tlemcen Mustapha ben Mesli s'enfuit du coté d'Aïn el Hout, s'enferma dans la *horma* (asile sacré, inviolable) du marabout, y resta plus de huit jours. Il put enfin se saisir d'un cheval et partit du côté de Rachgoun poursuivi par une foule d'arabes. Rachgoun était occupé par les Français depuis la fin d'octobre 1833 (W. Esterhazy, *Notice sur le Maghzen*, p. 54). Il tomba entre leurs mains.

Ben Sari, aperçu par les arabes dès son départ, fut poursuivi et se cacha dans une grotte. Découvert et saisi, on trouva sur lui des lettres de Mustapha ben Ismaïl. Il fut décapité.

Mustapha ben Bey Mekallech parvint directement à Oran au bout d'une quinzaine de jours.

M. Mesli, instituteur à l'école principale d'indigènes de Tlemcen, m'a dit que dans sa famille il avait entendu raconter les aventures de son parent Mustapha ben Mesli et celles de Mustapha ben Bey Mekallech, mais que jamais il n'avait entendu parler de Sliman ben Sari comme ayant participé à ces évènements.

(1) W. Esterahzy, *Notice sur le Maghzen*, pp. 30 et suiv. — C. Rousset, *loc. cit.*, t. LXIX, p. 287. — Anonyme, *Douaïr et Zmala*, pp. 18 et suiv.



Douaïr-Zmala devait faire de ces derniers les plus dévoués serviteurs de la France. Ils se mirent aussitôt en relations avec les Couloughlis du Mechouar. Les sorties de Trézel, sa politique qui faisait oublier les jours du général Desmichels avaient enthousiasmé européens et auxiliaires indigènes. La triste défaite de la Macta, où les Français furent sauvés par la vaillance des Douaïr et des Zmala ne réussit pas elle-même à les décourager. En effet, le 4 juillet 1835, le bey Ibrahim écrivait au Gouvernement général à Alger :

« Louange à Dieu seul !

» A l'illustre, au très élevé gouverneur commandant Alger.

» Je vous informe que les Zmala et Douaïr, fantassins et cavaliers sont réunis auprès de nous, les cavaliers au nombre de deux mille quatre cents et les fantassins au nombre de trois mille. Dès que nous aurons fait leur recensement nous vous en enverrons la liste.

» Le général, qui est ici à Oran (que Dieu lui accorde sa récompense pour le bien qu'il nous a fait !), — s'est montré le meilleur des hommes lorsqu'il est sorti d'Oran avec ses troupes, qu'il a combattu hors des murs. Tous les Douaïr et tous les Zmala sont venus auprès de lui et lui ont dit : « Nous sommes vos clients » d'une manière absolue, mais nous sommes prêts à » mourir pour vous au devant des troupes françaises ». Je m'avançai et je pus vérifier l'exactitude de ces sentiments. Puis ils vinrent tous auprès de moi et se réjouirent tous avec moi grandement sans aucune arrière pensée. Cela, par la force et la puissance de Dieu !

» Maintenant, la décision est à vous. Nous voudrions de votre généreuse bonté, et nous insistons sur cela, qu'à l'arrivée de notre lettre vous nous renvoyez nos troupes que vous avez auprès de vous. Renvoyez-les

nous très rapidement, sans délai ; qu'elles voyagent de nuit afin d'arriver ici le matin (1).

» Le marché est bien approvisionné en fait de bœufs, moutons, céréales, etc. Plus tard il le sera encore mieux, s'il plaît à Dieu ! Vous l'apprendrez bientôt avec les autres nouvelles.

» Pour nous, nous n'avons d'autre appui que vous. Ne détournez pas vos regards de nous et de nos besoins. Je suis votre client de toute manière. Lorsque vous nous donnerez l'ordre de partir, il faut que le départ ait lieu avec les troupes françaises, en une seule colonne. Il faut que, lorsque nous entrerons à Mascara, vous connaissiez les hommes que sont les Douaïr et les Zmala, ce que nous sommes nous-même. Nous vous rendrons tout le bien que vous nous avez fait et, grâce à nous, tout le pays entre le Gharb et Tunis sera sous votre autorité et la nôtre. C'est à vous d'ordonner.

» Recevez de notre part des saluts nombreux. Écrit par ordre du très-grand, du sieur Ibrahim Bouchenâq, le 8 rabi I, an 1251. — Que Dieu nous fasse connaître ses bienfaits ! Ainsi soit-il ! »

*En marge :* « Quant aux affaires de Tlemcen ne vous en mettez point en peine. Cette ville est à nous. J'ai reçu des lettres. Elles sont aux mains de nos amis qui attendent de nos nouvelles. Lorsque nous partirons il faut que vous veniez avec nous. Salut » (2).

Cette lettre ne correspondait pas cependant à la réalité, au moins pour Tlemcen. Tous les Couloughlis, notamment les plus fanatiques, n'adoptaient pas les vues de Mustapha ben Ismaïl et de ses correspondants d'Oran en faveur d'une alliance avec les Français. Beaucoup, malgré les renseignements contraires envoyés d'Oran par Mustapha ben Bey Mekallech, espéraient encore en l'appui d'Ahmed Bey. Un grave évènement n'allait pas tarder à tourner tous les habitants du Mechouar en notre faveur (1).

(1) Les communications entre Alger et Mostaganem ou Oran ne pouvaient avoir lieu que par mer. En voyageant de nuit le bateau ne pouvait être signalé à l'ennemi.

(2) W. Esterhazy, *loc. cit.*, pp. 40 et suiv. — Appendices III et IV.



⁂

Abdelqader se croyait tout-puissant après le désastre de la Macta. Il vint à marches forcées sur Tlemcen où il espérait arrêter les intrigues des Douaïr en faveur des Français et somma à nouveau les Couloughlis de lui livrer le *Mechouar*. Ceux-ci, comme auparavant, refusèrent, et l'émir, obligé d'aller dans l'Est encore une fois pour comprimer l'action des Maghzen français dirigés par le colonel Marey, leur laissa une liberté relative. A ce moment, le gouverneur Clauzel faisait encore accentuer à Oran la politique de Trézel « Le qaïd des Couloughlis du *Mechouar*, Si Mohammed Boursali, était venu à Oran même pour s'entendre avec les Français. Profitant du passage du duc d'Orléans, il avait noué des relations avec lui et essayait de se faire nommer bey de Tlemcen. Un fort parti se formait donc pour la France dans la région de l'Ouest Algérien. Abdelqader était refoulé de toutes parts. Il venait d'être expulsé de Mascara livrée aux flammes ; tandis que le bey Ibrahim Bouchenaq, renvoyé à Mostaganem à la demande des Douaïr qui avaient eu à se plaindre de

(1) Il y eut toujours, même parmi les Couloughlis un petit groupe d'opposants à l'alliance française. Dali Youssef m'a cité un certain nombre de noms. Ces opposants s'enfuirent au moment de l'occupation française Les uns émigrèrent au Caire, les autres à Fès. Quelques-uns, mais fort peu nombreux, suivirent l'émir Abdelqader. — Cf. appendice II.

lui, essayait de rentrer en grâce en détachant El Mazari de la cause de l'émir (1).

Abdelqader sentit que son pouvoir allait s'effriter. Pour rétablir son prestige, il voulut frapper un grand coup et se défaire des Couloughlis du *Mechouar*. Ses agents l'avaient averti que les Couloughlis attendaient un important convoi de vivres amené par des Angad sous la conduite du fils d'El Ghomari. Ces Angad écrivirent-ils aux Couloughlis et leurs lettres tombèrent-elles en la possession d'Abdelqader ? Ou bien Abdelqader fabriqua-t-il de fausses lettres pour tromper les Couloughlis ? Les deux versions sont soutenues. Quoiqu'il en soit les Couloughlis reçurent des lettres par lesquelles les Angad leur demandaient de venir les attendre à quelque distance de Tlemcen. Ils craignaient de ne pouvoir entrer en ville à cause des troupes ennemies et des Maures (2).

Au même moment Abdelqader annonçait à ses troupes qu'il allait marcher contre Oran. La veille de l'arrivée des Angad il les fit toutes sortir et alla camper sur la route d'Oran à une certaine distance de la ville. La nuit, il fit demi-tour avec plusieurs milliers de ses meilleures troupes, Hachem, Beni Amer, assoiffés de vengeance, Oulhaça, haïssant les Turcs. Il les mit en embuscade dans la montagne au sud de Tlemcen, et dans les ravins ou les bois d'oliviers parsemant le plateau de Mansoura, à l'ouest.

Au matin, les Couloughlis envoyèrent trois cents des leurs au devant des Angads. Ils avaient choisi ces hommes parmi leurs guerriers les plus intrépides et les plus exercés. Néanmoins lorsque ceux-ci rencontrèrent le convoi attendu il y eut un moment de désordre occa-

(1) Dali Youssef, Si Larbi ben Mansour, Si Larbi Boursali, etc. W. Esterhazy, *notice sur le Maghzen*, p. 46 et suiv. — C. Rousset, *loc. cit.*, t. LXXIX, p. 56.— Pellissier de Reynaud, *Annales*, II, p. 38.

(2) Dali Youssef, etc.



sionné par les chameaux et les autres animaux. Ce fut l'instant choisi par les officiers d'Abdelqader pour donner le signal de l'attaque. Les Angads surpris, s'enfuirent, quelques-uns périrent dont le fils d'El Ghomari. Les Couloughlis essayèrent de résister et de regagner Tlemcen, mais les chemins étaient pleins d'ennemis, et ces ennemis devenaient à chaque instant plus nombreux. Le lieu de la rencontre, Aïchouba, était trop loin de la citadelle pour qu'on pût appeler ou espérer du secours. Ils essayèrent de se frayer un passage le sabre à la main pendant plusieurs kilomètres ; en avançant ils jonchaient le sol de leurs morts. Lorsqu'ils arrivèrent au *Méchouar* le quart de leur effectif manquait à l'appel (1).

Tous ceux qui étaient tombés eurent la tête tranchée Puis les arabes entrèrent en ville triomphants. Arabes et Maures firent alors des fantasias échevelées à travers les rues de Tlemcen et sous les murs du *Méchouar*, portant soixante-quinze têtes au bout de leurs fusils ou de piques, tandis que du haut des murs de la forteresse les familles des morts leur criaient des injures en demandant à Dieu vengeance (2).

*
* *

(1) Dali Youssef, etc. — Aïchouba se trouve à cinq kilomètres environ à l'Ouest de Tlemcen, deux kilomètres environ après avoir dépassé le petit village indigène d'Imama. Le souvenir de ce guet-à-pens est très vivace dans l'esprit des indigènes, Maures et Couloughlis. Certains prétendent qu'il fut l'œuvre personnelle de Bou Hamidi, le chef des Oulhassa. Quoi qu'il en soit il a donné lieu à un proverbe ; quand les femmes des Couloughlis veulent parler d'un jour fort néfaste elles le qualifient de « *triste comme le jour d'Aïchouba* » كنهار عيشوبة

(2) Si Baghli, employé des domaines à Tlemcen, m'a signalé une légende d'après laquelle les mères, les femmes, les filles des Couloughlis tués à Aïchouba, auraient écrit aux français pour demander vengeance. Ces lettres auraient été écrites avec le sang de leurs fils, de leurs époux ou de leurs pères tués au combat.

Après une pareille défaite, les Couloughlis, sans vivres, sans munitions de guerre, n'avaient plus à tergiverser. A l'instigation de Mustapha ben Ismaïl et des principaux Couloughlis une réunion générale eut lieu au *Méchouar* pour décider de la conduite à tenir. Les partisans d'une alliance avec les Français exposèrent leur projet. A l'unanimité on décida de faire appel au commandant français d'Oran. Le qadhi des Couloughlis, Mohammed ben Taleb, rédigea lui-même la lettre séance tenante. Cette lettre fut signée par tous les chefs des familles réfugiées au *Méchouar* et remise à Mustapha ben Ismaïl qui s'était chargé de la faire porter à Oran par des Douaïr. Ces faits se passaient fin décembre 1835 (1).

A Oran tout était déjà prêt pour une marche sur Tlemcen. Le maréchal Clauzel n'attendait qu'une occasion favorable lorsque des lettres pressantes lui arrivèrent de la part de Mustapha ben Ismaïl avec la lettre des Couloughlis. Le gouverneur hâta ses dernières dispositions et le 8 janvier 1836 il se mettait en route. Trois jours après les avant-gardes françaises étaient en vue de Tlemcen.

La ville fut aussitôt évacuée par les Maures sur les ordres d'Abdelqader. Ils se retirèrent, sous la conduite de Ben Nouna, au sud de Tlemcen dans les montagnes des Beni Ournid et des Beni Smiyel. Ils avaient emmené avec eux leurs femmes, leurs enfants, tout ce qu'ils avaient pu emporter de leurs biens mobiliers. Le reste, ils l'avaient enfoui sous terre, dans leur demeures, pour le soustraire aux convoitises des pillards, car ils s'attendaient à ce que les Couloughlis leur rendissent les vexations de ce genre qu'ils leur avaient eux-mêmes infligées dans les dernières années. Cela, d'ailleurs, ne manqua pas d'arriver (1).

(1) Mêmes informateurs. Tous, en particulier Si Larbi Boursali, petit fils du qaïd des Couloughlis du Méchouar, homme fort instruit et bien renseigné sur ces évènements, tous, dis-je, m'ont affirmé de la manière la plus formelle l'envoi de cette lettre que je n'ai pu retrouver, malgré mes recherches. Les enfants du qadhi Mohammed ben Taleb m'ont affirmé la même chose.



Mais le Maréchal Clauzel, entré à Tlemcen, y rétablit l'ordre. Il commença, pour montrer la prise de possession du pays par la France, par nommer des beys pour cette ville et pour Constantine qui n'était pas encore conquise: Ce fut Mustapha ben Bey-Mekallech qui fut choisi pour Tlemcen en raison de son influence et des services qu'il avait rendus. Le maréchal s'occupa ensuite de faire rentrer les Maures et de pacifier le pays, de le réorganiser conformément à la mission civilisatrice de la France.

Les généraux Perrégaux et d'Arlanges furent chargés de ramener les Maures. Abdelqader accompagnait ceux-ci avec son armée qui était fort alourdie par cette multitude de gens, par leurs bagages, leurs animaux et le désordre qui en résultait. L'émir fut facilement rejeté dans le Djebel Tizi tandis que les Maures rassurés par les émissaires des français, qui promettaient l'amnistie, et l'ordre qui régnait à Tlemcen regagnaient presque tous leurs demeures. Ce fut en vain que Ben Nouna essaya de tenir la campagne avec les contingents des Oulhassa, des Triffa, des Beni Isnassen et des Riffains. Il fut battu et chassé de partout. Le qadhi de Tlemcen nommé par Mouley Abderrahman, Si Mohammed ben Sâad, s'était enfui à l'arrivée des Français (2). L'occupation marocaine de Tlemcen, ouverte ou déguisée, avait définitivement cessé (3).

A. COUR.

(1) Cf. appendice v. — D'après la tradition universellement admise, les Français entrèrent à Tlemcen par la porte actuelle de l'Abattoir appelée « Bab Sidi Bou Medine ».

(2) *Selouat al Anfas*, III, p. 78.

(3) J'ai jugé inutile d'insister sur l'arrivée du Maréchal Clauzel à Tlemcen. Ce fait et ses suites sont suffisamment connus d'après les références imprimées citées ci-dessus.

## APPENDICE

L'occupation marocaine de Tlemcen m'a été racontée par plusieurs personnes avec de nombreuses variantes. L'histoire locale, pour cette période si troublée, est devenue légende, elle s'est assombrie ou embellie. Dans la bouche des Couloughlis de Tlemcen, elle touche presque à l'épopée.

J'ai essayé de rétablir cette histoire avec les documents imprimés ou autographes que j'avais sous la main (1) et les récits des personnages locaux les plus anciens, témoins oculaires ou auriculaires les plus dignes de foi. M. Venisse, administrateur chargé des affaires indigènes à la sous-préfecture de Tlemcen, a bien voulu faire rechercher pour moi les plus vieux Couloughlis et les plus aptes à me renseigner. Je suis heureux de l'en remercier publiquement.

Les personnages dont le récit m'a permis de compléter les textes sont :

---

(1) Les livres dont je me suis servi sont :

1° Ahmed ben Khaled en Nâciri, *Kitab el Istiqça*, 4 vol. in-4°, Le Caire, 1312 de l'hégire ;

2° El Kettani, *Salouat al Anfas*, 3 vol. in 4°, Fez, 1320 de l'hégire.

3° Desmichels, *Oran sous le commandement du général Desmichels*, 1 vol. in-8°, librairie militaire d'Anselin, Paris, 1835 ;

4° W. Esterhazy, *De la Domination Turque, dans l'ancienne régence d'Alger*, 1 vol, in-8°, Paris, 1840 ;

5° W. Esterhazy, *Notice sur le Maghzen d'Oran*, 1 vol. in-8°, 1838 ;

6° Pellissier de Reynaud : *Annales Algériennes*, 3 vol. in-8°, Alger, 1855.

7° Anonyme : *Douaïr et Zemala, 1 vol. in-8°, Oran, 1883.*

8° C. Rousset : *Les commencements d'une conquête, Revue des Deux-Mondes*, t. LXVII, LXVIII, LXIV et LXXIX (années 1883 et 1887).



1° Dali Youssef Benaouda, médecin maure ; fils et petit-fils de médecins attachés officiellement aux garnisons turques. Prétend qu'il avait environ 20 ans à l'époque où se sont passés les événements ci-dessus ;

2° Sidi Larbi ben Abdallah ben Mansour, d'une famille maraboutique inféodée aux Turcs (Aïn el Hout). Si Larbi prétend être âgé de 106 ans. Après la conquête française il s'engagea aux spahis ; son certificat de libération porte la date de 1851. Si Larbi a eu une citation pour fait d'armes dans un combat livré aux Beni Snassen ;

3° Le chérif Mouley Haddou, gardien du mausolée et de la mosquée de Sidi Abdelqader el Djilani ; âgé de 99 ans. C'est un Maure. Il m'a fourni la version maure sur les faits de la période 1830-1835 ;

4° Un de mes élèves de la médersa, Ali Chaouch, a recueilli pour moi par écrit un récit de l'affaire d'Aïchouba, récit fait par sa grand'mère, excessivement âgée.

J'ai trouvé d'autres personnes fort âgées. Mais les unes n'avaient pas la lucidité d'esprit nécessaire ; les autres n'ont pas voulu parler, surtout du côté maure. Quelques indigènes instruits, ou descendants de familles réfugiées au Mechouar, m'ont fourni des renseignements intéressants. De ce nombre sont :

Si Larbi Boursali, petit-fils du qaïd du Mechouar.

Si El Hadj Mohammed Bou Cheikhi, imam de la mosquée de Sidi Benna.

Si Ahmed Belbachir Abdelqoui, mon excellent collègue à la médersa de Tlemcen.

Si Mahi-ed-Din ben Mami, fils du moqaddem des Qadria, auteur de la proclamation du père d'Abdelqader.

Si Mohammed Mesli, instituteur à l'école Décieux (école principale d'indigènes), à Tlemcen.

Tous les personnages mentionnés ci-dessus sont encore vivants, reconnus par tout le monde comme dignes de foi.

Quant aux documents autographes, je les ai obtenus grâce à l'amabilité du qadhi de Tlemcen, Si Cho'aïb, de Si Abdelqader ben Kara Sliman, et surtout de M. le commandant Féraud, du 2e chasseurs d'Afrique (1). Voici la suite de ces documents :

I

*Lettre du sultan du Maroc, Moulay Abderrahman, au qadhi Mohammed ben Sa'ad (document communiqué par Si Cho'aïb, neveu de Mohammed ben Sa'ad).*

(CACHET DE MOULEY ABDERRAHMAN)

الفقيه القاضي السيّد محمد بن سعد وفقه الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركته وبعد وصلنا كتابك مخبرا بان الله لمّا خفّف الرجاء واجاب الدعاء فحصلت البغية وبلغت الامنية بهناء الوطن وامنه وتطهيره من الرجس والنجس تافت نفسك للرجوع اليه والقدوم بالاولاد والحشم عليه لما جبلت عليه نفس الانسان من حب الاوطان وفي الحديث حب الاوطان من الايمان وقد ذكّرتنا قول سيدنا بلال رضي الله عنه

(1) Ce mémoire était depuis longtemps déjà remis à la *Revue Africaine* lorsque a paru un article de M. Michaux-Bellaire traitant partiellement le même sujet (cf. *Archives marocaines*, t. XI, pp. 40 à 46). Les données de cet auteur sont uniquement celles de l'*Istiqça* qui est loin d'être complet et suffisamment renseigné. A la suite de cet article M. Michaux-Bellaire a donné la traduction de la réponse de Sidi Ali et-Tsouli à l'émir 'Abd el Qader (*loc. cit.*, p. 116). Ce dernier travail est intéressant et mérite d'être lu, comme, d'ailleurs l'article « sur les musulmans algériens habitant à Fès », précité.



الا ليت شعري هل ابيتنّ ليلة * بوادٍ وحولي اذخِر وجليل
وهل اردن يوما مياه مَجَنَّة * وهل يبدون لي شامة وطفيل

وقول السيد الحسن بن مسعود اليوسي

الا ليت شعري هل ابيتنّ ليلة * بسهب الشنين او بسهب بني ورا
وهل تعبرن نهر العبيد ركائبي * وهل اتركن دايا وادواءها ورا
وهل اردن ازكان يوما فاشربن * مياها به تحكى نميرا وكوثرا

وقد اذنا لكِ في التوجّه لبلدك باهلك وولدك فتاهّب لذلك
واعلمنا والسلام في 14 ربيع الثاني عام 1256
بامر مولانا امير المؤمنين نصره الله تعالى

TRADUCTION :

Au savant jurisconsulte le qadhi Mohammed ben Sâad, que Dieu l'assiste ! Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde et la bénédiction du Très-Haut.

Votre lettre nous est parvenue nous disant que Dieu a fait (pour l'homme) l'espoir et la satisfaction des vœux. En même temps que votre désir nous parvenaient vos souhaits pour la tranquillité du pays, sa paix, pour sa délivrance de tous les éléments d'impureté et de trouble. Vous désirez retourner au pays natal, aller au milieu de vos enfants, de votre famille. Certes, rien ne tient plus au cœur de l'homme que l'amour du pays natal ; les hadiths ont dit : « L'amour du pays natal est un article de foi ». Vous nous avez fait rappeler, à ce sujet, les vers de Sidi Belal :

Aurai-je le bonheur de passer une nuit sur les bords de l'oued entouré de jonc odoriférant et de djelil (nom de plante) ?

Vivrai-je jusqu'au jour où je boirai des eaux de Madjanna et qu'apparaîtront à mes yeux les localités de Chama et de Tafil ?

Et les vers de Sidi l'Hasen ben Mes'aoud el Yousi :

Aurai-je le bonheur de passer une nuit dans la vaste plaine de Chenine ou celle des Beni-Ourâ ?

Mes montures pourront-elles traverser le Nahr-el-Abid et pourrai-je laisser derrière moi Daïa et ses maux ?

Pourrai-je, un jour, arriver à Azgâne et boire de ses eaux comparables à celles de Nomaïr et de Kouthar ?

Nous vous avons accordé la permission de retourner dans votre pays avec vos gens et votre fils. Préparez-vous au départ et faites-nous savoir sa date. Salut.

Le 14 Rabi' II, an 1256 (1840 de J. C.).

Ecrit par ordre de notre maître, le prince des croyants. Que Dieu Très-Haut l'assiste !

(Mohammed ben Sâad ne devait guère rester à Tlemcen. Il en fut chassé encore une fois par l'occupation française, en 1842, et mourut peu de temps après à Fès, dans une grande misère).

## II

*Note sur la famille de Kara Sliman (rédigée par Si Abdelqader ben Kara Sliman).*

تقييد عايلة فاره سليمان الفايد

مدة قيادته سبعة سنين وكان رحمه الله من اشهر الضباط في الاحكام في كل ليلة يلوج في الازقة لنشر السلام في البلاد والدليل على هذا زمان سنينه في القيادة كثر الجوع من قلّة الصّابة حتّى صار الناس



يعبرون بشرّ فاره سليمان ومع هذا الامان التام في البلاد ودائرتها توفي رحمه الله وترك ولدا في الرضاعة الذي وجدنا روسيته شاهد القبر مكتوبا عليها اما بعد هذا قبر الشاب الاسعد سليمان بن المعظم الارفع الفارس الاشهر القائد فاره سليمان توفي رحمه الله عليه سنة ثمانية عشر ومائتين بعد الالف وترك ولدَيْن ملقبَيْن سليمان بن فاره سليمان والثاني محمّد بن فاره سليمان واما سليمان مات مقتولا في دخول الجزائر سنة ستة واربعين ومائتين بعد الالف بقى اخوه محمّد منفردا وكان مع الحاج عبد القادر عسكريا فلمّا بلغ من عمره ٨٩ سنة طلع لزيارة مكة المكرمة سنة ١٢١٣ هجرية ومات بمكة قبل الحج وخلّف اولادا وبنات اما اولاده الآن مشتغلون بالتجارة والسلام فاره سليمان عبد القادر

**TRADUCTION :**

La durée du qaïdat de Kara Sliman fut de sept ans. Il fut célèbre par sa justice ; toutes les nuits, il parcourait les rues pour assurer la sécurité. Pendant son commandement eut lieu une célèbre famine qui porta le nom de famine de Kara Sliman. Or, malgré cette grande misère, l'ordre ne cessa de régner dans le pays. Il mourut (que Dieu lui fasse miséricorde !) et laissa un fils en nourrice. Nous avons trouvé la pierre tumulaire de ce dernier, elle porte : « Ceci est le tombeau du jeune, du fortuné Sliman, fils de l'illustre, de l'élevé, du courageux, du célèbre qaïd Kara Sliman. Il est mort l'an 1218 de l'hégire (1803 de J. C.) ». Celui-ci laissa deux fils, Sliman et Mohammed. Sliman mourut tué à la prise d'Alger par les Français en 1246 (1830). Mohammed resta seul et

suivit El Hadj Abdelkader... Lorsqu'il parvint à l'âge de 89 ans il s'embarqua pour la Mecque, en 1313 de l'hégire (1895 J.-C.), et il mourut avant d'avoir accompli le pélerinage. Il laissa plusieurs fils et filles ; ses fils sont actuellement commerçants. Salut.

*Signé :* KARA SLIMAN ABDELQADER.

## III

Texte de la lettre d'Ibrahim bey dont la traduction est donnée ci-dessus.

Ce texte et les suivants proviennent d'une collection d'autographes arabes appartenant à M. Féraud, chef d'escadron au 2e chasseurs d'Afrique. Ces documents, sortis des bureaux du gouvernement général en 1870-71, sous le commissariat extraordinaire de MM. Du Bouzet et Lambert, furent vendus comme vieux papiers sur la place du Gouvernement. M. Dürr, pasteur protestant à Alger, les acheta. Plus tard, il les céda à M. Féraud, alors interprète principal de l'armée, depuis résident de France à Tanger, et père de M. le commandant Féraud.

**CACHET**

الحمد لله وحده

الى المعظم الاربع قبرنادور حاكم الجزائر السلام عليكم وعلى كافة من تعلّف بكم وبعد فنخبركم وانّ اجمع الزمالة والدوايركلهم مجموعين عندنا بعسكرها وخيولها باصحاب الخيل اربعة وعشرون مايتة واجمع العسكر ثلاثون مايتة وحين نجرّد العدد لا بدّ ان نبعث لك تسكرة والجنرال الذي هنا بي وهران جزاه الله عنّا خيرا ولاكن نعم الرجل



بحين خرج بمحلته من وهران وبرزها خارج البلد اتوه اجمع الدوايز والزمالة وقالوا له نحن اولى بك من كل احد نموت عليك قبل البرنصيص وحين قدمتُ وجدتُ ذلك كله حفّ واتوني باجمعهم وبرحوا بنا غاية البرح ولا بقى حتى شيء بحوله وقوته وانت الامر لك فبحبّ من جزيل فضلك والمؤكد به عليك ان العسكر متاعنا الذي هو عندكم بورود كتابنا هذا اليك تبعثه لنا عزما عاجلا ولا نقبل منك عذرا بي بعث العسكر وياتوني بالليل قبل النهار واما سوف البلد كل حاجة موجودة فيه من بقر وغنم وزرع وغير ذلك وساعة اخرى يكون افضل من هذا الوقت ان شآء الله وستسمع ذلك ويايك الخبر بما كان وانا متّكل الا عليك فلا تغفل علينا طرفة عين فيما نحتاج اليه وانت عندي اولى من كل احد وحين تحبّ الخروج لا بدّ ان يخرج معنا البرنصيص بمحلة واحدة ولا بدّ ان شاء الله حين ندخل معسكر تعرف الرجال من الدوايز والزمالة وتعرفنا نحن نردّ لكم خيركم وترجع كلها من الغرب الى تونس تكون على يديكم وعلى يدينا والامر كله لكم والسلام عليك كثير من عندنا عن اذن المعظم السيد ابراهيم بوشناف *

مفيدا بي 8 ايام من ربيع الاول من عام ١٢٥١

عرفنا الله خيره اميين

**En marge :**

واما امر تلمسان فلا تهتم منها فهي لنا وبعثتُ المكاتب لي وهي بي مُراعتنا ومرافبة خبرنا وحين نخرج لا بدّ ان تاتينا والسلام

## IV

*Lettre d'Ibrahim bey au gouverneur général*

الحمد لله وحده لا شريك له وهو على كل شيء قدير اهـ
المحب الاحب ومعدن الجود والادب المعظم خليلنا واعزنا لدنيا
المكرم (un mot effacé) قبرنادور امنك الله .امين وسلام عليكم وعلى
كافة من انتما اليكم من الاهل والاولاد وبعد فان سالتم عنا
كما نسئل عنكم فاننا بخير اذ كنت بخير واليوم نعلمك يا نعم
المحب فان اجمع الدواير والزمالة هم معنا جادّون في خدمتكم ودخلوا
تحت سانجافكم وسانجافنا وحين تحفّف بنا وبهم الحاج عبد
القادر ولد محي الدين حرف جميع زرعهم الذي في بلادهم في الليل
واليوم هم محسوبين على الله وعليكم ونحب منك ان لا تقصر
عنّا في جميع الامور التي نحتاجوها عندكم وانت كذالك تعرفني
لا نقصر في خدمتكم ولا نرغب على ما لم يصلح بكم وحين علمت
وتحققت انه يصلح بكم هذا الامر شمرت على ساق جدنا في
خدمتكم وشغلكم وها نحن وجهنا اليكم محبكم خديمنا اسماعيل يخبركم
بالوافع وتوقف معه وفوف الكرام عند كبراء البلد ونخبركم ايها
المحب بانّ محبكم ومحبنا الشيخ بالغماري الذي كنتم تسمعون
بخبره فان الحاج عبد القادر ولد محي الدين قد قتله في اربعة رجال
كلهم مثله في الشجاعة والكرم فَقُتِلُوا جميعا وذلك الاّ لاجلكم واجلنا
ونحب منك الوقوف في بعث العسكر لكيْ تراوا منّا الخدمة التي



تصلح للجميع وتعود تباهي بنا بين جلسائك بهذا ولا زائد سوى
حبّكم والسؤال عن احوالكم اجراها الله على وفق مرادكم .امين في
مهل ربيع الثاني عـــــام ١٢٥١ عرفنا الله خيره .امين بمنّه وكرمه
بامر المعظم الارفع السيد ابراهيم باي ايّده الله .امين

**TRADUCTION :**

Louange à Dieu seul !
Il n'a pas d'associé, Il est le plus puissant !

Au meilleur des amis, la mine de la générosité et du courage, le noble, l'illustre, notre ami le plus cher,.... Monsieur le gouverneur. Que Dieu le protège et le sauve, ainsi que tous ceux qui l'entourent, gens ou enfants ! Vous nous questionnez (sur notre état) comme nous vous questionnons. Nous sommes satisfaits si vous l'êtes aussi.

Aujourd'hui je vous annonce, ô le meilleur des amis, que tous les Douaïrs et tous les Zmala sont avec nous pleins de dévouement et d'ardeur pour vous servir. Ils se sont rangés sous votre drapeau et le notre (1). Lorsque El Hadj 'Abdelqader fils de Mahi-ed-Din a appris cela il a fait brûler pendant la nuit toutes les récoltes qu'ils avaient laissées sur leur territoire. Maintenant ils ne comptent plus que sur Dieu et sur vous.

Je vous prie de ne pas négliger ce dont nous avons besoin. Vous savez que de notre coté nous n'épargnons rien pour votre service et pour ce qui est utile à vos intérêts. Lorsque j'ai su ce qui se passait chez les Douaïr et les Zmala, j'ai compris tout de suite l'avantage qui pouvait en résulter pour vous et vos intérêts et je n'ai pas craint de me mettre en avant.

(1) Ibrahim avait le titre de *bey* sous la protection de la France.

Je vous envoie notre ami et serviteur Ismaïl pour vous informer de ce qui se passe. Veuillez le traiter et le faire traiter dignement par les grands de la ville (Alger).

Je vous fais savoir aussi, ô notre ami, que votre ami, et le notre, le cheikh Bel Ghomari dont vous avez entendu parler a été tué par 'Abdelqader, quatre des gens de notre ami, réputés ainsi que lui parmi les plus braves, ont également trouvé la mort dans la même affaire (1).

C'est certainement à cause de vous et de moi qu'ils sont morts.

Je vous prie de m'envoyer les troupes (turques) (2) afin que vous voyiez les services que nous pouvons rendre dans notre intérêt et le vôtre. Vous n'aurez sûrement qu'à vous louer de nous.

Il ne me reste qu'à vous adresser l'expression de mon amitié, et à vous demander de vos nouvelles. Que Dieu vous traite selon vos désirs ! Ainsi soit-il ! Écrit le 1 Rabi' II de l'an 1251 (26 juillet 1835).

Que Dieu nous fasse connaître ses bienfaits par sa miséricorde et sa générosité !

Écrit par ordre de l'illustre, de l'élevé, le sieur Ibrahim Bey. Que Dieu l'assiste !

(1) El Ghomari, dont il est question ici, était le fils du Chaouâf el Angad qu'*Abd el Qader avait fait pendre à un canon de Mascara (Voir ci-dessus). Le bruit de la mort de ce personnage avait peut-être couru mais, en réalité, il ne mourut que quelques mois plus tard, lors de l'affaire d'Alchouba.

(2) Le Gouverneur général avait fait venir à Alger une partie de la milice turque de Mostaganem et d'Oran, milice qui servait auparavant sous les ordres d'Ibrahim-Bey.



## V

*Ibrahim Bey au Colonel Marey, chef des affaires indigènes (agha des Arabes), à Alger.*

الحمد لله وحـــده

المقام المعظم والاكـرم المحترم المحب الاوفى والخل الاصفى سيادة وسعادة السيد ماري اغه في الجزايـر اسعده الله وسلام عليكم ورحمة الله وبركته امّا بعد السوال عن احوالكم والتفقد عن حسن ايامكم التي هي مرادنا ومرامنا اعلمكم على سعادة ونصرة المريشال ان يـوم 6 من فرايـر وردوا علينا مكاتب من تلمسان في ذلك بشارة عظيمة وهو لمّا ان وصلوا لتلمسان ولفيهم مصطفى بن اسماعيل والفرغلان بالفرح والسرور وكان ثمة ولد محي الدين من جهة الخضر فلمّا ان سمع بوصول اصحابنـا هرب خارجا واتبعوهم اصحابنـا فاخذوا من اخذوا وقتلوا من قتلوا واخذوا جميع ديار الخضر ودخلوا البلد وولد محي الديـن الى بني عامر وجمّع غاشي ماخر واتى لتلمسان فربها والقبايل من جهة اخرى فخرجوا له اصحابنـا المريشال والمـزاري والجميـع وتطاردوا وهربـوا فدامهم ولم يقدروا يوقفـوا فبالة اصحابنا رُبع ساعة واتبعوهم وزادوا عليهم وحملـوا على القبايـل قرارة وغيرهم كان هرب من جهتهم ولد محي الدين وقتلـوا خلفا كثيـرا واتـوا بالرؤوس والمكاحل والخيـل لا يعدّ ولا يحصى حتى شبعـوا اصحابنـا الحاصل في ذلك اليوم سبعة ملافات في ذلك اليوم حتى صاروا

يطلبون بالشرع على ان يعفوا عنهم وراهم يسيرون وياتوا بالفادات
ويطلبون الامان وافترف شمل الاعداء ولا بفي لهم اجتماع وذلك
فهرا عليهم بالغلبة وراهم في هناء وسرور والتبشار ويوم وصول هذا
الخبر عندنا كان ذلك اليوم عندنا يوم كبير ورانا بمحلتنا خارج
البلد ننتظروا فدومهم واجتمعنا معهم لتتميم الفرح والنصر رانا
اعلمناكم لتاخذوا حظكم من الفرح والسرور ونحن اصدفاء واحباء
منكم واعلمونا عن احوالكم لتنشرح صدورنا وتفر (un mot effacé)
اعيننا والله رقيب عن اذن محبكم السيد ابراهيم باي ايّده الله

(Cachet d'Ibrahim bey.)

TRADUCTION :

Louange à Dieu seul !

A l'ami illustre, généreux, distingué, l'ami le plus pur, Monsieur Marey-Agha, à Alger. Dieu le rende heureux !

Compliments d'usage... Nous vous informons du bonheur et de la victoire du Maréchal (Clauzel). Le six février nous avons reçu des nouvelles de Tlemcen, nouvelles excellentes.

Lorsque le Maréchal a eu atteint Tlemcen, Mustapha ben Ismaïl et les Couloughlis se sont portés à sa rencontre avec forces démonstrations de joie. Dès que le fils de Mahi-ed-Din, soutenu par les Maures, eut appris l'arrivée de nos amis il s'enfuit loin dans la campagne. Nos amis le poursuivirent, firent des prisonniers, tuèrent des adversaires, s'emparèrent de toutes les demeures des Maures et tinrent la ville. Le fils de Mahi-ed-Din se dirigea du côté du pays des Beni 'Amer pour lever d'autres troupes ; puis il s'avança près de Tlemcen, tandis que



ses tribus alliées tenaient la campagne d'un autre côté de la ville. Nos amis, ainsi que le Maréchal et Mazari firent une sortie et chassèrent, mirent en fuite leurs adversaires qui ne purent tenir devant eux un quart d'heure de temps. Puis ils chargèrent les gens de Trara et d'autres tribus parmi lesquels Abdelqader s'était réfugié. Un très grand nombre d'ennemis ont été tués. Nos amis ont rapportés leurs têtes, leurs fusils, leurs chevaux en quantité si grande qu'ils ne pouvaient les compter et qu'ils étaient exténués (m. à mot : gorgés de butin).

Bref, dans ce seul jour il y eut sept combats. Les ennemis, contraints de demander la paix, firent des cadeaux de *gada*. Puis ils se sont séparés et ont dispersé leurs rassemblements, définitivement vaincus par la force.

Le jour où nous est parvenue cette nouvelle a été pour nous un grand jour. Nous sommes en ce moment dans notre camp, hors des murs de la ville, guettant l'arrivée de nos amis pour nous réunir à eux et terminer dans la joie (le plaisir) de la victoire.

Nous vous avons annoncé cela pour que vous preniez votre part de bonheur, de félicité et de joie. Nous sommes votre meilleur ami. Faites-nous connaître vos bonnes nouvelles pour qu'elles réjouissent notre cœur. Dieu seul voit tout !

Écrit par ordre de votre ami Ibrahim. Que Dieu l'aide ! (sans date).

# LA LÉGENDE DE SIDI ALI BEN MALEK

## SA POSTÉRITÉ

*Sidi Ali ben Malek ben Maazouz ben Choaïb ben Sidi Bou Zide* (سيدي علي بن مالك بن معزوز بن شعيب بن سيدي بوزيد) fils du marabout bien connu qui fonda le *Qçar de Sidi Bou Zide* dans le Djebel Amour, issu, par conséquent des chorfas de la fameuse *Séguia-t-el Hamra*, vivait, il y a bien longtemps, il y a plusieurs siècles, à la même époque que le nom moins fameux *Sidi Aïssa*, père des tribus dites *Ouled Sidi Aïssa*, que l'on trouve répandues entre le petit village de *Sidi Aïssa*, au Sud d'*Aumale*, et *Chellala* dans l'Ouest de la province d'Alger.

Il étudia sous le célèbre *Elhadj bou Jemline*, — *l'homme aux deux chameaux*, — ainsi appelé parce qu'il possédait deux chameaux qui ne vieillissaient jamais, avec lesquels il fit quarante fois le pélerinage de La Mecque. — Au moment de congédier son élève, Elhadj bou Jemline le fit monter sur ses épaules, et lui ordonna de s'écrier : « *Yâ Kelbi* » — c'est-à-dire, — « ô mon chien. » — Trois fois Sidi Ali voulut éviter de prononcer cette injure, et, feignant d'avoir mal entendu, il s'écria : « *Yâ Guelbi* — c'est-à-dire « ô mon cœur » ; mais la quatrième fois, sur l'insistance de son maître, il dut s'exécuter. Elhadj lui dit alors : Au nord comme au midi, à l'orient comme à l'occident, à tout jamais mes enfants seront les auxiliaires des tiens ». C'est de cette époque que



datent les relations entre les grandes familles du Hodna, descendants ou clients de Elhadj Bou Jemline, et celles qui forment la postérité de Sidi Ali ben Malek.

La vie de celui-ci s'écoula dans les montagnes du Titteri, surtout dans leur partie méridionale, et dans les steppes qui l'avoisinent. Il aimait ces pays déserts, riches en gibier ; car c'était un grand chasseur. Mais c'était aussi un saint homme, auquel Dieu avait accordé le don des miracles. La tradition nous a conservé le récit de plusieurs d'entre eux ; ils font encore le thème de maintes conversations dans les longues soirées d'hiver, autour des feux allumés dans les tentes. L'un des plus connus est le suivant.

Sidi Ali ben Malek avait une fille, *Abda*, (عبدة), qui, à l'âge de quarante ans, vivait encore auprès de son père sans avoir contracté mariage. Des cavaliers de la tribu arabe conquérante, alors riche et puissante, mais cruelle et redoutée des *Rehab* (رحاب), vint un jour la demander en mariage. Le saint homme eut bien voulu refuser ce périlleux honneur ; mais il n'osa le faire ouvertement, craignant pour ses jours. Aussi prit-il le parti d'envoyer les cavaliers arabes consulter au sujet de cette alliance *Sidi Ali Benneçour* (سيدي علي بو النسور, l'homme aux vautours), autre chéri de Dieu, qui avait été aussi son professeur, et qui vivait à Harmela (حرملة), au Nord des montagnes du Titteri, où s'élève encore son cénotaphe. Lorsque les Rehab se présentèrent devant Sidi Ali, celui-ci s'empressa d'égorger son unique chèvre, pour leur servir le repas dû à des hôtes de leur rang ; mais, à peine avait-il mis son projet à exécution, que des vautours, descendant du ciel, éventrèrent à coups de bec l'animal étendu sans vie, pour emporter ses entrailles dans les hauteurs de l'air. Alors le saint, sans s'émouvoir, prononça contre les oiseaux rapaces une imprécation terrible : « Comme vous avez ravi, leur dit-il, les entrailles de ma chèvre, les vôtres tomberont du ciel. » Et les

entrailles des vautours de tomber sur le sol, tandis que celles de la chèvre revenaient en place, et que l'animal, ressuscité tout à coup, s'échappait en bondisant dans la plaine. Mais on le reprit ; on l'égorgea de nouveau ; puis, le repas fini, les cavaliers exposèrent à Sidi Ali l'objet de leur démarche. La réponse fut favorable, et les Rehab vinrent en informer Sidi Ali ben Malek, qui, bien malgré lui, leur donna sa fille en mariage.

— « Pour qui d'entre nous sera-t-elle, dirent les Rehab.

— « Elle sera pour un cavalier qui monte un cheval « blanc.

Or, tous les Rehab de la députation montaient des chevaux blancs ; mais chacun, dans l'espoir secret d'avoir la fille, se garda bien de le faire remarquer.

Cependant on prépara deux palanquins ; dans l'un prit place *Abda*, dans l'autre la négresse, sa suivante. Elles se mirent en route, accompagnées des cavaliers des Rehab qui caracolaient à l'entour. Mais au moment de quitter sa fille chérie et sa négresse, Sidi Ali, le père, marabout d'origine chérifienne, qui considérait cette union comme une mésalliance (1), dit tout bas, tourné vers les chameaux qui les emportaient.

« Puisque nous en sommes venus à ce point d'igno-
« minie que des Arabes vous emmènent, l'une comme
« servante et l'autre comme épouse, si vous partez, que
« ce soit sans vie, si vous revenez, que ce soit sans vie ».

En congédiant les cavaliers des Rehab, le saint leur donna son lévrier appelé *Tah* ( طَحّ ). Or, à peine la petite troupe fut-elle en marche que, miraculeusement, presque de toutes parts, surgirent antilopes et gazelles. Tah s'élança sur leurs traces, et disparut, emportant le bras du cavalier qui le conduisait en laisse et qui voulait

(1) Les familles de race maraboutique se considèrent en effet comme d'une essence supérieure aux simples Berbères, anciens habitants du pays, non marabouts, ou même aux Arabes conquérants.



le retenir. Mais tant d'évènements surnaturels n'avaient pas eu le pouvoir d'ouvrir les yeux aux cruels Arabes ; lorsqu'ils eurent marché quelque temps, ils se demandèrent pour qui serait Abda ; or, comme ils montaient tous des chevaux blancs, et que tous, usant du droit que leur conféraient les paroles de Sidi Ali, prétendaient l'avoir pour épouse, une dispute survint, suivie d'une mêlée générale dans laquelle ils s'exterminèrent.

Les palanquins revinrent vers le saint ; en les voyant, une négresse courut avertir celui-ci ; mais lui, s'emportant, s'écria :

كُنْت نلَقّي بِو الشوك راحوا لشعبة البرغوث الله يجيب لك العمى

« J'épluchais des épines dans ma chair (c'est à dire j'examinais mes péchés pour m'en repentir) ; tu m'as interrompu, elles sont parties au ravin des puces (c'est à dire je les ai perdus de vue) (1) ; que Dieu te rende aveugle. » Et sur le champ la négresse devint aveugle.— Les deux palanquins ne contenaient, d'autre part, que des corps inertes.

Tel fut ce pénible épisode de la vie de Sidi Ali ben Malek, encore aujourd'hui vivant dans la mémoire de ses descendants.—

Sidi Ali ben Malek eut cinq fils ; le plus jeune s'appelait *Ceddiq*. Un jour, près de mourir, très vieux, impotent, presque aveugle, Sidi Ali voulut une dernière fois se livrer à sa grande passion, la chasse, dans ce pays alors si giboyeux, plein de lièvres, d'outardes, de guépards, d'antilopes, de gazelles et d'autruches. Tous ses fils se prirent à rire d'un projet qui leur semblait impraticable, sauf Ceddiq, qui, sans rien dire, fit harnacher une bonne mule, disposa des coussins sur son dos, et fit asseoir son père au milieu. Charmé d'avoir pu, de la

(1) Le ravin des Puces est un ravin du Titteri.

sorte, goûter avant de mourir son plaisir favori, Sidi Ali, invoquant le Seigneur, prononça quelques paroles et promit à Ceddiq que les descendants de ses frères seraient les clients de sa propre postérité, à lui, Ceddiq, jusqu'au jour du jugement dernier. Aujourd'hui, les *Ouled Sidi Ali ben Malek*, dont quelques familles subsistent dans la tribu des *Mfateha* (commune mixte de Bogari) et quelques autres dans les *Douaïrs* (commune mixte de Berrouaguia) — ainsi que deux ou trois tentes des *Rehab*, — considèrent encore les descendants de Sidi Ceddiq, les *Ouled Sidi Elbokhari*, comme leurs supérieurs spirituels; et, naguère encore, ils leurs versaient une redevance annuelle appelée *Réfara* (غبارة).

Lorsque Sidi Ali ben Malek mourut, le peuple fit la chaîne pour transporter des pierres et construire son mausolée depuis les montagnes des *Ouled Alane*, dans le Titteri, jusqu'à mi-chemin des collines de *Birine*, dont les crêtes sinueuses et sèches barrent l'horizon à quelque trente kilomètres plus au sud. Et la vénération qui, depuis lors, entoura sa tombe, s'est perpétuée jusqu'à nos jours; lorsque, vers 1860, *Yahya Elaïb*, bach aga des Titteri, construisit une maison à quelques kilomètres au nord de la chapelle funéraire de Sidi Ali, il fit briser une pierre sur laquelle, d'après la tradition, avaient autrefois coutume de venir se reposer les faucons du saint. Or un inconnu se présenta tout à coup, disent les indigènes, et, avec force imprécations, il avertit le bach aga qu'en expiation de cet acte réprouvable il finirait ses jours dans la misère, et que ses fils vivraient obscurs et pauvres. Telle fut, pour les gens du pays, la cause de la ruine de cette grande famille.

⁂

Dans la descendance de Sidi Ali, nous trouvons encore plusieurs noms remarquables.



*Sidi Mh'ammed Elbokhari*, fils de Sidi Ceddiq, fonda le qçar *Elbokhari*, à l'extrémité occidentale des montagnes du Titteri. C'est ce village qui, après de légers déplacements successifs, des alternatives de décadence et de prospérité, a fini par devenir l'une des deux agglomérations qui composent le moderne Bogari. Les *Ouled Sidi Elbokhari* l'habitent encore, au nombre de quelques familles.

Puis *Sidi Mhammed Ould Elbokhari*, dit aussi *Sidi Mhammed Elouol* (le premier) pour le distinguer d'un autre Sidi Mhammed de la même lignée, qui vécut plus tard, se rendit aussi célèbre par ses miracles.

⁂

*Sidi Mhammed Ould Elbokhari* a été surnommé *Oullèd Elbay* (ولاد الباي) « *celui qui fait accoucher le Bey* », et *Bennaï Rouhou* (بناي روحه) « *celui qui construit lui-même son tombeau* ». Voici l'origine de ces dénominations.

Un bey vint en expédition dans le Titteri; il voulut exercer des violences contre Sidi Mhammed, campé à *Aïne Tléta*, et contre son entourage; mais, la nuit même de son arrivée, il fut pris des douleurs de l'enfantement et mit au monde un jeune chien ainsi que deux œufs, plus gros que ceux d'une poule, moins que ceux d'une autruche. Pris de remords et saisi de crainte à la suite de ce prodige, le bey voulut s'acquérir l'indulgence de Dieu en élevant pour l'usage du saint homme une mosquée où, plus tard, on creuserait sa tombe, ainsi qu'une demeure convenable pour lui servir de son vivant. Mais, chaque fois que la construction se trouvait près d'être terminée, elle s'écroulait d'un seul coup. Il en fut ainsi pendant le cours d'une année entière; puis, alors que le bey, découragé, avait annoncé son départ pour le lendemain, il arriva que, dans la nuit qui

le précéda, la construction s'acheva seule, sans que personne y mit la main, par l'effet des prières de Sidi M'hammed.

A cette époque vivait dans le Titteri un riche musulman nommé *Bou Çahha*, fier, arrogant, ennemi de Sidi M'hammed et méprisant sa puissance surnaturelle. Un jour le Saint envoya chez lui, pour l'éprouver, un de ses plus pauvres serviteurs, avec mission de se plaindre à lui de son dénuement, en lui demandant aide et protection. Le serviteur en question trouva Bou Çahha en train de prendre un repas somptueux ; mais, loin de se voir invité à le partager, il ne réussit qu'à s'attirer des insultes. Pour le dédommager, Sidi M'hammed lui fit découvrir un trésor ; mais, cet homme simple, au lieu d'en profiter, crut bien faire de le porter à Bou Çahha, pensant ainsi s'attirer ses bonnes grâces et sa protection définitive. Il ne réussit qu'à se faire tourner en dérision par le cruel riche : « Des pièces d'or, — s'écria ce dernier, — mais j'en fais mes repas ! » A la nouvelle de ces paroles insensées, Sidi M'hammed maudit celui qui les avait prononcées. « Puisses-tu, » s'écria-t-il, mourir dans les tourments de la faim, au » milieu de tes richesses amoncelées, au milieu de tes » innombrables moissons. » Or, quelques jours après, Bou Çahha se promenait au sein de ses champs de blé que le soleil de l'été commençait à dorer à perte de vue ; son cœur se gonflait d'orgueil ; un silo s'ouvrit soudain sous les pas de sa monture ; avec elle il y tomba ; après plusieurs jours de souffrances atroces, après avoir essayé de se nourrir de la chair de son cheval, il finit par mourir de faim et de soif. Ses descendants forment aujourd'hui une humble famille dans la fraction des *Ouled Ennaceur*, de la tribu des Mfateha.

Sidi M'hammed est encore célèbre pour avoir changé le point d'émergence d'une des plus belles sources du Titteri, *Aïne Tlèta*, à côté de laquelle il habitait. Les



abords, aujourd'hui dénudés complètement, étaient alors au contraire couverts de forêts épaisses, repaire des lions et des panthères. Mais ces animaux respectaient l'ami de Dieu ainsi que ses compagnons. Dans ce pays sauvage, les alentours immédiats de la source étaient le seul lieu découvert où l'on put se promener ; c'est pourquoi c'était le but des excursions favorites des élèves du monastère, d'autant que, tout le jour durant, toutes les femmes, toutes les jeunes filles des environs y venaient aussi puiser et remplir leurs outres. A maintes reprises Sidi M'hammed avait interdit à ces femmes de fréquenter l'endroit aux mêmes heures que les écoliers, auxquels leur présence donnait des distractions regrettables, mais en vain ; si bien qu'un jour, irrité, il finit par maudire la source qui, disparaissant tout à coup de son premier emplacement, s'en fut jaillir plus bas, à plusieurs centaines de mètres de là. On l'appelle depuis *Aïn Jedida*, la source nouvelle.

Sidi M'hammed Ould Elbokhari vivait au x^e^ siècle de l'hégire, car il était contemporain et ami de Sidi Ahmed ben Youcef, de Miliana, qui est mort en 931 de l'hégire (1525 ère chrét.). On raconte que, d'un rocher du Titteri, voisin d'Aïn Tlèta, Sidi M'hammed correspondait directement, presque tous les jours, avec Sidi Ahmed ben Youcef, qui se tenait de son côté debout sur un des gros rochers du Zakkar.

L'ascendant de Sidi M'hammed dans le Titteri fut considérable. Quoiqu'il ne fut pas le chef d'une confrérie religieuse analogue à celles qui existent actuellement, il exerça fort loin à la ronde une influence très sérieuse au spirituel et même jusqu'à un certain point au temporel. Parmi ses principaux serviteurs religieux, ou clients, étaient les *Mfateha*, tribu des alentours de Bogari, qui, longtemps après sa mort, continuèrent leur obéissance à ses descendants. Certains de ses clients étaient eux-mêmes marabouts, et se trouvaient

par là suzerains spirituels d'autres populations. Tel fut le *Cheikh Ezzaoui*, saint et poète du XII[e] siècle de l'hégire, dont les descendants avaient pour serviteurs religieux plusieurs fractions des *Ouled Nayl*, tandis qu'ils l'étaient eux-mêmes des *Ouled Sidi M'hammed Ould Elbokhari*, et plus particulièrement des *Ouled Sidi M'hammed ben Farhate*. Par contre ceux-ci versaient à leur tour une *refara*, sorte de contribution annuelle, aux descendants établis chez eux de *Sidi Ben Haoua*, marabout originaire des *Ouled Ben Haoua de la Mina*(1); ce santon s'était fixé anciennement dans les Mfateha; son cénotaphe s'y voit encore près du *Djebel Djehaifa*, à la tête de plusieurs grands ravins qui se dirigent vers le qçar Bokhari. Mais il faut ajouter que cette refara était consentie à titre purement gracieux. Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait ainsi dans la région, aux derniers siècles, comme une véritable féodalité religieuse, avec ses échelons hiérarchiques, à côté de la féodalité militaire des tribus de noblesse guerrière.

⁂

Le don des miracles s'est éteint avec Sidi M'hammed ou bientôt après lui. Mais dans sa postérité quelques hommes se firent encore remarquer à des titres divers.

L'un d'eux, *Sidi Abdallah Bou Mediéne*, fut un saint homme, dont la chapelle funéraire s'éléve au nord de *Moujebeur*, non loin par conséquent des montagnes du Titteri, berceau de sa race.

Puis si *M'hammed ben Ceddiq ben Farhate*, mort en 1228 de l'hég. (1813 ère Chrét.), auquel ses vertus, son aménité, sa bonté, son enjouement valurent le surnom de Ben Farhate, ce que l'on peut approximativement

(1) Aux *Ouled Ben Haoua* de la Mina appartient le célèbre poète, contemporain de l'émir Abd el Qader, *Tahar ben Haoua*.



traduire par « le joyeux, l'aimable, l'enjoué ». Ce nom se retrouve, porté en son honneur, dans tout le pays, et notamment chez les *Ouled Mokhtar*, tribu guerrière, arabe, qui fut de sa clientèle. L'un de ces Ouled Mokhtar, *Ben Farhate ben Aouda*, mort il y a peu de temps, a été mêlé aux événements historiques du milieu du XIX[e] siècle de l'ère chrétienne.

*Sidi M'hammed ben Ceddiq ben Farhate*, dit aussi *Etthani*, « le second », a été surnommé encore « *Bou Chiba* » sans que je sache au juste pourquoi. — Son épouse, *Elaounia* (العونية), originaire des *Ouled Sidi Aïssa ben Ahmed* des *Ouled Ayèd* de Teniet Elhad, avec qui depuis longtemps les Ouled Sidi M'hammed Ould Elbokhari entretenaient des alliances matrimoniales des plus étroites, jouit d'une célébrité presque égale à celle de son époux. La droiture de son esprit, son jugement sûr, en avaient fait le conseil de ses contribules. On l'invoquait dans le besoin et ses décisions étaient considérées comme sans appel (كلمتها كالمدفع) « L'effet de sa parole était aussi sûr que celui du canon » dit-on; et son nom s'est perpétué dans la famille, porté par des femmes nombreuses, et même par des hommes, en même temps que chez les clients des Ouled Sidi Elbokhari.

A une époque toute récente enfin (1830-1850), *Si Qouider*, fils de Si M'hammed, fut un des lieutenants de l'agitateur *Bou Hmar*, de *l'ordre des Madanya*. Un frère de Si M'hammed, appelé *Si El-Mokhtar*, fut un des familiers de l'un des derniers beys de Médéa. — Un frère de Si Qouider, *Si Ali*, a laissé le renom de bon poète; il s'exerça d'abord dans la poésie légère, puis dans la poésie religieuse. — Enfin l'une des filles de Si Qouider, *Élaounia*, fut quelque temps l'épouse de *Si Mohammed Belqacem*, le chef des Rahmaniya de Bou Sauda; et, après avoir été répudiée par lui, elle devint l'épouse de *Cheikh Elmiçoum*, chef des Chadouliyas de Bogari.

Le dernier personnage de quelque importance que nous présente la lignée de Sidi Elbokhari dans le Titteri est *Sid Ahmed ben Youcef*, fils de Si Qouider, dont le talent poétique, très réel, à notre avis, s'est exercé dans tous les genres, mais surtout dans le genre religieux et dans la satire humoristique (1).

Mais sa personnalité ne suffit pas à rendre à sa famille le lustre qu'elle a revêtu dans le passé. Bientôt sans doute il ne restera d'elle que des hommes ignorés et les tombeaux de ses ancêtres. Ceux-ci même courrent grand risque de ruine. Car si la chapelle funéraire de Sidi Ali ben Malek est assez bien entretenue par les tribus sur le territoire desquelles elle s'élève, celle de Sidi M'hammed, au contraire, a fort à souffrir des injures du temps. La première, d'ailleurs, a moins à redouter les effets de climat. Simple cube de maçonnerie surmonté d'une coupole hémisphérique, elle s'élève sur une petite butte caillouteuse, dans les immenses plaines qui s'étendent au sud du Titteri. Là, la pluie est trop rare pour lui faire courir de sérieux dangers, la neige

(1) Voici le tableau généalogique résumé de la descendance et de la parenté de *Sidi Ali ben Malek*.

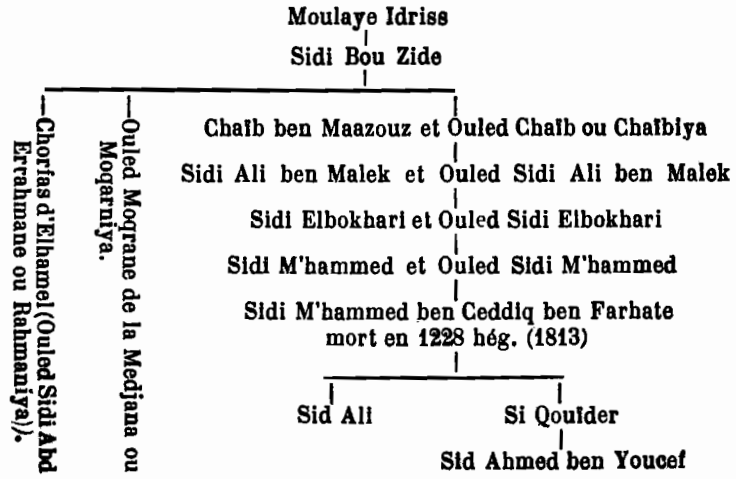




presque inconnue. On l'aperçoit de loin, à des distances considérables, à plus d'une journée de marche, toujours soigneusement blanchie, brillant au soleil, précieux point de repère pour les voyageurs et témoin de la foi naïve et respectueuse dont la mémoire de Sidi Ali ben Malek n'a cessé d'être l'objet.

Le monument de Sidi M'hammed, au contraire, se dresse dans les montagnes du Titteri, dans un lieu élevé, sauvage, désert, parmi les rochers dénudés. Sa masse énorme, carrée, couronnée d'une coupole ovoïde ou pyriforme, fait face aux terribles vents du nord qui l'assaillent en hiver, déversant sur ses murs sans protection les ondées diluviennes et les neiges abondantes. Elle penche sérieusement sous leur effort répété depuis des siècles ; et dans quelques années, peut-être, il n'en restera plus qu'un monceau de débris. Ainsi le temps accomplira son œuvre à la fois sur les hommes de la famille du saint, et sur le monument qui lui sert de dernière demeure.

A. JOLY.

# LES RUINES D'ACHIR

Les ruines de Menzeh bent es-Sultan sont situées dans le Kef Lakhdar Chergui, sur le territoire de la tribu des Oulad Allan Zekri.

L'ensemble des constructions forme une citadelle qui a été édifiée, selon toute vraisemblance, à la même époque que les villes de Yachir ou d'El-Achir et de Benia qui se trouvent dans la même région.

Yachir ou El Achir est appuyée au flanc sud du Kef Lakhdar et Benia lui faisant face n'en est séparée que par une distance de 2 kilom. 500.

Cette dernière occupe les pentes nord-ouest du Kef Tsemsal qui forme un vaste plateau surplombant la vallée de l'oued El Haoud.

Le passé de ces trois cités se rattache sans doute à la même période et, c'est pour donner un peu plus d'intérêt à notre travail que nous les avons comprises toutes les trois dans le rapport demandé par M. le Gouverneur Général sur les ruines de Menzeh bent es-Sultan.

L'étendue des ruines d'El-Achir et de Benia atteste que ces villes furent jadis très peuplées et florissantes et l'évaluation de la population ne saurait être faite exactement si l'on ne tenait compte que des habitants qui étaient confinés à l'intérieur de l'enceinte fortifiée.

Les nombreuses ruines groupées ou isolées que l'on trouve autour des remparts dans un rayon de quelques kilomètres, montrent que ces villes possédaient des faubourgs et qu'elles étaient entourées de fermes et de jardins.



N'ayant eu ni le temps, ni les moyens d'exécuter des fouilles, nous allons en donner une description sommaire en basant nos observations sur les vestiges qui apparaissent à la surface du sol. Leur emplacement, le périmètre de chacune d'elles, les murs d'enceinte et les quelques details reproduits sur le croquis ont été relevés très exactement à la planchette.

## CHAPITRE PREMIER

### DESCRIPTION

### Menzeh bent es-Sultan [1]

La citadelle dénommée Menzeh bent es-Sultan occupe toute la partie supérieure d'une crête rocheuse, légèrement aplatie dont les abords sont, presque sur tout le pourtour, à pic et infranchissables.

Sur les quelques points où l'accès était possible, la fortification a comblé les brêches que la nature avait laissé subsiter.

Menzeh bent es-Sultan orienté du sud au nord, légèrement incliné vers l'est d'une altitude d'environ 1,300 m. est perpendiculaire aux crêtes du Kef Lakhdar et nettement détaché du massif principal, lequel est plus élevé d'environ 150 mètres en moyenne.

Sa situation défensive est franchement déterminée par des coupures profondes au nord, à l'ouest et à l'est, mais moins prononcées au sud.

(1) Un plan d'ailleurs peu exact de cette forteresse a été publié dans la *Revue Africaine*, XIII, 1879 à la page 116 ; conf. Gsell, Atlas archéologique de l'Algérie, feuille 24 (Boghar) n° 80 (les indications d'orientation y sont inexactes).

De ce côté la vue est barrée à 200 mètres par les crêtes du Kef Lakhdar plus élevées que le rocher de Menzeh bent es-Sultan.

Sa longueur est de 276 mètres et sa largeur moyenne d'environ 25 mètres.

Le mur d'enceinte dont il est impossible actuellement de déterminer la hauteur au dessus du terre plein intérieur avait une épaisseur de deux mètres environ. Il épousait les principaux angles ou contours des crêtes et était solidement fixé sur les bancs rocheux par de fortes entailles, creusées en forme d'escalier ou de T qui assuraient les assises de la maçonnerie et empêchaient tout glissement à l'extérieur.

Le mur d'enceinte ne présente actuellement que deux particularités. Dans la partie qui forme la pointe nord de la crête, il existe encore une tour demi-circulaire qui se composait d'une chambre qui servait probablement de casernement et qui constituait en même temps un poste d'observation pour la surveillance de la zone nord de la fortification.

Dans la partie ouest une tour commandait la seule rampe d'accès aboutissant au corps de logis principal de la citadelle (voir le croquis).

Les constructions intérieures se composaient donc : 1° de la tour demi-circulaire située à la pointe nord de la citadelle ; 2° d'un corps de bâtiment central appuyé à un gros rocher, et 3° d'une citerne située dans la partie sud du rocher.

La citerne est construite régulièrement et en bonne maçonnerie, un fût de colonne est renversé au mi- lieu, elle a 10 mètres de coté et environ 1 m. 50 de profondeur, sa contenance approximative est donc de $10 \times 10 \times 1{,}50 = 150^{m3}$.

En y ajoutant celle du puisard qui a 2 m. 50 de diamètre et la même profondeur que la citerne soit $\pi R^2 \times H = 7^{m3},363$ nous obtenons un total de $150 + 7.363 = 157^{m3},363$.



Le corps de logis est composé de deux bâtiments séparés par une cour intérieure.

Chaque bâtiment a 15 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, divisé en deux dans le sens de la largeur par un mur de refend, le tout formant quatre pièces : deux au nord et deux au sud de la cour.

L'ensemble de la construction a 30 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur.

Si nous admettons que les gens qui habitaient ces maisons n'avaient qu'un mobilier peu encombrant, quarante hommes pouvaient y trouver place, la cour intérieure devait servir de lieu de rassemblement.

Le bastion nord pouvant aussi loger dix personnes, c'est donc d'environ cinquante personnes que devait se composer normalement la garnison de Menzeh bent es-Sultan.

En temps de trouble ou de guerre les femmes, les enfants, les troupeaux et quelques approvisionnements pouvaient être groupés à l'intérieur des fortifications.

Il n'existe dans les abords de la citadelle aucun passage souterrain.

Une seule porte d'entrée existait dans la muraille ouest au sommet de la rampe commandée par la tour *(voir le croquis)*.

La source la plus rapprochée porte le nom de Dalia ben Azouz (la vigne de Ben Azouz), elle est à environ 200 mètres au sud-est et au fond du ravin parallèle aux crêtes du rocher de Menzeh bent es-Sultan.

Cette source, actuellement couverte par les taillis, n'est pas d'un débit considérable mais l'eau y est fraîche et délicieuse.

De vieux ceps de vigne se font encore jour à travers la broussaille et produisent quelques raisins de deux variétés, des blancs et des noirs.

Le chemin qui reliait Benia-El-Achir et Menzeh bent es-Sultan, partant d'El-Achir suit, sur un large seuil rocheux, le pied des assises supérieures du Kef Lakhdar

jusqu'à Kef Smir, traverse le col de ce nom, longe ensuite la ligne des crêtes jusqu'à El-Bouïb, puis, de ce point, se sépare de celui des crêtes, descend à flanc de coteau la pente nord du Kef Lakhdar, traverse la partie supérieure du ravin de Dalia ben Azouz, contourne au sud le rocher de Menzeh bent es-Sultan pour aboutir à l'ouest à la rampe donnant accès dans la citadelle.

Menzeh bent es-Sultan constituait, comme on peut s'en rendre compte, un refuge facile à défendre ; mais qui ne pouvait contenir qu'un nombre de défenseurs très limité et n'était d'autre part pas approvisionné en eau pour soutenir un siège de longue durée.

Il est probable que Menzeh bent es-Sultan a été le premier point occupé dans le Kef Lakhdar, qui devait être une région complètement boisée et que les villes d'El-Achir et de Benia ont été bâties ensuite.

## Yachir ou El-Achir

Tous les indigènes de la région s'accordent à donner le nom d'Yachir ou d'El-Achir aux ruines situées au sud du Kef Lakhdar en face de celles de Benia.

Ces ruines, qu'un examen minutieux du terrain permet seul de reconnaître, n'ont pas encore été décrites, croyons-nous, par des archéologues (1) ; elles ne figurent d'ailleurs ni sur les cartes topographiques, ni sur le plan du sénatus-consulte établi en 1891.

Disposée sur un plateau légèrement incliné vers le sud, Yachir ou El-Achir était protégée par un mur d'enceinte dont on peut, avec beaucoup d'attention, relever l'emplacement sur tout le périmètre. Sur certains points se sont produits des éboulements qui ont entraîné même les fondations et les matériaux ont été dispersés

(1) Conf. de très courtes indications dans l'atlas archéologique de l'Algérie, feuille 24 (Boghar), nos 82 et 83.



et employés par les indigènes à faire des gourbis et à clôturer des jardins; mais, à ras du sol, l'on peut suivre facilement les traces des fortifications.

En plus du mur d'enceinte, d'une épaisseur d'environ deux mètres, construit en petits moëllons, la ville était protégée à l'ouest et à l'est par deux ravins d'une profondeur de 25 à 40 mètres et au Sud par un talus d'une hauteur de 5 à 10 mètres.

Le côté nord, séparé par une faible distance des rochers du Kef Lakhdar, n'avait pas de défenses naturelles.

Trois portes donnaient accès dans la ville. La superficie comprise dans l'enceinte est de quinze hectares environ.

L'emplacement de la ville étant complètement cultivé, on ne peut relever à la surface du sol que les lignes déterminées par les éboulis et qui se dessinent très nettement dans sa partie supérieure.

Ces lignes sensiblement parallèles laissent supposer que la ville devait être construite d'une façon très régulière et d'après un plan étudié à l'avance.

L'alimentation en eau était fournie par deux sources qui prennent naissance au pied du Kef Lakhdar, dans la partie supérieure des ravins qui limitent la ville.

Aucun vestige de monument n'émerge du sol et on ne rencontre que des moëllons, des tuiles, des briques et des débris de poterie.

A l'extérieur, disséminées dans les terres de labour, on trouve de nombreuses ruines, et l'origine des constructions ensevelies semble remonter à la même époque que celle d'El-Achir.

## Benia

Les indigènes désignent sous le nom de Benia les ruines qui occupent les pentes du nord-ouest du Kef

Tsemsal, faisant face à celles d'El-Achir, dont elles ne sont séparées que par une distance de 2,500 mètres.

Située sur un plateau dominant les environs sur trois côtés : à l'ouest, au nord et à l'est, terminée au sud par une citadelle qui couronnait le sommet de la crête rocheuse du Kef Tsemsal, cette ville occupait une position défensive de premier ordre.

Fortement appuyé sur des assises rocheuses, le mur d'enceinte, dont l'épaisseur est la même que celui d'El-Achir et de Menzeh bent es-Sultan, c'est-à-dire d'environ 2 mètres, devait être très élevé si l'on en juge par les amas de décombres écroulés sur son emplacement.

Épousant les contours du plateau dominant à pic à l'ouest et au nord, de 100 mètres et plus, les parties basses de la vallée, l'enceinte se retrécit en se prolongeant vers la crête et se ferme au sommet par un rectangle qui constituait sans doute le réduit de la défense.

Les indigènes désignent aussi cette partie de la place sous le nom de Menzeh bent es-Sultan (1).

La ville, qui occupe à l'intérieur des murs une superficie de 35 hectares environ, est divisée en deux parties ayant chacune une physionomie bien distincte. La partie supérieure, délimitée nettement par un remblai qui va de Bab el-Mâ à Aïn Benia, semble, d'après les lignes actuelles, avoir été construite avec régularité et devait probablement être occupée par le commandement et les éléments chargés d'assurer la sécurité du pays et la défense de la place.

Dans la partie basse de la ville, beaucoup plus étendue que la partie supérieure, les constructions sont disposées en suivant les contours du terrain et les alignements ne semblent avoir été observés que dans certains quartiers, ou dans certains groupes de constructions.

(1) Menzeh, en arabe, désignerait un point élevé d'où la vue s étend au loin — belvédère.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce nom soit donné à deux points fortifiés de la même région.



En face de la partie dénommée El-Bab par les indigènes, qui devait être la porte principale de la ville, se trouve une grande place demi-circulaire, en contre-bas de 1 m. 50 à 2 mètres du sol environnant.

Parmi les vestiges qui couvrent le sol, émergent quelques pierres de taille; nous avons également remarqué deux chapiteaux; mais il est difficile, sans faire de fouilles, de se rendre compte des monuments écroulés et recouverts de terre.

Seul un monument, que nous croyons être l'emplacement des thermes, a été facile à relever. C'est une construction rectangulaire de 21 mètres de longueur sur 19 de largeur (dimensions prises à l'intérieur, qui ne devait être qu'une cour intérieure et ne former qu'une partie de l'établissement). Nul doute, d'ailleurs, qu'El-Achir possédait d'importants établissements de bains. (Voir p. 6, t. II, *Histoire des Berbères*, par Ibn Khaldoun).

Quatre rangées de six colonnes dont une partie des fûts cylindriques, très bien conservés, sont encore debout; un puits de 1 m. 50 de diamètre, très bien construit et en bonne maçonnerie, occupe le point indiqué sur le croquis.

Parmi les pierres taillées éparses, nous avons découvert un chapiteau d'une architecture que nous n'avons pu déterminer et qui n'appartient pas à l'un des cinq ordres classés.

Sur plusieurs points de la ville, les indigènes, en fouillant ou en creusant, ont découvert de la maçonnerie en briques; mais il semble que cette maçonnerie était surtout employée pour les aménagements intérieurs des maisons.

Le mur d'enceinte a été construit avec de petits moëllons semblables à ceux des fortifications d'El-Achir et de Menzeh bent es-Sultan.

Deux sources dénommées Ain Benia et Aïn Bahera, jaillissent à l'intérieur de la ville. Trois autres : Aïn el

Atrous, Aïn Kerma, Aïn Messaoud sourdent au pied des rochers qui dominent la ville au Sud.

Leur débit, assez considérable, pouvait être canalisé facilement et amené à l'intérieur de l'enceinte.

Une quatrième source, moins abondante que les autres prend naissance au pied des remparts du côté ouest de la ville et est désignée sous le nom d'Aïn el Youd.

Nous n'avons pu nous procurer ni inscriptions, ni monnaies dans ces ruines, les indigènes prétendent qu'ils n'en trouvent jamais.

Nous savons cependant qu'une inscription en caractères coufiques a été trouvée dans les ruines de Benia ; elle doit être en ce moment-ci au musée d'Alger (1).

---

## CHAPITRE II

### Fondation d'Achir. — Renseignments historiques

Le cheihk Bouras el Akbar fait remonter la fondation d'El-Achir au IVe siècle de l'ère musulmane.

Cet historien arabe d'accord avec l'historien berbère Ibn Khaldoun (2), désigne comme le fondateur de cette ville le prince Sanhadji Ziri Ibn Menad.

« Ayant embrassé la cause des fatemites et remporté » de brillants succès sur les Khardjites, dans la région » de Maghreb central, Ziri voulut s'assurer un lieu de » retraite en cas de revers et bâtit la ville d'El-Achir, » sur le flanc d'une montagne située dans le pays des » Haseïn et appelée encore aujourd'hui, la montagne

(1) Cette pierre a été découverte par M. le lieutenant Bigeard, en 1890, en fouillant les ruines de Bénia (Achir) près du monument que nous avons décrit, comme devant être un établissement de bains.

(2) *Histoire des Berbères*, par Ibn Khaldoun, tome II. page 6.



des Tittery (1) » dénommée actuellement Kef Lakhdar (le rocher vert).

Pour démontrer que Menzeh bent es-Sultan est le premier poste occupé par ce jeune chef, vaillant et aventureux, au moment où il ne disposait encore que de quelques partisans, nous ne pouvons citer de document plus persuasifs que celui extrait de l'encyclopédie d'En (Noweïri page 387, tome II de l'*Histoire des Berbères* par Ibn Khaldoun).

### Histoire de Ziri fils de Menad

L'historien dit :

« La femme de Menad accoucha d'un fils qui reçut le » nom Ziri. Jamais on ne vit un si bel enfant ; il sur- » passa même en beauté ses frères dont les formes et » les traits étaient si parfaits que, dans le Maghreb, on » disait proverbialement d'un bel homme : On le pren- » drait pour un fils de Menad.

» Parvenu à l'âge de dix ans, Ziri paraissait en avoir » vingt à cause de sa haute taille et de sa vigueur. Les » autres enfants de l'endroit avaient l'habitude de se » rassembler autour de lui et de le nommer leur sultan. » Ils se mettaient à cheval sur des bâtons pour représen- « ter deux troupes en ordre de bataille et Ziri les faisait » combattre ensemble ; puis il les conduisait chez sa » mère pour qu'elle leur donnât à manger. Pendant ces » repas il se tenait debout derrière eux sans rien » prendre. Quand il fut parvenu à l'âge viril, il profita » de l'influence qu'il exerçait sur tous ceux qui l'entou- » raient pour rassembler plusieurs de ses parents et » d'autres personnes d'une bravoure reconnue. A la » tête de cette bande il fit des incursions dans le pays

(1) *Histoire des Berbères*, par Ibn Khaldoun, tome II, page 6.

» dès Zenata, tuant, pillant, enlevant des captifs et du
» butin qu'il distribua toujours à ses compagnons sans
» rien réserver pour lui même. Les autres familles
» sanhadjiennes virent d'un œil jaloux les exploits de
» Ziri, parce qu'elles avaient espéré que l'enfant annoncé
» par le divin naîtrait d'elles et, convaincues enfin que
» ce chef était le personnage auquel la prédiction se
» rapportait, elles se réunirent pour l'écraser. A la suite
» d'une longue guerre Ziri demeura vainqueur; il tua
» une foule d'ennemis, réduisit en servitude beaucoup
» d'autres et rentra dans sa montagne (à Tittery) chargé
» de butin. A la nouvelle de ces évènements les Zenata
» formèrent une coalition contre Ziri et écrivirent aux
» fractions de la tribu des Sanhadja qui lui résistaient
» encorè pour les engager à faire cause commune avec
» eux. Ziri fut averti de ces menées et, partant à l'impro-
» viste, il entra dans le territoire des Maghûla (1) tomba
» sur les Zenata pendant la nuit, leur tua beaucoup de
» monde, fit des prisonniers et rapporta à son lieu de
» retraite, dans la montagne de Tittery, une quantité de
» têtes et de butin.

» Avec les chevaux pris sur l'ennemi il forma un corps
» de 300 cavaliers. Sa renommée remplit bientôt tout le
» Maghreb. L'accroissement de son pouvoir inspira de
» vives appréhensions aux habitants de ce pays et
» les populations remplies de crainte, s'attendaient à
» le voir d'un moment à l'autre fondre sur leurs terri-
» toires.

» Tous les esprits insoumis partisans du désordre,
» allèrent grossir le nombre de ses troupes et, voyant
» enfin que le lieu où il s'était établi ne pouvait plus les
» contenir, ils l'engagèrent à chercher un autre local où
» ils seraient plus à leur aise. En conséquence de ces
» représentations il se transporta sur le lieu où il bâtit

(1) Région d'Orléansville.



» plus tard la ville d'Achir. Cet endroit était alors inha-
» bité mais il renfermait plusieurs sources (1) ».

## Fondation d'Achir

» Ziri ayant examiné cette position dit à ses compa-
» gnons : Voici l'endroit qui nous convient pour résí-
» dence et il se décida a y bâtir une ville. Ceci se passa
» en l'an 324 (935-6) sous le règne de Khalif fatemide El
» Kaïm, fils d'El Mehdi. Il fit alors venir d'El Mecîla, de
» Hamza et de Tobna un grand nombre de charpentiers
» et de maçons et se fit envoyer par El Kaïm, un archi-
» tecte qui surpassait en habileté tous ceux d'Ifrikia (2).

» Il obtint aussi du même prince une grande quantité
» de fer et d'autres matériaux ; s'étant alors mis à l'œu-
» vre il acheva la construction de la ville.....

.....

» Ziri se rendit ensuite à Tobna (3), à El Mecîla (4) et à
» Hamza (5) pour en transporter les principaux habi-
» tants à Achir, de sorte qu'il peupla sa nouvelle capi-
» tale et en fit une forteresse inexpugnable.

» On ne pouvait approcher de cette ville que du coté
» de l'orient et là, dix hommes auraient suffi pour la
» défendre, située d'ailleurs sur une montagne escarpée,
» elle n'avait pas besoin de murailles, elle était arrosée
» par deux sources abondantes d'excellente eau et,
» comme elle se remplit bientôt de légistes, de savants
» et de marchands, elle devint très fameuse ».

La description donnée ci-dessus correspond plus exac-
tement à la ville de Benia qu'à celle d'El-Achir.

(1) On trouve en effet huit sources abondantes dans un rayon de 2 à 3 kilom.

(2) Cons. Fournel. *La conquête de l'Afrique par les arabes*, p. 208 et 209 tome II.

(3) Près de Barika (4) M'sila (5) Boura.

La place de Benia n'était en effet abordable que par les crêtes du Djebel Tsemsal du côté de l'orient où se trouvait la citadelle où le réduit que les indigènes appellent aussi Menzeh bent es-Sultan. Point bien fortifié qui était facile à défendre, protégé d'un coté par une crête inaccessible et des trois autres par des murailles.

D'autre part, deux sources abondantes Aïn Benia et Aïn Bahera coulent à l'intérieur de la ville de Benia.

Benia qui, en arabe veut dire constructions, est une désignation indigène et ne semble pas être un nom propre à donner à une ville et, si Benia et El-Achir formaient deux enceintes séparées, il n'y a rien de surprenant à ce que les historiens berbères, tel qu'Ibn Khaldoun les avaient dénommées toutes deux sous le même nom d'El-Achir ; étant donné qu'elles n'étaient séparées entre elles que par une distance de 2250 mètres à vol d'oiseau et reliées ensemble par de nombreuses constructions, faubourgs, fermes et jardins ; le tout ne formant au bout de quelques années qu'un très vaste groupement.

Nous allons d'ailleurs démontrer que l'emplacement de ces deux cités décrit en détail dans la première partie de cette notice, et bien celui d'Achir bâtie par Ziri.

» Les renseignements positifs que l'on possède sur la » position de cette ville sont fournis par Ibn Khaldoun, » El Idrici, Ben Haukhal et En-Nouairi : « Achir fut bâtie » sur le flanc d'une montagne située dans le pays » des Hacen et appelée encore aujourd'hui la montagne » de Tittery » (Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*).

» Ces renseignements sont assez vagues, le pays des » Hacen embrassait le territoire occupé aujourd'hui » par les Allans. Actuellement, une tribu portant le » nom de Béni-Hacen s'étend sur les deux rives du » Chelif, un peu au Nord de Boghari, son territoire con- » fine à la tribu des M'fatah dans laquelle se trouvent » des ruines importantes portant aussi le nom d'Achir.

» M. Pellissier a cru, non sans beaucoup de vraisem-



» blance, que ces ruines étaient celles de la ville bâtie » par Ziri ben Menad ; l'emplacement qu'il a déterminé » s'écarte des indications fournies par les auteurs » arabes.

» Nous ne discutons pas l'opinion émise par M. Carette dans *L'Exploration scientifique de l'Algérie*. Son appré- » ciation sur l'emplacement d'Achir a été réfutée d'une » façon très concluante par Fournel dans son histoire » des Berbères.

» En Nouaïri dit que le siège de la résidence choisie par » Ziri ben Menad fut déplacé lorsqu'elle devint insuffi- » sante pour contenir les troupes qui s'étaient groupées » autour de lui et que c'est alors qu'il fit bâtir Achir. » Nous n'avons trouvé aux environs de l'Achir des » M'fatah aucune trace de ruines que l'on puisse rap- » porter au premier établissement occupé par Ziri ben » Menad. Le même auteur donne sur la situation d'Achir » les renseignements topographiques que nous avons » relatés plus haut.

« Aucun de ces renseignements ne peut s'appliquer » à l'Achir des M'fatah : cette ville est située sur un » plateau peu escarpé, elle se relie au sud-est à une » grande plaine difficile à défendre. Elle est coupée en » deux par un ravin très escarpé au fond duquel se » trouve une petite source.

» L'existence des deux sources d'Achir est confirmée » par Ben Haukal qui les cite comme jaillissantes : il est » donc bien certain qu'il n'entendait pas parler de l'Achir » des M'fatah où l'eau est amenée de très loin par un » conduit ainsi que le prouvent les ruines d'un petit » aqueduc souterrain qui traverse le cimetière actuel.

» Une dernière raison plus concluante s'oppose à » l'admission de l'hypothèse émise par M. Pellissier.

» En effet, l'Achir des M'fatah n'est qu'à 5 ou 6 kilo- » mètres du territoire habité par les Beni Modjebeur » tandis qu'El Idrici indique entre ces deux points une » journée de marche.

» On peut évaluer approximativement la distance qu'il » assigne, à la journée de marche, puisqu'on sait qu'il » porte trois journées de route de Modjebeur à M'sila. » Il y a entre ces deux points 180 kilomètres, la journée » de marche correspond donc à environ 60 kilomètres.

» C'est à peu près à cette distance, à l'est de Modje- » beur et dans la direction de M'sila, qu'il faut chercher » les ruines d'Achir de Ziri.

» Ben Haukal, dans l'itinéraire qu'il trace de Miliana » à M'sila, dit: « On se rend de Retel Mazoua (ou Maour- » gla) (1) à Achir dans un jour, et il plaça Achir à trois » journées à l'ouest de M'sila » (2).

Qnant aux indications données par M. Berbrugger, elles sont inexactes, il n'a jamais existé de ville sur le plateau qu'il désigne comme l'emplacement d'Achir.

Nul doute que pendant que la dynastie des Sanhadja se maintint au pouvoir, El-Achir pouvait rivaliser d'importance avec les grandes villes du Nord de l'Afrique.

Peuplée par Ziri, d'individus d'un peu de toutes les provenances, qu'il avait forcés à s'y établir, son fils Bologguine revenant en l'an 362 d'une expédition au Maghreb, augmenta d'un seul coup le nombre de ses habitants, en ramenant avec lui toute la population de Tlemcen qui s'était révoltée et en la fixant à El-Achir.

A la page 6 de l'Histoire des Berbères, tome II, Ibn Khaldoun nous dit qu'à la suite d'une expédition heureuse dans laquelle Ziri avait apporté un puissant concours au chef fatimite El Mansour, ce dernier autorisa Ziri..... « à élever des palais, des caravansérails et des » bains dans El-Achir, et quelques temps après, il » autorisa son fils Bologguine à fonder trois villes, » l'une sur le bord de la mer et appelée Djezaïr beni

(1) Ruines dans la vallée de l'oued Seghouane.

(2) Extrait de la Notice sur les ruines du cercle de Boghar, par le lieutenant Bigeard.



» Mezghanna (les îles des enfants de Mezghanna) (1) et » l'autre sur la rive orientale du Chélif et appelée Miliana; » la troisième porta le nom de Lemdia (Médéa) (2), tribu » Sanhadjienne, Bologguine fut investi du commande- » ment de ces trois places, qui sont encore aujourd'hui » les villes les plus importantes du Maghreb central ».

Les relations d'El Achir avec Alger à cette époque, devaient être celles d'une jeune capitale prospère, qui a besoin d'un port de mer rapproché pour donner de l'extension à son activité et à son influence à l'extérieur; il serait, croyons-nous possible en faisant des fouilles de recueillir des indications sur l'industrie et le commerce de cette ville, dont la vie politique, administrative et financière, se transformait au fur et à mesure que s'élevait la puissance de son fondateur. Son essor commercial devint surtout considérable à partir de l'époque où Bologguine fut investi gouverneur à Kairouan.

Pour donner une idée exacte des transformations économiques qui s'opéraient dans cette région, il est utile de relater qu'à la fondation d'El Achir, les habitants n'employaient ni or ni argent dans leurs ventes et faisaient des échanges.

« Cet état de choses, dit Ibn Khaldoun (3), décida Ziri » à battre monnaie, il fit à ses troupes des dons consi- » dérables et leur affecta une solde régulière, de sorte » que les pièces d'or et d'argent abondaient dans le » public. »

(1) Maintenant Alger. Les Beni Mezghanna habitent de nos jours l'Aghalic des Beni Djad, à onze lieues au sud-est d'Alger (voir la carte dressée par MM. Barette et Varnier).

(2) Maintenant Médéa, en arabe El Medïa. Le mot Lemdani s'emploi encore avec la signification de natif de Médéa. Cette ville s'appelait déjà dans l'antiquité Lambdïa.

(3) Pages 491 et 492 du tome II, appendice I, *Histoire des Berbères* par Ibn Khaldoun.

(Les ruines d'El-Achir recouvrent donc certainement des monnaies de l'époque et d'autres objets intéressants pour l'histoire).

Il est, d'autre part, facile de se rendre compte que la fortune des princes zirites devait augmenter rapidement, si nous en jugeons par les passages suivants extraits de l'*Histoire des Berbères* (1).

« Zaoui, fils de Ziri, étant revenu d'Espagne en l'an 410 » (1019-20), reçut d'El Moezz l'accueil le plus favorable. » Ce monarque alla à pied au devant de lui, le conduisit » dans un grand palais que l'on avait meublé pour sa » réception, et le combla des dons les plus précieux et » les plus rares.

» La puissance qu'El Moezz exerçait en Ifrikïa et à » Kairouan devint enfin si grande que jamais on n'avait » vu, chez les Berbères de ce pays, un royaume plus » vaste, plus riche et plus florissant que le sien. On en » voit la preuve dans l'ouvrage d'Ibn er Rachik, historien » qui nous a transmis la description de leurs fêtes de » noces, présents, pompes funèbres et largesses. Ainsi » pour en citer quelques exemples : Le présent que » Sandal, gouverneur de Baghaïa (2), envoya au souverain consistait en cent charges d'argent. Les cercueils » de plusieurs de leurs grands personnages étaient en » bois de l'Inde et à clous d'or. Badis fit cadeau à Belfoul » Ibn Saïd ez Zenati de trente charges d'argent et de » quatre-vingts ballots de riches étoffes.

» La dîme fournie par plusieurs cantons maritimes » situés dans le voisinage de Sfax, se composait de » quatre-vingt mille boisseaux de grains » (3).

---

(1) Page 19, tome II, de l'*Histoire des Berbères*, par Ibn Khaldoun.

(2) Bougie).

(3) En l'an 410 de l'hégire, El Moezz célèbre le mariage de sa sœur et dépense, pour le trousseau et fêtes de noces, un million de pièces d'or. En 412 il enterra sa mère et les frais des funérailles montèrent à cent mille pièces d'or.



Depuis l'année 972, J.-C., les descendants du petit chef de partisans du Kef Lakhdar étendaient leur domination sur toute l'Afrique du Nord et leur puissance semblait défier toutes attaques de leurs adversaires.

Après l'investiture de Bologguine comme gouverneur de l'Ifrikhria, à Kairouan, Achir passait au second rang comme capitale sanhadjienne, mais conservait son importance et sa prépondérance ne devait diminuer qu'à la fondation, en 1001, au Sud de M'sila, dans le Djebel Nechar, de la ville de Kalaa, par Hammad, oncle de Badis.

A compter de cette époque les princes Zirites durent intervenir à maintes reprises pour défendre leur empire contre les incursions des Maghraoua, des Arabes, des Zenètes et autres tribus berbères, et Achir fut principalement le but des convoitises de toutes les peuplades environnantes, non soumises à la domination des successeurs de Ziri ben Menad.

« En 390, la ville fut assiégée par Ziri ben Atia qui s'était » révolté contre la dynastie Zirite, mais elle résista et » Ziri ben Atia mourut sous ses murs sans avoir pu y » pénétrer.

» Lors de la scission des Zirites, Achir tomba aux » mains de la branche Hammadite, mais l'expédition vic» torieuse de Quérama la fit rentrer dans son ancienne » domination.

» En 408, elle fut cédée de nouveau à Hammad et, » depuis cette époque, elle cessa d'appartenir à la dynas» tie Zirite malgré les tentatives d'El Moëzz qui, en 434, » chercha à la reprendre au nom du souverain de » Kairouan.

» En 440, elle fut ruinée par Ioucef ben Hammad et » Bologguine ben Ziri ; elle ne commença à se repeupler » qu'en 455.

» En 498, elle fut de nouveau ravagée de fond en comble » par Tachefine, gouverneur de Tlemcen, mais cet outrage

» fut vengé par El Mansour, qui poursuivit son adver-
» saire jusque dans sa capitale.

» En 545, les conquêtes d'Abdelmoumen firent passer
» Achir dans l'empire Almohade.

» En 581, un Sanhadji, du nom de Razi, profita de
» l'éloignement des lieutenants du Khalife Almohade
» pour enlever la ville au nom des Almoravides, mais
» le mouvement fut bientôt réprimé et le coupable
» mis à mort (1). »

Nous n'avons relevé parmi les gouverneurs d'Achir que les noms d'El Mansour et de Itoueft, frère de Bologguine; mais il est probable que cette ville était toujours gouvernée par des membres de la famille régnante.

Dévastée et pillée une première fois vers 1080 par les Thaaleba, tribu arabe et nomade de la confédération des Makil, qui réduisaient en solitudes, dit Ibn Khaldoun, toutes les contrées qu'ils traversaient, nous pensons qu'Achir fut complètement mise à sac et brulée en 1235, lors de l'invasion du général Hafside Abou Zakaria. Ce guerrier, ayant réuni une puissante armée à Tunis, lança sur les territoires occupés par les Sanhadja plusieurs tribus nomades et pillardes, entre autres les Hoseïn, qui occupèrent la région comprise entre Tobna et le pied du djebel Lakhdar.

A partir de cette dernière date, on ne trouve en effet plus trace dans l'histoire de la ville d'Achir qui, sans doute, cessait d'exister.

Boghar, le 20 août 1905.

CAPITAINE RODET,
Chef du Bureau des Affaires indigènes.

(1) Extrait d'une notice du lieutenant Bigeard sur les ruines du cercle de Boghar.

# NOTICE SUR DEUX MANUSCRITS

SUR LES

## Chérifs de la Zâwiya de Tamesloûhet

### I

Dans son dernier voyage au Maroc, M. Edmond Doutté, professeur à l'École des Lettres d'Alger, a rapporté un manuscrit sur les chérifs de la zâwiya de Tameṣloûḥet, ou plutôt de 'Aïn el Fiṭr, appelée Tiṭanfaṭṭar ou simplement Tiṭ, localité située à quelques kilomètres au S.-O. de Mazagan.

Le manuscrit est sans commencement ni fin (il manquerait apparemment le premier feuillet seulement), l'écriture maghrébine est assez bonne et semble remonter au X$^{e}$ siècle de l'hégire; les fautes d'orthographes y sont nombreuses. Il contient 155 feuillets à 16 l. et mesure 202$^{mm}$/146. L'encre a commencé à brûler le dernier feuillet surtout. Le premier feuillet est détaché et le tout est dans une reliure marocaine, non adhérente et en assez mauvais état.

Après avoir indiqué la généalogie du Prophète jusqu'à 'Adnân et ensuite jusqu'à Adam, l'auteur anonyme de notre ouvrage reproduit une déclaration écrite attestant que Aboû lHasan 'Aly ben Aboû 'Abd El Khâliq, 'Abd El 'Aḍim Amġâr, Aboû 'Abd Allah Maḥammed Amġâr, Aboû Dja'far Isḥâq Amġâr *el Qoṭb*, Aboû Ibrâhîm Ismâ'îl ben Amġâr, Aboû 'Oṭmân Sa'îd ben Aboû Zakariyyâ Yaḥyâ, Ibn Aboû Châkir Hammâd ben Aboû Solaïmân Dâoûd ben Aboû Zakariyyâ Yaḥyâ *el ḥanîn* sont tous originaires des Ṣanhâdja, fraction des Djidâly, que les descendants de Aboû 'Abd El Khâliq sont très connus, et que les Banoû Amġâr habitent toujours le même lieu choisi au bord de la mer par leur ancêtres *El Qoṭb* Amġâr chez les Azammoûr, tribu des Ṣanhâdja, qu'ils sont enfin des chérifs descendant de 'Aly et de Fâṭima. Leur noble origine est

de notoriété publique, les savants et les sultans les considèrent comme tels, et par suite touchent chacun du Makhzen et sur les impôts payés par les Ṣanhâdja cent dînârs d'or, octroyés par le sulfan Mawlây Yoûsof.

Cette déclaration, datée de la première décade de rabî' I 696 (28 décembre 1296-7 janvier 1297), est suivie de cinquante quatre signatures.

Une seconde déclaration du Cadi d'Azammoûr, 'Abd Allah ben Aḥmed ben 'Abd Allah البرغواطي portant la date du 17 rabî' I 696 et sept signatures confirme la première.

Il semble que le texte que présente notre manuscrit est une copie faite d'après celle donnée par le Cadi de la localité en mi-chawwâl 850 (4 janvier 1447), d'après une autre copie de Djomâdâ II 821 (25 juin-23 juillet 1419) homologuée par le cadi de 'Aïn El Fiṭr, Moḥammed ben Ya'qoûb ben Manṣoûr ben El Ḥasan Ed Dokkâly,

Parmi les savants qui ont attesté une noble origine aux Amġâr, on peut citer Aboû Moûsâ El Qârî Ed Dokkâly, Aboû l'Abbâs El 'Azafy, Aboû l'Abbâs El Mazâry (sic), Aboû 'Abd Allah Er Ro'aïny, Aboû 'Aly 'Omar ben 'Isâ El Hannâ'y (sic), le cadi Aboû 'Abd Allah Maḥammed ben 'Abd Allah Ez Zohry, etc.

Les sultans 'Abd Allah Idrîs ben Aboû 'Abd Allah ben Aboû Hafṣ, Aboû Yoûsof Ya'qoûb ben 'Abd El Ḥaqq ont eu beaucoup d'égards pour les Amġâr. En 522 (6 janvier-24 décembre 1128), le sultan 'Aly ben Yoûsof ben Tâchifîn consulta Aboû 'Abd Allah ben Amġâr au sujet de la construction des remparts de Morrâkich, et lui accorda plusieurs fiefs en 527 (12 novembre 1132-31 octobre 1133).

Le sultan Aboû Ya'qoûb El Manṣoûr écrivit à l'un de ses fils pour lui renouveler les brefs des saints et de leurs descendants.

Plusieurs ouvrages ont été composés sous les auspices des Amġâr.

(١) عقيدة الصالحين للشيخ ابي الطيب سعيد بن احمد الاسفاقصي في علم الاعتقادات للقطب الصنهاجي الوطن آمغار بن اسماعيل آمغار الشريف الحسني



(٢) سراج المهتدين في آداب الصالحين للقاضي ابي بكر بن العربي لابي البدلاء ابي عبد الله بن آمغار

(٣) كتاب الاسلام للقاضي عياض بن موسى بن عياض اليحصبي للشيخ العابد ابي محمد عبد السلام بن ابي عبد الله بن آمغار

(٤) كتاب اعراب القرآن للشيخ الولي ابي محمد عبد الله بن آمغار

(٥) كتاب الاغذية في الطب للوزير حفيد بن امير للشيخ ابي محمد ابن الحسن من بني آمغار

(٦) كتاب شرح المقامات للشيخ ابي عمران الزناتي للشيخ ابي الحسن المذكور

(٧) كتاب شرح الجمل تصنيفه ايضا

(٨) القصيدة الهاشمية على ترحيل الشمس تصنيفه ايضا

Parmi les ouvrages composés sur les Amġâr, on cite les suivants :

(١) كتاب الوسائل والزلفى للشيخ ابي عمران الزناتي

(٢) كتاب مطالع الانوار في كرامات اسلاف بني آمغار للشيخ ابي علي عمر بن عيسى الهنائي

(٣) كتاب نخبة الاصفياء في تعريف الاولياء له ايضا

(٤) كتاب الاخبار في كرامات الشرفاء بني آمغار للشيخ محمد بن عبد العظيم الزموري

(٥) كتاب تنقيح الاخبار في كرامات الصالحين بني آمغار

(٦) كتاب انس العارفين في بني آمغار الصالحين

(٧) القصيدة السنيّة في اهل المقامات السميّة لابي عبد الله محمد بن احمد بن عبد الله الكيسي

Notre auteur anonyme s'est surtout servi du *Kitâb El wâsâil wazzolfâ*, d'Aboû 'Imrân ez Zanâty, du *Kitâb et tachawwof* et du *Kitâb eḍ ḍakhîrat wal asrâr fî karâmât banî Amġâr*.

**Ismâ'îl Amġâr.** — Natif de Médine, il se rendit à Djedda où pendant six nuits de suite il vit en songe un homme qui lui ordonnait de se rendre dans le Maghreb. La septième nuit, ses deux frères, Aboû Zakariyyâ, ancêtre des Zakarawiyyin, et Aboû Ya'qoûb, ancêtre des Chaboukiyyin, ayant vu le même songe, vinrent le trouver et le décidèrent à aller en Extrême-Occident. Ils se rendirent tous les trois au Caire, à Kairouan et à Tunis où ils s'embarquèrent pour Ceuta. Guidés par une lumière céleste, ils se rendirent à l'endroit appelé depuis *Ribâṭ 'Aïn El Fiṭr*. Là, Ismâ'îl fut abandonné, au milieu des animaux sauvages, par ses deux frères : l'un alla à تـوفـزي, dans le pays de Hâḥâ, et l'autre se fixa à اشْبُك, dans le pays de جانانة. Prévenu par ses bergers qui avaient vu les animaux sauvages garder le Chaïkh Ismâ'îl, 'Abd El 'Aziz ben Baṭṭân, homme brave et généreux, et caïd des جدالة qui étaient les seigneurs des Ṣanhâdja, se rendit avec ses gens auprès du Chaïkh et le pria d'être l'hôte de la tribu. Ismâ'îl refusa. Mais le caïd, de retour chez lui, fit égorger des chameaux et, invitant tous les gens de la tribu, il prépara un festin pour le chaïkh. Puis se rendant auprès de ce dernier, il voulut l'emmener de force. A ce moment, Ismâ'îl ordonna à la terre d'engloutir le caïd et son cheval ; puis, sur son appel, la terre rejeta le caïd et sa monture.

Le caïd donna au chaïkh sa fille en mariage et c'est d'elle qu'il eut Aboû Dja'far Isḥâq. Ismâ'îl mourut quand celui-ci eut atteint l'âge de 25 ans.

**Aboû Dja'far Ishaq.** — Aboû Moḥammed El Ḥasan ben Aboû l'Ḥasan dit à *Ribâṭ 'Aïn El fiṭr* en 656 (8 janvier-21 décembre 1258) que le chaïkh Aboû Dja'far Isḥâq, se rendit avec sa mère chez les Dokkâla à un endroit appelé ايير, au moment où éclata la guerre



entre les Barġawâta et les ثلاثة زنفات. D'après le *Tanqîḥ el Akhbâr*, cet évènement eut lieu en 419 (30 janvier 1028-19 janvier 1029). C'est chez les Dokkâla qu'Aboû Dja'far se maria et eut un fils auquel il donna le nom d'Aboû 'Abd Allah Moḥammed. Après un certain temps pendant lequel il se consacra à l'enseignement et à l'éducation, Aboû Dja'far rentra à *'Aïn El fiṭr*. Il construisit la mosquée attenante à sa maison d'habitation et où il fut enterré et creusa un puits. C'est à ce moment que *'Aïn El fiṭr* commença à se pleupler.

Quand le Chaïkh mourut, on le lava avec l'eau de la mer qui, pendant ce jour, devint douce depuis l'embouchure de Wâdi Omm Er Rabî' jusqu'à celui de Tânsifet تانسيبت.

C'est pour Aboû Dja'far qu'Aboû ṭ Ṭayyib Sa'îd ben Aḥmed Es Safâqosy a composé العقيدة السنية البرهانية الموجزة. (Voir plus haut p. 106, n° 1).

**Aboû l Bodalâ Aboû 'Abd Allah Moḥammed.** — Surnommé Amġâr El Kabîr et Amġâr El Akbar, Aboû 'Abd Allah avait de vastes connaissances en grammaire, en ḥadîṭ, exégèse coranique, etc.

On raconte que les *ṭolba* du village de كَيمران situé sur le littoral des Ṣanhâdja, n'ayant obtenu aucune explication de leur maître Ḥadjdjâdj ben Ḥadjdjâdj originaire de Séville au sujet du verset (III, 42) : « ô Jésus, je te ferai mourir ET élever jusqu'à moi » rencontrèrent Aboû 'Abd Allah et lui posant la même question il répondit en ces termes : « Le sens du verset est : *je t'élèverai à moi et te ferai mourir* », la conjonction ET n'implique pas d'ordre ; car, Dieu a dit également (IV, 156) : « Non, ils ne l'ont point tué, ils ne l'ont point crucifié ; un homme qui lui ressemblait fut mis à sa place ». Les *ṭolba* furent satisfaits de la réponse (sur le verset III, 48, cf. Kazimirski. Le Coran, trad. nouv., p. 48, note 1, Paris 1891).

Aboû Cho'aïb Ayyoûb ben Sa'îd, maître du grand marabout Aboû Ya'zâ, fréquenta pendant longtemps Aboû 'Abd Allah et maître et élève produisirent plusieurs miracles. Hawwâ, la mère d'Aboû 'Abd Allah, accomplit également plusieurs miracles.

**Aboû 'Abd El Khâliq 'Abd El 'Aḍîm.** — A la mort de son père Aboû 'Abd Allah, Aboû 'Abd El Khâliq se retira dans une caverne sur le bord de la mer d'où il n'en sortait que pour visiter

la tombe de son père. On lui attribue l'accomplissement de plusieurs faits surnaturels.

**Aboû Ya'qoûb Yoûsof ben Aboû 'Abd Allah ben Amġâr.** — Il fit plusieurs miracles, après avoir erré pendant longtemps et après avoir obtenu une *idjâza* du chaîkh Aboû Ibrâhîm Ismâ'îl Er Radjrâdjy. Il mourut à *Ribâṭ 'Aïn El fiṭr* le 2 Chawwâl 614 (2 janvier 1218).

**Aboû Mohammed 'Abd Es Salâm El 'Âbid ben Aboû 'Abd Allah.** — Il jeûna continuellement, ne se maria jamais et fit plusieurs miracles.

**Aboû l'Hasan 'Aly ben Aboû 'Abd El Khâliq Amġâr.** — Béni à sa naissance par plus de trois cents saints, il était très versé dans les sciences religieuses et soufites.

**Aboû Ibrâhîm Ishâq ben Aboû lHasan 'Aly Amġâr.** — Il défréchit plus de trente parcelles de terre qu'il planta en vigne. Le père de notre auteur anonyme raconte que, se trouvant à Ribâṭ 'Aïn Elfiṭr pendant l'*année de la famine*, il désira manger du pain de froment avec du miel et du beurre frais, et qu'à peine eût-il dans son esprit formulé ce désir qu'un fils d'Aboû Ibrâhîm vint le trouver et lui dit que son père le mandait. Dès qu'il entra dans la maison du chaîkh, celui-ci se leva, lui apporta du pain de froment, ouvrit un placard (*fenêtre*) et lui dit : « Prends ce que tu désires ».

Le manuscrit se termine par la copie d'un acte établissant, d'après plus de seize témoins, la généalogie d'Aboû 'Aly 'Omar et de ses frères Aboû 'Abd Allah Moḥammed, Aboû Moḥammed 'Abdallah, fils d'Aboû Moûsâ 'Isâ ben Aboû lHasan 'Aly ben Aboû 'Abd El Khâliq ben Aboû 'Abdallah Moḥammed ben Aboû Dja'far Isḥâq ben Ismâ'îl Amġâr. A la date du 1er Rabî' I .. 51 (احدى وخمسين) (blanc) ثمانمائة. On peut supposer le ثما de ثمانمائة soit tombé ou plutôt effacé, et on aurait par suite le 17 mai 1447.

Les documents imprimés sur cette famille des Amġâr qui a fourni plusieurs savants non mentionnés par notre manuscrit sont peu nombreux. Cf. El Kattâny *Salwat el anfâs* II, 218 (Fâs 1316).



## II

Le second manuscrit rapporté par M. Doutté et qui contient 141 feuillets à 27 l. et mesure 291/212, est d'une bonne main maghribine du mardi 15 chawwâl 1252 (24 janvier 1837). La copie, avec un encadrement, est de 'Abd El Karîm ben Aboû Bakr El Yâziġy en résidence à Fâs. La reliure qui est en maroquin avec fers, est très fatiguée,

*Incipit :* الحمد لله الذي اكرمنا بالاسلام وانعم علينا بأن جعلنا من امة سيدنا ومولانا محمد عليه افضل الصلاة والسلام الخ

Ce manuscrit renferme la *Vie de Sîdî Aboû Ya'zâ*, par Aḥmed ben Aboû l Qâsim ben Moḥammed ben Sâlim ben 'Abd El 'Azîz ben Cho'aïb Ech Chi'by El Harawy Et Tâdily.

Cet auteur étudia sous la direction de 'Aly ben Ibrâhîm enterré à Gorṭ,Y a'za El Djazoûly, Moḥammed ben 'Abd Er Raḥmân Ech-Charîf, Aboû 'Abd Allah El Kharroûby Et Ṭarâbolosy, mufti d'Alger. Parmi ses disciples, on cite Aboû l'Abbâs Aḥmed El Maqqary, l'auteur du *Nafḥ Eṭ-Ṭîb* à qui il délivra une *idjâza*. Il possédait de vastes connaissances en grammaire, droit, histoire, surtout celle des soufy, etc. A la suite d'un différend survenu entre lui et le fils du Sultan, gouverneur de Tâdila, Mawlây El Manṣoûr l'interna à Morrâkich où il mourut dans la première décade de rabî' I de l'année 1013 (28 juillet-7 août 1604) et fut enterré dans le pays de Tâdila, à la Zâwiya d'Eṣ-Ṣawma'a.

Il composa les ouvrages suivants : 1° *Sirâġ el mabâḥiṭ fî šarḥ el mabâḥiṭ ;* 2° Abrégé du précédent ; 3° Abrégé de l'abrégé précédent ; 4° *Eddorar en nafîsa fî faḍâ'il el ad'iyat eš šarîfa ;* 5° *Ez-zahrat el monîfa fî faḍl ḥizb el morîd el ḥaḍiq ;* 6° *Lobâb el lobâb fî mo'âmalat el mâlik el wahhâb ;* 7° Abrégé du précédent ; 8° Abrégé de l'abrégé précédent ; 9° *Ezzahrat el 'aliyat fî faḍâ'il el wasîlat el Kâfiyat ;* 10° *Bidâyat el mûrîd el miqdâm wa moqaddimat el aḥlâm fî taḥqîq mabâdî el islâm ;* 11° *Taṣḥîḥ el bidâyat wa taḥqîq en nihâyat ;* 12° *Maṭâli' el anwâr es saniyya fî ba'ḍ ma'ânî l ḥikam el 'Aṭâ'iyya ;* 13° Abrégé du précédent ; 14° Abrégé de l'abrégé précédent ; 15° *Bidâyat el mûrîd fî l ġidd wa l moġâhada wa taḥqîq el morâqabat wa l mošâhada ;* 16° *Nozhat en nâẓir wa miṣbâḥ es*

*sālikīm wa šomūs el 'ārifīn fī ba'ḍ ma'ānī maqāmāt es sālikīn;* 17° Abrégé du précédent; 18° Abrégé de l'abrégé précédent; 19° *Orǧūzat miftāḥ es sa'ādat 'alā bayān el maqāmāt el 'ašra ellatī ḍayyala el Anṣāry wa ḫtaṣarahā Ibn el 'Arīf;* 20° Biographie de ses maîtres; 21° *Nūr el miṣbāḥ fī faḍā'il ḥizb el falāḥ;* 22° *Natā'iǧ el afkār (raǧaz 'alā l ḥikam);* 23° *Raǧaz yaḥoḍḍ 'alā l ma'rūf šarḥ raǧaz laho 'alā l Arba'īn ḥadīṯan ellatī ḫtawat 'alā fī'l el ma'rūf wa iǧāṯat el malhūf;* 24° *Naṣīḥat er rāǧib fī dorrat el monīf (raǧaz);* 25° *Ġanīmat ed dahr fī l ad'iyat wa l aḏkār wa šarḥ ḥizb el baḥr;* 26° *Šarḥ er rā'iyyat eš šarīšiyyat 'alā maqāmāt eṣ ṣūfiyyat;* 27° *Ma'āṭir eš šayḫ Abī Ya'zā wa fīhi ma'āṭir eš šayḫ Abī Madyan wa š šayḫ Abī l 'Abbās es Sabty;* 28° *Šams el marāsim fī ma'rifat el waliyy wa ḥaqīqat el wilāyat wa l qoṭb wa l ġawṯ wa l ḫātim;* 29° *Inšād eš šarīd ilā maqāmāt ḥaqā'iq et tafrīd (aǧwibat Abī l 'Abbās Aḥmed ben 'Abd Allah es Siǧilmāsy 'an ḥaqīqat el waliyy wa l qoṭb);* 30° *Šarḥ el ḥikam el 'Atā'iyya* (autre que le précédent); 31° *Ḥizb el wasīlat el kāfiya liman arād an yaḫtim Allāh laho bi l 'afiya;* 32° *Ḥizb el mūrīd el ḥādiq;* 33° *Ḥizb el fatḥ el mostabīn;* 34° *El ma'zā* (sic) *fī aḫbār Abī Ya'zā* (c'est peut-être le même que le n° 27).

Cf. El Ofrāny, *Ṣafwat man intašar min aḫbār ṣolahā el qarn el ḥādī 'ašar*, pp. 22-25, Fās s. d.; El Qādiry, *Našr el maṯānī* I, pp. 84-88, Fās 1310.

L'ouvrage d'Et-Tâdily, d'après le présent manuscrit ne porte pas de titre ni sur la première page ni dans la préface. C'est peut-être le n° 35 ou encore le n° 27 de la liste précédente. Il est divisé en sept chapitres et une conclusion :

I. — Généalogie, origine et austérité d'Aboû Ya'zâ;

II. — Ses maîtres;

III. — Ses miracles;

IV. — Ses disciples;

V. — Contemporains qui le reconnurent comme grand saint;

VI. — Des préceptes dont il faut tenir compte lorsqu'on le visite.

VII. — La généalogie de l'auteur remonte jnsqu'à Aboû Ya'zâ, puis jusqu'au Prophète : et par suite même, généalogie que Sîdî 'Abd El Qâdir El Djilâly avec lequel Aboû Ya'zâ avait des relations amicales, ainsi que le fait remarquer الشموني et l'imâm العزفي.



**Conclusion.** — On doit admettre les origines de ceux qui prétendent se rattacher à quelqu'un; — de la pureté d'esprit, de l'amitié, du respect, etc.

Cet ouvrage a été achevé le dimanche 9 Chawwâl de l'an 1000 عام عشرة مايتة (19 juillet 1592).

Voici la liste des sources citées par l'auteur :

(١) النجم الثاقب فيما لاولياء الله من مفاخر المناقب لابي عبد الله محمد بن محمد بن احمد ابي الفضل التلمساني

(٢) التشوّف في معرفة رجال التصوّف لابي يعقوب يوسف بن يحيى المعروف بابن الزيـــات

(٣) انس الفقير وعز الحقير لابي العباس احمد بن الخطيب

(٤) شرح النفحات القدسية لابي العباس احمد بن محمد الورنيدي

(٥) شرح النفحات القدسية لابي علي حسن بن بلقاسم بن باديس

On n'est pas d'accord sur le véritable nom et surtout sur la généalogie d'Aboû Ya'zâ; les uns l'appellent Alennoûr ben Maymoûn, les autres Alennoûr ben 'Abd Allah, Yalennoûr ben Maymoûn, d'autres Yalalbakht ben 'Abd Er Raḥmân ben Aboû Bakr El Aylâny El Hazmîry, originaire de Hazmîra Aïradjdjân et d'après d'autres de Ṣabîḥ fraction de Haskoûra, etc.

Jeune encore, il erra pendant quinze ans dans les montagnes en ne se nourrissant que d'herbes et de racines, qu'ordinairement on ne mange pas. Sur la fin de ses jours, il ne mangeait que des galettes faites de la farine de gland.

Il eut plus de quarante *Chaïkh* ou « *Initiateurs fidéistes* » dont le principal et le plus célèbre est Aboû Cho'aïb ben Sa'îd Es Ṣanhâdjy Ez Zammoûry, mort à Azammoûr le mardi 10 Rabî' II 561 (15 (?) février 1166) la même année que Sîdî 'Abd El Qâdir El Djilâly à Baghdad. Il servit tellement son maître Aboû Cho'aïb qu'il remplit chez lui les fonctions d'une servante ménagère : il moulait le grain, préparait les repas etc. Parmi ses miracles qui sont très nombreux, il convient de citer le suivant : Lorsqu'un adultère, un voleur, un blasphémateur venait voir Aboû Ya'zâ,

l'individu voyait sur le membre ou organe ayant commis le péché des traits noirs. Il disait à ceux qui niaient les miracles des saints : « Par Dieu, si j'étais près de la mer je leur montrerais de visu comment on marche sur l'eau ».

Parmi ses disciples, le plus célèbre est Sîdi Aboû Madyan *El Ġawṯ* (Sîdi Boû Madin), enterré à El 'Obbâd, dans la banlieue de Tlemcen.

Les contemporains, tels que Ibn 'Araby, Aboû 'Imrân Moûsâ ben Mohammed ben Mo'ty El 'Abdoûsy, Yaḥyâ Es Sarrâdj, reconnaissaient Aboû Ya'zâ comme un grand saint. Sîdi 'Abd El Qâdir El Djîlâny disait : « Je suis seul en Orient, mais en Occident il existe un « *esclave abyssin* » (Aboû Ya'zâ était plutôt noir), il a pour nom Alennoûr et pour *Konya* Aboû Ya'zâ ; il occupe un grand rang, il y en a peu parmi les anciens et les modernes qui l'atteindront ».

Le visiteur doit en entrant dans sa zâwiya : 1° demander pardon à Dieu sept fois ; 2° réciter la *Fâtiḥa* douze fois ; 3° réciter le chapitre du Coran cxii (L'Unité de Dieu) douze fois ; 4° réciter les chapitres cxiii et cxiv chacun sept fois ; 5° le verset du Trône (ii, 256) une fois ; 6° prier sur le Prophète à volonté ; 7° invoquer Aboû Ya'zâ.

Aboû Ya'zâ demeura pendant longtemps à Fâs, dans le quartier d'El Bolaïda où on lui construisit plus tard une zâwiya qui existe encore de nos jours. Il se rendit ensuite au village de Tâġiyâ (تاغيا), dans le pays des Maġrâwa.

Il était presque noir, long et maigre, possédait une bonne voix et priait beaucoup.

Il naquit en 438 (8 juillet 1046-27 jnin 1047) et mourut de la peste le 1er chawwâl 572 (ou 571 ou 561) âgé de plus de cent trente ans (13 avril 1176), à Tâġiyâ, où on lui édifia une grande et magnifique « *Qobba* ».

Sur la vie d'Aboû Ya'zâ, on peut encore consulter les ouvrages suivants : Ibn el Qâḍi *Ġaḍwat el iqtibâs*, p. 354, éd. Fas, 1309 ; Eš Ša'râny, *Eṭ Ṭabaqât*, i, 136, éd. Caire, 1305 ; El Yûsy, *El Moḥâḍarât*, p. 417, éd. Fas, 1317 ; El Kattâny, *Salwat el Anfâs*, i, 172-175, iii, 216, éd. Fas, 1316.

M. BEN CHENEB.

# LE SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

## POUR LES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

Voici bien une question dont l'importance capitale ne pouvait échapper à la *Revue Africaine*.

Notre Président, M. L. Paysant, qui est d'autre part 1er Vice-Président de la Ligue Coloniale Française, ayant été appelé à discuter devant cette assemblée l'opportunité du projet présenté par l'éminent rapporteur du budget de la guerre, M. Messimy, vient de faire connaître ses idées dans deux communications qui constitueront un très utile apport à l'étude de nos droits et de nos devoirs en Algérie.

Pour que nos lecteurs puissent apprécier les opinions qui, de part et d'autre, se sont fait jour, nous insérons à la suite du travail que M. Paysant a bien voulu nous communiquer, et sur sa demande, les observations contradictoires d'un membre des plus écouté de l'Union Coloniale, M. Camille Brunel, dont une publication retentissante a traité récemment avec beaucoup d'autorité l'ensemble de « La Question Indigène en Algérie ».

## 1er RAPPORT

MESSIEURS,

Dans une séance précédente, notre Président M. Mesplé et notre Secrétaire général M. le Dr Vidal vous ont donné

la mesure du rôle important auquel allait être appelée la « Section algérienne de la Ligue Coloniale Française ».

S'intéresser à toutes les questions qui, de près ou de loin, touchent à notre grande colonie, s'efforcer de faire toujours entendre la note juste et sage qui concilie les intérêts en présence, mettre en lumière le caractère essentiellement français de notre œuvre coloniale, tel est le but que s'est proposé le Comité directeur en faisant appel au concours de tous les Algériens éclairés et dévoués.

Aussi est-ce à ce titre et parce qu'il importe que vos appréciations pèsent d'une façon décisive dans les graves questions qui s'agitent en ce moment que votre attention devait tout d'abord se porter sur le « service militaire des indigènes en Algérie», sujet fort épineux et qui a jeté, il faut le reconnaître, un certain émoi dans la Colonie.

L'idée, bien qu'elle ait pris cette fois un aspect plus pressant, n'est pas nouvelle. Les premiers échos en remontent à 1855. On trouve à cette date une note du Ministre de la Guerre qui repousse une proposition de « substituer à l'enrôlement volontaire, alors adopté » pour les régiments indigènes, un mode de recrutement » obligatoire ayant pour base la loi du 20 mars 1832. »

En 1864, c'est le général de Martimprey qui adresse à Paris un rapport très documenté où, rappelant les tentatives de 1855, il entrevoit une sorte de recrutement avec tempéraments spéciaux. Il veut que les recrues indigènes soient mélangées à nos troupes et appelées à passer en France un temps assez considérable pour arriver à connaître la langue et les usages. « Les indigènes s'imprégneraient, dit-il, des idées que » nous souhaitons voir adopter et rapporteraient dans » leur pays une haute idée de la France ; devenant ainsi » les propagateurs de la civilisation ». Le général ajoute « qu'un premier séjour de l'autre côté de la Méditerranée avait déjà donné d'excellents résultats ».



A côté de ces appréciations vraiment bien enthousiastes, il faut noter une réflexion qui fut retenue à ce point qu'elle reste, aujourd'hui encore, comme un des arguments favorables à l'idée du recrutement des indigènes : « les jeunes soldats envoyés en France, indiquait-il, serviraient d'ôtages en cas d'insurrection ».

Enfin, d'après ce projet dont les idées hâtives ne prévalurent pas à Paris, on eut réuni 25.000 hommes qui auraient été appelés petit à petit sous les drapeaux pour une durée de cinq ans. L'appel devait être fait entre les tribus au prorata de la population, les Djemaâs restant chargées de la réunion des hommes demandés (1).

Un peu plus tard, en 1865, l'Empereur Napoléon III qui venait de voir défiler sur le champ de manœuvre de Mustapha quelques milliers de fantassins indigènes armés pour la circonstance et groupés tant bien que mal à la suite des goums venus des trois provinces, reprenait l'idée d'un royaume arabe dotant la France d'une force militaire appelée à lui assurer une prépondérance indiscutable dans le concert européen.

Puis, quelques années ensuite, survinrent les désastres de 1870 qui mirent en relief l'impétuosité de nos régiments de tirailleurs algériens et, de nouveau, la pensée d'organiser un corps d'armée spécialement composé de musulmans se fit jour. Certes, s'il fut un moment où l'idée devait triompher de tout scrupule et s'imposer malgré les inconvénients qu'elle présentait, c'était bien alors que la France vaincue, désarmée, n'avait ni le temps d'organiser sa défense, ni le choix des moyens à employer. De sages observations se firent pourtant entendre. Citons notamment un rapport du gouverneur général De Gueydon, qui, appréciant incidemment la prétendue fidélité des indigènes à notre service, rappelait qu'en somme l'insurrection de 1871 avait eu pour

(1) A remarquer qu'au moment où le général de Martimprey s'exprimait ainsi on était en période d'insurrection.

première manifestation le refus d'obéissance et la mutinerie des spahis dont la mobilisation venait d'être décidée.

1881 nous apporte une lettre du Général Farre, attirant l'attention du Gouverneur général sur ce fait que parmi les causes qui éloignaient les indigènes du service mercenaire, il convenait de placer au premier rang la situation précaire faite aux anciens tirailleurs quittant l'armée. « En France, disait ce ministre, la loi attribue des emplois civils à ceux qui rentrent dans leur foyer ». Il prescrivait donc d'étudier la question et de dresser un tableau analogue à celui annexé à la loi du 24 juillet 1873 sur les « emplois civils réservés aux sous-officiers ».

La même année, une forte étude du Capitaine Rinn reprenait la question dans tous ses détails. Il apportait l'idée nouvelle, retenue depuis, d'assurer la fidélité des contingents indigènes au moyen d'avantages multiples et, en particulier, de concessions, — le service militaire restant dans l'avenir une des conditions de la propriété. Concluant favorablement à l'incorporation des arabes, il se demandait pourtant si l'emploi de ces forces n'était pas sans danger. « D'autant, disait-il, que le Conseil du gouvernement dans sa séance du 9 septembre 1881, appelé à se prononcer sur un avant projet de décret portant règlement sur l'organisation et le service des forces « *auxiliaires* » avait repoussé, malgré l'approbation personnelle de M. Albert Grévy et du Général Saussier, l'ensemble du travail, ne voulant pas donner son adhésion *à une mesure tendant à armer les indigènes.* »

En 1891 c'est une lettre du Général de La Roque : Rapport très complet, très documenté, mais dont les conclusions intransigeantes nous paraissent peu en rapport avec la vérité. Selon lui les capitulationsde 1830, nous liaient formellement « ne permettant pas « d'appliquer le service obligatoire autrement que par « la *naturalisation* ».

L'opportunité d'une pareille mesure avait été trop bien



étudiée et finalement trop énergiquement repoussée en 1871 par l'Amiral de Gueydon, à l'occasion de la naturalisation en masse des indigènes israélites (1), pour qu'il put en être de nouveau question.

Enfin en 1900 le député Chautemps déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à la création d'une réserve de tirailleurs algériens et tunisiens.

***

Tous ces projets ayant été, si non abandonnés, du moins renvoyés à des temps meilleurs, voici que pour différentes causes, au premier rang desquelles il faut placer les conséquences entrevues du service de deux ans et surtout la diminution des naissances en France (2), l'idée, non plus d'une augmentation importante de nos soldats mercenaires, mais d'une « conscription » à laquelle seraient soumis les indigènes algériens et de la constitution de réserves, apparaît tout à coup comme une impérieuse nécessité. — Et c'est en quelque sorte sans avoir eu le temps de se recueillir ni de s'interroger que la colonie se trouve en présence d'un important rapport parlementaire en suite duquel on institue d'urgence une Commission qui peut, en un tour de main, — car il arrive parfois que les choses vont vite, — nous placer en présence du fait accompli.

Aussi ne faut-il pas trop s'étonner de ce que l'inquiétude des Algériens se soit tout d'abord traduite par des articles de journaux où l'émotion se substituait au raisonnement.

Il nous a été dit que ces premières manifestations avaient produit de l'autre côté de la Méditerranée un

(1) V. ses rapports du 4 juillet 1871 ; 3 février 1872, etc.

(2) De 951.000 en 1875 le nombre des naissances est tombé à 818.000 en 1904. V. *Dépêche Coloniale*, 27 décembre 1907.

fort mauvais effet (1). Ce fut là une question de choc en retour dont on doit faire la part. Nul colon, qu'on le sache bien, ne menace d'abandonner sa ferme et de fuir devant les dangers d'une mesure si menaçante fut-elle, surtout si elle a pour raison d'être la sécurité de la France!

Il est bon de rappeler une fois encore qu'en d'autres temps, l'Algérie, bien qu'elle pressentit déjà les menaces de la terrible insurrection de 1871, n'hésita pas à se séparer de ses fils les meilleurs et les plus solides: vaillants petits soldats de la Défense Nationale qui succombèrent obscurément, couchés sous le grand linceuil dont la France couvrit alors tant de faits glorieux et de vertus ignorées!

Non, Messieurs, l'émotion qui s'est fait jour, n'a rien qui doive surprendre, elle ne procède pas d'une idée de sécurité personnelle. Il faut y voir surtout le désir de conserver à notre pays sa plus belle conquête, cette Algérie qu'en bons Français nous aimons et voulons garder fidèlement.

C'est bien pour cela que, revenant sur ce premier mouvement d'ailleurs justifié, il nous faut maintenant, sans rien repousser à priori, sans parti pris, étudier les idées et peser les arguments susceptibles de nous amener, sinon à la meilleure, du moins à la moins mauvaise des conclusions.

Avant tout, prenons connaissance du rapport de M. Messimy qui fut le point de départ de l'agitation dont on nous fait grief.

C'est un document fort copieux. Cependant la partie « troupes indigènes » s'y trouve suffisamment détachée pour constituer une sorte de chapitre à part dont il est utile de dire tout d'abord qu'il nous donne : non pas la pensée du Gouvernement mais, seulement, une pensée qui a attiré l'attention du Gouvernement.

(1) V. en particulier *Dépêche Algérienne* du 4 janvier 1908.



C'est, en somme, à la Commission chargée de mettre au point les idées exposées qu'appartiendra le mot décisif. Or, cette Commission est, en forte partie, composée d'Algériens distingués (1) et nous comptons bien que les Chambres tiendront grand compte des avis que suggérera à ses mandataires une longue expérience des choses d'Algérie.

En prenant du rapport Messimy tout ce qui peut de près ou de loin se rapporter à la question qui nous intéresse nous éprouvons d'abord l'impression d'un souci patriotique.

Selon lui, la France a besoin d'un accroissement de forces militaires. Loin de nous la pensée d'y contredire quoique d'autres, et non des moindres, aient discuté cette appréciation.

C'est ainsi que dans un article fort étudié que publiait la *Dépêche Algérienne* du 9 février dernier, l'économiste entendu qu'est M. De Soliers, indiquait que le danger n'est pas aussi pressant qu'on a bien voulu le dire. Et il en trouve la raison dans ce fait que « si l'Allemagne a » proportionnellement plus d'enfants que la France, la » France, de son côté, a proportionnellement plus » d'adultes que l'Allemagne », et, ajoute-t-il, ce sont les » troupes de réserve qui constituent la meilleure force » d'une armée. »

A notre sens ce raisonnement ne saurait viser qu'un temps limité. Fatalement, lorsqu'il y a moins d'enfants une heure arrive où il y a moins d'adultes disponibles. Si donc le danger n'est pas imminent encore faut-il l'envisager. L'homme d'État qui étudie une aussi grosse

(1) M. le colonel Redier est ancien chef de section des Affaires Indigènes de la division d'Oran ; M. le commandant Larras est notre concitoyen et s'est toujours tenu très au courant des affaires algériennes ; M. Carbon est un ancien Conseiller de Préfecture à Alger ; M. le capitaine Chardenet a été chef du bureau des Affaires Indigènes à In-Salah.

question, aurait la vue bien courte s'il ne regardait au-delà d'une seule génération.

Quant aux autres facteurs de la victoire dont fait état M. De Soliers, peut être faut-il penser que la valeur personnelle, qui est en somme la plus belle et la plus noble des qualités françaises, reste malheureusement moins décisive devant les découvertes meurtrières de la science moderne.

Au fond, dit notre concitoyen, dans une phrase de belle envergure : « ayons la franchise de l'avouer : Ce » n'est pas tant les hommes qui manquent, que les vertus » militaires. Protégeons-les, elles refleuiront ! »

Messieurs, tenons la formule pour bonne, mais sans négliger d'autres avis plus pratiques encore.

Quant à nous, comme il convient de ne pas surcharger notre travail de questions à côté, si passionnantes soient-elles, nous acceptons, comme je l'ai dit plus haut, le point de départ de M. Messimy. D'abord parce qu'il est dans l'esprit de tous, ensuite parce qu'il serait an moins étonnant qu'un homme de la valeur du député de la Meuse émît un tel axiome qui ne fut pas vérité.

Donc, la France a besoin d'un accroissement de force : elle vient frapper à notre porte, c'est justice ; causons avec elle, c'est notre devoir.

Tout d'abord, M. Messimy nous semble étendre outre mesure la question en accouplant — c'est bien le mot — d'une façon trop constante l'Algérie à la Tunisie. Il ne fut pas le seul d'ailleurs à commettre cette erreur. C'est d'une façon à peu près générale que l'on retrouve dans les études précédentes, « colonie et protectorat » mêlés l'un à l'autre.

Le rapporteur du budget de la guerre débute par établir que, proportionnellement, la Régence fournit bien plus de soldats que notre colonie et, les uns et les autres étant musulmans, se demande le pourquoi de cet [illegible] était simplement parce que chez nous on est en pré-



sence de *sujets* et non de *nationaux*, sujets musulmans appelés à servir des chrétiens ou réputés tels. Le Tunisien, au contraire, obéit à un gouvernement soumis à la loi islamique et qui, par conséquent, a, ou doit avoir, toutes ses sympathies. Notons à l'appui un article fort intéressant (1) qui, sous la signature de M. Joly, ingénieur à Guelma, dit-ce qui suit :

« En Tunisie la conscription existe, mais elle a pour » objet de constituer une armée beylicale. Celle-ci peut » agir de concert avec la nôtre, mais seulement par » suite du consentement accordé par le souverain » reconnu des indigènes.

» Le soldat tunisien accepte le service imposé par son « Chef militaire et religieux.

» En Algérie il faut servir la France exclusivement par » goût, devoir, ou contrainte et l'indigène ne peut le » faire d'une manière convenable que s'il répudie les » préjugés qu'il peut avoir contre notre domination. »

Et puis, est-on bien sur que la conscription tunisienne à laquelle le Bey Si Mohamed Sadok avait donné, en la créant, le nom aussi étrange que pompeux de : « Flambeau éclatant ! » (2) ait été acceptée sans résistance ?

Interrogeons sur ce point un officier fort compétent qui a fourni un très remarquable rapport sur l'ensemble de la question.

» En Tunisie et au Maroc la question du service mili- » taire obligatoire est beaucoup plus avancée.

» La première loi sur le recrutement promulguée en » Tunisie, date de 1860. Elle était calquée dans ses » grandes lignes, sur notre loi du 15 mars 1832 ; mais elle » a subi, par la suite, une série de modifications.

---

(1) Nous devons la communication de cet article à M. F. de Soliers.

(2) V. *La Tunisie-Histoire et description.* Tome II.

» Actuellement le service dure deux ans. Les jeunes » gens sont inscrits sur les listes de recensement de 18 » à 22 ans. Ils courent donc les chances de cinq tirages » au sort.

» Les cas d'exemption ou de dispense sont très nombreux Est dispensé, par exemple, quiconque sait lire » et expliquer les quatre premiers chapitres du Coran. « Au début, les Nomades du centre et du Sud étaient « tous dispensés, sous prétexte qu'ils « sont toujours à » cheval et en armes pour la défense du territoire ». En » réalité cette disposition a été introduite dans la loi » parceque les nomades avaient fait connaître au bey » qu'ils se révolteraient plustôt que de se soumettre au » service obligatoire. Le gouvernement n'étant pas assez » fort pour imposer sa volonté, dut céder; mais plus » tard il est revenu partiellement sur cette mesure : » l'extension du territoire de recrutement se poursuit » progressivement tous les ans ; depuis 1892 elle a pris » de grandes proportions, et les charges de la conscription sont acceptées avec docilité par les populations » qui y sont nouvellement soumises.

» Ces charges ne sont d'ailleurs pas très lourdes; » elles diminuent toujours, puisque les effectifs de l'armée sont invariables, tandis qne le nombre des inscrits va sans cesse en augmentant.

» Enfin certaines grandes villes comme Nefta, jouissent » d'une dispense spéciale « en raisons des vertus qu'on » y pratiques ».

» La loi tunisienne comporte aussi le remplacement » qui se fait administrativement. Ce sont surtout les » jeunes hommes mariés qui en usent. Ils doivent verser au Trésor une certaine somme qui varie avec les » divers exercices budgétaires. Le remplaçant reçoit » une prime ; mais il doit trois années de service au lieu » de deux.

» On peut reprocher à cette loi d'asteindre au service » principalement les sédentaires travailleurs, dont les



» bras seraient plus utiles dans les oasis et de porter » atteinte, de ce fait, à la prospérité du pays.

Et, maintenant, un autre point d'interrogation, que l'on trouve cette fois dans un journal anglais le *Pall Mall Gazette* (1).

« M. Messimy, dit le journal anglais, a fait remarquer » que la conscription, bien que limitée, est appliquée en » Tunisie. Pourquoi donc ne pas agir de la même façon » en Algérie ?

» Deux réponses s'imposent immédiatement à ceux » qui sont au courant des questions locales ; en premier » lieu l'expérience tunisienne n'a pas encore permis de » savoir ce que deviendrait la loyauté des troupes indigènes dans le cas d'une grande guerre européenne ou » d'un soulèvement musulman général dans l'Afrique » du Nord ».

C'est évidemment sur ce terrain qu'il faut placer la question. Certainement, si une insurrection venait à éclater aujourd'hui en Algérie, nous aurions vite fait de la réduire. Mais supposons des événements qui, en somme, peuvent être la vérité de demain. Par exemple, une guerre avec l'Allemagne. Ne verrions-nous pas, comme en 1871, tout ce qui nous resterait du XIX[e] corps partir pour la frontière française où l'attendrait un devoir plus pressant et autrement sacré !

L'Algérie et la Tunisie, — réunissons-les pour cette fois, — ne seraient-elles pas abandonnées à la seule ressources de leurs forces civiles ? Et qui peut savoir qu'elle serait alors l'attitude de cette armée beylicale dont on fait aujourd'hui tant de cas.

Conclusion : occupons-nous de la question de conscription en Algérie, au point de vue algérien, et en ce qui concerne les éléments algériens. A chacun suffit sa peine.

Pour cela, revenons à notre point de départ.

---

(1) V. *Dépêche Algérienne* du 8 décembre 1907.

M. Messimy demande au Gouvernement de mettre à l'étude, comme conséquence de la loi de deux ans :

1° La réduction des effectifs français dans l'Afrique du Nord ;
2° L'augmentation des effectifs indigènes ;
3° L'organisation des réserves algériennes.

Avec le premier point, le Rapporteur du budget de la guerre, nous paraît mettre un peu la charrue avant les bœufs. Il nous enlève tout d'abord nos éléments de sécurité et c'est seulement en second lieu qu'il songe à nous les restituer sous une forme que nous sommes loin d'accepter. Mais en somme, cela constitue seulement une question d'ordre dans les propositions et si de la réduction des effectifs français en Algérie dépend exclusivement la puissance défensive de la France et par conséquent son existence, l'examiner en principe, devient pour nous un devoir.

Mais alors, recherchons sans retard comment on compenserait de ce côté de la Méditerranée, le vide que produirait ce déplacement de forces.

C'est ici que commence la difficulté et cette difficulté, qu'on ne s'y trompe pas, ne saurait se trancher sans mettre en jeu les destinées de la Colonie.

En augmentant les effectifs musulmans ? Telle est, évidemment, la seule solution que puisse nous offrir M. Messimy. Reste à examiner les dangers qu'elle présente.

D'abord constatons avec satisfaction qu'il n'est plus question de faire des Musulmans des citoyens et des électeurs ! Ainsi que nous le disions il y a quelques jours dans une communication faite à la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord : « on dispose d'une » force armée, on peut la contenir ; on ne dispose pas » du suffrage universel, on ne le contient pas. »

Bien avant nous, en 1871, un Gouverneur Général auquel l'Algérie doit de grandes choses, l'Amiral de



Gueydon, avait dit : « faire de nos sujets musulmans des » citoyens français, se serait vouloir, ayant échappé à » l'étreinte de l'Empire arabe, tomber dans la Républi- » que arabe (1). » Il faut donc qu'il soit bien convenu que la question « naturalisation » est définitivement écartée.

Si nous insistons sur ce point, Messieurs, c'est qu'il nous a été dit que les conséquences d'une pareille mesure ne sont pas sans avoir été pesées, muries et favorablement entrevues dans un monde musuman dont les avis ont, sur l'ensemble des indigènes, plus d'autorité qu'on ne croit !

Ceci réglé, sous quelle forme allons nous demander à nos sujets de nous rendre en « service militaire » ce que chaque jour nous leur donnons en bien-être et en prospérité ?

Si nous considérons en effet les avantages que nous avons apportés et que nous apportons sans cesse aux populations indigènes, on ne saurait nier qu'ils sont considérables : Arabes et Berbères vivent de nous et par nous. Ils prolifient en paix et dans des proportions qui indiquent combien notre administration leur est favorable (2).

Si n'était le fanatisme, la haine du chrétien, ou réputé tel, et enfin le ressentiment naturel du vaincu à l'égard du vainqueur, l'indigène ne devrait-il pas bénir la domination française ?

Il n'en est pourtant pas ainsi. Depuis la grande insurrection de 1871, bien des fois l'Arabe a tenté « d'allumer les feux de la guerre », feux de paille, dira-t-on ? vite éteints ? nous en convenons, avec cette réserve qu'il en eût été autrement si nous nous fussions trouvés sans troupe et aussi sans prestige comme nous le fûmes dans l'année terrible.

---

(1) Rapport du 3 février 1872.

(2) La population indigène s'accroit tous les cinq ans de 260.646 individus (*Le Siècle*, 13 décembre 1907).

N'avons-nous pas vu une nouvelle insurrection en 1855? Et les évènements de Margueritte? Et tout récemment encore ce petit fait d'apparence très fugitive qui se passait à Miliana où un habile escroc se faisait remettre des sommes d'argent sous prétexte qu'il « était Bou-Amama, le grand et vénéré marabout, » envoyé de Dieu pour chasser les Français du Maroc, » puis d'Algérie, afin que les Arabes soient de nouveau » maîtres chez eux ! » Et seul, le Dieu qui l'envoyait, eût pu nous dire les sommes qu'il eût ainsi récoltées si, coiffé d'un tricorne, celui des Français n'y eut mis bon ordre.

C'est pour cela qu'il serait non seulement injuste, mais imprudent de dédaigner l'opinion du colon algérien qui est toujours, en pareil cas, le premier au danger. Et puis, ce colon ne reste-t-il pas en rapport constant avec l'indigène? n'a-t-il pas sous les yeux et d'une façon constante mille exemples de sa duplicité ? Eh ! Messieurs, qu'on ne s'y trompe pas, en parlant de la duplicité de nos sujets musulmans nous donnons à cette expression un sens plus élevé qu'on ne saurait croire : le mensonge, la duplicité, la trahison, peuvent être parfois le refuge légitime des grandes vertus patriotiques. Que l'on se garde donc de chercher dans nos appréciations une insinuation blessante : les indigènes algériens sont des vaincus auxquels nous accordons toute l'estime qu'ils méritent. N'empêche qu'une surveillance étroite, toujours soupçonneuse, s'impose sans relache, et que, selon une formule que nous empruntons encore à M. de Gueydon, « tout nous » commande de procéder avec de grands ménagements » envers une civilisation immobile depuis douze siècles. » On ne saurait entreprendre de transformer brusque- » ment les mœurs d'une telle société et une politique » impatiente ne produirait sous ce rapport que le mal. »

Enfin en troisième lieu, M. Messimy demande l'organisation de « réserves indigènes ».



C'est peut être là le plus grand de tous les dangers et on nous permettra bien de l'examiner avant d'en subir la charge. Cette proposition, en effet, tranche sans autre discussion, la question de savoir si l'augmentation des effectifs indigènes sera la résultante d'une augmentation d'engagements mercenaires ou d'une organisation ayant pour base la conscription (1), c'est-à-dire le service militaire obligatoire.

Qui dit : « réserves », dit : soldats n'ayant payé qu'en partie la dette du sang, dont il devra s'acquitter dans un avenir déterminé à première réquisition.

Nul doute que le « mercenaire », c'est-à-dire l'engagé actuel ne soit un soldat vaillant et bien exercé dans le maniement des armes. Mais, libéré, il rentre chez lui, pris par la vie de famille et surtout n'ayant à sa disposition ni armes ni munitions. Là, il ne tarde pas à oublier cette éducation qui fait la force d'une armée et tandis que chez nous, le progrès suit son cours nous apportant des moyens autres, des armes nouvelles, il en reste,

---

(1) Nous devons à la vérité de dire que la « conscription » n'est pas, en tant que système, un obstacle fondamental. Non seulement elle existe, mais nous avons vu dans quelles conditions elle fonctionne en Tunisie. Constatons qu'elle est mieux encore acceptée au Maroc où les passions religieuses sont si vives. On trouve, en effet, dans le volume 10 des « Archives Marocaines », page 240, *Kitâb elistiqsa*, traduction Fumey, un projet de recrutement par tirage au sort d'une armée marocaine. Cette mention est intéressante parce qu'elle montre que le recrutement n'effraie pas les Musulmans. L'Auteur qui est un fervent sectateur de la Religion et un savant, *pur Musulman*, ne dit pas une fois que cet usage soit contraire aux lois islamiques. Il constate, après les expériences de la campagne de 1844 (Isly) et par celle de 1859 (Prise de Tétouan par les Espagnols) qu'il faut au sultan marocain une armée régulière au lieu de bandes inorganisées et il recherche le meilleur moyen pour y parvenir. Remarquons aussi, et ceci est bien plus important encore, que la Russie méridionale a pu soumettre à la conscription et sans grande difficulté, ses sujets musulmans. Ajoutons qu'il en est de même en Chine où l'armée du célèbre général Mâ est, en très grande partie, composée de musulmans.

lui, aux procédés vieillis, étant de ce fait, moins en forme iqeatr conséquent moins à craindre.

Là, serait — au moins dans l'état actuel de la civili. sation indigène et en attendant un avenir qu'il nous appartient de préparer, — la meilleure des solutions (1).

Mais hélas, tous ces projets pleins de sagesse se heurtent paraît-il à un autre obstacle. Écoutons ce que M. Messimy nous dit à ce sujet.

« En Algérie, la plus grosse part du budget est appli-
» quée à l'entretien des troupes indigènes qui, jusqu'à
» ce jour, ne comportent pas de réserves : chacun de
» ces soldats coûte déjà, au point de vue purement bud-
» gétaire (primes, retraites, etc.), deux fois plus cher
» que le soldat français ; mais, en réalité, son prix de
» revient est vingt fois plus élevé puisque toutes ces
» dépenses d'entretien et d'instruction n'ont pas pour
» corollaire la formation de troupes de complément
» qu'on pourrait utiliser en temps de guerre. »

Et si en France la natalité diminue, la richesse publique, il faut bien le reconnaître, n'augmente guère !

Messieurs, nous discuterons bientôt ce point spécial. Pour le moment indiquons seulement qu'à notre avis c'est là une difficulté grossie outre mesure. Déjà nous l'avons dit à la société de géographie ; la charge d'un accroissement de mercenaires indigènes (les 12 ou

(1) A ce sujet M. de Solliers, dans la lettre déjà citée du 9 février 1908 signale que l'emploi des masses indigènes est considéré par l'Allemagne comme interdit par les lois de la guerre. Il nous communique à l'appui des extraits de la « *Publication de la section historique du Grand Etat-Major Allemand*, 1902. Paul Carpentier, 1904 ». Nous ne croyons pas qu'il y ait à s'arrêter à cette objection. Indiscutablement, nos adversaires de 1871 redoutent la force que nous puiserions dans l'emploi d'une forte armée mercenaire sur le théâtre des guerres européennes. Peut-être même cette appréhension (car les Allemands envisagent toujours l'avenir, même lointain), n'est-elle pas étrangère aux difficultés que nous rencontrons au Maroc? Dans tous les cas, nul ne peut dire que l'Algérien, sujet français, ignore les lois de la guerre civilisée.



13.000 hommes demandés pour l'Algérie), serait beaucoup moins lourde que ne le pense M. Messiny. J'expliquerai aussi le moment venu, comment l'Algérie pourrait créer des ressources supportant facilement cet effort.

Donc passons, non sans regrets ni appréhension, à l'examen de la troisième proposition, c'est-à-dire de l'organisation des « Réserves indigènes ».

Ici, et pour plus de clarté, nous allons suivre l'auteur dans sa combinaison : « Afrique du Nord », c'est-à-dire : association de l'Algérie à la Tunisie. Nous le pouvons maintenant sans inconvénients.

» Organisons, dit-il, de même, (de même qu'en Tuni-
» sie), notre armée indigène d'Algérie, tout en conser-
» vant à notre service nos spahis et nos tirailleurs
» actuels excellents soldats de métier ; incorporons 15 à
» 20,000 indigènes provenant des appels.

» Nous pourrons avec ce système mettre sur pied en
» cas de besoin 120,000 soldats indigènes de moins de
» 33 ans provenant tant d'Algérie que de Tunisie.

» Cette mesure ne coûterait pas un centime si,
» comme nous le croyons indispensable, ces créations
» nouvelles étaient compensées par la réduction du
» nombre des unités françaises et la suppression de
» tout contingent métropolitain dans l'Afrique du
» Nord ».

Il est certain qu'avec un service de 24 mois et un enrôlement annuel de 20 mille hommes, dix ans après, la réserve fonctionnant, donnerait 200,000 soldats moins les déchets, mettons 120,000 hommes !

On remarquera qu'il n'en serait pas de ces 120,000 comme des troupes mercenaires. Pour ces dernières il y a il est vrai la loi de 1903, qui les astreint à dix années de service dans les réserves, — seulement M. Messimy prend lui-même le soin de nous dire que cette loi n'a jamais été appliquée.

Pourquoi ?

Ne serait-ce pas que nos gouvernants y ont vu un danger ?

Renseignons-nous.

En 1897, sur l'ordre du Ministre de la Guerre, une commission fut instituée, sous la présidence du général en chef, en vue d'étudier la « réorganisation de la défense algérienne ».

Il s'agissait d'envisager les mesures à prendre quant à la conservation des voies, des ponts, des ouvrages civils ou militaires, etc.

Le Gouverneur général, M. Cambon, qui était représenté dans cette commission par un Conseiller du Gouvernement, le commandant Rinn, et par un officier des Affaires indigènes, écrivait a cette occasion : « L'em-
» ploi des forces indigènes est entièrement subordonné
» à l'état politique du moment; compter à l'avance sur
» une collectivité pour assurer la défense d'un point,
» serait s'exposer à des mécomptes », et il ajoutait :

« La question indigène est un facteur qui ne doit pas
» être négligé dans le cas qui nous occupe et l'on ne
» saurait en l'espèce être trop prudent. »

La même année le général en chef Larchey écrit au Ministre : « qu'il approuve le plan de défense élaboré
» par la commission mais qu'il y a nécessité de ne pas
» généralisser l'emploi des forces indigènes. »

En 1898, c'est M. Lépine qui dit : « relativement aux
» forces indigènes à employer on ne saurait être trop
» prudent si l'on ne veut, le moment venu, s'exposer
» à de graves mécomptes. »

« Plus loin : — .... on ne saurait répondre à l'avance
» de la fidélité d'une collectivité indigène quelle qu'elle
» soit. »

« Donc faute d'organiser à l'avance cette partie de la
» défense, il paraîtrait plus sage de choisir, seulement
» lorsque les circonstances le demanderont et sur les



» indications des autorités locales, les forces indi-
» gènes. »

En 1899, la question est reprise et le Gouverneur Général, après enquête auprès des trois généraux commandant les divisions et des Préfets, annonce que ces autorités font des réserves relativement à la confiance que l'on pourrait avoir dans les contingents indigènes.

« Presque tous sont d'avis, qu'en cas de guerre euro-
» péenne, la fidélité collective des indigènes dépendrait
» des circonstances et, que devant des évènements
» malheureux, il nous serait difficile de compter
» sur eux ! »

Messieurs, ne faut-il pas voir, dans la presque unanimité de ces avis, la raison décisive de la non-utilisation, durant les dix années prévues par la loi de 1903, des tirailleurs indigènes.

Quant aux 20,000 soldats recrutés annuellement par voie de tirage au sort et libérés tous les deux ans, il ne serait plus possible de ne pas les appeler a des exercices périodtqués, la raison d'être des réserves étant, précisément, de conserver au profit de l'arme les qualités acquises durant le service actif.

Et c'est là que nos hésitations prennent corps.

Même sans envisager le cas de complications extérieures, une armée indigène, supérieure en nombre à l'armée française, ne serait-elle pas un danger permanent !

N'en arriverions-nous pas à la nécessité, bien fugitive, de rétablir l'équilibre au moyen de la réorganisation des gardes nationales avec lesquelles il nous faudrait pourvoir nous-mêmes à notre propre sécurité. Ce serait là une charge que l'Algérien accepterait de tout cœur en cas de danger, mais qu'il repousserait sûrement dans la vie ordinaire. L'épée et la charrue ont fait leur temps !

Est-il excessif de se demander si, en échange de la menace constante que nous entrevoyons et dans le cas où une guerre, toujours à prévoir, viendrait nous surprendre, les cent vingt mille hommes, que rêve M. Messimy, pourraient être appelés, réunis, armés et embarqués, aussi facilement que l'on veut bien le dire? Serait-ce même chose possible?

On nous concèdera bien, qu'en pareil cas, nos adversaires auraient là sagesse de regarder de ce côté-ci de la Méditerranée. Les excitations, les promesses, l'argent, auraient vite fait leur œuvre et vraiment c'est bien ici le cas de dire qu'il y aurait beaucoup d'appelés et peu d'élus.

Voyez-vous ces indigènes travaillés par des émissaires généreux, des marabouts soudoyés, mis en demeure par un appel appuyé, en fait de force convaincantes, de la simple autorité du garde champêtre, — musulman naturellement, — quitter leurs femmes, leurs gourbis, leurs récoltes?

Et bien, Messieurs, dans l'état actuel de la civilisation indigène, nous entrevoyons difficilement ce tableau. En grande partie l'arabe se dérobera fatalement. De l'insoumission à la révolte, de la résistance passive à la résistance armée, le pas sera vite franchi.... .....

Messieurs, nous ne voulons pas insister; nous laissons à d'autres le soin de pousser au noir ce rapide tableau pour nous mettre loyalement à la recherche d'une conclusion qui, sans être la meilleure, soit, ainsi que nous l'avons déjà dit, la moins mauvaise.

Inclinons-nous en fils respectueux de la France Républicaine, devant la nécessité de demander à nos sujets de contribuer un jour à sa puissance militaire. Mais, en hommes qui connaissent l'Algérie et les populations musulmanes, conseillons d'apporter dans cette œuvre les tempéraments dont notre clairvoyance autorisée indique la nécessité.

Avec M. Messimy soyons d'accord pour conserver



l'organisation actuelle de nos spahis et de nos tirailleurs algériens; quant à la conscription et aux réserves, acceptons en le principe; c'est-à-dire que la loi consacrant ces mesures devra porter qu'il sera d'abord procédé à leur application dans des limites restreintes et sur un seul point du territoire à déterminer par le Gouverneur Général de l'Algérie, le Général en chef entendu, et le Conseil de Gouvernement en ayant délibéré.

Si, dans l'avenir, il y avait lieu d'élargir la mesure, ce ne devrait être qu'en suite de décisions successives prises dans le même esprit et sous les mêmes garanties.

Tout ceci, d'ailleurs, Messieurs, ne saurait être érigé en principe. Ce que nous proposons n'est, en somme, qu'un expédient, mais c'est avant tout un moyen d'attente et, par conséquent, la moins mauvaise des solutions puisqu'elle réserve l'avenir.

L'œuvre capitale dans le cas spécial qui nous occupe, serait d'arriver d'abord à convaincre l'indigène que, ni le service obligatoire ni les charges de la réserve ne constitueront pour lui un impôt troublant, vexatoire, conséquence fâcheuse de notre faiblesse militaire. Il faut surtout qu'il dépouille entièrement l'arrière pensée d'y trouver une arme éventuelle contre notre domination et qu'il arrive enfin à n'y voir désormais qu'un moyen d'assurer par la retraite le repos et la sécurité de ses vieux jours.

En un mot il faut le lier par l'intérêt; tout autre moyen serait chimère. Mais nous dira-t-on; tous les indigènes ne devant pas être soldats comment s'y prendra-t-on pour amener la masse à un tel état d'âme?

Les moyens sont à chercher et selon nous ne sont pas introuvables.

Disons seulement qu'il est regrettable que cette œuvre de pénétration qui ne peut être que le résultat de l'action invisible et sûre de chaque jour, n'ait pas été entreprise il y a de longues années déjà!

Le temps ainsi perdu est pourtant réparable : ce n'est jamais à celui qui sème qu'il est donné de récolter.

Messieurs, ne nous y trompons pas, c'est la question indigène toute entière qui se dresse devant nous, question dont en somme le service obligatoire n'est qu'un important chapitre.

Cette question, il nous faut l'envisager une fois pour toutes avec la volonté de réduire les obstacles auxquels se heurte, depuis plus de trois quarts de siècle la nécessité de donner de solides assises à notre établissement colonial.

C'est une discussion sur laquelle nous comptons revenir en y conviant tous ceux qui rêvent en Algérie une « plus grande France ». Car il importe enfin que de générations en générations nos fils n'aient pas à voir l'épée du vaincu à jamais suspendue sur la tête du vainqueur ! !

---

## 2e RAPPORT

MESSIEURS,

En vous présentant, au cours de notre séance du 22 février dernier, l'étude dont le Comité m'avait chargé concernant le projet d'organisation du « Service militaire obligatoire pour les indigènes en Algérie », je pensais bien qu'elle serait, dans ses conclusions, l'objet d'assez vives critiques.

Dès le début, en effet, il m'était apparu qu'entre certains de mes auditeurs et moi, des différences essentielles allaient se produire quant à la question de savoir si l'opi-



nion publique algérienne devait se montrer absolue dans son refus d'accéder, même en principe, aux vues de M. Messimy, ou si, comme je l'ai indiqué, nous pouvions accepter l'idée d'un essai à effectuer dans des conditions déterminées et dont l'autorité locale serait seule appelée à régler l'importance et la durée.

Ce n'est pas, Messieurs, que comme tous ceux que touche cette question, je n'aie pressenti les dangers auxquels pouvait nous exposer l'organisation immédiate et sans mesure d'une force armée indigène que viendrait fortifier dans la suite, la formation de réserves importantes.

Ces dangers je les ai mis en lumière et les longues pages que je leur ai consacrées, les documents que j'ai apporté a l'appui, ont, je crois, suffisamment démontré que je partageais les inquiétudes légitimes dont j'ai tenu à me faire l'écho.

J'ai pourtant estimé qu'à coté de préoccupations dont je ne méconnaissais ni l'importance ni la gravité, un autre souci s'imposait à nous et qu'en prêtant une oreille attentive a certaines éventualités nous remplirions dans sa plus haute expression notre devoir d'algériens fidèles à l'intérêt supérieur de la France.

Certes, Messieurs, quand ma pensée se porte vers cette France qui fut le berceau de toutes les gloires européennes, je la rêve, comme tant d'autres ici, chaque jour plus grande sous les horizons lointains d'une Algérie dont la sécurité accueillante convierait tous les peuples latins a l'accomplissement généreux de notre œuvre coloniale....

Mais en fils attentif, soucieux avant tout des frontières séculaires derrière lesquelles s'est écrite notre histoire, j'ai pensé et je pense encore qu'aucun appel ne pouvait nous laisser indifférent ou égoïste.

Et c'est pour cela, que sans hésiter, sans faire à l'éminent rapporteur du budget de la guerre l'injure d'un doute quant à la sincérité de ses affirmations, j'ai

accepté de partager le souci patriotique que dévoilait son rapport.

En vain des esprits entendus prétendront-ils que la situation n'est pas telle qu'on en puisse redouter les conséquences immédiates ; j'estime que notre devoir est de regarder au delà du lendemain, et de remettre intact à nos fils l'héritage précieux qui nous fut confié d'une France toujours grande et forte.

Mais, me dira-t-on, non sans raison, tout indique qu'une puissante réserve indigène, loin d'apporter le surcroît de forces que vous souhaitez, constituerait au contraire un danger permanent et par conséquent un affaiblissement de la France !

Je me garde, Messieurs, d'y contredire et je crois avoir été le premier à affirmer ici que des mesures hâtives et mal étudiées ne pourraient aboutir qu'à un résultat contraire au but poursuivi.

Il est incontestable que bien des économistes dont les mérites et la compétence ne sauraient être mis en doute quant aux choses de France, subissent en passant chez nous des effets de mirage contre lesquels nous ne saurions trop les prémunir et surtout nous défendre.

Vient-il à Alger une personnalité marquante, écoutée ? aussitôt elle est mise en présence de quelque grand chef dont on voit d'ici l'aspect décoratif, l'allure froide, réservée et cet air de grandeur militaire qui fit, autrefois, rêver l'empereur Napoléon III de puissantes armées indigènes portant la France au premier rang des nations européennes.

A peine notre homme échappe-t-il à cet enseignement par les yeux qu'il est confié à l'indigène intellectuel dont la sagesse adroite et la haute culture le surprennent et l'éblouissent.

Car, il faut bien le dire, Messieurs, quand l'indigène veut se donner la peine de travailler et d'être « quelqu'un », il y arrive presque sûrement. Et pour remonter à la source de ces qualités séculaires, il suffirait de



rappeler que c'est sur la terre d'Afrique, chez les Arabes que surgit au temps des califes, la pleïade de savants qui répandit sur l'Europe tant de travaux heureux et de découvertes utiles !

Comment, à travers une suite de bouleversements et de nuits successives, certains indigènes que nous connaissons restèrent-ils les gardiens fidèles de ces facultés dont le lustre honore encore l'histoire africaine ? Il ne nous appartient pas de le rechercher ici, mais il n'en est pas moins vrai que par leur aspect brillant ils donnent à ceux qui enquêtent chez nous une idée très fausse des mérites et de la mentalité des masses qu'ils représentent.

Et c'est pour cela qu'on a raison de dire que c'est seulement à l'opinion de ceux qui connaissent dans ses profondeurs intimes la population musulmane qu'il faut s'en rapporter, se défiant sans cesse des appréciations de surface et de premier aspect sur lesquelles on juge d'ordinaire les questions algériennes !

Cependant, on reconnaîtra bien avec moi que toutes ces raisons, si puissantes soient-elles, n'effacent pas la vision des nécessités patriotiques et qu'on fait acte de bon Français en cherchant la formule qui peut, sans compromettre l'un, sauvegarder les destinées de l'autre.

Où serait en somme le danger d'un essai ? Deux ou trois mille soldats indigènes, — même organisés en « réserve » — prendraient-ils donc l'aspect d'une menace pour nous ?

Sans doute va-t-on prétendre que j'ouvre ainsi la porte à l'élargissement du redoutable problème... Que rien n'arrêtera plus dans leurs exigences égarées les économistes éblouis dont je parlais tout à l'heure ? et auxquels nous aurons nous-mêmes présenté le premier échelon du système que nous redoutons.

Peut-être serait-il sage de se demander si notre intérêt bien entendu, n'est pas de défendre, échelon par éche-

lon, une cause à l'escalade brutale de laquelle l'intransigeance dont nous ferions preuve convierait précisément ceux dont dépend notre tranquillité future !

Nous devons désirer, ne l'oublions pas, qu'on discute avec nous ; et si nous ouvrons une porte, c'est pour y faire passer non seulement les arguments de nos contradicteurs mais les nôtres aussi.

Messieurs, nous ne sommes pas, comme bien vous le pensez les seuls à envisager la question du service militaire des Indigènes en Algérie.

D'autres bonnes volontés et d'autres esprits dont la valeur et la sincérité restent indiscutables, ont fait entendre leur voix et, comme je lis attentivement ce qui se dit et s'écrit sur ce grave sujet, laissez-moi vous signaler qu'à Paris, la « Réunion des Études Algériennes vient d'émettre à son tour un important avis.

Cette « Réunion » est, vous le savez, d'essence éminemment algérienne. Son bureau directeur est composé comme suit :

ÉTIENNE FLANDIN, ✠, 🎗, Député, Ancien Procureur général près la Cour d'Alger, Avocat à la Cour de Paris, *Président.*

FAYOLLE DU MOUSTIER, ✠, 🎖, Propriétaire-viticulteur à Oued-el-Alleug, *Vice-Président.*

GAILLARDON, O. I. 🎗, Propriétaire-viticulteur à Chéragas, *Vice-Président.*

AUGUSTIN BERNARD, Professeur-agrégé à la Sorbonne et à l'École Coloniale.

LOUIS BINGER, C. ✠, 🎗, Gouverneur des Colonies, Directeur de l'Afrique au Ministère des Colonies.

RENÉ BROUILLET, ✠, ancien Directeur du Service de l'Algérie au Ministère de l'Intérieur.

EMILE CORDONNIER, ✠, Chef de bureau au Ministère de la Justice.



FERNAND FAURE, O. ✠, Directeur-général honoraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, ancien député.

ALFRED FOURNIER, O. ✠, ancien Préfet d'Oran, Président du Conseil de Préfecture de la Seine.

HIPPOLYTE LAROCHE. ✠, député, ancien Préfet d'Alger.

ALBERT LE MOIGNE, ✠, Député, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État.

AMÉDÉE REBATTU, ✠, Administrateur de la Société de l'Oued Soudan des Beni-Salah, Propriétaire en Algérie.

CHARLES EBY, ✠, O. I. 🎗, O. 🎖, Chef de bureau honoraire du Gouvernement Général de l'Algérie, Secrétaire-général et Trésorier.

GILBERT JACQUETON, licencié en droit, archiviste paléographe, Secrétaire-général-adjoint.

GABRIEL RAYNAUD, 🎗, 🎖, Sténographe-Réviseur de la Chambre des Députés, Secrétaire-Rédacteur.

GUILLAUME D'ESTRÉES, 🎗, 🎖, Avocat, Secrétaire et Archiviste.

ANDRÉ AUBRON, Secrétaire-Adjoint.

Dans son numéro 1 de janvier 1908 je trouve un long article ou, après avoir énuméré toutes les objections jusqu'ici présentée, l'auteur M. Henry Pouyanne, — encore un nom très algérien, — nous dit ce qui suit :

« Faut-il donc condamner le projet et renoncer aux avantages qu'il peut nous procurer ? Nous ne le croyons pas.

» Comme on l'a fait très justement remarquer, le débat est dominé par deux faits : la nécessité urgente d'augmenter le nombre de nos soldats et la nécessité capitale de ne pas compromettre la sécurité de notre conquête et celle des colons. En partant de ces deux principes

et tenant compte des observations et critiques faites de part et d'autre, il peut être possible d'arriver à une solution raissonnable.

» Pour la nécessité de compléter nos effectifs l'accord est unanime ; — tous également, partisans et détracteurs du projet Messimy, reconnaissent la possibilité de trouver en Algérie des forces militaires complémentaires ; ils ne diffèrent que sur le choix des moyens. Les uns proposent l'extension du recrutement mercenaire tel qu'il est actuellement pratiqué, les autres réclament la conscription qui leur semble aisée à établir puisqu'elle existe déjà et fonctionne en Tunisie ».

Et plus loin :

« Ces considérations conduisent à penser qu'il faudrait, pour commencer, armer seulement une faible partie du contingent indigène ; on n'atteindrait pas immédiatement le nombre d'hommes demandé, mais la modération de l'impôt accoutumerait les esprits algériens et musulmans à cette nouvelle organisation, les inconvénients possibles seraient atténués ; moins vivement sentis, l'institution aurait plus de chance de s'acclimater, d'être acceptée par tous. Elle deviendrait plus générale quand les essais successifs auraient permis de corriger les défauts inhérents à toute innovation. On pourrait commencer par lever un contingent annuel de 5,000 hommes, ce qui ne serait pas excessif et leur demander un service de cinq ans ; cela donnerait rapidement une armée de 25.000 hommes plus considérable, par conséquent, que toutes nos troupes indigènes actuelles, et qui serait déjà un soutien très sensible pour notre défense nationale. Si l'essai était heureux on l'appliquerait ensuite plus largement ».

Comme vous le voyez, Messieurs, mes appréciations se trouvent, ici, en bonne compagnie.



Et si cela ne suffisait pas à établir que les conclusions, en somme plus réservées de mon, rapport n'étaient pas de nature à provoquer l'étonnement dont certains de mes auditeurs ont fait preuve, si le fait d'avoir son siège à Paris pouvait laisser suspecter les sentiments bien algériens de la « Réunion » au Bulletin de laquelle je viens de faire appel, je pourrais vous présenter encore l'avis murement délibéré de la « Société d'Études Politiques et Sociales » qui siège à Alger même et qui compte, elle aussi, des personnalités dont les noms sont bien faits pour nous inspirer toute confiance.

Le Comité se compose :

MM. AUMERAT, Conseiller général, doyen des Journalistes Algériens, *Président honoraire.*

F. GASTU, ancien Député, Administrateur délégué du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, *Président.*

L. CHARPENTIER, Professeur à l'École de Droit, *Vice-Président.*

CORPS, Colonel en retraite, *Vice-Président.*

E. LARCHER, Professeur à l'École de Droit, *Secrétaire général.*

BOUDERBA, Avocat à la Cour, *Secrétaire.*

HUGUES, Étudiant en droit, *Secrétaire.*

MOUCHET, Receveur des Postes et Télégraphes en retraite, *Trésorier.*

Docteur MARTIN, *Assesseur.*

ROGER, Avocat à la Cour, *Assesseur.*

Voici a son tour, la délibération prise par les Algériens que je viens de citer :

« La Société d'Études Politiques et Sociales considère :

» Qu'il n'y a aucun obstacle légal à l'établissement de la conscription des indigènes ;

» Que cette conscription peut être immédiatement organisée, à condition qu'on ne lève qu'un tant pour cent des jeunes indigènes, et que l'Administration mette à l'application de cette mesure le tact voulu (dispenses, remplacements) ;

» Qu'il faut absolument que l'élément européen de l'armée d'Algérie ne soit pas diminué d'une unité, et qu'au contraire il est désirable que le plus grand nombre possible de jeunes Français soit envoyé de ce côté de la Méditerranée ;

» Qu'il serait désirable, corrélativement, que les jeunes Algériens fissent leur service en France, et qu'on fit tenir garnison dans les villes du Midi de la France, à une partie des tirailleurs recrutés par la conscription, au moins pendant une période de leur service ;

» Que cette réforme ne pourra être réalisée que par une loi. »

Le principe est donc généralement admis. On en discute seulement l'application. C'est ce que je vais continuer de faire en reprenant dans mon précédent rapport un passage dont l'importance va maintenant vous apparaître.

Parlant de l'enrôlement d'un plus grand nombre de soldats mercenaires, j'affirmais, comme je l'avais déjà fait à la Société de Géographie, que ce serait là, au moins pour longtemps encore, la solution la plus sage.

Mais, ajoutais-je alors, M. Messimy ne nous dit-il pas que si, au point de vue budgétaire chacun des soldats indigènes coûte deux fois plus cher que le soldat français, son prix est en réalité vingt fois plus élevé puisqu'il ne concourt pas à la formation de troupes de complément utilisables en cas de guerre.

L'objection était en effet saisissante, néanmoins me proposant de l'examiner au moyen de chiffres que je n'avais encore pu me procurer, je disais :



« Messieurs, nous discuterons bientôt ce point spécial. » Pour le moment, indiquons seulement qu'à notre avis, » c'est là une difficulté grossie outre mesure. La charge » d'un accroissement de mercenaires indigènes (soit » les 12 ou 13,000 hommes demandés), serait bien moins » lourde que le suppose M. Messimy ». Et je promettais d'indiquer bientôt comment, selon moi, l'Algérie pourrait créer des ressources supportant facilement cet effort.

En effet, il résulte de chiffres officiels à la portée de tout le monde, que le prix annuel d'un tirailleur indigène est, sous le régime actuel, de 549 fr. 40. Son engagement est calculé sur une période de 12 ans. C'est-à-dire, qu'il fournit en « service de premier plan » 10 années de plus que le soldat français ; 10 années qui, en somme, représentent une part déjà respectable de la période « réserviste » à laquelle est astreint ensuite le soldat français et que ne subit pas le mercenaire indigène.

L'engagement de 12 années se divise en trois jeux de 4 ans.

L'engagé reçoit de suite une prime de 300 francs et deux ans après, 200 francs. Il en est de même pour les deux jeux qui suivent : 300 francs au début du 2e et 200 francs à l'ouverture du 3e. Au total, une prime de 1,000 francs pour 12 années de service. Et c'est en faisant état de cette prime que l'on arrive au chiffre annuel de 549 fr. 40 par homme.

Étant donné, d'autre part, qu'un fantassin français, dans le Nord de l'Afrique, revient exactement à 432 fr. 50, il reste exactement à la charge du soldat indigène, une différence de 116 fr. 90 de haute paye.

Or, que veut M. Messimy ? Rendre au corps d'armée qui tient la frontière de l'Est le contingent français qui est envoyé annuellement en Algérie et le remplacer, chez nous, par des indigènes.

Ce contingent s'élève à 6,000 ou 6,500 hommes, ce qui fait, étant donné le service actuel de deux

ans, 12 à 13,000 soldats que nous déverse la conscription française ; le contingent algérien, les engagements volontaires et la légion étrangère complétant notre cadre européen qui est d'environ 55,000 hommes.

Quel serait ainsi le supplément de charge résultant de 13,000 engagements volontaires musulmans ? A 116 fr. 90 par homme, 1,519,700 francs ; bien moins de deux millions !

Et ces deux millions, est-il donc si difficile de les trouver ?

A notre avis, c'est à la population musulmane qu'il faut les demander !

En principe, Arabes, Berbères et Kabyles retirent de notre domination des avantages indiscutables. Nous veillons à leur sécurité, nous respectons leur statut personnel, leurs usages, leurs coutumes, même en ce qui blesse nos sentiments les plus intimes, même quand ils découragent nos efforts les plus généreux. Ils trouvent chez nous (1) un travail rénumérateur et, déjà, ils ont perdu le souvenir de ces famines terribles dont 1868 fut la dernière manifestation. Enfin, comme je l'ai dit dans mon premier rapport, ils prolifient dans des conditions considérables.

Tout cela n'est-il pas l'indice d'un bien-être relatif ?

Or, en échange de ces avantages, que nous ont-ils donné jusqu'ici ? Rien ou presque rien ! Et l'impôt du sang, si telle était notre volonté, ne serait-il pas, entre tous, le plus juste et le plus légitime ?

Eh bien, disons-le franchement, si, comme on l'a prétendu, l'indigène paraît accepter le service militaire, c'est uniquement parce qu'il y est incité par certains meneurs qui regardent plus loin.

(1) Je dis : *chez nous*, car, en somme, comme l'écrivait l'amiral de Gueydon, dans un important rapport du 22 août 1871, à M. Thiers, chef du Pouvoir Exécutif : « *Sur une terre française il n'y a pas d'autre droit public que le droit public français ; tout le reste est de tolérance !* »



A dire vrai, ni lui ni nous ne le désirons.

Lui ? parce que ce service l'arracherait à ses habitudes, à ses intérêts, à ses femmes qu'il garde si jalousement ; en un mot, parce qu'il constituerait une charge dont la nouveauté l'impressionnerait désagréablement.

Nous ? parce que nous y voyons des dangers...

Et dès lors, puisque de part et d'autre on souhaite renoncer à cet impôt, n'est-il pas tout naturel que celui qui en a eu la charge le rachète. Nous-mêmes, ne rachetons-nous pas les prestations ?

Les populations indigènes comptent actuellement plus de 4 millions d'âmes, et les 2 millions de francs qu'on leur demanderait en échange de l'impôt du sang constitueraient pour le moment, un prélèvement bien minime puisque sur l'ensemble il ne représenterait pas 0 fr. 50 par tête.

N'y a-t-il pas là une formule toute trouvée, légère dans son application, considérable dans ses résultats. C'est, à notre avis, dans ce sens que doit se résoudre la question des nécessités immédiates.

Quant à l'avenir, quant à l'œuvre qui doit avoir pour base la conscription, nous persistons à penser que rien ne s'opposerait à l'essai que nous avons proposé, en temps, bien entendu, qu'il serait entouré des garanties soulignées, et que l'on ne choisirait pas pour l'appliquer une période d'agitation particulière, conséquence des événements marocains.

Que cette situation, qui, nous l'espérons, n'est que temporaire, prenne fin et les deux formules que je viens de rappeler pourront marcher de pair : Augmentation immédiate du cadre mercenaire ; essai de conscription restreinte, ne s'étendant pas à plus de 2 ou 3,000 soldats et portant uniquement sur un point déterminé.

En vain objectera-t-on que ce qui peut paraître facilement réalisable, par exemple en Kabylie, risque de présenter, dans d'autres régions, les plus grandes difficultés.

C'est précisément pour cela que je conseille de choisir un « point déterminé », le plus accessible à la novation proposée.

Si l'indigène réfractaire à tout service militaire imposé voit les choses se passer ailleurs sans difficultés, s'il constate que chez son voisin la mesure s'applique sans trouble, s'il perçoit que celui-ci a tout à y gagner, alors nous aurons résolu le problème dont je parlais dans mon premier rapport : lui faire entrevoir au moyen d'avantages à étudier qu'il a sérieusement intérêt à s'accommoder d'une charge au bout de laquelle il trouvera avec le pain de ses vieux jours, une certaine considération.

Et pour préciser, disons qu'il deviendra à son tour une sorte de bourgeois fatalement réfractaire à tout ce qui pourrait troubler le repos et le calme dont il aura pris l'habitude.

Telles sont, Messieurs, les vues auxquelles j'estime qu'il y a lieu de s'arrêter, persuadé qu'il en résultera pour notre colonie un bénéfice moral considérable et, une fois de plus, l'occasion heureuse d'affirmer devant la France nos sentiments d'attachement et de solidarité patriotique.

---

## Communication de M. BRUNEL

## Sur le Service Militaire Obligatoire des Indigènes Algériens

Messieurs,

Quoique je sois opposé d'une façon radicale à toute mesure ayant pour but d'introduire le recrutement chez les indigènes en Algérie, il ne m'en coûte pas de reconnaître que l'idée de les appeler sous nos drapeaux, par voie de conscription, témoigne de sentiments bien



français, puisque dans la pensée de leur auteur elle doit avoir pour résultat de rendre notre pays plus fort, et, par conséquent, plus respecté.

Mais j'ai la ferme conviction que, même avec les restrictions et les tempéraments que voudrait y apporter M. Paysant — dont j'ai suivi toutes les communications à ce sujet avec le plus vif intérêt — j'ai la conviction, dis-je, que tout système autre que celui actuellement pratiqué pour les régiments de tirailleurs et des spahis va à l'encontre du but que l'on se propose ; car, loin de produire des effets utiles, il aurait pour résultat inévitable d'éloigner encore plus les indigènes de nous, et de compromettre, dans une certaine mesure, notre domination dans l'Afrique du Nord.

On a déjà beaucoup écrit sur cette question tant en France qu'en Algérie, et il est à remarquer que l'on professe de part et d'autre des opinions diamétralement opposées.

Je dois ajouter que non seulement je ne mets en doute la bonne foi de personne, mais encore que ces divergences d'opinions me paraissent toutes naturelles.

En France, où l'on se place — et pour cause — au seul point de vue philosophique, on trouve tout naturel d'imposer le service militaire obligatoire à nos sujets indigènes, et cela se conçoit aisément. Des théories, et encore des théories : on ne saurait sortir de là.

Mais en Algérie, où il est possible, quand on veut s'en donner la peine, de se rendre compte des difficultés insurmontables que toute innovation — même favorable aux intérêts, bien entendu, de nos sujets musulmans, — rencontre immanquablement dans son application, nous sommes bien forcés d'avouer qu'une nouvelle faute est sur le point d'être commise.

Et ces difficultés viennent uniquement de ce que l'Arabe est notre antipode moral ; il l'est même au point de vue physique, et sa haine native contre le *roumi* est ainsi entretenue par les oppositions.

Considérez, en effet, un indigène dans tous les actes de sa vie, et vous le verrez toujours penser et agir d'une manière diamétralement opposée à la nôtre.

Comment s'étonner, dès lors, que les mêmes causes produisent chez eux et chez nous des effets absolument contraires.

Depuis la conquête on a d'ailleurs tout tenté pour modifier les mœurs et les coutumes de nos sujets musulmans, car c'est surtout en tant que musulmans qu'ils nous sont hostiles et inassimilables ; or, ils sont actuellement attachés plus que jamais à leurs traditions, même les lettrés qui vivent au milieu de nous à Alger.

Dès qu'il s'agit d'idées et de sentiments d'ordre moral, nous et les musulmans, – même beaucoup de musulmans très avancés,— nous n'entendons plus les mêmes choses par les mêmes mots. Quand, pour répondre à notre pensée, l'élite des indigènes nous parle d'assimilation, cela veut dire notre absorption. La religion musulmane a d'ailleurs fort habilement pourvu à ce que son peuple eût la faculté de s'assimiler d'autres races, sans s'assimiler *moralement* à aucune d'elles ; il lui a suffi pour cela d'autoriser le mariage du musulman avec une Juive ou une chrétienne, *en interdisant absolument celui de la musulmane avec un non-musulman.*

On en voit de suite les conséquences : Les musulmans qui viennent à nous — et particulièrement les citadins — s'empressent de prendre nos filles en nous refusant les leurs, et continuent à fréquenter nos maisons en nous interdisant leur foyer : ils nous placent ainsi, nous Français d'origine, dans un état d'infériorité morale et sociale, en attendant de nous absorber. Croyant accorder l'égalité, n'est-ce pas notre déchéance que nous avons prononcée ? On semble ne pas l'apercevoir, et ce n'est certes pas les indigènes qui nous montreront le danger.

Faut-il parler de la tolérance musulmane dans le sens qu'on donne, en Europe, à ce mot ? Comment soutenir que l'obstacle religieux, qui ne vient pas de nous, est



une pure légende ? Et s'il existe, par quels moyens le supprimer tant que les musulmans resteront musulmans.... ou tant que le peuple français n'aura pas, en masse, embrassé l'Islam. Il faut donc choisir entre ces deux systèmes absolus : convertir ou se convertir si on veut que l'assimilation soit possible un jour. N'est-ce pas dire qu'elle ne se fera jamais ?

Au point de vue purement militaire, – qu'il faut ici considérer de préférence puisque la question se rattache directement à l'armée, — au point de vue militaire, mais avec une arrière pensée d'assimilation, on créa jadis à grands frais de nombreuses smalas de spahis, qui devaient être autant d'écoles d'agriculture d'où nos procédés de culture rayonneraient dans les tribus voisines, lorsque, leur éducation agricole terminée en même temps que leur engagement, les spahis retourneraient à leurs douars respectifs.

Or, j'affirme, sans crainte d'être contredit, qu'il n'est pas un seul spahis qui, après sa libération, n'ait repris ses anciennes habitudes, et ne soit redevenu l'homme primitif qu'il était avant son arrivée à la smala ; peut-être pire. Car il est à remarquer que, rendus à la vie civile, spahis et tirailleurs, — sans en excepter les officiers, — s'empressent tous de revenir au rigorisme musulman. Ceux qui ont servi dans cette armée, à titre quelconque, sont d'ailleurs considérés par les sectateurs fervents comme sortis de l'état de grâce ; quelques-uns de ceux-ci prononcent même le mot « rénégat ». Il faut donc faire oublier ce funeste passé, et rien ne leur coûte pour y parvenir.

Depuis de longues années déjà, les smalas,— à l'exception de quelques rares postes échelonnés sur les frontières marocaine et tunisienne, où elles sont d'ailleurs inutiles,— ont été livrées à la colonisation, et le système qui devait produire des merveilles est, avec juste raison, à jamais condamné.

Après la charrue c'est l'école obligatoire qui est en

train de faire faillite en Algérie, en attendant celle du service militaire imposé et de la civilisation elle-même.

Quant à la science utilitaire, nous avons vu par l'exemple du docteur Mauchamps, comment les musulmans l'accueillent dans la personne de nos dévoués médecins. Et que l'on ne s'y trompe pas : le « vrai croyant » est le même partout, et il agit de la même manière à notre égard lorsqu'il croit pouvoir le faire impunément.

Il en sera malheureusement de même pour toutes les tentatives généreuses que nous ne manquerons pas de faire, — ne serait que par acquit de conscience, — pour améliorer, *nous le croyons du moins*, la situation économique ou sociale des Arabes.

En ce qui concerne plus particulièrement le service militaire obligatoire, il est donc certain que les indigènes ne sauraient l'accueillir avec faveur. Partout ils nous opposeront en masse la force d'inertie, dont ils savent tirer si grand parti, à moins que quelque événement imprévu et favorable à la résistance ouverte, ne vienne soudainement transformer cette insurrection morale en un soulèvement réel.

On objecte, il est vrai, que la mesure préconisée a été appliquée avec un plein succès en Tunisie. Mais on oublie, ainsi que l'a fait judicieusement observer M. Etienne, que la Tunisie est un pays de protectorat, et que le Bey est un souverain musulman, qui jouit d'une autorité incontestée et d'un crédit sans limites sur ses coreligionnaires et sujets.

En est-il de même en Algérie ? Non certes, car nous nous trouvons ici en présence d'une population différente par le tempérament et la mentalité. Le musulman d'Algérie est guerrier dans l'âme, il est fanatique et ne s'incline que devant la force, vigoureusement et longuement démontrée.

De tous côtés d'ailleurs s'élèvent de véhémentes protestations qui témoignent de l'agitation des esprits dans les milieux indigènes. Déjà les conseillers et notables



indigènes d'Alger et de Blida ont émis publiquement des avis nettement hostiles au service militaire obligatoire de leurs coréligionnaires. Bientôt ce sera l'Algérie musulmane toute entière qui protestera à son tour, à moins qu'on ne lui impose silence. Mais se taire n'est pas se résigner, bien au contraire.

Voilà quel est l'état actuel de la question au point de vue indigène.

Quant au point de vue français, il faut vraiment être frappé de cécité ou dépourvu d'entendement quant on habite ce pays, — le *bled* principalement, — pour ne pas s'émouvoir du péril qui menace notre grande colonie, et par conséquent l'avenir et les intérêts de la France.

Mais il paraît que le sort en est jeté.

Le siège du Parlement est dit-on fait : nous aurons le service militaire obligatoire des indigènes dans une mesure quelconque ; car je ne me fais pas illusion sur le résultat des protestations presque unanimes que français et musulmans, — pour des motifs, à la vérité fort différents, — font entendre de ce côté de la Méditerranée.

J'ajoute que je m'en fais même pas sur le sort du projet très étudié que présente M. Paysant, de mettre à la charge des indigènes, ce qui serait bien légitime, une augmentation du nombre de mercenaires au service de la France.

Si j'ai cru devoir m'élever ici contre tout projet de recrutement indigène, surtout dans l'état actuel de la colonie, en partie troublée par les évènements du Maroc, ce n'est que par acquit de conscience.

Maintenant advienne que pourra.

Je reste convaincu que l'on prépare à la politique française en Algérie un échec retentissant, qui ne peut que nous diminuer encore, si c'est possible, dans l'esprit des indigènes ; mais je serais heureux de me tromper, et je désire même ardemment de mériter certains reproches que ne manqueront pas de m'attirer les déclarations catégoriques que je viens d'avoir l'honneur de faire devant vous.

CAMILLE BRUNEL.

A la suite de ces rapports, le Comité Régional a émis le vœu suivant :

« Le Comité Régional d'Algérie de la Ligue Coloniale Française, ayant entendu les rapports de ses membres et étudié la question du service militaire obligatoire des indigènes, trouve prématurée, dans les circonstances actuelles, la proposition faite. Il est d'avis que la conscription doit être remplacée provisoirement par l'augmentation du nombre des engagés volontaires auxquels seront réservés, après leur mise à la retraite, les emplois civils accessibles aux indigènes.

» De toute façon, le chiffre des troupes d'origine indigène en garnison en Algérie ne devra jamais être supérieur à celui des troupes d'origine européenne. »

*Le Gérant,*
J. BÉVIA.

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.



# BAS-RELIEFS ÉNIGMATIQUES

Peu d'archéologues de nos jours ont lu le mémoire singulier que Hammer inséra, en 1818, dans le tome VI des *Fundgruben des Orients*, sous le titre de *Mysterium Baphometis revelatum*. Dans ce mémoire étaient publiées des « idoles » en bronze, tirées des collections de Vienne et de Weimar, qui, suivant Hammer, avaient appartenu aux Templiers. Ces « idoles », dont la provenance est d'ailleurs inconnue et l'authenticité suspecte, portent des inscriptions latines, grecques et arabes. Les textes grecs et latins sont insignifiants ; le texte arabe, toujours le même, est inintelligible. En général, il ne paraît qu'en abrégé ; mais il s'en trouve une formule plus complète sur une grande urne de marbre, où l'on voit une figure cornue, barbue et hermaphrodite, toute nue, tenant de la main gauche étendue une croix ansée suspendue à un anneau et montrant de la main droite une grande feuille de parchemin suspendue ou sont tracés des caractères arabes (fig. 1). En multipliant les corrections et les hypothèses les plus arbitraires, Hammer crut être parvenu à en tirer un sens, qu'il rendit comme il suit en latin : ***Exaltetur*** (ou *omnipotens*) *Mete germinans, stirps nostra ego et septem fuere. Tu es unus renegantium. Reditus* πρωκτὸς *fit.* — *Mete* serait une divinité gnostique, d'où Baphomet, l'idole des Templiers (Βαφὴ Μήτους) ; les derniers mots seraient une confirmation de l'accusation infâme que la scélératesse de Philippe le Bel et de ses complices lança contre les Tem-

pliers pour les perdre et dont l'injustice a été démontrée, avec une force d'argumentation décisive, par l'historien américain Ch. Henry Lea (1).

Sept ans après, en 1825, le duc de Blacas-d'Aulps envoya à Hammer les lithographies de deux coffrets en pierre, dont l'un avait été découvert à Essarois, dans la Côte-d'Or, près de Voulaine, siège d'une commanderie de Templiers, l'autre en Italie à Volterre. Le couvercle du premier de ces coffrets est décoré d'une figure en relief nue, de sexe féminin, qui présente une analogie lointaine avec celle du vase de marbre publié par Hammer et est entourée d'inscriptions arabes également inintelligibles (fig. 2.) Hammer déclara que ces coffrets avaient servi aux Templiers dans la célébration de leurs mystères et publia à Paris, en 1832, aux frais du duc de Blacas, une brochure intitulée : *Mémoire sur deux coffrets gnostiques du moyen âge, du cabinet de M. le duc de Blacas*. En 1852 et en 1853, Mignard, membre de l'Académie de Dijon, renchérit sur l'extravagance de Hammer dans deux in-4° intitulés : *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas* (Paris, 1852), et *Suite de la monographie du coffret de M. le duc de Blacas* (Paris, 1853). Ces écrits étaient surtout consacrés au coffret d'Essarois qui, affectant la forme d'un petit cercueil, avait été découvert près de la forêt de ce nom ; Mignard affirmait qu'on y trouvait encore de son temps de nombreuses bornes portant la croix des Templiers. Les lithographies qui accompagnent le premier mémoire sont identiques à celles de la brochure de Hammer, qui n'avait pas été mise dans le commerce, mais distribuée par le duc de Blacas à ses amis ; celles du second ont été

(1) Loiseleur, *La doctrine secrète des Templiers*, Paris, 1872, p. 110 et suiv. ; Ernest Pfeiffer, *Zwei vermeintliche Templerdenkmale*, in *Zeitschrift für Kulturgeschichte*, t. IV, 1897, p. 385 et suiv. Pour la réhabilitation des Templiers, voir Ch. Henry Lea, *Histoire de l'Inquisition au moyen-âge*, t. III, p. 315 et suiv. de ma traduction.



exécutées d'après un moulage du coffret d'Essarois, qui existe encore aujourd'hui au musée de Dijon.

Hammer revint encore sur cet objet en 1855, dans le tome VI des *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, et admit, avec quelques modifications, les lectures ébouriffantes des inscriptions que Mignard devait à un « arabisant » de ses amis. Puis, le silence se fit. En 1866, la collection du duc de Blacas fut acquise par le Musée Britannique et les deux coffrets de pierre y furent conservés plutôt qu'exposés pendant quarante ans. En 1869, M. Loiseleur lut une note à leur sujet devant l'Académie des Inscriptions de Paris et nia que les coffrets d'Essarois et de Volterre eussent quelque rapport avec le culte des Templiers ; il y voyait cependant des monuments gnostiques et ophitiques, remontant au XIV^e^ siècle et peut être dûs à des sectaires Druses. M. Loiseleur savait seulement que ces coffrets étaient sortis de France ; il n'indiquait pas où ils étaient conservés (1). Lorsque M. Ernest Pfeiffer publia, en 1897, un long mémoire à leur sujet (2), il ignorait où étaient passés les originaux et ne put que reproduire les gravures données par Hammer et Mignard. J'étais moi-même peu renseigné, sachant pourtant que le Musée de Dijon conservait un moulage d'un des coffrets et pensant qu'à cause de leur caractère scabreux ils étaient relégués dans les magasins du Musée Britannique, où je ne les avais jamais aperçus. J'écrivis à cet établissement vers 1898 pour savoir ce qu'étaient devenus les coffrets ; mais il paraît que ma lettre n'était pas claire, car l'on me répondit qu'on n'en savait rien. Enfin, en 1902 M. Dalton ayant publié le Catalogue des antiquités chrétiennes du Musée Britannique, je lus dans l'*Athenaeum*

(1) J. Loiseleur, *La doctrine secrète des Templiers*, p. 110 et suiv., avec les planches I-III (d'après Mignard). Le livre de M. Loiseleur, fort rare, est resté inconnu de M. Pfeiffer.

(2) Voir la première note de cet article.

une critique de cet excellent ouvrage, où l'on exprimait le regret que les deux coffrets Blacas, « longtemps exposés près des statuettes d'argent représentant des villes », n'eussent pas été compris dans la publication. Là-dessus, j'écrivis à feu M. Murray qui, avec son obligeance ordinaire, voulut bien me permettre de faire photographier les coffrets. Les images que j'en donne permettront, à l'avenir, de vérifier les lithographies un peu *interprétées* qui ont été publiées par MM. de Hammer, Mignard, Loiseleur et Pfeiffer.

Le coffret d'Essarois est pourvu d'un couvercle; il a 0m25 de long, 0m19 de large et 0m16 de haut. Celui de Volterre n'a pas de couvercle; ses dimensions sont 0m18, 0m16 et 0m13.

Je vais décrire successivement les scènes représentées sur ces coffrets, en m'abstenant de toute hypothèse.

## COFFRET D'ESSAROIS

I. (fig. 2) Couvercle. — Une femme debout, nue, avec sexe accusé et seins pendants, un manteau sur les épaules, la tête couverte d'un fichu que surmonte une couronne à trois tours, est debout, les jambes écartées, tenant de la main gauche un sceptre noueux qui se termine à sa base par un croissant, à la partie supérieure par un disque radié (solaire) avec l'indication de traits humains — de la main droite un sceptre analogue dont la partie supérieure offre l'aspect d'une grosse bague ornée, à l'intérieur, d'un profil humain (symbole lunaire) (1). A gauche, au-dessous, une étoile à sept rayons, formant un polygone de quatorze côtés; au milieu, une tête de mort; à droite, un pentagramme. A droite, à

(1) On connaît des bagues analogues appartenant aux bas temps de l'Empire romain.



gauche, au-dessus et au-dessous de la figure court une inscription arabe dont l'interprétation a été tentée en dernier lieu par M. Stickel, à la prière de M. Pfeiffer. La formule qu'il a cru déchiffrer (1) est une invocation au Dieu du feu, que je ne traduis pas de l'arabe, parce que je ne connais pas l'arabe, ni de l'allemand de M. Stickel, parce que je ne comprends pas cet allemand-là. M. Pfeiffer nous dit que le nombre des conjectures est « peu considérable » (*gering*) et que le sens est « assez intelligible » (*leidlich gut verständlich*). Je conteste cette dernière opinion. D'ailleurs, j'ai fait voir l'inscription à un arabisant, qui m'a déclaré que ce n'était pas de l'arabe, mais du charabia (2).

II. (fig. 3). — Petit côté du coffret d'Essarois. Au milieu, un homme vêtu donne la main gauche à un enfant nu tourné vers lui et la main droite à un autre enfant, qui chevauche un crocodile. A droite, un personnage drapé et ailé tient de la main gauche une corne d'abondance (?), de la main droite levée une couronne, qu'il va placer sur la tête de l'homme figuré au milieu. A gauche, un homme nu tient un gouvernail de la main droite abaissée et élève de la main gauche un marteau, qu'il paraît offrir à l'homme figuré au milieu.

III. (fig. 4). — Petit côté du coffret d'Essarois. A gauche, un homme nu a saisi par une corne un jeune taureau, sur la croupe duquel est assise une femme vêtue qui retire d'un grand vase un petit objet indistinct. Le grand vase est rempli de grosses bûches cylindriques

(1) *Art. cité*, p. 390.

(2) Lors de la lecture de M. Loiseleur à l'Académie des Inscriptions, M. de Longpérier, qui savait un peu d'arabe, émit l'hypothèse que c'était la copie mutilée d'un texte arabe par quelque Occidental qui ne lisait pas cette langue. Il rappela, à cette occasion, deux statuettes d'albâtre du Cabinet des médailles, pourvues d'inscriptions arabes inintelligibles (Loiseleur, *op. l.*, p. 115).

qui flambent; à droite, un homme nu porte sa main droite sur le flanc du vase, comme pour s'assurer qu'il est chaud ou se réchauffer lui-même ; un homme nu est assis sur une pierre dans une attitude pensive, la tête appuyée sur la main droite.

IV. (fig. 5). — Grand côté du coffret d'Essarois. A gauche, un Terme barbu hermaphrodite, peut-être cornu, aux seins pendants, *cujus membrum immane prendere videtur* un personnage nu agenouillé, sur la tête duquel, dans une attitude pensive, un autre personnage nu appuie sa main. Derrière ces deux individus (1) est une femme drapée, qui verse sur eux le contenu d'un vase. Plus loin, un homme nu, portant un vase de la main droite, marche à côté d'un autre homme nu qui lui prend la taille. Au milieu, un homme nu, chevauchant un bouc ou un bélier, reçoit un couteau pour immoler la victime (?); il s'approche d'une table en pierre circulaire, chargée de trois vases et d'un foie d'animal (?) que maintient un petit homme nu agenouillé. Tout à droite, un homme drapé, portant une couronne, et un homme nu partiellement dissimulé par la table, qui remet le couteau à celui qui chevauche le bélier.

V. (fig. 6). — Grand côté du coffret d'Essarois. A gauche, un homme nu emporte sur ses épaules un jeune taureau mort. Plus loin, deux hommes paraissent sacrifier un petit quadrupède, abattu sur les débris d'un grand vase; l'un des hommes tient lui-même un vase qu'il appuie sur le cou de l'animal. Au milieu, un homme nu debout, tenant un grand bâton surmonté d'une boule. A droite, sur un petit parallélippède en maçonnerie, est assis un homme nu, qui paraît mort ou

(1) M. Pfeiffer croit que ce sont des femmes, mais je ne vois pas pourquoi.



ivre et que soutiennent, à droite et à gauche, deux hommes nus.

M. Pfeiffer a cru expliquer ces tableaux en se fondant sur les renseignements donnés par S. de Sacy, F. Perrier et Chwolson touchant les rites mystérieux des Ismaélites et des Sabiens, continuateurs du gnosticisme de Bardesane. Les sujets représenteraient le dieu androgyne luni-solaire (I), le dieu recevant les âmes en présence d'un ange (II), une prêtresse préparant un sacrifice en présence d'un initié et de l'initiateur (III), une scène de culte phallique et de sacrifice en présence du grand-prêtre couronné (IV), enfin une scène de sacrifice et de magie (V).

Vu la forme cursive des caractères arabes, ces bas-reliefs ne pourraient être antérieurs au XII^e^ siècle de notre ère. Hammer les attribuait au XIII^e^ siècle.

VI. (fig. 7). — Petit côté du coffret de Volterre. Un homme nu a été introduit dans un grand vase, la tête abaissée et soutenu par un homme nu; à droite, sur un petit cube en briques, se tient un deuxième homme nu qui répand sur le dos du premier le contenu d'un vase ; à gauche, sur une console, est perchée une chouette.

VII. (fig. 8). — Petit côté du coffret de Volterre. Sur un cube en briques faisant office d'autel et couvert de bûches qui flambent est couché un homme nu dont le corps est entouré de flammes. A droite, deux femmes nues, levant les bras en signe de détresse ; la première porte de longs cheveux noués dans le dos.

VIII. (fig. 9). — Grand côté du coffret de Volterre. A gauche, un homme nu, assis sur un siège orné, introduit un couteau dans une outre ou un vase qu'il tient de la main gauche ; à ses pieds est agenouillé un homme nu, qui lève la main droite et, de la main

gauche, touche ou soutient le bras du premier. Plus loin un homme nu tient horizontalement, de son bras gauche tendu, un objet prismatique (rouleau, os long ?) au-dessus de la tête d'un autre homme nu qui, chevauchant un bélier, vient de lui plonger un couteau dans la poitrine ; le sang de l'animal coule à grands flots dans un vase. A droite, de part et d'autre d'un vase percé de fentes verticales, au-dessus duquel s'élèvent des flammes, deux hommes, l'un tombé sur le genou gauche, l'autre debout, tiennent ensemble une grosse ampoule au-dessus du feu ; au fond est suspendu un parchemin (analogue à celui qui figure sur le vase de Vienne publié par Hammer), où est tracée une inscription arabe sur deux lignes.

IX. (fig. 10). — Grand côté du coffret de Volterre. Au milieu, sur un autel, est placé un veau (ou plutôt la statue d'un veau) ; au pied de l'autel, sur le devant, est un tambourin ou un vase percé de trous et un soufflet de forge. A gauche, un homme nu, le coude gauche appuyé sur un vase, s'agenouille devant l'autel dans l'attitude de la prière ; derrière lui, un homme nu, tenant un bâton ou un rouleau de la main droite, une couronne de la main gauche (destinée à l'homme en prière ou au veau ?) Tout à gauche, un homme nu se retourne en élevant un vase de la main gauche. De l'autre côté de l'autel sont deux hommes nus ; le premier, agenouillé, montre le personnage en prière de sa main droite étendue et lève, de la main gauche, un instrument cruciforme ; le second tient de la main droite abaissée un parchemin à moitié déroulé sur lequel on reconnaît un oiseau et un arbre, de la main gauche élevée une croix ansée.

M. E. Pfeiffer reconnaît que le coffret de Volterre est étroitement apparenté à celui d'Essarois ; mais alors qu'il voit, dans le premier, un monument du culte secret des Ismaélites, il est disposé à attribuer le second aux



Druses, à cause de l'image du veau sur le grand côté (IX). On conserve à Rome, au musée Borgia, un veau en cuivre couvert d'inscriptions coufiques qui est, pense-t-on, une idole des Druses. Suivant M. E. Pfeiffer, la première scène (VI) représente un baptême, la seconde (VII) une cérémonie magique (le personnage à longs cheveux serait le magicien), la troisième (VIII) une initiation et un sacrifice, la quatrième (IX) le culte du veau d'airain des Druses. L'inscription arabe de VIII contient, selon le savant allemand, des mots tels que *nar*, *subuluna*, *lisabi*, *baidhina*, *tatek* qui se retrouvent sur le coffret d'Essarois ; mais elle est écourtée et, dans l'état où elle se présente, inintelligible.

Les deux coffrets, offrent, sans nul doute, une étroite analogie de style et de travail ; mêmes proportions trapues des corps, même goût pour les mouvements violents, même prédilection pour les figures nues, dont le sexe est cependant difficile à reconnaître, etc. Voici, avec renvois aux descriptions qui précèdent, les particularités *plusieurs fois répétées* qui m'ont semblé les plus caractéristiques :

**Couronne portée, II, IX.**
**Cube en briques, V, VI.**
**Flammes offrant l'aspect de langues, III, VII, VIII.**
**Homme agenouillé, IV, VIII, IX ; tenant un rouleau, VIII, IX.**
**Inscription arabe, I, VIII.**
**Rouleau déplié, VIII, IX.**
**Seins pendants, I, IV.**
**Vase avec fentes latérales, VIII, IX (?) ; très grand vase, V, VI, IX.**

Il est inutile de reproduire ici les développements où est entré M. Pfeiffer sur le culte des Druses au XI^e^ siècle. S. de Sacy pensait que le veau, au lieu d'être adoré par les Druses, comme le crut l'Anglais Venture, était, à leurs yeux, le symbole des autres religions, que devait anéantir la leur. Un Druse converti au protestantisme a

dit quelque chose d'analogue, vers 1865, à Petermann : le veau, suivant lui, était pour les Druses un *nateq*, c'est-à-dire une manifestation de l'erreur (?). M. Pfeiffer interprète dans ce sens notre figure 10. L'homme à droite, avec la croix ansée et le parchemin à moitié déroulé, serait le représentant de la religion unitaire ; les trois hommes à gauche de l'autel représenteraient le judaïsme, le christianisme et l'islamisme. L'homme agenouillé à droite de l'autel tient un moulinet qui symboliserait l'union des deux sexes (!) et, par suite, le dévergondage ; M. Pfeiffer voit en lui un Nosairî, en adoration devant le veau, idole des Nosairîs.

L'auteur du mémoire que nous citons, écrivant en 1897, ne savait des Nosairîs que ce qu'en ont dit Volney et S. de Sacy. Depuis, cette secte intéressante a été l'objet d'un travail remarquable a M. Dussaud, auquel l'article de M. Pfeiffer à échappé et qui ne s'est pas occupé des coffrets Blacas. Je profite de l'occasion pour résumer, d'après l'ouvrage de mon savant ami, nos connaissances sur les Nosairîs.

Suivant M. Dussaud (1), les Nosairîs ou Ansariés, qui habitent autour d'Antioche et sont au nombre de 180.000 environ, ne sont autre que les *Nazerini* dont la tétrarchie est mentionnée par Pline au-delà de l'Oronte (v, 81), et qui, comme leurs voisins les Harraniens, purent résister à l'invasion du christianisme et plus tard de l'islamisme. Les Francs en tuèrent un grand nombre au cours de la première croisade. Au XII[e] siècle, ils devinrent les sujets du sultan d'Egypte ; à la même époque, ils subirent l'invasion des Ismaélites qui se rendirent célèbres sous le nom d'*Assassins*. Beaucoup de Nosairîs se firent alors Ismaélites et combattirent avec eux les musulmans ; dès le IX[e] siècle, les doctrines ismaélites et, avec elles, la langue arabe s'étaient infiltrées chez

(1) R. Dussaud, *Histoire et religion des Nosairîs*, Paris, Bouillon, 1900.



les Nosairîs. La religion druse n'est qu'une réforme de la religion ismaélite. Toutefois, Nosairîs, Ismaélites et Druses sont restés distincts.

Les Nosairîs divisent le temps en sept cycles, correspondant chacun à une manifestation de la divinité (*nateq*). Leur dieu Ali paraît être l'héritier du dieu phénicien *El* ou *Elioun* ; ce n'est pas le gendre de Mahomet. Ali est la lumière des lumières, qui a préexisté à toutes choses. Les âmes des Nosairîs étaient à l'origine des étoiles et sont destinées à le redevenir ; mais cela est vrai des hommes seulement. Les femmes n'apprennent même pas les prières et leur âme est censée mourir avec leur corps.

Les cultes sémitiques du ciel, du soleil et de la lune ont laissé des survivances chez les Nosairîs. A cet égard, ils se rapprochent des Sabiens ou Harraniens, païens de Syrie qui rendaient un culte au soleil, à la lune, aux cinq planètes et qui sacrifiaient un taureau à la déesse lunaire. La triade syro-phénicienne du ciel, du soleil et de la lune est représentée, chez les Nosairîs, sous les noms empruntés d'Ali, de Mohammed et de Salmân.

L'initiation comprend les pratiques suivantes : 1° l'initié se met sur la tête les babouches de tous les assistants ; 2° on lui voile la tête ; 3° il embrasse la main et le pied de l'initiateur, baise la terre devant lui ; 4° il boit du vin, baise les mains et les pieds des assistants.

Les Nosairîs croient à la métempsychose : les bons deviennent des étoiles ; les méchants, des juifs, des musulmans, des sunnites ou des chrétiens ; les infidèles deviennent des animaux.

La légende de Persée s'est conservée dans celle de Khodr, dont le nom serait une déformation de celui du héros babylonien *Khasisadra* (?)

Les accusations d'immoralité sexuelle intentées aux Nosairîs par leurs voisins (sodomie, etc.) ne paraissent pas mieux justifiées que toutes les calomnies engen-

drées par l'*odium theologicum* (1). « A trois reprises, dit M. Dussaud, nous avons parcouru le Djabal en-Nosairiyyah sans avoir trouvé quoi que ce fût qui autorisât les soupçons répandus si complaisamment. »

Le résumé qui précède est bien incomplet; toutefois, je me suis attaché à ne négliger aucun trait qui présentât un intérêt archéologique quelconque. Or, il saute aux yeux que *rien* de ce qu'on sait sur les Nosairîs et leurs rites ne justifie, même dans la plus faible mesure, l'attribution des bas-reliefs des coffrets Blacas à des sectaires syriens. Ce qui est vrai des Nosairîs l'est aussi des Ismaélites et des Harraniens ; car le fait que les Harraniens sacrifiaient des taureaux et que le veau est le symbole d'une manifestation divine (?) chez les Druses, ne suffit vraiment pas pour qu'on fasse honneur aux uns et aux autres de bas-reliefs où figurent des veaux adorés ou des taureaux sacrifiés.

M. Pfeiffer était disposé à croire que les Templiers avaient rapporté, du pays des *Assassins* ismaélites, les coffrets d'Essarois et de Volterre ; tout en refusant d'admettre les accusations lancées contre les Templiers par les scélérats qui voulaient les perdre pour les dépouiller, il s'étonnait que les chevaliers se fussent chargés de monuments aussi lourds, alors que tant d'autres, plus portatifs et plus attrayants, auraient pu éveiller leurs convoitises en Orient. Dire, comme il se décide à le faire, que les Templiers trouvèrent à ces coffrets « un intérêt artistique ou scientifique », c'est émettre une hypothèse qui ne mérite guère d'être discutée;

(1) Un député a lu au Parlement, en 1901, un devoir écrit par un élève d'une école congréganiste de France, où les francs-maçons étaient accusés de « se livrer à des excès dans les festins ». C'est, avec l'atténuation imposée par les exigences modernes de la décence, l'équivalent de toutes les accusations dont les Chrétiens orthodoxes, les Gnostiques, les Manichéens, les Albigeois, les Templiers, les Juifs, Luther, Calvin, Voltaire, Pie IX, Victor Emmanuel, etc., ont tour à tour ou simultanément été l'objet.



les Templiers n'avaient rien de commun avec des missionnaires archéologiques. Ainsi, toute la théorie de M. Pfeiffer s'écroule : les coffrets n'ont pu être sculptés par des sectaires syriens et les Templiers n'ont pu les rapporter en Europe à titre de « curiosités ».

Je connaissais depuis longtemps, par les lithographies de Mignard, les bas-reliefs des coffrets Blacas, lorsque M. Saige, archiviste de la principauté de Monaco, me raconta un jour que l'on conservait au Musée de cette ville un bas-relief étrange, découvert il y a longtemps dans un puits à La Condamine, qu'Adrien de Longpérier, consulté à ce sujet, avait attribué dubitativement aux « Templiers ». Grâce à la bienveillance du prince Albert de Monaco et à l'obligeante entremise de M. Saige, le Musée de Saint-Germain put obtenir communication de l'original, d'après lequel a été exécuté le moulage que reproduit notre fig. 10.

L'opinion émise oralement par Longpérier se fondait sans doute sur l'incontestable analogie qui existe entre ce bas-relief et ceux des coffrets Blacas. Ce sont, en effet, les mêmes figures trapues, le même goût pour les mouvements violents et contournés, la même absence de style au sens élevé et propre de ce mot. Le personnage drapé et couronné du milieu ressemble beaucoup à celui qu'on distingue tout à droite sur la fig. 5 ; le costume et l'attitude sont analogues. Dans la même composition, le personnage qui étend le bras droit au-dessus de la table rappelle le personnage à droite du bas-relief de Monaco. Le petit bonhomme nu sur la gauche de ce bas-relief ressemble aux personnages agenouillés figurés sur les coffrets Blacas. Plus encore que ces ressemblances, qui peuvent être accidentelles, il me semble y avoir, entre ces œuvres, un air de famille qui ne trompe pas. Du reste, elles doivent appartenir à peu près à la même époque. L'existence, sur l'un d'eux, d'une inscription en arabe cursif (et non en coufique) oblige à placer les coffrets Blacas vers le XII[e] siècle ;

or, le bas-relief de Monaco doit être du XII[e] ou du XIII[e] siècle, tant en raison du costume des personnages qu'à cause de l'inscription LUDOVIC qui se lit peut-être à droite du personnage principal.

Sur le rebord supérieur du bas-relief il y a les restes d'une inscription commençant par un M, dont la lecture a résisté à mes efforts comme à ceux de tous les épigraphistes auxquels je l'ai montrée à Saint-Germain. Le personnage du milieu, plus grand que ceux qui l'entourent, porte de longs cheveux et, si je ne me trompe, une couronne ; il tient de la main gauche un objet indistinct et abaisse la main droite. Devant lui s'agenouille un homme nu, dans l'attitude de la prière. Un personnage à droite, aussi grand que celui du milieu et vêtu comme lui, étend le bras droit et lui touche l'épaule. A droite de l'homme couronné est un homme nu, qui recule comme saisi de crainte et de respect; à gauche se tient un homme drapé comme le personnage principal, qui semble parler avec calme. Devant ce dernier est assis à terre, les jambes écartées, dans une attitude naïvement cynique, un petit homme nu relevant la tête. Divers objets indistincts, que je n'arrive même pas à décrire, sont figurés sur la tranche droite du bas-relief; on croit apercevoir les traces d'une seconde figure analogue au petit homme nu accroupi.

Voici des années que j'ai ce monument sous les yeux, attendant en vain une inspiration heureuse qui m'en fournisse la clef; comme je continue à n'y rien comprendre, je le publie, souhaitant que d'autres soient plus perspicaces que moi. J'ai songé à un roi de France touchant des malades atteints d'écrouelles, à une scène du Paradis ou de l'Enfer, à un jugement, à quelque anecdote tirée d'une vie de saint: aucune de ces hypothèses ne m'a satisfait plus d'un instant. Je me suis demandé aussi et me demande encore si l'inscription LVDOVIC est contemporaine de bas-relief, si ce n'est pas une addition motivée par quelque conjecture aussi peu



admissible que les miennes. En somme, je ne sais rien, je ne connais rien d'analogue, si ce n'est les bas-reliefs des coffrets Blacas, et je ne puis expliquer ces monuments-là par celui-ci, ni inversement, puisque je ne comprends absolument rien à aucun d'eux. *Obscurum per obscurius non dilucidatur.*

Assurément, il y avait une commanderie de Templiers non loin de la Condamine ; mais j'ai déjà dit que je considère comme bien difficile de faire intervenir les Templiers dans cette affaire. Les Templiers n'ont jamais adoré d'idoles et si, contre toute vraisemblance, ils avaient eu un rituel secret d'initiation, ils se seraient bien gardés de le faire représenter par la sculpture. D'autre part, si l'on imaginait que les ennemis des Templiers, pour les perdre, eussent fabriqué des sculptures d'un caractère suspect, ils auraient été plus loin dans la voie de l'obscénité et figuré quelques-unes des scènes horribles dont l'Inquisition, aidée de la torture, parvint à leur extorquer l'aveu. Or, dans les monuments qui nous occupent, les détails indécents sont, après tout, rares : la divinité féminine (I), le Terme androgyne (IV), à la rigueur, aussi, le petit bonhomme accroupi du bas relief de Monaco. Ces choses n'ont rien à voir avec le Temple (ni avec les accusations infâmes dont il a été l'objet) et ne pouvaient venir à l'esprit d'un faussaire qui eût voulu justifier ces accusations (1).

Comme, d'autre part, ces monuments ne paraissent

(1) M. Héron de Villefosse m'a dit que Longpérier attribuait les coffrets Blacas à un faussaire ; mais telle ne pouvait être son opinion en 1869, puisqu'il ne l'exprima pas à Loiseleur lors de la lecture de ce dernier à l'Académie. Il y sera arrivé plus tard, en désespoir de cause. Mais on se demande vraiment quel intérêt aurait eu un faussaire du XVIII[e] siècle (le coffret d'Essarois a été découvert en 1789) a produire des œuvres aussi dénuées de style et aussi bizarres. Tout au moins faudrait-il retrouver les modèles dont ce faussaire se serait servi. — Au Musée britannique, les coffrets sont exposés ; à Vienne, les monuments analogues sont relégués en magasin parmi les faux.

pas être l'œuvre de faussaires modernes et ne sont certainement pas des *lusus naturae*, il faut bien qu'ils soient sortis d'un atelier — peut-être provençal — et qu'ils signifient quelque chose. J'attends, sans trop d'espoir, qu'on nous l'explique. *Exoriare aliquis... Oedipus !*

SALOMON REINACH,
Membre de l'Institut.

# SAINTS DE L'ISLAM

## I

### Sidi Bou Zid et Sidi Yagoub (1)

A peu de distance de Bogari, dans l'ouest, près de la tête de la vallée de l'*Oued Moujleyel* et non loin de la montagne élevée, massive et sauvage que l'on appelle le *Taguença* (2); sur le bord escarpé de la rivière, au bas d'une falaise rocheuse, s'élève la koubba, bien connue dans le pays, de *Sidi Bou Zid*. Là reposent les dépouilles mortelles d'un saint de l'islam, de l'un de ceux qui s'acquirent le plus de célébrité dans les alentours du Titteri.

Sidi Bou Zid était originaire de la tribu des Azize, qui, aujourd'hui encore, habite aux flancs méridionaux des monts de Bogar et cultive les riches vallées qui s'ouvrent à leurs pieds. Son père fut aussi un saint homme; il est enterré dans les mêmes parages; on désigne son cénotaphe dans le nom de *Sidi Bou Elaouidète* (3), c'est-

(1) سيدي يعقوب et سيدي بو زيد.

(2) تَـقُـنْـسـة. C'est là un nom berbère un peu déformé par la prononciation arabe, et qui paraît être l'analogue de *Taounsa* (تَـوْنْـسـة), qui veut dire « front ». Ce nom convient bien à la montagne, à cause de son profil semi-circulaire. Les Arabes ont imaginé une étymologie ridicule pour expliquer le mot *Taguença ;* ils disent qu'il vient de *Tag Enneça,* le « tapis séparatif des femmes » (et des hommes dans la tente).

(3) سيدى بو يعقوب.

à-dire *Monseigneur des Rondins*, parce que le toit du petit édifice fut pendant longtemps formé seulement de quelques rondins de bois brut coupés dans les forêts du Taguença.

Pendant sa jeunesse, Sidi Bou Zid étudia dans l'est, c'est-à-dire aux abords de la plaine du Hodna, l'une des régions où s'était alors réfugiée la science. Ses maîtres furent *Sidi Abd Elaziz Bou Farès* (1) et le fameux *Moula Nkaous* (2). C'est chez le premier que Sidi Bou Zid se révéla comme l'un de ceux auxquels Dieu a départi le don des miracles, et c'est là qu'il fonda sa réputation.

Sidi Abd Elaziz faisait construire une mosquée ; une discussion s'éleva entre le maître et l'élève au sujet de la place que devait occuper le *Mihrab ;* et le jeune Sidi Bou Zid poussa l'audace, en l'absence de son maître, jusqu'à ordonner au maçon de démolir son œuvre pour la refaire en l'orientant d'une façon plus conforme à la vraie direction de La Mecque. Sidi Bou Farès, arrivant sur ces entrefaites, s'irrita et menaça son élève des foudres de sa colère, à moins que, par un miracle évident, il emportât sa conviction ; dans ce cas il déclarerait achevées ses études et le renverrait chez lui, en publiant son caractère sacré et ses mérites extraordinaires. Après une courte invocation au Seigneur Sidi Bou Zid fit apparaître immédiatement la Caaba elle-même à côté de la mosquée, touchant exactement le mihrab tel qu'il avait ordonné de le construire.

Plus tard, alors que Sidi Bou Zid avait réintégré le foyer de ses ancêtres, il advint que les *Ahlaf* et les *Attaf* (3), gens de pillage et de rapine, vinrent razzier les Azize. Comme ils se retiraient, chargés de butin, le

(1) سيدي عبد العزيز بو فارس.

(2) سيدي بو العويدات.

(3) العطّاف et الاحلاف.



saint se mit à leur poursuite et les somma de rendre le bien volé ; les scélérats s'exécutèrent, car ils craignaient sa puissance. Mais, en faisant le compte des objets restitués, Sidi Bou Zid s'aperçut qu'il manquait un bracelet pris à sa mère. Il enjoignit aux pillards de le rendre ; tous jurèrent ne pas l'avoir, et pour bien prouver qu'ils disaient vrai, ils montrèrent leurs mains, vidèrent et retournèrent leurs besaces, les capuchons de leurs burnous, tout ce qui pouvait contenir quelque menue chose, sans que le bracelet parut. Or, Sidi Bou Zid l'avait deviné, un des voleurs l'avait caché sous sa selle, en lui faisant jouer le rôle d'anneau porte-étrivière ; le saint fit, avec son doigt, le simulacre de percer la jument qui le portait ; et la bête de tomber morte, aussitôt, ainsi que son maître, tous deux nageant dans leur sang comme s'ils avaient été transpercés par un grand coup d'épée.

En une autre circonstance encore Sidi Bou Zid fit éclater sa puissance. Une armée turque traversait le pays ; elle demanda des vivres pour elle et ses animaux ; le saint homme répondit qu'avant d'acquiescer à ce désir il désirait consulter un des maîtres de sa jeunesse. Les Turcs s'étonnèrent un peu ; mais sur la promesse que la réponse ne tarderait pas, ils consentirent à attendre. Si Bou Zid partit à la recherche de son professeur ; justement il le rencontra, tout près de chez lui, qui venait lui rendre visite. Il lui exposa le sujet de son incertitude.

« *Jette les biens au feu, — mais ne les donne pas à celui qui les exige par la force* » (1).

Telle fut la réponse qu'il obtint. Il la transmit aux Turcs. Ceux-ci voulurent alors agir par la violence ; mal leur en prit, car Sidi Bou Zid fit tomber sur eux un pan du Tanguença qui les ensevelit sous ses décombres.

(1) الرزق حطّه في النّار ولا تعطيه للغوّار *Errezg hottou fennar ou la tatih lelraououar.*

Il y a fort peu de temps encore on retirait de l'endroit où s'accomplit la justice divine une surprenante quantité d'armes mêlées à des ossements.

Sidi Bou Zid est mort depuis plus de trois cents ans ; mais il aime encore à revenir parcourir les lieux où il vécut ; il se montre sous la forme d'un lion, et il y a seulement cinq ou six ans, il apparut ainsi à un administrateur qui campait, avec un caïd et des cavaliers, à côté de la koubba où reposent ses restes.

***

Parmi les descendants de Sidi bou Zid, deux fils de l'une de ses filles héritèrent de son pouvoir surnaturel et se distinguèrent aussi dans l'étude des sciences d'institution divine ; ce furent *Sidi Elhattab* et *Sidi Ben Othman* (1).

Le premier donna le jour à *Sidi Yagoub*, et celui-ci se montra presque l'égal de son illustre ancêtre dans l'art de faire éclater des miracles. L'un des plus connus est le suivant :

Le célèbre saint de Koléa, *Sidi Ben Mbarek*, était en proie, depuis quelque temps, à une obsession étrange, dont aucun exorcisme n'avait pu le délivrer. Chaque fois qu'il voulait prier à la tête de ses disciples, il voyait apparaître devant ses yeux un porc, juste dans la direction de La Mecque. Quelqu'un lui conseilla de recourir à l'intervention de Sidi Yagoub. Celui-ci répondit à la lettre du saint de Koléa en lui disant de préparer 100 charges d'orge et 100 grands plats de couscous pour le jour de son arrivée ; et il se mit en route accompagné d'un seul serviteur, *Elbadi* (2). Quand Sidi Ben Mbarek vit arriver les deux hommes, modestement vêtus, sans

(1) سيدى بن عثمان et سيدي الحطّاب.

(2) البادي.



suite et dans un assez pauvre équipage, il conçut des doutes sur l'efficacité du remède qu'on lui avait proposé, et s'imagina presque que l'on s'était moqué de lui. Mais Sidi Yagoub, devinant ses secrètes pensées, passa la main sur ventre de sa jument et frotta Badi au creux de l'estomac ; la première mangea, en un clin d'œil, les 100 charges d'orge ; le second avala les 100 grands plats de couscous, et l'un et l'autre donnèrent des marques qu'ils en auraient volontiers mangé bien davantage.

Sidi Mbarek se déclara convaincu ; avec ses disciples il se rangea derrière Sidi Yagoub, qui fit ses dispositifs de prière. Immédiatement le porc apparut dans la direction de La Mecque. Mais Sidi Yagoub dit quelques mots, invoqua Dieu ; la bête immonde vola en l'air et retomba coupée en deux morceaux.

Le santon des Azize ne fit point long séjour à Coléa, cependant, car on l'avertit secrètement que Sidi Mbarek, loin de lui montrer de la reconnaissance, avait conçu de la jalousie et cherchait une occasion propice de lui jouer un mauvais tour. Sidi Yagoub prit donc le chemin du retour, recommandant bien à son compagnon Badi, sans doute pour l'éprouver, de ne pas se retourner jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus chez eux. Badi observa fidèlement la recommandation jusqu'au Tagueça ; mais, arrivé sur la crête de la montagne, la curiosité fut la plus forte ; il se retourna pour jeter un coup d'œil sur ces contrées qu'il n'aurait probablement plus jamais l'occasion de revoir ; d'ailleurs il se considérait comme chez lui déjà. Quand il voulut ensuite porter les yeux sur sa vallée natale, il était devenu aveugle.

***

Non loin des chapelles de Sidi Bou Zid et de Sidi Yagoub s'élèvent celles, plus humbles, où s'abritent les restes d'autres saints moins célèbres de leur vivant.

Telle est celle de *Sidi Bou Lafrad* (1), sise à côté de celle de Sidi *Ben Othmane*, au pied du Taguença. A la mémoire du même santon les tribus ont encore élevé des *mekames*, sortes de tertres, sur les bords du Nehar Ouacel, chez les Bou Ayche, et en d'autres lieux.

*Sidi Salem*, enterré près de Sidi Bel Aouidète, était un serviteur nègre de Sidi Bou Zide, — d'autres disent un de ses fils. Un autre *Sidi Salem* se trouve à l'Est du Taguença. C'est là, et non pas à côté de Sidi Bel Aouidète, que se trouvent les restes du serviteur de Sidi Bou Zid, disent plusieurs personnes. Ce nègre s'est acquis, lui aussi, quelque réputation. Un certain jour il était poursuivi par des cavaliers des Ahlaf et des Attaf, venus de l'Ouest ; Sidi Bou Zid cria à son serviteur « *Efface les !* » (2). Le fugitif fit un signe de son burnous (3) et les ennemis disparurent aussitôt, sans qu'on put jamais savoir ce qu'ils étaient devenus.

La postérité de Sidi Bou Zid forme, dans les Aziz, la famille dite *Elhorrab* (4) ; une partie s'est installée, anciennement déjà, dans les *Ouled Alane* du Titteri. Par contre les *Aouameur*, — famille importante des Ouled Alane, issue de *Sidi Aameur*, — sont venus s'établir à côté du reste des Horrab, au pied du Taguença.

Les descendants de Badi, les *Jehabla* (5), clients religieux de Sidi Yagoub, habitent, partie dans les Aziz, partie dans les *Amrane* du Chélif (région de Miliana). Tous font un pèlérinage annuel au cénotaphe de Sidi Yagoub ; ils donnent une fête à cette occasion. A Blida, dans le cimetière musulman bien connu de *Sidi El-Kebir*, on voit aussi un *mekam*, un tertre, dit

(1) سيدى بو الابراد « Monseigneur aux bœufs ».

(2) امحيهم *Emhihoum*.

(3) ريّش *Reyyech*.

(4) الحُرّاب.

(5) جهابلة.



de « Sidi Yacoub » ; il fut élevé jadis en l'honneur de ce dernier quand il visita ces lieux.

Quant aux gens des Ahlaf et des Attaf, il en demeure quelques tentes chez les *Siouf*, entre Bogar et Taza. Enfin les descendants de *Sidi Abd Elaziz Elhadj*, dit *Bou Fares*, sont demeurés les suzerains religieux des enfants de Sidi Bou Zid. Chaque année, ils envoient chez eux percevoir des revenus en grains, et une brebis par tente.

## II

## Sidi Ahmed Nekrouh et Sidi Abdallah Bou Jelidète

A peu près en même temps que Sidi Bou Zide, vers le XVI[e] siècle, vécurent, en des contrées bien éloignées l'une de l'autre et bien éloignées aussi du Titteri, deux saints musulmans dont les aventures se ressemblent un peu.

Sidi *Ahmed Nekrouh* (1), familièrement appelé *Hamdane* (2) était fils de *Jeffal* (3). Celui-ci, puissant et riche, habitait les montagnes qui séparent Mascara de Frenda. Or il se sentait plein de tristesse, à la pensée de ne pouvoir, après sa mort, laisser ses biens à un être issu de son sang ; car il n'avait pas d'enfant, bien qu'il fut marié depuis longtemps et déjà passablement avancé en âge. Il répudia sa femme, en prit une autre. Celle-ci ne tarda pas à le rendre père ; mais alors que, plein

(1) سيدي احمد نكروه.

(2) حمدان.

(3) جفّال, c'est-à-dire « celui qui fuit », probablement à cause de ses décampements successifs pour échapper à la présence de son fils, chaque fois que la lionne le rapportait et qu'il l'abandonnait à nouveau.

d'anxiété, il attendait qu'on vint lui annoncer si le ciel avait exaucé ses vœux en lui donnant un fils, il eût la douleur d'apprendre que le rejeton de sa race, qui venait de voir le jour, était un mâle, en effet, mais un mâle boiteux et presque difforme. Le puissant seigneur, le cœur plein d'irritation et d'amertume, fit enlever ce fils qui le déshonorait, pensait-il ; il le fit abandonner au milieu des forêts pour être la proie des bêtes fauves. C'est de là qu'Ahmed reçut le surnom de *Nekrouh*, qui veut dire « *le renié* » (4).

Cependant les fauves eurent plus de cœur et de pitié que les hommes ; une lionne, attirée par les cris du nouveau né, vint roder autour, le flaira, puis l'allaita voyant qu'il avait faim. Elle le prit ensuite délicatement, dans sa gueule et le rapporta à la tente de son père. Mais celui-ci, sans se laisser toucher par ce miracle évident, décampa aussitôt, abandonnant l'enfant à son malheureux sort. Les mêmes scènes se renouvelèrent deux fois encore de la part de la lionne et de la part de Jeffal. La troisième fois, la lionne se rebuta ; elle garda l'enfant, l'adopta, l'éleva au milieu de ses lionceaux. Hamdane parcourait avec eux les bois impénétrables qui couvraient alors les montagnes ; de temps en temps les Arabes le rencontraient et s'étonnaient de le voir ainsi vivre en parfaite harmonie avec les terribles fauves qui causaient tant de ravages dans les douars. Ils s'en ouvrirent à Jeffal, lui représentèrent que tout cela ne pouvait avoir lieu sans la permission divine, que son fils était sûrement un saint ; ils lui reprochèrent sa dureté, lui firent honte et parvinrent à toucher son cœur. Jeffal fit rechercher son fils, il l'accueillit, continua de l'élever et n'eût pas à s'en repentir ; car Hamdane ne tarda pas à faire éclater sa puissance. Outre plusieurs miracles, du détail desquels nous n'avons pu nous assurer, il se fit une spécialité de guérir les malades qui venaient le

(4) نكروه, c'est-à-dire « on l'a renié ».



trouver, en les touchant ou en leur parlant. Aujourd'hui encore ont grand chance d'être soulagés de leurs maux tous ceux qui vont, en pèlerinage, visiter son cénotaphe.

Celui-ci se trouve à *Noçmot* (1), entre Mascara et l'Oued Elabed ; à côté s'élève la chapelle de Jeffal et celle de *Bou Zid*, fils de Si Ahmed Nehrouh. Les descendants du saint, les *Nekarih* (2), ou *Ouled Sidi Ahmed Nekrouh*, vivent aux alentours ; ils sont suzerains des Ouled *Sidi Khaled*, eux mêmes importants marabouts et suzerains d'autres fractions de la grande confédération des Harrar à laquelle ils appartiennent.

∴

*Sidi Abd Allah Bou Jelidète* (3) eût une existance assez semblable, mais peut-être plus extraordinaire encore. Il vint de *Seguiat Elhamra* avec ses frères, au nombre de six, s'établir sur les bords du golfe de Gabès, dans les grandes plaines de la *Jeffara*, à peu près à moitié chemin entre *Gabès* et *Tripoli*. Tout jeune, manquant de direction morale, il se mit à voler et à vivre de rapines. Ses frères, mécontents, le chassèrent ; le jeune homme se réfugia au *Sidi Toui* (4), l'une des régions les plus sauvages et les plus desséchées qu'il fut possible de trouver. Il y vécut de longues années dans la compagnie des animaux sauvages. Comme ses vêtements s'en allaient en lambeaux, les autruches prirent le soin de le couvrir, la nuit, de leurs ailes ; tandis que les femelles des antilopes lui donnaient à boire de leur lait. Mais, dans ce contact incessant avec les bêtes Sidi Abdallah fini par prendre leurs habitudes ; il traversait à la course

(1) نُصْمُط.
(2) نكاريه.
(3) سيدي عبد الله بو جليدات.
(4) سيدي طوي.

les collines et les plaines avec la rapidité des antilopes et des autruches ; il franchissait les montagnes et bondissait parmi les rochers avec l'agilité des gazelles et des mouflons. Son extérieur même se modifia ; son corps, et jusqu'à ses lèvres, se couvrirent de plumes ; des sortes de membranes lui poussèrent sous les aisselles, entre les bras et les flancs ; de là lui vient son nom de *Sidi Bou Jelidète*, qui veut dire « *Monseigneur des Membranes* ».

Un jour des chasseurs arabes s'en saisirent; ils reconnurent immédiatement en lui un des élus de Dieu ; ils le vêtirent décemment, lui prodiguèrent leurs soins, lui apprirent à parler, et le marièrent à une négresse appelée *Mabrouka*. Il en eût un fils appelé *Es Seyyah* (1), fils dont la descendance a fini par constituer à la longue la tribu des *Jelidète*, qui nomadise dans les plaines de *La Jeffara* et le *Jebel Labiod*.

D'autre part les *Rebaïya* (2), épars en Algérie et en Tunisie — (il y a quelques fractions dans le Titteri, où elles constituent une tribu) — sont aussi plus ou moins de même origine. Chaque année ils envoient une députation visiter le *Sidu Toui ;* là, dans les grottes où leur ancêtre avait coutûme de se réfugier en compagnie des autruches, des antilopes, des gazelles et des monflons, ils trouvent toujours de la nourriture et de l'eau. Ces choses, si précieuses en ces lieux déserts et sauvages, sont préparées à leur intention par des mains invisibles.

La tombe de Sidi Abd Allah Bou Jlidète se trouve au milieu d'une zaouïya, maintenant abanbonnée, à l'est de *Gaceur Beni Barkate* (3). On s'y rend pour prêter

(1) السّيّاح, c'est-à-dire « le vagabond ».

(2) ربايعة.

(3) قَصْر بني بركات. Dans le Sud tunisien, on prononce « gaceur » (قَصَّر), et non *gsar* (قْصَر), comme en Algérie.



serment en cas de litige ; mais il faut avoir soin de ne point déguiser la vérité ; sans quoi une flamme sortirait immédiatement de la tombe du Saint et dévorerait l'imposteur.

Constantine, 10 avril 1908.

A. JOLY.

# L'INSCRIPTION DE SAFI (MAROC)

## C. I. L. VIII, 21905

Dans les *Archives Marocaines*, t. I^er^, p. 370-415, M. Maurice Besnier a fait réimprimer les inscriptions latines du Maroc recueillies dans le Corpus inscriptionum latinarum. Ce travail, comme du reste d'autres dans les Archives Marocaines, bien que méritoire est, sur plusieurs points, un peu trop sommaire. En général, on n'a réimprimé que le texte seul des inscriptions, en supprimant les notes dont ce texte est accompagné dans le Corpus. Cependant ces notes sont très souvent d'une grande importance pour l'étude des inscriptions, même quand on n'a en vue que l'étude sur les lieux mêmes. C'est assurément le cas de l'inscription de Safi. Nous la reproduisons ici encore une fois d'après le Corpus (voluminis VIII supplementum, Pars II, Berol. 1894, p. 2079, n° 21905). Il s'agit de trois fragments qui se trouvent sur des pierres utilisées pour la construction de la Porte de la mer.

| *a* | *b* | *c* |
|---|---|---|
| IBIT VI | H . VIZ | BIT |

C'est ainsi que ces fragments ont été copiés autrefois par le consul de France à Mogador (Beaumier). M. Tissot en transmit la copie à M. Renier, et c'est d'après cette copie que les fragments furent publiés pour la première fois par Cagnat, *bull. du comité* 1887, p. 163, n° 724.

On voit que la lecture seule de ces quelques lettres, du reste inintelligibles, ne nous apprend rien.

Or, voici les notes dont les éditeurs du Corpus les accompagnent :

Ultra Salam in ora Oceani nulla fuisse oppida a Romanis habitata vel etiam Romanis subiecta clare indicat Plinius h. n. 5, 5 (1) ;

(1) Plin. h. n. 5, 5 *oppidum Sala ... iam solitudinibus vicinum* etc. (cf. supra p. 983).



atque etiam in itinerario Antonini (1) ultra Salam sola *exploratio ad Mercurios* recensetur. Ptolemaeus quidem 4, 1, 2 seq. (cf. 4, 6, 5) fines provinciae Mauretaniae Tingitanae multo ultra Salam fluvium oppidumque extendit, sed ne ex eo quidem certories fimus num oppida Romana in ea parte orae fuerint (pleraque nomina quae ponit montium sunt et promuntoriorum et fluviorum ; ad nullum nomen adscripsit πόλις vel simile quid). Sed fuisse tempus quo Romani multo ultra Salam non modo penetraverint sed etiam habitaverint ostendunt frustula inscriptionis extantia in oppido Safi n. 21905, dummodo non aliunde (navibus fortasse) eo adlata. Ex stationibus, quas recenset Ptolemaeus l. c., iudice Tissotio *rech. sur la Maur. Ting.* p. 251 in eum locum incidit Μυσοκάρας λιμήν (Ptol. 4, 1, 3) ; aliis (cf. Tissot l. c.) Safi est Ῥουσιβὶς λιμήν (Ptol. 4, 1, 2). — Mogador, quod proximum oppidum maritimum est a Safi, iudice Tissotio (l. c.) Ταμούσιγα est Ptolemaei (4, 1, 4).

Et plus tard, l'éditeur du *Corpus* ajoute : Num alia quoque aetatis Romanae vestigia eo loco extent, velim edoceamur ab iis quibus datum est oppidum adire.

Ces notes sont intéressantes, en ce qu'elles montrent le problème soulevé par ces fragments. Nous avons des témoignages exprès que les Romains n'ont pas dépassé, vers le Sud, la limite de Sala. Les fragments de Safi semblent démontrer qu'il en était autrement. Mais, d'après ce que nous savons jusqu'à présent, les fragments de Safi seraient les *seuls* vestiges des Romains au sud de Sala. Ainsi se pose la question de savoir si ces fragments sont vraiment originaires de Safi, ou si, par hasard, ils y auraient été apportés d'une contrée quelconque. Y a-t-il d'autres antiquités romaines à Safi ou aux environs de cette ville ?

Tel est le problème déja posé par les éditeurs de *Corpus inscriptionum latinarum.*

Lorsque, en 1901, je visitai Safi, en compagnie de M. Theobald Fischer, je m'occupai à mon tour de cette question, et c'est le résultat de mes recherches personnelles que je vais brièvement exposer.

Je dois déclarer, tout d'abord, que je ne peux parler que des fragments *a* et *b*, n'ayant pu découvrir le fragment *c*.

(1) It. Ant. p. 4 : *Ad Mercurios — XVI — Sala — XXXII — Thamusida — XXXII — Banasa* cet. (supra p. 855) ; cf. p. 3 *ab exploratione quod Mercurios* (sic optimus codex) *dicitur Tingi usque* ; Geogr. Ravenn. p. 163 Parthey : *Sala Gentiano Explorazio Boballica* cet.

Les fragments *a* et *b* se trouvent, dans le mur de la porte, à peu près à un demi-mètre au-dessus du sol. Le fragment *a* est placé de telle sorte que les lettres sont renversées, tandis que le fragment *b* est placé verticalement de sorte que la lettre 7 se trouve au-dessous et la lettre H au-dessus.

La pierre est un marbre blanc. Les lettres ont une hauteur de 10 centimètres ; elles sont peu profondes et l'exécution en est peu soignée.

La copie qu'on en a donnée n'est pas tout-à-fait exacte. J'ai dessiné encore une fois l'inscription, et pour plus de sécurité, je m'en suis procuré dernièrement un estampage que je dois à l'obligeance de M. Junker, vice-consul d'Allemagne à Safi.

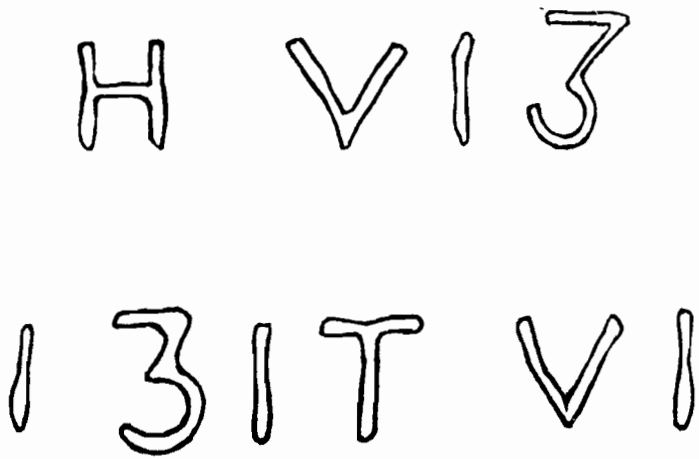

Or, la seconde lettre du fragment *a* et la dernière lettre du fragment *b* ne sont pas différentes comme on doit penser d'après la copie donnée plus haut, mais elles ont la même forme, à cette différence près que l'une en est encore un peu moins soignée que l'autre. Mais cette forme n'est ni celle du *B* ni celle d'un 7, mais exactement la suivante, reproduite par nous d'après l'estampage :



Cette forme est assez curieuse. Elle se rapproche de certaines formes du *B* (*b*) des exemples *scripturae vulgaris* donnés par Aem. Huebner dans ses *Exempla scripturae epigraphicae latinae* (1), mais elle en reste encore assez différente. M. Dessau, l'un des éditeurs du *Corpus*, et M. le professeur Ihm de Halle, tous les deux connaissant parfaitement l'épigraphie romaine, m'ont dit n'avoir jamais rencontré, dans les inscriptions romaines, une telle forme du *B*. M. Ihm ne croit pas que ce puisse être une forme un peu irrégulière du *B* vulgaire des inscriptions romaines, et il me déclara que, *in dubio*, il dirait que notre inscription n'est pas romaine du tout.

Il n'y a pas d'autre inscription latine à Safi. Mais on y trouve d'autres pièces de marbre. On y remarque un petit nombre de fragments de marbre mutilés, dont un ou deux paraissent avoir été des chapiteaux de colonnes. Puis on m'a fait voir deux colonnes, l'une renversée au bord d'une rue, l'autre debout, adossée au coin d'une maison, dans une autre rue.

Or, puisqu'il ne s'agit que de quelques pièces et qu'on ne trouve nulle part dans ces contrées du sud (2), des débris analogues ou des ruines dans la construction desquelles entre le marbre, on peut conjecturer que ces quelques pièces de Safi sont de la même provenance.

La seconde des colonnes dont j'ai fait mention est remarquable par un chapiteau très bien conservé montrant de riches et magnifiques ornements de feuillage. J'en ai fait voir la photographie à M. le professeur Goldschmidt de Halle, dont on connaît la compétence dans les questions d'histoire de l'art. Il me déclara que ce chapiteau ne peut nullement être romain, qu'il lui semblerait plutôt d'origine espagnole, et qu'il daterait probablement du XII[e] ou du XIII[e] siècle.

Or, il est évident qu'étant données les relations entre l'Espagne et le Maroc à l'époque du XII[e] et du XIII[e] siècle, le chapiteau pourra aussi bien être d'origine marocaine que d'origine espagnole (3).

---

(1) *Corporis inscriptionum latinarum auctarium*. Berolini 1885. Voir les n[os] 1153, 1155.

(2) Avec l'exception que nous indiquerons plus bas, p. 189.

(3) Ces lignes étaient déjà écrites, lorsque M. Strzygowski, de Graz, a bien voulu me communiquer que ce chapiteau ne peut nullement être d'origine romaine mais que, sans aucun doute, il appartient à l'art *arabe*. Il est vrai que l'exécution en marbre surprend un peu. Mais le

Mais en tout cas cette colonne faisait partie d'une construction remarquable par la richesse et le luxe de ses matériaux et de ses ornements. Si un édifice de ce genre avait été construit à Safi, nous en saurions quelque chose par l'histoire, qui nous fournit des documents assez nombreux. Mais l'histoire n'en parle pas. Il est donc peu probable qu'un palais ou une mosquée aussi riche aient jamais été construits à Safi. — Dans ces conditions, il me semble pouvoir avancer avec une quasi certitude, que ces colonnes, et peut-être aussi les pierres sur lesquelles est gravée l'inscription latine, ont été apportées du dehors à Safi.

D'autre part, on n'ignore pas à Safi la provenance de ces marbres. A mes questions, on répondit qu'ils provenaient d'une maison construite par le qaïd *'Abd ar-Rah'mân ben Nâs'er*, et que ce qaïd avait fait apporter ces marbres *par un navire*.

Il va sans dire que je n'ai pas commis l'imprudence de demander si les marbres n'auraient pas été apportés par mer. La déclaration qu'on me fit était tout-à-fait spontanée.

Le qaïd dont on me donna le nom vivait du temps des sultans Sîdî Moh'ammed ben 'Abdallâh (1757-90) et Mûlei Slîmân (1792-1822). Nous savons qu'il était très influent, et l'auteur du *Kitâb al-Istiqs'â*, Ah'med ben Khâlid an-Nâs'irî as-Salâwî parle aussi des édifices qu'il a fait élever à Safi, comme la grande maison sur le bord de la mer et la mosquée de la Zâouia, et autre chose (1).

Le temps où vivait 'Abd ar-Rah'mân ben Nâs'er est si peu éloigné de nous qu'on ne peut guère mettre en doute l'authenticité de la tradition que nous avons rapportée (2).

---

chapiteau est tout-à-fait identique à ceux qui se trouvent dans la cour des lions de l'Alhambra (voir Franz-Pascha, Die Baukunst des Islam, 1re éd. p. 83 et suiv., 2e éd. p. 96 et suiv.). Au sujet de ces chapiteaux M. Strzygowski me renvoie à W. et G. Marçais, les *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 70 et suiv.

(1) T. 4, p. ١٣٦ : كان عبد الرحمان بن ناصر هذا على ما وصفناه قبل من الوجاهة ونفوذ الكلمة بآسفى وأعمالها وكان مستوليا على جباية مرساها وخلد بها آثارا مثل الدار الكبرى التى على شاطئ البحر ومسجد الزاوية وغير ذلك

(2) Je dois faire ici la restriction qu'on ne me parla proprement que des *colonnes*, auxquelles naturellement on aura fait plus d'attention. La porte de la mer a été construite, d'après la date indiquée au-dessus de la porte, en 1206 = 1791-1792. Je ne sais pas quand la maison du qaïd (dont on me désigna l'emplacement à côté du bureau



Du reste, le qaïd 'Abd ar-Rah'mân ben Nâs'er n'est pas le seul qui aurait fait importer au Maroc des marbres. Je me borne à citer un passage du livre bien connu de Georg Host qui, en parlant de Miknês, nous dit (1) : « Les ruines du château sont encore dignes d'être vues, surtout les magnifiques piliers de marbre que Moula Ismaïl a fait venir de Livourne et de Marseille ».

On voit combien, en fait d'antiquités romaines, on doit être sur ses gardes même dans le nord du Maroc ; ici également il est possible qu'on envisage comme romain quelque marbre qui, en réalité, a une origine tout-à-fait différente.

Les pièces de Safi, du moins la colonne dont le chapiteau est conservé, ne peuvent provenir ni de Livourne ni de Marseille ; c'est ce que, d'après la nature des ornements, M. Goldschmidt m'affirme positivement.

Jusqu'ici, il faut avouer qu'il est possible que la colonne de Safi soit d'origine espagnole ou du nord du Maroc, et datant du XIIe ou XIIIe siècle, mais que l'inscription soit quand même antique. On peut avoir recueilli en Espagne, ou ailleurs, des marbres de provenance différente. Ou bien, la colonne aurait-elle été importée, tandis que l'inscription serait ancienne et originaire de Safi, quand même ?

Pour trancher, s'il était possible, la question, je me suis efforcé de retrouver la forme singulière du *B*. J'ai enfin rencontré la même forme de lettre dans les *Inscriptiones Hispaniae christianae* éditées par Aem. Hübner (Berolini 1871). Mais il est curieux qu'ici même cette forme de lettre ne se trouve pas dans les inscriptions dont le texte, en langue latine, peut être bien compris, mais seulement dans quelques fragments ou inscriptions peu longues qui sont inintelligibles : voir les nos 179, 203 *b* et p. 98, n° 43*. La dernière inscription est rangée par Hübner parmi les *falsae et suspectae*, et il a joute : « Videtur ne christiana quidem saeculorum eorum, quae

---

de feu M. Schrader) a été détruite. Mais probablement ce fut plus tard. Il est, du reste, facile d'admettre que le qaïd fit employer pour la construction de la porte quelques pierres dont il n'avait pas cru avoir besoin pour sa grande maison ou d'autres édifices. — Du reste, il est fort possible qu'en fouillant plus de relations de voyages au Maroc que je n'ai sous la main dans ce moment, on trouve d'autres détails sur les constructions du qaïd 'Abd ar-Rah'mân ben Nâs'er.

(1) Nachrichten von Marokos und Fes... Kopenhagen 1781, p. 85. « Die Rudera des Schlosses sind noch sehenswürdig, insonderheit die prachtigen Marmorpfeiler, die Mula Ismail von Livorno und Marseille hat kommen lassen ».

hic respicimus, sed novicia potius ». — A l'inscription 203 *b* il ajoute : « Descripsi et ectypa sumpsi, sed nihil fere intellexi, praeterquam quod in fine esse videbatur *vixas* ». Je ne sais pas si la dernière hypothèse de Hübner est juste. Cette inscription ne me paraît pas plus intelligible qu'à ce savant, mais je me demande si ces inscriptions sont bien latines et si elles constituent en réalité des phrases.

Au reste, la lettre ℨ est-elle bien un *B* (*b*) ? Dans la paléographie espagnole cette forme de lettre est bien connue, mais comme forme du z (minuscule), qui se trouve à partir du XII[e] siècle (1). Il est vrai que dans l'inscription n° 40 de Hübner, il paraît y avoir une forme du B *grec* qui se rapproche de la forme de notre ℨ. Mais il n'en existe pas de copie exacte, et du reste la paléographie grecque ne connaît pas une forme analogue du B (2).

Mais je ne me suis pas proposé d'interpréter les inscriptions douteuses de Hübner. Ceux qui voudront s'y exercer, gagneront peut-être à leur comparer l'inscription de Safi (3). Quant à la question qui nous intéresse, elle me semble décidée : l'inscription de Safi n'est pas romaine, les pierres où elle est gravée, de même que les colonnes de marbre qui se trouvent dans cette ville, y ont été apportées d'Espagne.

J'ajouterai seulement que ni à Safi, ni aux environs de la ville, ni dans les provinces voisines de Safi je n'ai trouvé aucune trace des Romains. J'ai parcouru, avec M. Theobald Fischer, les provinces de Chiadh'ma, de ʿAbda, de Doukkâla, de Chaouia, portant mon attention sur cette question spéciale ; j'ai vu ce que je pouvais voir et j'ai demandé tous les renseignements possibles, mais le résultat de ces recherches a été tout à fait négatif. J'ai vu, il est

(1) Voir Jesus Muñoz y Rivero, *Manual de paleografía diplomática española*.... Madrid 1880, Planche II (après la p. 160).

(2) Voir W. Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Palaeographie*, Leipzig 1867, Appendice autographié, p. 3.

(3) Je ferai seulement remarquer ici que l'inscription n° 43* (p. 98) de Hübner ressemble à la nôtre encore sous un rapport spécial, c'est que là comme dans notre inscription il y a une frappante répétition d'éléments.

Voici l'inscription de Hübner :

III. NIIℨIRCA
IREI RI PRE
PRE — ORLO



vrai, une colonne de marbre à la qas'ba du puissant qaïd Sidi ʿAisa ben ʿOmar, à environ 25 kilomètres de Safi. Mais cette colonne peut y avoir été apportée de Safi. L'assertion de Pline, citée plus haut, paraît justifiée. Il est vraisemblable, que malgré la grande fertilité de ces provinces du sud, notamment des provinces de ʿAbda et de Doukkâla, les Romains n'ont pas pris pied dans ces contrées.

Dr G. KAMPFFMEYER,
Professeur à l'École des Langues Orientales de Berlin.

# KITAB EN-NASAB

*(Suite et fin.* — Voir les nos 244 à 255*)*

Le document qui a pour auteur Sidi *Mohammed ben Sa'd* établi à H'içn el-K'â'hira, dont nous avons parlé, a été écrit très probablement lorsque celui-ci voulut se rendre à Grenade. Et bien que la distance de ces deux villes ne fût pas considérable, il composa néanmoins cet écrit par précaution.

Les hommes pieux et les habitants de l'Andalousie prenaient de très grandes précautions à ce sujet. Lorsqu'il arrivait chez eux un homme qui se disait issu du noble Prophète, ils avaient l'habitude de l'interroger sur son père, sur son grand-père, sur sa famille (فصيلة fraction, avec un *sad* sans point), sur son pays, sur le lieu de sa naissance, sur son pays d'origine. Lorsqu'ils avaient réuni et contrôlé ces renseignements, celui d'entre eux qui était chargé de ce soin, en écrivait au pays d'où était venu cet homme pour prendre des informatios et demander des renseignements exacts sur son compte. Si l'on recevait une réponse conforme aux allégations du nouveau venu, on lui attribuait son rang honorable, et on lui témoignait un grand respect, selon qu'il convenait à sa qualité; les chefs du pays, de leur côté, lui rendaient les honneurs dont les nobles jouissaient chez eux. Dans le cas contraire, on le faisait partir, et on le chassait du pays après lui avoir fait subir un rude châtiment. Ainsi parlent les historiens. C'est pour cette raison que l'on ne trouvait personne chez eux



appartenant à la noblesse du Prophète, dont la généalogie ne fût établie avec soin.

### Trois fractions de chorfa à Fez

Des nobles qui habitaient Fez et qui l'habitent encore il subsiste à notre époque trois fractions, toutes issues des plus illustres chorfa de Fez et dont la noblesse n'est contestée de personne.

La *première fraction* est celle des *Çaliyytes* (صاليون) lesquelles descendent des H'oseynites (avec le diminutif حسينين). Ils sont originaires de *Çaghîla* (صغيلة, Sicile ?) et ils mentionnent ce pays dans leur généalogie. Ils ont habité l'Andalousie; une de leurs fractions est à Sabta (Ceuta).

La *deuxième fraction* est celle des *Debbâghiytes* (دباغيون) lesquels habitent aux sources de Fez (Oyoûn) des *K'arouiyytes* (قرويين); ils sont issus de H'assanîtes Edrîsîtes. Ayant quitté le pays (عدوة) d'Andalousie, il se rendirent à Salâ (سلا, Salé) d'où ils allèrent à Fez. Ils n'exerçaient pourtant pas le métier de tanneurs, bien qu'on leur applique ce surnom de Debbâghiyytes. Ce nom leur fût donné sans doute à raison de ce que j'ai vu dans l'un de leurs diplômes, qu'un certain prince frappa d'un impôt ceux d'entre eux qui habitaient une tannerie dans la ville de Salâ (1).

La *troisième fraction* est la nôtre, je veux dire celle des *Kâdriyytes*, ainsi nommés de Sidi Abd-el-K'ader el-Djilâni. Cette origine nous a valu le nom que nous avons porté jusqu'à ce jour; et nous n'avons reçu aucune autre appellation, ni aucun autre surnom; et peut-on avoir un nom plus beau, un meilleur surnom, un père plus illustre! Que Dieu exauce l'espoir que nous met-

(1) Comme dans maints autres passages, le texte est ici corrompu, et le sens n'en est donné que par approximation.

tons en Lui à cause de son intercession, qu'il nous compte parmi ceux qui conservent son amour et pratiquent sa loi ! Ce nom que l'on nous a donné prouve notre origine en rappelant le souvenir de notre illustre ancêtre, je veux dire, Sîdî 'Abd el-Kâder. Telle est la règle en arabe pour former un nom relatif d'un nom composé à l'état construit (المركب الاضافي). Lorsque le premier mot n'est pas déterminé par le second, et s'il peut y avoir du doute, on néglige le premier mot et l'on ajoute au second la désinence du relatif, ainsi que cela se présente pour le nom d'Abd el-Achhel (عبد الاشهل) et d'autres de même espèce.

## Émigrations des ses ancêtres en Espagne et à Fez

Lorsque nos ancêtres arrivèrent dans la Péninsule, ils allèrent d'abord à *Hiçn el-K'âhira* avec l'intention de s'y fixer, ainsi qu'il ressort du titre plus haut mentionné. Ils se rendirent ensuite à Grenade, où ils s'établirent ; ils y séjournèrent jusqu'au moment de leur départ pour Fez. Le motif qui les fit émigrer à Fez, fut l'apparition des chrétiens (روم) à Grenade et leurs fréquentes attaques contre cette ville.

Plus d'une fois nous avons entendu dire aux anciens de notre connaissance, qui le tenaient de leurs pères, que notre ancêtre émigra à Fez, et retourna de cette ville à Grenade, quand cette dernière ville était encore au pouvoir des musulmans, à raison de diverses choses qu'il y avait laissées ; il rentra ensuite à Fez. Ce dernier fait prouve que ce voyage eut lieu avant la prise de Grenade, mais peu de temps avant cet évènement ; car cette ville fut prise le 2 Rebi' I, de l'année 897 (1491). Grenade se rendit, et ceux qui l'habitaient se retirèrent en pays musulman. Quelques-uns restèrent sous la domination de l'ennemi jusqu'en 904 (18 août 1498),



année où ils furent chassés par la violence (veuille Dieu rendre cette ville à l'Islam).

L'émigration de nos ancêtres eut lieu à la fin du neuvième siècle, quand Grenade se fut rendue sous condition. Leur séjour dans la Péninsule, d'après ce qui a été dit, avait duré deux cents ans environ, autant qu'a duré notre séjour à Fez. Dieu le sait mieux !

Celui de nos ancêtres qui émigra de Grenade à Fez fut Mohammed, arrière petit-fils de Sidi Mohammed ben Sa'ad, lequel est l'auteur de l'écrit plus haut cité.

J'ai vu un écrit du cheykh El-K'aççâr qui mentionne les petits-fils (حفدة) de ce cheykh qui vint à Fez. C'est un acte de mariage portant la date du 2 Cha'bân 966 (1558) ; il est écrit de sa main. Il est parlé de la noble dame Fât'ma fille de Sîdî 'Abd Allah Moh'ammed ben Sîdî Aboû 'Abd Allah Moh'ammed, établit à Fez à raison de la conquête de Grenade par les Roum (chrétiens) ; il était fils de Sîdî Aboû 'Abd Allah Moh'ammed el-H'asanî, et celui-ci descendait de Sîdî 'Abd el-K'âder el Djîlânî, selon ce qui est écrit dans leur arbre généalogique béni de Dieu. Fin de la citation.

Il y est dit aussi que le motif qui la porta à se marier fut cette parole du Prophète : « J'ai prié Dieu de ne faire entrer en enfer aucun de ceux qui se seront alliés à moi ou auxquels je me serai allié. »

Il y cite également quelques traditions et des faits mémorables du cheykh Sîdî 'Abd el-K'âder Djîlânî, ainsi que le témoignage des hommes notables qui furent ses amis. De sa main il écrit ensuite ce qui le concerne ; il nous donne son nom, qui est Ibn et-Tâdjir el-Kheyr Aboû Moh'ammed K'âsim, émigré à Fez à la suite de la victoire des chrétiens sur Grenade. L'arrivée de ses ancêtres à Fez eut lieu en même temps que celle de nos ancêtres, ou peu après. Il possède l'acte écrit par son ancêtre.

## Rédaction du document généalogique

Ensuite, lorsque ce pays ne lui offrit plus de tranquillité et qu'il fut pris du désir de quitter sa patrie, lorsqu'il voulut se séparer de ses biens héréditaires et du lieu où ses pères et ancêtres étaient célèbres, lorsqu'il fut près d'émigrer et de changer de situation, il reconnut que le temps est perfide et trompeur, et comprit qu'il devait légalement établir son illustre généalogie et sa noblesse sans mélange, et la distinguer des autres généalogies, afin que personne ne pût l'attaquer et qu'aucun doute ne vînt l'obscurcir.

Et c'est par un bienfait de Dieu, par la bénédiction de ses ancêtres et par la libéralité d'un grand nombre d'hommes de son pays et de sa ville, qu'il a établi ce qu'il y a de vrai dans sa généalogie, comme cela ressort de l'acte qu'il en a dressé. Et il nous a fait connaître avec une certitude légale, son ancêtre et sa descendance de Sîdî 'Abd el-K'âder El-Djîlânî en s'appuyant sur l'acte écrit par son ancêtre, acte qui concorde parfaitement avec ce qui est rapporté dans l'écrit suivant. L'auteur du premier écrit, aussi bien que l'auteur du second, avait appris de bonne source tout ce que renfermaient les livres et tout ce qui était rapporté de vive voix. Le premier a laissé au second toutes les connaissances qu'il avait acquises à ce sujet. Et ces documents qui sont restés entre nos mains nous démontrent qu'aucune lacune n'existe et que la vérité de ce qu'ils avancent est basée sur des preuves certaines. Que Dieu leur accorde la meilleure des récompenses pour avoir réuni ces documents qui suffisent à nous faire connaître la vérité avec tous les détails nécessaires !

### Premier acte du Document Généalogique

Ce document comprend deux actes. Le premier renferme de nombreux témoignages : il nous donne le



nom, l'origine et la généalogie de l'auteur. Celui-ci affirme n'avoir été contredit par personne au sujet de ses illustres ancêtres. Tous étaient honorés comme des personnes nobles, et recevaient des marques de considération et de respect, on les plaçait au nombre des hommes dignes de toute vénération.

Les témoins donnent leur assertion comme certaine et exempte du moindre doute. Ils sont au nombre de vingt, tous originaires de l'Andalousie, pays de l'auteur de l'écrit. Ce qu'ils affirment mérite toute créance et est l'expression de la vérité. Leur témoignage a été consigné par écrit au milieu de ramadan 616 (novembre 1219).

Parmi eux se trouve Abou 'Abdallah Moh'ammed ben 'Alî ben Moh'ammed ben El-Azrek' el-Andalosî. Il est manifeste qu'il s'agit du k'âd'i Aboû 'Abdallah Moh'ammed ben 'Alî ben Moh'ammed ben Moh'ammed ben El-Azrek' el Gharnât'î (de Grenade), le savant écrivain, auteur de l'ouvrage *Badâ'you ssouloûk fî t'abây'i'i-l-mouloûk* (بدايع السلوك في طبايع الملوك) et d'autres ouvrages. Il était venu de Grenade lors de la conquête de cette ville par les Roums (chrétiens) et à l'époque où notre ancêtre vint à Tlemcen. Il se rendit ensuite dans l'Est (مشرق) où il mourut au début du dixième siècle (صدر المائة العاشرة) comme l'ont dit quelques écrivains. Il est l'ancêtre du cheykh El-K'aççâr, par le père de ce dernier.

Vient ensuite le témoignage du substitut (نايب) du k'âd'î de la djemâ'a de Fez, dont les deux assistants affirment l'authenticité de cet acte auquel est attribuée une valeur certaine. C'est le juriste (فقيه), l'illustre, le professeur, l'excellent Aboû l-H'asan 'Alî ben Moh'ammed ben 'Abd el-Wahhâb ech-Châmî el Khazradjî, mort en çafar de l'année 928 (décembre 1521).

Suivent six paraphes qui affirment l'authenticité de ce même acte. Ensuite nous trouvons le témoignage du k'âd'î de l'époque (قاضي الوقت), lequel affirme positivement la même chose. Il a écrit son nom, celui de son

père et de son grand'père. Il s'appelle le cheykh, l'imâm, l'illustre, le juriste (الفقيه النوازلي), le mufti Aboû 'Abd Allah Moh'ammed ben 'Abd Allah ben el-Miknâsi el-Y'arni (يعرني Ifreni?) connu sous le nom de k'ad'î el-Miknâsi. Il est l'auteur des Séances (صاحب المجالس). Il mourut k'âd'î en l'année 918 (19 mars 1512), une année avant l'imâm Ibn Ghâzi (ابن غازي), d'autres disent l'année même de sa mort, et ceci est la vérité. Il était resté k'âd'î pendant trente et quelques années.

Le premier de ces six paraphes est la signature d'un savant de Fez, le plus illustre de son époque, l'imâm Aboû Moh'ammed 'Abd el Wâh'id ben Ah'med ben Iah'ya el-Wancherîsî. Il était en charge au moment où il donna son témoignage; il avait été nommé à ces fonctions en 910 ou en 911 (1504 ou 1505) par le k'âd'î Aboû 'Abd Allah el-Miknâsî susmentionné, ainsi que le raconte Aboû 'l-'Abbâs el-Mandjoûr.

La deuxième signature est celle d''Abd el-Wâh'id ech-Chérîf el-H'asanî, lequel a écrit bien lisiblement son nom. Il descend des nobles ancêtres T'âhirîtes qui sont nos administrateurs (*nak'îb*) à Fez. Ainsi me l'a expliqué un jurisconsulte appartenant au corps des notaires, et homme fort versé dans la connaissance des écritures et dans la lecture des actes. Les membres de la noble famille des T'âhirîtes (que Dieu purifie leurs secrets et augmente leurs lumières), m'ont fait connaître divers diplômes émanant des princes et conférant à leurs ancêtres la dignité de *nak'îb*. J'ai vu dans le nombre le diplôme délivré à 'Abd el-Wâh'id ben T'âhir, leur ancêtre. Il ne s'appelait pas T'âhir, parce que tel était le nom de son père, mais il reçut ce nom pour être ainsi différencié de ses descendants (Dieu est mieux informé).

Entre ces derniers et Sîdî 'Abd el-Wâh'id l'on compte quatre générations, ou trois selon d'autres; comme entre nous et l'auteur de cet acte il y a quatre générations, ou trois d'après quelques auteurs. Cette signature est consignée au bas de l'acte et à droite. La signature



que l'on voit au-dessous est l'attestation de la précédente; elle émane du nak'îb de l'époque, Sîdî Moh'ammed ben 'Abd el-K'âder ben 'Abd Allah el-H'asanî el-Khoût'î Miknâsi, habitant à Mequinez; elle y fut apposée quand celui-ci prit connaissance de l'acte et voulut le légaliser, vers l'année 1080 (31 mai 1669).

### Deuxième acte du document généalogique

Le deuxième acte de ce document généalogique renferme les noms des témoins qui, après avoir donné leur témoignage, attestent que cet ancêtre fait partie de la postérité des gens de la maison du Prophète par T'âhir el-H'asanî. L'authenticité de sa généalogie est prouvée par le témoignage unanime des habitants de l'Andalousie. Nul n'émet de doute en disant que ces ancêtres illustres sont nobles dans l'Islam et possèdent la plus pure noblesse et la célébrité la plus éclatante. Tous affirment d'une façon absolue qu'ils le connaissent, lui et son fils immédiat Sidi Moh'ammed. Et cette affirmation émane de vingt-trois hommes dont la déposition a été consignée par écrit à la fin de rebi' 1 de l'année 947 (8 mai 1540).

On lit ensuite la législation et la confirmation de ces signatures, donnée par le k'âd'î de la djamâ'a, lequel atteste avec certitude la vérité de ce que les témoins ont déposé en sa présence. Vient enfin la déclaration personnelle et la signature de ce k'âd'î, qui se nomme le cheykh, l'imâm, le savant, le k'âd'î de Fez, professeur de sciences juridiques, auteur d'ouvrages en ce genre, le plus juste des k'âd'îs, Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id, fils du cheykh, de l'imâm Aboû l''Abbâs Ah'med ben Yah'ya el-Wancherîsî (Dieu lui fasse miséricorde!). C'est le même qui a mis sa signature plus haut, dans le premier des deux actes, quand il n'était pas encore k'âd'î; il s'est écoulé trente et un ans entre le premier et le dernier de ces actes. Puis il écrivit le second acte

placé à la suite du premier ; et comme il avait eu un enfant, il requit témoignage tant en son nom qu'au nom de cet enfant, ainsi que cela ressort de ce qui est écrit plus bas. Et Dieu est mieux informé !

La mort d'El Wancherîsî arriva au mois de dhoû l-h'idja de l'année 955 (11 février 1548). Il était âgé d'environ 70 ans ; il fut k'âd'î pendant dix-huit ans. Trois ans environ avant sa mort, il renonça à cette charge pour exercer celle de mufti.

De tout ce qui est contenu dans ces deux actes, il résulte que l'on a consigné le témoignage de quarante-trois personnes, sans compter celui des grands savants dont nous allons parler. Et lors même que l'on négligerait l'un des deux, l'autre est plus que suffisant à cause des conditions dans lesquelles les dires ont été produits.

Les témoignages consignés dans le second acte sont unanimes et exempts de toute contradiction ; ils annulent ce qui en diffère dans les témoignages du premier acte, qui ne renferme eux aussi, pour ainsi dire, que des dépositions unanimes.

Les témoins qui ont déposé dans ces deux actes sont nombreux et se succèdent sans interruption. Leurs affirmations sont plus que suffisantes et ne laissent subsister aucun doute ; eux-mêmes réunissaient les conditions exigées par les juristes pour établir la commune renommée, puisque l'unanimité fait preuve complète et ne laisse plus, selon l'usage, planer de doute sur les faits rapportés. Le grand nombre des témoins ne permet pas de révoquer en doute la commune renommée et suffit, du moment qu'ils ont l'honorabilité requise, sans même qu'il y ait parmi eux des *adels*. Telle est la doctrine des juristes, et la certitude s'obtient d'autant plus facilement, que ces témoins sont du pays où s'est passé un fait public sur lequel ils ont à déposer.

L'émigration fut le motif qui détermina ces dépositions verbales de témoins, et contribua à faire dresser ce



acte. Ces témoignages eurent bien plus de poids que les six signatures suivies de cinq autres. Cela contribua à donner à notre généalogie une continuité où tout se rattache comme le jour à la nuit. Et cette garantie absolue s'est transmise d'un pays à un autre par de nouveaux témoins qui l'ont fait durer jusqu'à notre époque. De nombreux témoins qui se trouvent à Fez, venus de ce même pays, ont confirmé la vérité de ces faits.

La connaissance de cette généalogie s'est répandue partout, elle est parvenue en tout lieu et en toutes les oreilles ; toutes les bouches, des petits comme des grands, l'ont proclamée hautement. Et ainsi l'on est arrivé à conserver cette vérité par la faveur de Celui qui tient toutes les faveurs et tous les bienfaits. Dans la suite, ils ne pouvaient se transporter d'un pays dans un autre et d'une maison dans une autre, sans y rencontrer des témoins capables d'attester leur origine. Leur émigration, ainsi que nous l'avons dit, fut seule cause qu'ils établirent un acte relatant leur condition et leur généalogie afin que le souvenir ne s'en perdît pas.

Or, il n'y a pas d'illustre généalogie, possédant une authenticité incontestable, qui n'ait eu l'émigration pour cause ; je l'ai remarqué dans toutes les généalogies dont j'ai étudié les preuves. Dans ces écrits j'ai rencontré les mêmes expressions que nous avons vues dans les deux actes sus-mentionnés, c'est-à-dire l'accord unanime des témoins et l'absence de toute contradiction, et autres termes semblables de nature à établir la certitude.

Au contraire, toutes les généalogies peu illustres que j'ai examinées sont privées de ces caractères. Étudiez-les vous-mêmes, vous verrez que ce sont les marques de la véritable authenticité, acceptées comme suffisantes pour produire la certitude dans toute question de droit et dans toute tradition.

Enfin, les dépositions des témoins qui renferment ces deux actes, portant sur des faits notoires, sont suivies

d'une déclaration dans laquelle ils affirment connaître avec certitude ce qu'ils ont dit, ainsi qu'on le voit dans l'acte, lequel acquiert par là une valeur spéciale produite par l'unanimité des témoignages.

Il résulte de là que cet acte a une autorité plus grande que celle produite par les témoignages reçus en ces termes : « nous avons entendu vaguement », et autres semblables.

Et cet acte exclut toute discussion, qui serait possible, après un simple témoignage oral, ainsi que le dit le cheykh Aboû Sa'îd ben Lobb : « Un témoignage devient irrécusable lorsque contre les dépositions qu'il renferme on n'apporte ni contradiction ni opposition. Et tout cela est encore d'une nature plus probante lorsque l'accord unanime a existé dès les premiers temps, même avant l'émigration. Or, la notoriété parfaite engendre l'évidence et la certitude parce qu'elle est la preuve de la continuité ininterrompue des témoignages revêtus des conditions requises ».

Cette notoriété, grâce à Dieu, et cet accord des témoins n'ont jamais cesser d'exister publiquement, ainsi que personne ne l'ignore à notre époque.

### Autres témoignages sur le même sujet

Parmi ceux qui, peu avant notre époque, ont parlé sur ce sujet, se trouve le cheykh, chef de nos cheykhs (شيخ شيوخنا) le très savant, le généalogiste distingué, Aboû 'Abd Allah *Moh'ammed el-'Arbî el-Fâsî* (Dieu lui fasse miséricorde !). Il parle incidemment des plus illustres chérifs, et dit : « A Fez, il y a des nobles appelés *K'âdriytes*, qui descendent du pôle Aboû Moh'ammed 'Abd el-K'âder el-Djîlânî ». Il donne sa généalogie, puis il ajoute que notre origine remonte à lui sans aucun doute. Et tous, dit-il, admettent la vérité de ce qu'il affirme.



Le cheykh de ce dernier avait avant lui parlé du même sujet avec éloge : c'est le cheykh el-islâm, le très savant, le généalogiste, l'homme à la science sûre Aboû 'Abd Allah Sidî *Moh'ammed ben K'âsim el-K'âççar el-Gharnât'î*, dont nous avons lu le témoignage, mais non dans son autographe.

Avant lui nous trouvons le témoignage du cheykh, le walî, l'imâm Aboû el-Na'îm *Sîdî Rid'wân ben 'Abd Allah*. Son dire est confirmé par celui du cheykh, de l'excellent, du très savant, du professeur, du généalogiste, du h'âfiz' Aboû Moh'ammed Mouley *'Abd Allah ben 'Alî ben T'âhir* el-H'asanî, es-Sedjelmâsi. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres. L'énumération en serait longue et fastidieuse.

Or, le témoignage d'un homme instruit, surtout d'un homme d'autorité et de conduite exemplaire, renferme en lui une preuve certaine (عالم avec fath'a sur le lâm).

### Principales signatures du document

Dans les deux actes réunis dans ce document, j'ai lu plusieurs signatures. Les plus importantes sont au nombre de cinq. Celle du k'âd'î *Aboû 'Abd Allah el-Miknâsî* ; du k'âd'î Aboû Moh'ammed *'Abd el-Wâh'id el-Wancherîsî*, et celle du premier adjoint de ces deux k'âd'îs : Aboû l-H'asan ech-Châmî ; celle du k'âd'î Aboû *'Abd Allah ben el-Azrek'*, et celle du Sîdî chérif, du chef (نفيب) Sîdî Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id (Dieu leur fasse miséricorde !)

Nous avons eu entre les mains, dans des pièces analogues à celles-là, avec des signatures d'autres personnes d'époques postérieures, actes de quittance, de nomination ou d'attribution de force exécutoire, les signatures de plusieurs des dits imâms et k'âd'îs, tels que le cheykh, l'imâm, le cheykh-el-islâm, le mufti, le savant, l'homme très instruit et très célèbre, Aboû 'Abdallah Sidi *Moh'am-*

*med ben K'âsim el K'aççâr*, dont le nom revient dans plus d'un endroit ; — son cheykh, l'imâm, le savant, le saint, l'excellent, le chef des gens pieux et religieux, Sîdî Rid'wân ben 'Abd Allah (Dieu nous aide par son intercession !) ; — le k'âd'î, le très savant Aboû Moh'ammed 'Abd el-Wâh'id ben Ah'med El-H'omaydî.

Dans un livre qui est entre nos mains, il est parlé des rapports de nos ancêtres avec un des officiers du sultan Aboû l-'Abbâs Ah'med el-Mançoûr, à propos des offrandes que chaque année on offrait aux nobles (chorfa). Cette année on avait tardé à leur offrir ce qui leur était dû. Ils le pressèrent d'acquitter envers eux les droits qu'ils tenaient de leur descendance du Prophète, et du haut rang (نبوّة) de Sîdî 'Abd el-K'âder el-Djîlânî. Ils réclamaient le paiement de ces redevances et la reconnaissance de leur dignité. Ils s'étonnaient de son retard, au nom de Sîdî 'Abd el-K'âder dont ils rappelaient le pouvoir, les ancêtres glorieux et les descendants illustres. Leur lettre se terminait par ces vers :

« Ils ont causé ma perte, à moi, l'homme que l'on sait, en un jour de bataille, alors que je défendais la frontière, comme si je n'étais pas pour eux un intercesseur, et comme si mon origine ne me rattachait pas à la famille d'Amr (1). »

Cette lettre fut écrite de la main propre du cheykh K'aççâr ; et Sîdî Rid'wân y a ajouté de sa main et signé ce qui suit : « Ceci a été dicté par 'Abd Allah Rid'wân et écrit par son ordre ». A la suite de ces deux témoignages on trouve celui du k'âd'î El-H'omaydi qui les confirme, et dit, s'adressant à l'officier susmentionné : « Ceci (cette lettre) est pour vous un présent de Dieu, car elle vient des descendants de Sîdî 'Abd el-K'âder, à qui nous vous recommandons, toi et eux ».

A la suite nous trouvons une déclaration écrite de

(1) Ces vers sont anciens ; ils figurent dans l'*Aghâni* (I, 165) et dans Marrekochi, *Histoire des Almohades*, p. 15 du texte, ou p. 19 de la traduction française.



la main du seigneur, du chérif, de l'homme au pouvoir insigne, de Aboû *l-H'asan 'Alî* ben Moh'ammed, Eç-Çak'allî, el-H'asanî. Il dit : « Voici la prière que vous adresse la plus chère parmi vous des créatures de Dieu, 'Alî eç-Çak'allî ; donnez-leur et soyez-leur agréables, afin d'obtenir la bénédiction du pôle des pôles, le cheik Sîdi 'Abd el-K'âder el-Djîlânî ; que Dieu ne nous enlève pas ses bénédictions ; louez-le, exaltez-le pour le don qu'il vous a fait ».

Nous possédons également un autre écrit de même nature, composé par le cheykh Rid'wân sur la dignité de nos ancêtres et adressé par lui à certains secrétaires du gouvernement pour les éclairer à ce sujet. Il commence par dire qu'il a entre les mains ce que leur avait écrit à ce sujet le prince des croyants, Aboû l-'Abbâs el-Mançoûr, ainsi que Mouley ech-Cheykh ; il ajoute ensuite : « En effet, ils sont véritablement nobles, cette vérité est publique et connue partout ». Cela a été écrit par le cheykh K'aççâr, et Sîdî Rîd'wân y ajouta de sa main : « Dicté et écrit par ordre du serviteur de Dieu Rîd'wân ben 'Abd Allah, que Dieu répande des grâces dans son cœur. Amen ! ».

Nous possédons d'autres témoignages écrits semblables à ceux qui précèdent. Je n'ai cité ces derniers qu'à cause de la grande autorité de Sîdî Rîd'wân et pour attirer sa bénédiction sur ce livre. Et Dieu seul connaît la vérité : vers Lui tout retourne et tout finit. — Sîdî Rid'wân mourut en l'année 991 (25 janvier 1583). Le cheykh El-K'aççâr mourut en l'année 1011 (21 juin 1602). Le k'âd'î H'omaydi monrut en l'année 1003 (16 septembre 1594) ; il avait été k'âd'î pendant plus de trente ans.

## Histoire de Aboû 'Abdallah Moh'ammed, ancêtre de l'auteur. — Ses trois fils.

Ce Sîdî Aboû 'Abd-Allah Moh'ammed, habitant Fez, est un des piliers de sa généalogie, et est mentionne

dans les deux actes, je veux dire dans l'acte dressé dans la Péninsule, et dans celui dressé à Fez. C'est lui qui est nommé le dernier dans la généalogie du second acte, comme le père de son grand-père est le dernier nommé dans le premier acte; ce que nous avons déjà remarqué. Nous avons voulu rappeler ce détail ici afin de mettre de l'ordre dans ce que nous avons dit à son sujet.

Nous allons parler maintenant des qualités et des titres que nous lui connaissons et qui sont à son honneur.

Son nom était (Aboû) *'Abd Allah Moh'ammed*, fils de son homonyme Sîdî 'Abd Allah Moh'ammed fils de Sîdî Aboû l-Kheyrât Sa'ad, fils de Sîdî Aboû l-'Abbâs Ah'med, fils du cheykh, du savant, de l'homme instruit, du modèle Aboû 'Abdallah Moh'ammed, fils de Sîdî Aboû l-H'asan 'Alî, fils du jurisconsulte, du bon, du pieux, qui habitait près du temple de La Mecque, Sîdî Seyf ed-dîn Aboû l-'Abbâs Ah'med, fils du pieux, de l'ascète Cheref ed-dîn Aboû 'Abdallah Moh'ammed, fils de l'imâm, du cheykh, de l'excellent Sirâdj ed-dîn Aboû Ish'âk' Ibrâhîm, fils du cheykh des cheykhs et du pôle des pôles Moh'y ed-dîn Aboû Moh'ammed *Sîdi 'Abd el-K'âder el-Djilâni*, dont les ancêtres ont été mentionnés plus haut.

L'on compte deux ancêtres entre Sîdî Moh'ammed, mentionné dans l'acte rédigé à Fez, et Moh'ammed ben Sa'ad. Entre celui-ci et Sîdî 'Abd el-K'âder, l'on en compte neuf. Et entre Sîdi Moh'ammed, celui qui vint s'établir à Fez, et Sîdî'Abd el-K'âder, il y a douze générations; le nombre total, jusqu'à Sîdî 'Abd el-K'âder, s'élève à treize générations.

J'ai réuni leurs noms dans des vers du mètre basît', et j'ai dit: « Quatre Moh'ammed, puis Sa'ad, puis trois Ah'med; ensuite Moh'ammed suivi d'Ali, d'Ah'med, de Moh'ammed, d'Ibrâhîm, et du cheykh leur ancêtre, roi de tous les saints ».

Dans cette liste il y a deux noms qui sont répétés



plusieurs fois de suite; d'abord Moh'ammed qui est répété quatre fois, ensuite, après Sa'ad vient Ah'med qui est répété trois fois de suite. Tel est le compte exact des noms tel que nous le trouvons dans le second acte et dans le premier.

Dans le premier acte, avant Ah'med fils de Cheref ed-dîn, on place un autre Ah'med. Mais je ne l'ai pas mis dans ma liste, parce qu'il manque dans le second, et que dans le premier acte il est répété avec le même nom, le même prénom, le même sobriquet. — En dehors de ce nom, tous sont d'accord sur cette chaîne généalogique, nom par nom, et lettre par lettre, ainsi que nous l'avons dit. Car il ne faut accorder aucune confiance à ce qui est écrit dans des actes de mariage, dans lesquels l'on ajoute ou l'on retranche des noms.

On a souvent à déplorer la négligence de ceux qui rédigent des actes (اهل التوثيف), lesquels ne font pas assez d'attention et ne contrôlent pas suffisamment. Souvent ils changent des noms, ou en ignorent la valeur, et négligent de désigner les titres et les épithètes; les autres acceptent ce qu'ont dit ces derniers sans aucune méfiance et sans remonter aux sources pour découvrir la vérité avec certitude. Ils transcrivent des généalogies sans se livrer à aucun calcul, sans se préoccuper des noms qui sont répétés plusieurs fois de suite, ou qui reviennent en plusieurs endroits; car, en effet, cela n'a pas à leurs yeux la valeur d'un témoignage quand il s'agit de stipuler une dot. Souvent ils changent le nom de celui en faveur de qui, ou contre lequel on témoigne, ainsi que je l'ai remarqué plusieurs fois moi-même, et que me l'ont rapporté ceux qui ont été témoins de ces changements. Une première erreur en entraîne une autre après elle, et produit un dommage qui dépasse l'endroit où elle a été commise, et c'est ainsi que se trompent ceux qui acceptent des dires sans contrôle.

Un contemporain, dans un ouvrage où il parle incidem-

ment de la généalogie des nobles, cite une liste généalogique copiée par lui dans deux contrats de mariage passés entre des membre de notre famille. Or cette liste contient une omission et deux ou trois divergences, provenant de ces actes transcrits par lui. Ces divergences ont la même cause que nous venons d'indiquer : l'absence de recours aux sources que nous avons consultées pour notre ouvrage.

Moi-même j'ai découvert dans les généalogies de certains nobles dont l'origine est parfaitement établie, des divergences provenant de leurs actes de mariage, et produites par les causes indiquées plus haut ou d'autres semblables. Je me suis mis à faire d'actives recherches, jusqu'à ce que j'aie rencontré ces mêmes généalogies dans l'un des auteurs sérieux antérieurs à ces actes de mariage. Leur lecture a dissipé mes doutes, et j'ai constaté avec évidence que ces erreurs s'étaient dans la suite glissées dans ces actes, par la négligence des copistes. C'est pour cela que les traditionnaires exigent la collation de ce qu'ils ont recueilli sous la dictée ou oralement, comme condition préalable à la transmission. C'est l'opinion de Ech-Châfa'î et d'Yah'ya ben Aboû Kathîr, qui ont dit : « Celui qui écrit sans avoir contrôlé, ressemble à celui qui s'engage dans un désert sans s'être ménagé un lieu de refuge ». Que cet avis nous serve pour nous faire prendre garde d'oublier ce travail de comparaison ou de jamais le négliger. Dieu connaît sûrement la vérité.

Quant à ceux de notre famille qui habitent Fez et descendent de notre ancêtre, Aboû 'Abdallah, lequel vint résider dans cette ville, nous les connaissons parfaitement, non seulement à cause de la proximité du temps où ils ont vécu et des témoignages que nous en ont donnés nos pères, mais aussi par la lecture des actes de mariage où se trouve relatée leur généalogie et par les rescrits royaux qui ont été rendus autrefois. Ces rescrits renferment leur nom et celui de leurs ancêtres ; ils leur



conféraient des pensions royales ou des délégations sur le Trésor, où ils étaient inscrits pour de hautes payes ; nous en possédons plus d'une vingtaine. Le texte qui est dans nos mains porte que tous sont inscrits dans ces bureaux. Mais il y manque tel ou tel nom intermédiaire entre notre ancêtre venu ici et l'époque actuelle. A la fin et à droite on voit l'attestation de deux notaires avec leur paraphe ; ils affirment la vérité de ce qui est écrit et disent avoir pris connaissance des actes de mariage et des rescrits d'où ils ont tiré la preuve de leur assertion. Ces signatures ont été données sur requête en l'année 1085 (7 avril 1674) et sont suivies de celle du *nak'ib* de l'époque (نقيب الوقت), le Sîd Aboû Moh'ammed 'Abd el-K'âdir ben 'Abd Allah, nommé plus haut, qui dit : « La noblesse des seigneurs et imâms plus haut mentionnés, est connue partout et est célèbre en tout lieu ; tous les savants de notre temps sont unanimes à le proclamer, sans que personne les contredise au sujet de leur origine ».

Cet ancêtre, plus haut mentionné, arriva à Fez, ainsi que nous l'avons dit, à la fin du neuvième siècle (vers 1494), sous la dynastie des *Beni Merîn* (بنى مرين) du temps des Beni Wat't'âs (بنى وطّاس) et sous le règne du premier de leurs rois, le Sultan Aboû 'Abdallah Moh'ammed Ech-Cheykh, fils du vizir Aboû Zakariya Yah'ya ben Zyân el-Wat't'âsî.

A son arrivée il s'établit au camp du Zendjfour (minium زنجفور) du côté de la porte El-Djeysa (باب الجيسة). Il séjourna à Fez jusqu'aux environs (حدود) de l'année 905 (8 août 1499). Je n'ai pas trouvé la date de sa mort. Il fut enterré hors de la porte El-Djeysa, dans le cimetière situé à droite de la route qui va à la porte El-H'amra (الباب الحمراء) ; celle-ci se trouve près du Jardin de la Négresse (جنان الخادم). Dans ce même cimetière furent enterrés, dans la suite, tous ses fils et ses petits-fils. Ce fut leur premier cimetière.

Il laissa trois enfants. Le premier s'appelait comme lui Aboû 'Abd Allah Moh'ammed ; il était l'aîné et connaissait l'art de travailler la soie. Il mourut au commencement de l'année dix-sept du dixième siècle (917 — 31 mars 1511) et fut enterré près de son père dans le cimetière dont nous avons parlé.

Le second des enfants s'appelait Aboû' l-'Abbâs Ah'med, il était commerçanl. Il vivait encore au mois de Redjeb de l'année 1010 (2 juillet 1601). Il fut enterré dans le cimetière de son père. Je n'ai pas trouvé la date de sa mort.

Le troisième, et le plus jeune des trois, était Aboû Fâres 'Abd el-'Azîz ; il leur survécut à tous, à cause du grand âge auquel il parvint. Dans sa jeunesse il exerça le métier du travail de la soie ; par la suite il se livra au commerce. Enfin, dans sa vieillesse il abandonna ces deux métiers. C'était un homme bon, pieux, dont on recherchait la bénédiction, jouissant d'une excellente renommée, digne et respectable. Il mourut en l'année 1029 (8 déc. 1619) et fut enterré dans le même cimetière en dehors de la Porte El-Djeysa. Après son décès, le cheykh, l'imâm, le très-savant, le grand k'âd'î de Fez (قاضي الجماعة) qui s'appelait 'Aboû l-K'âsim ben Moh'ammed ben Aboû en-Na'îm el-Ghassânî, el-Gharnât'î, mort en 1032 (5 nov. 1622), fit convoquer tout le monde à ses funérailles, afin de rendre honneur à son rang, et d'obtenir la bénédiction de Sidnâ 'Abd el-K'âder el-Djîlânî. Le crieur public alla dire sur les places : « Que celui qui veut assister à l'enterrement du descendant de Sîdî 'Abd el-K'âder el-Djîlânî, vienne à telle heure ». Il y eut une très nombreuse assistance dans laquelle on remarquait le cheykh, l'imâm, le savant, l'homme instruit des choses de Dieu, Aboû Moh'ammed Sîdî 'Abd er-Rah'mân ben Moh'ammed el-Fâsî. A son retour des funérailles, ayant rencontré le cheykh Aboû l-K'âsim ben Aboû en-Na'îm mentionné plus haut, il le remercia beaucoup de ce qu'il venait de faire et lui dit : « Il n'y a que des hommes



(dignes de ce nom) qui sachent reconnaître le mérite des hommes (لا يعرف الناس الا الناس) ». Il ajouta que leur cheykh El-K'âççâr reconnaissait les prérogatives de ces nobles, et leur rendait tout l'honneur qu'ils méritaient. Il termina en disant : « Nous mêmes nous devons l'imiter et soutenir leurs droits ».

## Aboû 'Abdallah Moh'ammed, grand'père de l'auteur

Sîdî Aboû 'Abdallah Moh'ammed laissa trois enfants dont l'aîné portait, comme lui, le nom de Sîdî Aboû 'Abdallah Moh'ammed. C'était un légiste, un homme pieux et juste, aux relations agréables, de très bon caractère, d'une conduite exemplaire ; il était religieux, fidèle, courageux, modeste, compatissant, miséricordieux, craignant Dieu, éloigné du péché, d'un rang très distingué. C'était l'un des amis de Sîdî Rid'wân, et l'un des visiteurs les plus assidus du pôle Sîdî 'Abd es-Salâm ben Machîch. Il le visita trente-deux fois, une fois chaque année. Il n'eut d'autre métier que celui de rendre des témoignages (تحمل الشهادة). Les gens venaient à la porte de sa maison lui demander de consigner leur témoignage. Il mourut vers (حدود) l'année 1043 (8 juillet 1863), âgé de 90 ans, et fut enterré en dedans de la Porte El-Fotoûh' (باب الفتوح), vis-à-vis de la tombe de Sîdî Aboû Khezer (ابو خزر).

Il avait quatre frères : Moh'ammed, l'aîné, El-K'âsim, 'Abd el-'Azîz et 'Abd er-Rah'mân. Tous étaient nés avant lui ; et aucun ne laissa d'enfants.

## Aboû 'Abdallah Moh'ammed, père de l'auteur

Ce Sîdî Moh'ammed eut pour enfant Sîdî Aboû 'Abdallah Moh'ammed, lequel est notre père. Celui-ci était doue

de courage, d'amour de Dieu, de force de volonté, de droiture de jugement, il avait un bon caractère. Une preuve de la douceur de son caractère c'est ce qui lui arriva, et qui occasionna un de ces prodiges émanant de Dieu, en faveur des membres de notre race, surtout quand tout secours leur fait défaut.

On raconte qu'un jour il était assis dans un chemin, lorsque vint à passer un homme qui avait de la haine pour l'un des amis de notre père. Passant près de lui, il l'interpella en termes inconvenants et l'injuria, pendant que mon père baissait la tête et gardait le silence, tandis que l'autre, sûr d'avoir le dessus et d'être soutenu, n'épargnait rien. Ensuite cet homme injuste s'en alla. Mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'un malfaiteur tomba sur lui à l'improviste, sur la route, et lui porta un coup de poignard qui lui mit les intestins à découvert. La promptitude du châtiment dont il était frappé, lui fit reconnaître que cela lui arrivait à cause de sa conduite envers le chérif. Il s'écria : « Ceci ne m'arrive qu'à cause de ma conduite envers un tel ». Il se hâta d'aller trouver des notables chorfa et les pria de se rendre auprès de celui qu'il avait offensé, d'intercéder pour lui et d'obtenir son pardon pour l'amour de Dieu. Et ce dernier lui pardonna.

Il était, de sa nature, compatissant et miséricordieux. A ce propos, il faut raconter ce qui arriva après sa mort. Ce fait montre la protection que Dieu accordait à cet homme et à sa famille, alors même que ses membres ne sont pas de grands saints.

Étant sur le point de mourir, il recommanda de payer les dettes qu'il avait contractées, et désigna ses créanciers. Après sa mort on les paya. Or il se présenta, quelque temps après, un de ses familiers, qui avait été à son service ; il se nommait 'Alî ben Ibrâhîm El-H'asanawî. Il dit qu'il restait encore une dette de son maître à payer et donna le nom du créancier, affirmant avoir été seul requis, au cours de la dernière maladie,



pour témoigner de cette dette. L'exécuteur testamentaire crut à sa parole et paya la somme.

Mais notre mère, chargée avec ce dernier d'exécuter le testament, s'y opposa, disant que cet homme mentait et que jamais il n'était entré seul près du malade. Elle ajouta que le défunt lui avait assuré n'avoir plus aucune dette en dehors de celles qu'il avait reconnues. Sa douleur était grande à la vue de ce mensonge.

Peu après elle vit en songe son mari, dans une chambre de la maison. Aux murs il y avait deux épées tranchantes suspendues ; lui, tenait à la main une serpette en fer aiguisée. étincelante. Il avait retroussé ses habits, et d'un ton plein de colère il s'écria à haute voix : « Où est 'Alî ben Ibrâhîm ? appelez-le moi et qu'il répète ce qu'il a dit. » Il partit ensuite pour le frapper et arriva à Djeza-ben-'Amir, lieu où habitait cet homme. — Ma mère se réveilla à ce moment et raconta ce qu'elle avait vu.

Deux ou trois jours après, cet homme était assis dans une boutique et mangeait du pain avec du lait, lorsque tout à coup il s'écria : « Malheur à moi ! » Il venait d'être frappé à la tête. Il tomba aussitôt évanoui : le lait lui sortait par le nez. On le transporta à sa maison dans cet état, et il expira le jour même. Ainsi cette vision s'était réalisée aussi rapidement que le jour paraît, le matin : et tous virent avec quel soin Dieu protégeait ce descendant de la famille du Prophète.

J'ai entendu raconter, je ne sais combien de fois, cette histoire à notre mère, qui ne cessa de la rapporter depuis le jour où ce fait était arrivé ; elle le répétait toujours avec un grand étonnement. La mort subite de cet homme est célèbre et connue de tous.

Le métier de notre père était le travail de la soie. D'abord il la tissait lui-même de ses mains ; dans la suite il prit des ouvriers qui travaillaient sous ses ordres.

Souvent il était occupé à donner son témoignage à la porte de sa maison, où on venait le trouver pour cela.

Il naquit au mois de redjeb, l'an 1028 (19 déc. 1618), un an avant la mort de son grand-père maternel, Sîdî 'Abd el-'Azîz; il mourut au mois de redjeb, l'an 1062 (14 déc. 1651), à l'âge de 34 ans. Il fut enterré en dedans de la porte *El-Fotoûh'*, près du tombeau de Sîdî Moh'ammed ben 'Abbâd. C'est le cimetière de toute la famille.

Et-T'ayyeb avait un frère nommé Mohammed el-'Arbî, lequel mourut du vivant de son père Sîdî Moh'ammed, ainsi qu'un jeune enfant qu'il avait. Il n'a donc pas laissé de postérité.

## Ses deux fils Aboû 'Abd Allah et 'Abd es-Salâm, l'auteur de cet ouvrage

Aboû 'Abd Allah et-T'ayyeb eut deux enfants du même lit, et n'en eut point d'autres : l'aîné, Aboû 'Abd Allah Moh'ammed, surnommé El-'Arbi, né le 6 redjeb 1056 (17 févr. 1656) et *'Abd es-Salâm*, l'auteur de cet ouvrage, né, au moment de la prière du vendredi, le 10 çafar 1058 (27 janv. 1648). Ils sont encore en vie à cette époque, c'est-à-dire en çafar 1089 (23 févr. 1678). Ils n'ont d'autre occupation que l'étude de la science : ils la méditent, cherchent à en tirer profit et à en faire profiter les autres (que Dieu soit avec eux!).

## Sidî Aboû l-'Abbâs Ah'med, deuxième fils de l'ancêtre venu à Fez, et ses descendants

Sîdî Aboû l-'Abbâs Ah'med, le deuxième des trois frères, laissa Sîdî Aboû l-H'asen 'Alî. Il était commerçant. Il mourut de la peste, à Marrakech, l'an 1010 (2 juillet 1601). Son corps, transporté à Fez, y fut enterré en dehors de la porte *El-Djeîsa*, dans le cimetière de famille.

*Sidî 'Alî*, dont nous venons de parler, laissa Sîdî Aboû



Moh'ammed 'Abd el-K'âder; il n'eut pas d'autre enfant. Ce dernier était religieux, réservé, détaché du monde; il se contentait de peu; doué d'un bel extérieur, il était d'un commerce agréable, juste et conciliant. Il s'employait à donner son témoignage, en qualité de notaire. Né l'an 1009 (13 juillet 1600), il mourut en redjeb 1065 (11 nov. 1654) et fut enterré dans le cimetière de sa famille, en dedans de la porte El-Fotoûh', près du cheykh Ben 'Abbâd.

Sîdî 'Abd el-K'âder laissa deux enfants. Ce sont : le remarquable, le célèbre, le savant, le chroniqueur Aboû l-H'asan *'Alî*, surnommé 'Allâl; il était l'aîné; il naquit la veille du 1er ramd'ân, l'an 1028 (18 déc. 1618). L'autre était le jurisconsulte, le remarquable, le très cher, l'excellent, le religieux, le pèlerin, le très juste, le littérateur, le prosateur, l'homme au bon caractère et aux actions éclatantes *Aboû l-Afd'âl* nommé aussi Aboû l-'Abbâs *Ah'med*. Il reçut le nom de Aboû l-Afd'âl (l'homme vertueux) du cheykh Aboû l-Takhçîç el-Wafâï (ابو التخصيص الوفاي), des Beni Wafâ, lorsque, allant en pèlerinage, il se rendit à Miçr (Caire), en 1083 (30 avril 1678). Il naquit au mois de chawâl, l'an 1005 (26 août 1596).

Ces deux frères sont les enfants du même père. La mère d''Allal, l'aîné, est la sœur de mon père; et la mère du second est la sœur de ma mère. Tous deux sont encore en vie (Dieu les conserve!). Ils avaient un autre frère, nommé Moh'ammed, lequel mourut du vivant de son père Sîdî 'Abd el-K'âder, ainsi qu'un jeune enfant qu'il avait eu. Il n'a donc pas laissé de postérité.

Sîdî *'Allâl* a eu cinq enfants qui sont encore en vie. Ce sont : le pur, l'homme remarquable, au caractère agréable, Sîdî Aboû 'Abd Allah *Moh'ammed*, l'aîné des cinq, né au mois de redjeb 1058 (27 janv. 1648). — Le jurisconsulte, Sîdî Aboû l-'Alâ *Edris*, né au commencement de çafar 1062 (14 janv. 1652); ces deux enfants étaient de la même mère — Aboû Sarh'ân *Mas'oûd*, né le 3 çafar, l'an 64 (1064 — 22 nov. 1653); Aboû Moh'ammed

'Abd el-K'âder, en 65 (1065 — 11 nov. 1654), le lendemain de la fête de la Rupture du Jeûne ; ces deux sont aussi frères de père et de mère; le cadet, Moh'ammed (avec *d'amma* sur le premier *mîm*), né le 6 redjeb second (1) (ذي الاخرة, c.-à-d. Cha'bân), l'an 1080 (1er juin 1669). Ce dernier était leur frère de père (que Dieu les protège tous !).

## Sîdî 'Abd el-'Azîz et ses descendants

Sîdî 'Ab el-'Azîz, le dernier des trois fils [de l'ancêtre venu à Fez], laissa Sîdî Aboû Sarh'ân *Mas'oûd*. Celui-ci était un homme vertueux, excellent, remarquable, de caractère agréable, doué d'un bel extérieur et de la marque prophétique. Il était commerçant, et généreux. Il mourut vers l'année 1042 (20 juillet 1632) et fut enterré en dehors de la porte El-Djeïsa, dans le cimetière de famille.

Ce *Sîdî Mas'oûd* laissa Sîdî *T'âhir*, homme jurisconsulte, illustre, doué d'un esprit pénétrant, juste, de bon caractère, fournissant son témoignage en qualité de notaire. Ayant une grande habileté, il réussissait dans les métiers manuels et arrivait, sans avoir jamais appris, à fabriquer maints objets de ses mains. Il mourut en djoumâda II, l'an 1062 (14 déc. 1651), et fut enterré en dedans de la porte El-Fotoûh', dans le cimetière qui est situé près de Sîdî Abou Zeid el-Hormayzî. Ce cimetière, qui appartenait d'abord au cheykh El-K'aççâr, est maintenant connu de tous comme nous appartenant à nous *K'âdriytes*.

Sîdî *T'âhir* eut deux enfants, de la même femme, laquelle s'appelait la dame *'Arbîa*, fille du cheykh Sîdî Moh'ammed el-K'aççâr. Ces enfants étaient *Mas'oûd* et *Aboû T'âlib*. Ils moururent tous deux du vivant de leur père, et ni eux ni leur père ne laissèrent de postérité.

(1) رجبان les deux redjeb, c.-à-d. redjeb et cha'bân.



## Les descendants actuels de ces trois fils du premier ancêtre

Il resta à Fez trois branches, issues de notre premier ancêtre venu s'établir en cette ville. Elles descendent chacune de l'un des trois enfants qu'il a laissés. L'une d'entre elles, les *Oulâd 'Abd el-'Azîz*, s'est éteinte en l'année 1062 (14 déc. 1651). Les deux autres existent encore.

La première de ces deux branches est celle des *Oulâd Moh'ammed*. Elle compte en ce moment deux de ses membres en vie. La deuxième branche, celle des *Oulâd Ah'med*, compte sept membres vivants. Ce qui fait en tout neuf membres survivants en ce mois de çafar 1089. Ce sont : El-'Arbî et *'Abd es-Salâm*, tous deux fils d'Et-T'ayyeb ; 'Allâl et Ah'med, tous deux fils d''Abd el-K'âder, et les enfants d''Allâl : Mohammed, Edrîs, Mas'oûd, 'Abd el-K'âder et Moh'ammed le Jeune.

J'ai réuni ces noms dans deux vers du mètre *t'awîl*, et j'ai dit :

« Aujourd'hui survivent : 'Allâl, Ah'med, 'Arbî, *'Abd es-Salâm* son frère ;

» Moh'ammed, Edrîs, et puis Mas'oûd, Moh'ammed, et 'Abd el-K'âder, qui tous sont en vie à cette date. »

Postérieurement à l'époque où j'écrivis ces vers, est mort Mas'oûd, mentionné dans le deuxième. A son sujet, j'eus une vision, qu'il n'y a pas de mal à rapporter. La voici : Quelques jours après sa mort, je le vis une nuit, en songe ; il était content et avait le visage épanoui et souriant. Il avait des habits blancs et propres ; quelques-uns étaient neufs. Je l'interrogeai sur le sort qui lui était échu en l'autre vie, car je craignais pour lui, à cause de la conduite qu'il avait tenue pendant sa vie. Dans sa jeunesse, en effet, il s'était montré fort léger et

très étourdi, commettant beaucoup d'actions défendues, sans s'occuper de ce qui pouvait lui être utile. Comprenant le sens de ma question et devinant mes sentiments, il me fit cette seule réponse : « Que peut-il y avoir, puisque je me suis trouvé chérif ? » Ces seules paroles suffirent à me faire tout comprendre. Je me réveillai en louant Dieu de cette bonne nouvelle et de la condition où il se trouvait.

## Explications sur la généalogie de l'auteur et les généalogies en général

Entre nous deux, je veux dire mon frère El-'Arbî et moi *'Abd es-Salâm*, et notre ancêtre Aboû 'Abd Allah qui vint à Fez, il y a trois générations ; tandis qu'entre ce même ancêtre et la branche éteinte, ainsi qu'entre le même et nos parents, les *Oulâd 'Allâl*, il y a quatre ancêtres. Nous sommes donc rattachés à lui par un lieu plus solide, puisque nous comptons un ancêtre de moins dans notre généalogie.

Cette constatation se présente dans les généalogies. on en trouve même de plus extraordinaires.

Ainsi en est-il actuellement pour les fils du saint, du savant, du grand Sîdî Moh'ammed ben Moh'ammed Ma'an (معن) surnommé Ibn 'Abd Allah, lequel vint se réfugier dans le quartier El-Mokhfia, sur le territoire de Fez des Andalous. Or, entre lui et son fils le savant en religion Sidi Ah'med, il n'y a aucun intermédiaire, tandis qu'entre les autres descendants actuels et le susnommé Sîdî Moh'ammed il y a deux intermédiaires.

La même différence existe dans la généalogie du nakîb de l'époque Sîdî Aboû Moh'ammed *'Abd el-K'âder* et celle de ses deux frères Sîdî *el-'Arbî* et l'unique, le premier l'excellent, le pieux Aboû Moh'ammed *'Abd Allah* El-Housni el-Djoût'î, el Miknâsî, quand on la compare à la généalogie de leur oncle *Sîdî l-H'asan*.



Car entre eux et leur aïeul, le saint, le savant dans la science de Dieu, Sîdî Ah'med ech-Cheyba, la même chose se produit. En effet les trois premiers, bien qu'étant de la même époque que leur oncle Sîdî el-H'asan, comptent un ancêtre de plus entre eux et leur ancêtre commun. En effet, Sîdî 'Abd el-K'âder et son frère sont les enfants de *'Abd Allah* ben *Moh'ammed*, ben *'Abd el-K'âder*, ben *'Abd el-Wâh'id*, ben Ah'med ech-Cheyba. De son côté Sîdî el-H'asan est le fils de *Ah'med*, ben *Moh'ammed*, ben *Ah'med ech-Cheyba*. L'on donne à ces deux groupes de descendants les noms de *t'arif* (طريف) et de *k'o'dad* (قعدد). On appelle *t'arif* le groupe qui compte le plus de générations entre lui et l'ancêtre commun ; tandis que le nom de *k'o'dad* désigne le groupe qui est séparé du même ancêtre par un nombre moindre de générations.

Aboû Dherr el-H'achnî (ابو ذر الخشني) a dit : « Le cas le plus extraordinaire que l'on cite à ce sujet est celui de Yezîd ben Mo'âwiâ qui vécut et dirigea le pèlerinage en l'an 50, et de 'Ebd eç-Çamed ben 'Alî qui le dirigea en 150. Or, le même nombre de générations les sépare de leur ancêtre commun 'Abd Manâf, bien qu'il y ait entre les deux, cent ans de différence. En effet, Yezîd est fils de Mo'âwiâ ben Aboû Sofiân ben H'arb ben Omeyya ben 'Abd Manâf. De son côté 'Abd eç-Çamed est fils d'"Alî, ben 'Abd-Allah, ben 'Abbâs, ben 'Abd el-Mott'alib, ben Hâchim, ben 'Abd Manâf : en tout cinq générations. Cependant il y a entre eux deux, quand ils remplirent cet office, une différence de cent ans. » Fin de la citation. — Cela veut dire, que si l'on compte les cent ans qui séparent Yezîd d'"Abd eç Çamed, on trouverait trois générations selon l'évaluation ordinaire. On attribuerait ainsi à la généalogie d'Yezid, trois générations de plus qu'à celle d'Abd eç-Çamed.

Si, de ceux qui vivent à notre époque, nous remontons à notre premier ancêtre 'Abd Allah, en passant pa notre seigneur et maître 'Abd el-K'âder el-Djîlânî, nous

trouvons seize générations entre nous et Sidi 'Abd el-K'âder ; et entre de dernier et notre premier ancêtre qui est à l'origine de l'arbre généalogique on en compte onze, ainsi que nous l'avons vu dans l'énumération de ses ancêtres. Entre notre époque et Fat'ma, la fille de l'Envoyé de Dieu, et 'Alî, il y a en tout vingt-huit générations, qui est le nombre qu'on trouve ordinairement dans les généalogies *h'assanites* que nous avons consultées à cette époque. J'ai même trouvé dans ces écrits le nombre de vingt-neuf et de trente et un ; chez quelques-uns on trouve le nombre de vingt-six. En résumé, de notre époque à celle de notre souche généalogique l'on trouve de vingt-six à trente et une généalogies.

Le cheykh El-K'aççâr dit que la généalogie d'El-H'ouseyn (au diminutif) compte une ou deux générations de plus que celle de H'asen. Cela est transcrit d'après lui dans le *Mir'at* (المرآت) ; et cet excédent est possible dans les choses courantes. Ces deux généalogies par ailleurs ne présentent aucune différence.

Ibn Khaldoûn a établi une règle pour vérifier le nombre des générations quand on connaît le nombre des années. Il dit dans ses Prolégomènes (مقدمة) qu'il faut compter trois générations pour cent ans. Si les années correspondent au nombre de générations, le calcul est juste et la généalogie exacte; dans le cas contraire, il y a erreur.

En calculant d'après cette règle, l'on trouve que la généalogie des *chorfa* comprend trente-trois générations, à peu près, c'est-à-dire que ce nombre est de peu supérieur ou inférieur au nombre réel.

Il est évident qu'il n'est pas absolument nécessaire de mettre trois générations, tous les cent ans, d'une manière effective. Le but de cette règle est que le nombre des ancêtres corresponde au nombre des années, en comptant trois ancêtres tous les cent ans, d'une manière générale, bien que, par exception, il n'y en ait par exemple, que deux dans cent ans, ou bien qu'il y en



ait quatre. On compte habituellement trente générations pour mille ans. Il n'arrive pas toujours, il est vrai, que dans chaque période de cent ans, comprise dans mille ans, il n'y ait que deux générations, ou qu'il y en ait quatre. Au contraire, il arrive dans mille ans que des périodes de cent ans comprennent deux générations, et que d'autres en comprennent davantage ; et c'est même ce qui arrive d'ordinaire. Souvent même, il n'y a que deux générations en cent ans, pendant plusieurs siècles de suite.

Il est donc préférable d'admettre, comme règle générale qu'il y a trois générations par siècle, et c'est là le maximum ; tandis que le minimum est de compter deux générations par siècle. Cela ne concorde cependant pas d'une manière absolue avec tous les arbres généalogiques.

J'ai rencontré les deux cas dans plusieurs généalogies *h'assanites*, ainsi que dans celle des chorfa de Sedjilmâsa, célèbres partout, et connus de tous.

Entre leur ancêtre, Sidi *El-H'asan*, qui vint au Maghrib, et entre l'Envoyé de Dieu, il y a dix-huit générations, et entre le même H'asan et ses descendants actuels il y en a neuf, ou dix selon d'autres. Or, depuis l'époque de son arrivée au Maghrib, jusqu'au premier échelon de l'arbre généalogique, il s'est écoulé un peu plus de six cent cinquante ans, et depuis son arrivée jusqu'à présent, environ 450 ans. Si nous divisons le premier nombre de générations, par la première période d'années, nous obtenons trois générations tous les cent ans, ce qui représente le nombre le plus fort, comme nous l'avons dit ; il reste, en plus, les cinquante années du premier ancêtre. Si nous divisions le dernier nombre de générations par la dernière période d'années, nous obtenons deux générations tous les cent ans, et il reste une génération, soit une période de cinquante ans, ce qui complète le nombre indiqué. Et ce dernier cas représente le plus petit nombre, comme nous l'avons dit.

La même chose se produit dans la généalogie de Sîdî 'Abd es-Salâm ben Machîch. Car entre lui et l'Envoyé de Dieu on compte quatorze échelons, lui étant le quinzième. Or, il mourut vers six cent vingt ou peu après. Si l'on divise par quinze le nombre de six cents ans, l'on trouve neuf générations pour les trois cents premières années, soit trois par siècle, et pour les trois cents dernières, on trouve six générations, soit deux par siècle. Ceci est un calcul approximatif, car il est possible que dans un siècle il y ait deux générations, et que dans le suivant il y en ait trois, ou autrement. Entre le même 'Abd es-Salâm et quelques uns de ses descendants l'on compte douze échelons, qui occupent une période de quatre cents ans moins trente, de manière que l'on trouve dans cent ans trois générations, plus une génération qui n'est pas encore complète. D'après certains auteurs, il y aurait encore moins de générations dans cette même généalogies.

Si l'on étudie le nombre des générations dans la généalogie de notre seigneur 'Abd el-K'âder, l'on trouve le minimum d'ancêtres, sauf pour une période. En effet, entre lui et l'Envoyé de Dieu, il y a selon ce qui précède onze générations; l'on se rappelle qu'il mourut l'année 561. Sur ce temps, cinq cents ans s'appliquent à ses ancêtres. Or, dans quatre cents de ces années il y a huit générations, deux par siècle; il y a trois générations dans les cent années qui restent.

On fait la même remarque pour la période qui nous sépare de Sîdî 'Abd el-K'âder; on y constate l'application de la règle donnée par Ibn Khaldoun; dans ce dernier cas, le nombre est divisé exactement, sauf pour une partie. En effet, la majeure partie de sa vie, durant laquelle il eut des enfants, et donna naissance à de nombreuses familles, s'étend entre la fin du cinquième siècle et le commencement du sixième. Depuis le commencement du sixième siècle jusqu'à cette année 1089 (1678) il y a six cents ans moins onze ans. Pendant quatre cents ans de



cette période il y a douze échelons, trois pour cent ans et dans les autres deux cents ans moins onze, il y a quatre échelons, deux pour cent ans. Ceci s'applique à notre branche, à nous deux, mon frère El-'Arbî et moi *'Abd es-Salâm*.

Quant à la branche des *Benî 'Allâl*, elle compte une génération de plus, depuis Sîdî 'Abd el-K'âder el-Djîlânî, jusqu'à notre époque. On y compte en effet, trois générations pour cent ans, excepté pour un siècle qui en comprend deux seulement. Cette période commence nécessairement au début du sixième siècle pour arriver jusqu'à nous. C'est, en effet, au début de ce siècle que Sîdî 'Abd el-K'âder a eu tous ses enfants; et il n'est pas mort avant d'avoir vu naître ses petits enfants, qui ont étudié et ont appris le droit sous sa direction : il atteignit l'âge de quatre-vingt-dix ans, et même plus, selon ce qui précède. Il est même possible qu'il ait vu les enfants de ses petits-enfants.

### Résumé des diverses généalogies de sa famille

J'ai mis dans quatre vers, d'une manière succinte, le nom des ancêtres de notre branche à nous deux les frères El-'Arbî et *'Abd es-Salâm*, depuis son origine jusqu'à notre époque et j'ai dit :

« El 'Arbî, T'ayyeb, Moh'ammed, six (fois) (1), puis Sa'ad, puis trois (fois) Ah'med.

» — Moh'ammed, Ah'med après 'Alî. Moh'ammed, Ibrâhîm ben El-Djîlî.

» — Moûsâ, 'Abd Allah, Yah'ya le pieux, Moh'ammed, Dâoûd, Moûsa le glorieux.

» — Ensuite 'Abd Allah, Moûsâ, 'Abd Allah, enfin les deux H'asan. »

(1) *Six* et *trois* de ce vers doivent signifier que Moh'ammed est nommé six fois dans la liste, Ah'med, trois fois.

Le mot *ba'd* (après), du deuxième vers, est à l'accusatif, et est annexé au mot qui suit. — Si l'on veut commencer le premier vers par *'Abd es-Salâm*, frère de *El 'Arbî* sus-mentionné, on peut le faire sans nuire à la mesure, ni au sens.

J'ai résumé également la branche de notre oncle (parent) 'Allâl, depuis son père jusqu'à notre seigneur 'Abd el-K'âder, et j'ai dit :

« — 'Allâl, puis K'âder, 'Alî, Ah'med, quatre Moh'ammed suivent.

» — Sa'ad, puis Ah'med trois (fois) ; Moh'ammed, puis 'Alî, complètent les noms.

» — Puis Ah'med, Moh'ammed le généreux, enfin Sirâdj Ed-Dîn Ibrâhîm. »

Au premier vers le mot quatre est annexé au mot Moh'ammed qui le suit. — A la place du mot 'Allâl (علالهم) l'on pourrait mettre Ah'med (احمد) son frère, et mettre le mot *ensuite* (ثم) au lieu du *fa* (فا). — On aurait ainsi : Ah'med, ensuite 'Abdelk'âder, 'Alî (احمد ثم عبد القادر علي).

Enfin, j'ai réuni tous les membres de notre branche jusqu'à notre seigneur Moh'ammed, dans trois vers du même *t'awîl* ; j'ai imité deux vers attribués à Ibn Marzoûk', sur les ancêtres du Prophète, et j'y ai adapté les miens. Et j'ai dit :

« 'Abd es-Salâm, El-'Arbî, Et-T'ayyeb, ben Moh'ammed, ben Moh'ammed ben Moh'ammed, ben Moh'ammed, ben Moh'ammed, ben Sa'ad, ben Ah'med, ben Ah'med (1).

» Un fantôme s'est élevé au-dessus de la lumière que

(1) Ces noms correspondent chacun à la première lettre des mots qui composent le premier vers ainsi conçu :

علا . طيب . من . مجد . من . مد . مجده . مضى .
سريعا . ارتفى . وارافبه *

A l'aïn ع du premier mot correspond عبد السلام et عربي, au ط correspond طيب, etc.



leur gloire répand, puis il m'a apparu et je l'ai contemplé. J'ai une vive affection pour son rang élevé, où l'honneur succède à l'honneur. — Mon destin m'a rapproché d'une gloire très illustre, dont la beauté surpasse toute beauté et dont les vertus sont très grandes. Je me suis attaché à un intercesseur vers lequel se porte tout mon cœur ; car c'est un livre évident dont les merveilles ont captivé mon âme. Telle est la compagnie de mon âme : des hommes d'une noblesse pure — ce que j'ai saisi depuis qu'on redit la gloire de ses descendants. »

On pourrait, si l'on voulait, remplacé ce premier vers par un autre, de manière à réunir les noms de la deuxième branche de notre famille. Le vers commencerait par le nom de Ah'med.

Ce vers est le suivant : « Ibrâhîm est pour moi un bienfait qui m'est venu de mes parents : les parents du chef des hommes sont tous ses parents. »

Je n'ai pas mentionné parmi les descendants de notre ancêtre 'Abd Allah nommé plus haut, ceux qui sont mort soit jeunes, soit vieux, mais sans postérité, ni ceux, enfin, qui n'ont laissé que de rares descendants, dont il n'est pas utile de parler, ou d'écrire la généalogie. Il serait, en effet, très difficile de les connaître exactement, de même que leur postérité. Aucun document, aucun acte de mariage ne nous est resté pour nous faire connaître les plus récents, et d'autre part, les principaux chefs n'ont pas pris soin d'écrire leur histoire, et de raconter leurs bonnes actions, car cela du reste n'aurait présenté aucune utilité ni aucune importance. Je les ai donc passés sous silence dans l'arbre généalogique, dans lequel j'ai mentionné les trois branches de notre famille. Après avoir parlé des deux premières, et de leurs membres, j'ai terminé par la troisième, dont il n'existe plus de descendants, et je l'ai rattachée à l'ancêtre dans lequel se réunissent toutes les branches.

Ce dernier occupe le sommet de l'arbre généalogique et nous rattache à notre seigneur 'Abd el K'âder. J'y ai

ajouté la mention de ses plus illustres descendants, afin de réunir dans un même endroit tous ceux que j'ai nommés dans ce livre, en indiquant l'origine de toutes les branches et de tous les rameaux.

Après avoir énuméré les diverses ramifications issues de cet ancêtre, j'en ai donné au lecteur une connaissance exacte, en lui indiquant le pays qu'habitait chaque ancêtre, et l'époque à laquelle il a vécu.

Voici l'ordre que j'ai suivi : Un de nos parents, établi à Tétouan (تطاوِن), eut deux fils, dont nous avons recueilli les noms chez nos anciens : Sîdî 'Abd es-Salâm et Sîdî Aboû Ish'âk, Ibrâhîm. Je ne connais pas le nom de leur père, Ils moururent avant notre époque, sans laisser d'enfant mâle. Mais l'un d'eux eut une fille qui a laissé des descendants. Elle avait été mariée à l'illustre, au noble, à l'excellent, à l'homme agréable, digne héritier d'un nom illustre, homme de religion et de vertu, Sîdî Aboû 'Abd Allah Moh'ammed ben Moh'ammed Ed-Darrîh' (الدرّيح) surnommé El-Gharnat'î, El-Kat'âwni (Titt'âweni ?), El-Ançârî. Celui-ci est l'ancêtre de notre frère en Dieu, l'homme vertueux, aux actions élevées, aux mœurs pures, à la conduite agréable, Sîdî Aboû 'Abd Allah Moh'ammed Ed-Darrîh', lequel habite présentement Fez, au quartier El-Mokhfia sur le territoire de Fez des Andalous (1). Il alla ensuite à la Zaouïa du cheykh Sîdî Moh'ammed 'Abd Allah.

Cette femme noble est la grand'mère paternelle de ce dernier. L'ancêtre de cette femme s'était établi à Tétouan après avoir habité Fez. Je tiens d'un de nos parents, que notre ancêtre et leur ancêtre étaient venus à Fez en même temps. Dans la suite, une partie de leurs descendants s'en allèrent à Tétouan, où nous allons les voir et

(1) الفاطن ببفاس بالمخفية من عدوة باس لاندلس . Le mot عدوة ou بـرّ العدوة désignait le littoral de l'Afrique d'où les Arabes allaient faire des incursions en Espagne.



d'où eux-mêmes viennent nous voir à leur tour. Ils se rencontrent avec nous au sixième ancêtre, ainsi que me l'a expliqué un de nos anciens. Mais à cause de l'extinction de leur postérité (par les mâles) et de l'ignorance où nous sommes du nom de leurs ancêtres, je ne les ai point fait figurer dans l'arbre généalogique.

## Poème de l'auteur sur sa généalogie

J'ai mis en vers notre généalogie tout entière, sauf les descendants de Sîdî 'Abd el-K'âder, qui n'ont pas laissé de postérité et dont je viens de parler. Cette poésie en vers du mètre redjez (ارجوزة) a été composée en 1082 (10 mai 1671) ; elle renferme des choses très importantes. Elle se borne aux branches qui sont à Fez, et elle est destinée à ceux qui veulent acquérir une connaissance rapide et complète de toutes nos branches, de manière à pouvoir les citer sans hésitation.

Celui qui a besoin de son Dieu, qui est riche, 'Abd es-Salâm El-K'âdrî el-H'asanî a dit :

« Louange à Dieu qui a choisi la famille du Prophète, et lui a donné la noblesse personnelle et la noblesse de race — ensuite, salut et bénédiction avec abondance sur le Prophète et la famille des nobles. — Ceci est un poème *ordjouza*, que j'ai composé et dans lequel j'ai mis notre arbre généalogique et la mention de nos ancêtres et de nos aïeux, en remontant jusqu'aux origines — depuis notre époque jusqu'au cheykh 'Abd el-K'ader, et ensuite jusqu'au pur petit-fils du Prophète. — Leur nombre exact nous est connu, et des actes écrits les mentionnent tous. Or le nombre certain des générations qui nous séparent du Cheykh est de seize ; entre lui et le seigneur des hommes (Moh'ammed) il y a onze générations ; ce nombre est connu de tous.

» Le nombre des branches de notre famille résidant à Fez est de trois, toutes issues du même tronc.

» Notre ancêtre Moh'ammed eut trois fils : Moh'ammed, 'Abd el-'Aziz et Ah'med, ce sont les trois qu'il engendra.

» Nous, c'est-à-dire, 'Abd es-Salâm et El-'Arbî, nous formons deux branches issues de notre ancêtre Moh'ammed. Une autre branche comprend nos parents, les enfants d''Allâl, et d'Ah'med ben Ah'med, l'homme illustre.

Les descendants qui appartiennent à la branche issue d''Abd el-'Azîz ne comptent plus de survivants; en l'année 1062 (14 décembre 1651) leur race s'éteignit. — Voici l'arbre généalogique tout entier, de la racine aux branches; nous commençons par ceux qui vivent à notre époque, les pères et leurs enfants.

» Les premiers sont *'Abd es-Salâm* et El-'Arbî, fils de Aboû 'Abd Allah El'-T'ayyeb, fils de Moh'ammed, fils du glorieux Moh'ammed, fils du saint Moh'ammed.

» Viennent ensuite notre parent *'Allâl*, avec *Ah'med ;* le premier a pour fils Edrîs, Mas'oûd, 'Abd el-K'âder, et les deux Moh'ammed.

» Ah'med nommé avec 'Allâl sont fils d''Abd el-K'âder le vertueux, ben 'Alî, ben Ah'med le noble, ben Moh'ammed, le modèle.

» Le troisième est le brillant T'âher, fils de Mas'oûd l'homme aux actions d'éclat, fils du glorieux et bon 'Abd el-'Azîz, fils de Moh'ammed, le premier ancêtre.

» Ensuite vient Moh'ammed, l'ancêtre auquel se rattachent toutes ces branches et qui est fils de Moh'ammed, ben Sîdî Moh'ammed, ben Sîdî Moh'ammed, ben Sa'ad, le noble, le vertueux, ben Ah'med, ben Ah'med le puissant, fils de son homonyme Ah'med l'élevé, ben Moh'ammed, ben Sîdî 'Alî, ben Ah'med le saint, ben Moh'ammed l'élevé, ben Cheref ed-Dîn, ben Ibrâhîm aux actions glorieuses, fils de l'imâm et du pôle 'Abd Allah. ben Yah'ya le pieux, l'implorant, ben Moh'ammed, ben Dâoûd, ben Moûsa, ben 'Abd Allah, ben El-Djawn Moûsa, ben 'Abd Allah le glorieux, l'élevé, ben H'asan



second, ben H'asan, fils d''Alî et petit fils d'*Ahmed* l'envoyé de Dieu.

» Ici se termine mon poème, ici il touche à sa fin. Il a été complètement achevé le deuxième jour après la fête du sacrifice de Dhoû l-H'idjdja, de l'année 1082 (10 mai 1671). Louange au Dieu généreux et bienfaisant, pour la faveur qu'il nous a faite en nous donnant la noblesse du Prophète glorieux. Que Dieu répande sur lui ses bénédictions et son salut, tant que durera la maison glorieuse issue de sa famille. »

Voilà la fin de l'ordjoûza qui comprend quarante et un vers.

## Autre poème sur le même sujet, d'un autre auteur

Cette chaîne généalogique a été aussi mise en vers par notre ami, l'excellent, le jurisconsulte, le pur, le considérable, le lettré, l'éloquent, le meilleur des hommes, l'excellent Aboû Moh'ammed *El' T'ayyeb ben Mas'oûd* el Merînî. Il a composé cette poésie sur notre branche à nous, en commençant par ceux d'entre nous qui sont en vie, et par nous deux, moi, l'*auteur de cet ouvrage*, le pauvre serviteur Aboû 'Abdallah *'Abd es Salâm*, et mon frère, Aboû 'Abd Allah Moh'ammed *El-'Arbî*. Sa *k'acîda*, du mètre *kâmil* et en *dâl*, contient des fins d'hémistiches parfaites et semblables. Il débute par l'éloge des membres de la famille du noble Prophète ; il expose ensuite très bien ce qui fait l'objet de son poème. Que Dieu agrée son œuvre et lui fasse atteindre le but qu'il s'est proposé dans ses vers !

Voici son poème :

« La noblesse des hommes réside dans la famille de Moh'ammed, dans laquelle se trouvent des personnes honorables et d'un rang élevé. Ils sont la gloire des hommes, leur trésor, leur soutien et leur refuge au jour de la Réunion terrible.—Tous sont des gens honorables,

aux actions éclatantes et durable; des gens vertueux, dont la gloire éclatante sera éternelle. Ils dépassent la nature des choses par la considération, la valeur, l'attachement, l'affection et l'amour dont ils sont entourés. Ce que leur doivent les hommes est bien connu, et les actes d'autres qu'eux sont ignorés. Ils sont l'ornement du monde, ils sont l'éclat de sa beauté; ce sont des lumières brillantes exposées à tous les regards. Par eux la terre est embellie : ils sont comme de nombreuses étoiles qui brillent au ciel. Ils sont pour le monde des astres glorieux qui brillent au firmament; ils sont plus brillants que les étoiles brillantes. Leur amour fait obtenir aux hommes les faveurs de Dieu avec abondance. Car ils possèdent le titre d'enfants du bon et du noble, du seigneur de tous, le meilleur des serviteurs de Dieu, notre Prophète, l'Élu, celui dont l'origine est remplie de gloire et dépasse toute origine. Depuis l'époque d'Adam, son mérite n'a point diminué et jusqu'à notre époque, tous en rendent témoignage. La pureté de leur sang s'est conservée intacte, rien n'est venu la corrompre. Elle les rend semblables au soleil qui s'élève éclatant sur l'horizon, et qui ne quitte point sa place, et qui ne se voile pas. En tout pays il s'est répandu une parcelle de leur beauté; partout sont tombées leurs bénédictions et toujours elles subsistent.

» Et nous, par la grâce de Dieu, nous en avons reçu une part abondante, et Fez avec tous les unitaires a reçu une grande faveur. Parmi eux l'on compte les fils du cheykh illustre et puissant, 'Abd el-K'âder, le pôle glorieux, incomparable; troupe bien dirigée de qui ceux qui leur sont unis reçoivent protection et heureuse existence.

» J'ai exposé la chaîne de leurs descendants, qui sont de leur race sans mélange, et dont l'origine remonte à eux avec évidence, et j'ai pensé que célébrer leur mémoire bénie c'est attirer sur soi, pour toujours, leur puissante intercession.



» Je commence par mon ami, le fils d'"Abd Allah, le chef de notre époque et son flambeau étincelant; je veux dire, le considérable Moh'ammed el-'Arbî avec l'homme tout-puissant, le glorieux *'Abd es-Salâm,* les savants, les excellents, les meilleurs des hommes, les fils du noble Et-T'ayyeb, l'homme de la voie droite, fils du jurisconsulte Moh'ammed, l'asile des hommes, fils de l'honorable Moh'ammed, fils de Moh'ammed, fils de l'illustre Moh'ammed, fils de Moh'ammed, fils de Moh'ammed le très élevé, fils de Sa'ad le très-heureux. Ce dernier était fils d'Ah'med, fils d'Ah'med Chohba, fils de l'élevé, du doux, du glorieux Ah'med, fils de l'illustre Moh'ammed, fils d'Alî (عليهم), fils d'Ah'med aux grandes actions, fils de l'honorable Moh'ammed, fils du cheykh Ibrâhîm le pieux, le flambeau étincelant, fils du très saint, le pôle des pôles, l'imâm, le parfait, la montagne élevée, l'incomparable Moulay 'Abd el-K'âder el-Djîlânî, lequel surpasse tout honneur et toute gloire. Celui-ci était fils de Çâlih' et de Moûsâ (ابن صالح وموسى), fils d'"Abd Allah, fils de l'excellent Yah'ya, fils de Moh'ammed, fils de Daoûd, fils de Moûsâ, fils d'"Abd Allah El-Djawn Moûsâ le juste, fils du glorieux et pur 'Abd Allâh, fils de l'imâm Sîdî H'asan, le chef des hommes et le plus illustre d'entre eux, le fils de l'imâm 'Alî et de Fâṭ'ma qui réunit en elle les tribus nombreuses et dispersées en tout lieu, fille de l'Envoyé, l'élu, la mer abondante, le très pur, le meilleur des bommes, le glorieux, que Dieu lui donne le salut tant que durera le monde, ainsi qu'à eux! »

Ici finit le poème : il comprend trente-sept vers.

L'auteur de ces vers a retranché le *tanouïn* du mot Ah'med répété deux fois et n'a mis qu'un seul nom avec le *khafḍ'a* d'annexion, et ces deux mots forment un nom composé, selon l'habitude fréquente en arabe, lorsque cela est nécessaire; c'est une légère licence admise pour la beauté du vers.

Dans le passage ابن الامام علي, fils de l'imâm 'Alî, le ي

de علي n'est pas redoublé, mais surmonté d'un *soukoum* muet (سكون ميت) avec l'intention de faire une pause ; il a remplacé par un *ouesla* le signe de la pause ; cela est permis en poésie. Nous avons fait ces remarques bien que le sens soit clair, afin que l'on ne prononce pas selon la règle, pour ainsi briser la mesure. Dans le passage : « Je commence par mon ami, le fils d'ʻAbd Allah », le nom d'Ibn ʻAbd Allah désigne le cheykh, le saint, le grand, Aboû l-ʻAbbâs Sîdî Ah'med (fils) du cheykh, du saint, du grand, Aboû ʻAbd Allah Sîdî Moh'ammed, ben Moh'ammed, ben ʻAbd Allah, qui est ainsi connu. Que Dieu le protège et qu'il nous soit propice par ses bénédictions. Amin !

## Conclusion

Nous ne connaissons, ni nous qui appartenons à la race de Sîdî ʻAbd el-K'âder, ni aucun membre de notre branche, aucun noble qui habite cette capitale de Fez, à notre époque, sauf notre rameau issu d'Ibrâhîm, dont l'histoire est racontée dans ce livre.

## Deux fractions habitant hors de Fez

De plus, dans tout le Maghrib, nous ne connaissons pas d'autres membres de notre famille ayant la même origine que nous, sauf deux fractions (رهطين) venues s'établir dans ce pays au cours de ce onzième siècle.

J'ai jugé bon d'en parler et de les faire connaître afin d'être complet. Leur cas est intéressant, et il est très louable de l'exposer. Ainsi, chaque fraction pourra distinguer les membres qui la composent et connaître le lieu de leur habitation et l'époque de leur émigration. En désignant chacun par ses qualités propres, il sera facile de les distinguer les uns des autres, comme cela est imposé et nécessaire.



### Première fraction

La première fraction, qui est arrivée avant l'autre dans ce pays, comprend deux hommes, cousins de père et de mère. L'un habite maintenant le village de Tâçaroût (تاصروت), dans le district du djebel ʻAlam (جبل العلم) ; il s'appelle Moh'ammed. L'autre habite la ville de Tétouan et s'appelle ʻAlî. Je n'ai rien appris le concernant que dans le courant de l'année 1080 (31 mai 1669).

J'ai entendu parler de celui qui habite Tétouan par le chérif Sîdî Aboû Moh'ammed ʻAbd el-Wâh'id ben ʻAbd Allah El-Djoût'î, El-Miknâsî, frère du *nak'ib* actuel, notre maître ʻAbd el-K'âder ben ʻAbd Allah. Il fit la connaissance de cet homme lorsqu'il fut envoyé dans ces contrées par son frère susnommé, afin de s'informer de ceux qui se disent nobles. Et il m'a certifié l'authenticité de la noblesse de cet homme et de sa parenté avec les descendants de Sîdî ʻAbd el-K'âder ; il m'a, de plus, rapporté le témoignage qu'on lui a rendu à ce sujet, témoignage consigné dans un écrit qu'il possède. Plus tard, étant allé moi-même rendre visite à Sîdî ʻAbd es-Salâm ben Machîch, je passai par Tétouan. Cet homme vint alors me trouver et me montra l'acte qui était en sa possession. J'appris qu'il était de Grenade et que les témoins mentionnés dans cet acte étaient aussi de cette ville. Je reconnus la vérité de ses assertions, qui avaient été authentiquées par devant le k'âdî de Tétouan.

L'autre individu, établi au village de Tâçaroût, a entre les mains une copie du même acte.

Leur ancêtre, nommé Moh'ammed, avait quitté le pays de Grenade où il vivait, sous la domination de l'ennemi, dans les jardins de cette ville. A l'époque de ce témoignage, il avait deux enfants, nommés dans l'acte. L'un d'eux est le père de celui qui habite Tétouan, son nom

était 'Alî ; l'autre est le père de celui qui habite Tâçaroût ; son nom était Moh'ammed.

Chacun d'eux a donné son nom à son fils. Les deux hommes qui sont en vie, appartiennent à une famille obscure et ne sont pas connus ; de sorte que l'on ne peut savoir, d'une manière certaine, s'ils appartiennent à notre famille ou s'ils s'attribuent ce titre sans raison. En effet, dans l'acte dont nous venons de parler on ne mentionne pas leurs ancêtres. Dieu sait mieux la vérité.

La cause de l'obscurité dans laquelle ils vivent est que celui des deux qui réside à Tétouan, perdit son père, alors qu'il était encore dans le sein de sa mère. Il fut donc élevé comme un orphelin, sans être connu de presque personne dans cette ville ; ceci m'a été rapporté par une personne qui l'avait connu dans son pays. Quant à l'autre, qui avait son père à Tâçaroût, il fut élevé dans le djebel 'Alâm des Beni-Tlîd (بنى تليد), d'où lui vient le nom de *Tlîdî*, ensuite, il habita longtemps le village d'Azdjed (ازجد). Je tiens ces détails des habitants de cette contrée.

Ces circonstances, jointes au retard que mit son ancêtre à quitter son pays, et à son séjour prolongé chez ceux qui restèrent en pays ennemi, font qu'il s'élève des doutes dans l'esprit au sujet de ceux qui se sont trouvés en pareille situation, malgré les témoignages des gens de leur pays.

La raison pour laquelle certains habitants de Grenade tardèrent à quitter leur pays n'est autre que la suivante. Ces gens avaient deux villes, l'une à côté de l'autre, la ville de *Grenade* et la ville d'*El-H'amra* (الحمرا) Alhambra) bâtie par Aboû Youssef El-Merînî, pour servir de résidence à leurs rois. Lorsque l'ennemi, (Dieu le maudisse !) les assiégea pour la dernière fois, ils furent éprouvés, au point de souffrir de la faim. Craignant que la ville ne fût prise d'assaut et les femmes et les enfants enlevés de force, ils conclurent la paix et offrirent de céder la ville d'El-H'amra à condition qu'on laisserait la vie à eux, à leurs femmes et à leurs enfants, qu'on leur



garantirait la possession de leurs biens, et qu'ils pourraient librement se retirer en pays musulman après avoir vendu leurs propriétés à qui ils voudraient, sans qu'ils eussent à redouter aucun acte de trahison. La paix fut conclue entre les deux parties à ces conditions, qui leur furent toutes garanties.

Les habitants s'empressèrent de partir en grand nombre, accompagnés de leur roi, l'émir Moh'ammed ben 'Ali ben Naçr. Cette foule nombreuse emmena avec elle femmes, enfants et biens mobiliers, et se retira à Fez, où elle s'établit.

Or, l'infidèle maudit leur avait prêté des vaisseaux et avait fait semblant d'être juste avec eux dans le but d'empêcher leur départ. Plusieurs se laissèrent tromper et se décidèrent à demeurer dans le pays conformément aux conditions de la paix, comme firent aussi ceux qui ne purent ou ne voulurent pas emmener leurs familles. Ils restèrent ainsi sept années. Mais ensuite, l'infidèle maudit ne voulut plus supporter l'Islâm ni entendre à ses côtés l'appel à la prière. Il chassa donc les musulmans de la ville et les établit dans les faubourgs ou dans les villages environnants, tout en les empêchant de se retirer en pays musulman, et voulut même les faire apostasier. Ceci se passait en l'année 904 (18 août 1498) (1). Un certain nombre d'entre eux refusèrent, et d'autres habitants de l'Espagne essayèrent même de résister, bien qu'ils en fussent incapables. Il y eut parmi eux trois groupes différents. Un groupe se retira sur une montagne escarpée et put combattre et s'y maintint avec femmes et enfants jusqu'à ce qu'il obtint la paix et se retira en pays d'Islâm. Un groupe lutta sur place et fut entièrement détruit. Un troisième groupe fut cerné dans les centres qu'il habitait, sans pouvoir ni se défendre ni attaquer. Il fut forcé de renoncer à l'Islâm et resta sous la domination des infidèles sans pouvoir pratiquer

(1) Cf. p. 127.

ouvertement ses croyances. Tous ces faits ont été racontés par l'auteur du *Kitâb el-'Açr*, lequel raconte la destruction de la dynastie des Beni Naçr, (كتاب العصر في انفراض دولة بني نصر).

Ce dernier groupe, dont les membres étaient dispersés dans le pays, resta longtemps dans cette situation, jusqu'au moment où il devint plus nombreux. Il chercha alors à secouer le joug de l'ennemi, et essaya de se révolter. Mais le maudit se montra très dur à son égard et voulut l'exterminer. Quelques-uns d'entre eux parvinrent à s'échapper et se rendirent auprès du roi de l'Islâm, qui était alors le sultan Aboû r-Rabî' Soleymân Et-Turkî, et implorèrent sa protection. Il écrivit aussitôt à l'ennemi : « Si vous mettez votre dessein à exécution, j'userai de représailles avec les chrétiens qui sont sous mon autorité. » Beaucoup de chrétiens, en effet, possédaient, en son pays, des villes et des villages. Il exigea que l'on fît sortir sous protection tous les musulmans de ces pays chrétiens, pour les mener dans un autre ; faute de quoi il irait les chercher à la tête de troupes auxquelles on ne pourrait résister.

Les chrétiens, connaissant sa force et craignant une attaque de sa part, firent sortir de leur pays tous ceux qui étaient sous leur domination tyrannique et les renvoyèrent en pays musulman. Aussi, grâce à Dieu, ne reste-t-il plus aucun musulman dans leur pays. Ceci eut lieu en l'année 1018 (6 avril 1609).

## Deuxième fraction

*La deuxième fraction* comprend les trois frères jurisconsultes, fils de Aboû 'Abdallah Moh'ammed ben 'Abd Allah, lequel habitait le Soûs. Leur père Aboû 'Abdallah vint s'établir dans le Soûs, aux environs de l'année 1030 (27 novembre 1620). A son arrivée il affirma que son origine était noble et sainte, et qu'elle remontait à Notre-



Seigneur 'Abd el-K'âder el-Djîlânî. Plusieurs personnes venues de différents côtés, avaient recours à sa protection et étaient à son service. Il se fit reconnaître par les habitants du Sahara (nomades), lesquels s'attachèrent à lui, reconnurent sa dignité, et lui offrirent des cadeaux à cause de son origine. Avant l'époque actuelle, ces nobles venaient à Fez recevoir l'hospitalité chez nous et nous faisaient ainsi reconnaître leur origine. Un de mes oncles, ainsi qu'un jurisconsulte des plus sérieux, m'ont affirmé qu'ils sont arrivés de la région de Tlemcen dans notre Magreb. Dans la suite, j'ai rencontré l'un de ces trois frères Aboû l-'Abbâs Ah'med ; il m'apprit que leur père, quand il s'établit dans le Soûs, venait de *K'al'a* Taoughzert (قلعة تاوغزرت) qui se trouve dans le *Telad (Bilâd ?) Tahert* (تلاد تاهرت) où il était né. Il y laissa des parents qu'il y avait. Entre cette K'al'a et Tlemcen, située à l'Est, il y a, m'a-t-on dit, cinq jours de marche.

J'ai retrouvé une correspondance émanant de leur père, le jurisconsulte Aboû 'Abd Allah Moh'ammed ben 'Abd Allah, et adressée par lui en 1052 (1er avril 1642) à mon père et à mes oncles ; ceux-ci sont encore en vie. Il leur faisait connaître sa condition et leur racontait son histoire. Voici le texte de ce qu'il leur écrivit ; j'omets ce qui n'aurait aucune utilité pour nous :

« A nos frères, les seigneurs, les nobles, les k'âdriytes qui habitent la ville de Fez, la bien gardée de Dieu, je veux dire les enfants de Sîdî Mas'oûd et de Sîdî Moh'ammed. Le salut soit sur vous tous et sur chacun, et que Dieu vous accorde sa protection. Nous vous informons que nous sommes dans le Soûs depuis environ vingt-deux ans. Nous y sommes connus et honorés par tous les habitants de ce pays du Maghrib. Nous sommes des descendants du cheykh Moh'ammed ben Cheykh Naçr, ben Cheykh 'Abd er-Rezzâk', ben Cheykh 'Abd el-Kâ'der el-Djîlânî. En ce moment nous habitons le village de Tabzart (تبزرت) du *Soûs El-Ak'ça*, qui se trouve dans

le pays de l'Oued Soûs du côté du littoral. Nous vous informons aussi que nos ancêtres habitèrent d'abord Baghdâd, d'où ils allèrent à Miçr (مصر) ; de la ville de Miçr ils se rendirent à Tâhert en Ifrîk'îya. Dans ce pays, dans la K'al'at el-Kâf nous avons eu sept ancêtres connus. Nous vous informons de ces choses afin de rappeler la parenté qui nous unit avec vous et avec tous les nobles en général et, en particulier, avec la famille des *Sibtiytes* (سبطيون) et avec les descendants de Fât'ma Ez-Zohrâ. Nous descendons, d'une manière précise, du cheykh, le pôle des pôles, le cheykh des cheykhs, le cheykh 'Abd el-K'âder. Il ajoute à la fin : ceci a été écrit à la date de Ramadan le respectable, l'an 1052 ».

Tel est l'exposé de la généalogie de cet homme.

Nous avons appris dernièrement qu'à Tlemcen et aux environs, il se trouve des gens qui s'appellent Oulâd Sîdî Moh'ammed ben 'Aïssa, et qui font remonter leur origine à Sîdi 'Abd el-K'âder el-Djîlânî. Il est possible qu'ils soient parents de ceux dont nous venons de parler.

Nous avons donné l'hospitalité à un homme venu pour se faire reconnaître par nous, en l'année 1082 (30 avril 1672). Il ne me fut pas possible, à cause de son départ précipité, de me renseigner avec certitude sur son origine. Dieu sait si les prétentions sont exactes !

Il faut donc compter parmi ceux qui se rattachent à notre branche et s'attribuent notre origine, les deux fractions dont nous avons parlé, lesquelles habitent ce pays, et la fraction qui habite à Tlemcen. Or, les hommes se classent d'après leurs rangs, et chaque groupe connaît ses compatriotes.

## Trois catégories de nobles

Les nobles forment trois catégories. La *première* comprend ceux dont l'origine a toujours été connue



publiquement, qui n'ont jamais émigré, et qui ont une histoire connue en tout temps.

La *deuxième*, comprend ceux qui ont émigré du pays où il étaient connus de tous, et dont l'origine est restée connue du public, à cause des hommes qui les accompagnaient et qui les ont fait connaître, ou à cause d'actes légaux qu'ils avaient en leur possession.

La *troisième*, comprend ceux qui, venus d'un pays étranger, ne peuvent prouver l'authenticité de leur origine, mais dont l'assertion n'est combattue par aucun contradicteur. La valeur de cette catégorie repose sur la foi que l'on a dans ce qu'ils affirment, et sur l'absence de contradiction. On les honore officiellement dans les réunions publiques, et l'on ne peut, dans son fort intérieur, contester leur origine, faute d'une preuve contraire qui y autorise.

A la deuxième catégorie on peut en rattacher une autre, ce qui porte le nombre des catégories à quatre. Elle comprend ceux qui ont entre les mains des preuves de leur origine, mais dans le pays d'où ils ont émigré, on ne la reconnaissait pas publiquement. Ces actes ne suffisent pas à donner une preuve certaine de leur noblesse, si d'autres ne viennent s'y ajouter, pour confirmer la vérité. On ne sait donc si l'on doit les classer dans la première catégorie ou en former une quatrième. Il semble qu'on devrait plutôt les compter à part, malgré l'acte qui témoigne de leur origine noble.

## Conclusion finale. — But de l'auteur Titre de l'ouvrage

Voilà la fin de ce que j'ai eu l'intention de faire, et par la volonté de Dieu j'ai terminé ce travail, et j'ai achevé d'écrire ce que je voulais réunir au sujet de nos pères et de nos ancêtres. Mon but était de les faire connaître à leurs descendants et à leurs successeurs, pour ceux

d'entre eux qui auraient le désir de les connaître et de tirer quelque avantage de cette étude.

Celui qui veut contrôler la vérité des assertions d'un auteur, doit examiner ce qui manque, ou ce qu'il y a de superflu dans ce qu'il lit, en y appliquant son esprit et son cœur, il attire sur lui les bénédictions de Dieu. Dans cet ouvrage, s'il plaît à Dieu, chacun rencontrera ce qu'll désire et son cœur sera satisfait. Car il y trouvera la généalogie des descendants de Sîdî 'Abd el-K'âder, avec toutes leurs branches réunies au complet. J'ai seulement cherché à être bref et à me borner, dans l'exposition de chaque branche. Je n'ai écrit que le nécessaire et je n'ai pas dit tout ce que les savants ont exposé sur cette généalogie : cela m'aurait entraîné trop loin.

Or, dès que j'ai atteint le but que je m'étais proposé, et que j'ai senti le parfum qui m'annonçait la fin de mon travail, j'ai conclu cet ouvrage auquel j'ai donné le titre de : (1) « Connaissance parfumée de ceux qui appartiennent à la noble généalogie de Sîdî 'Abd el-K'âder, et qui sont établis à Fez ».

مناسبة للنسب الكريم بالعرف العاطر في نسب من بفاس من ابناء الشيخ سيدى عبد القـــادر

Celui qui a l'intention de connaître sa condition et ses ancêtres ne doit rien changer à ce qui est consigné dans ce livre, mais qu'il garde tout avec soin et dans chaque partie ; qu'il se garde aussi d'y rien changer dans le but de se créer des titres de gloire et d'honneur !

Et Dieu sait que mon seul désir était d'atteindre le but dont j'ai parlé. Le mérite de l'homme ne consiste pas à exposer ses propres qnalités, ou celles de ses ancêtres,

(1) C'est le titre de la deuxième partie de l'ouvrage Kitâb en-Nasab, qui comprend l'écrit d''Abd es-Salâm, et des généalogies d'El-'Achmaoui.



sans nécessité. Le Prophète a placé la gloire dans la noblesse des ancêtres du temps d'ignorance, comme il est dit dans le *Çah'ih'*. Mâlek répondit à quelqu'un qui l'interrogeait sur son âge : « Occupe-toi de ce qui te regarde ; la valeur de l'homme ne consiste pas à dire son âge. » Il lui apprit de la sorte de ne pas s'occuper de ces questions, pas plus que de son origine et de sa condition.

Louange à Dieu pour les grâces et les bienfaits qu'il nous a accordés, et pour les faveurs que, dans sa générosité, il nous a données. Nous le remercions spécialement de ce que sa libéralité et sa générosité ont fait pour nous avant l'existence. Nous le prions de couronner par sa grâce, la fin de notre travail, de même que nous l'avons commencé par sa louange et par la demande de son secours. Qu'il nous pardonne ce qu'il peut y avoir de défectueux dans le travail que nous avons entrepris, et dans les louanges que nous lui avons adressées ! Rien ne lui est caché, et rien ne peut lui résister ; mais il connaît les intentions et le but que l'on se propose. Il est le Miséricordieux, le très aimant.

Ô Dieu, de même que vous nous avez accordé votre ami Moh'ammed et que vous l'avez établi notre guide et notre intercesseur, nous vous prions, en son nom, de nous pardonner toutes les fautes que nous avons commises, de nous accorder, ainsi qu'à nos amis, le bonheur que vous avez réservé à vos saints, et de faire que le plus beau, le plus heureux de nos jours, soit le jour où nous vous rencontrerons. Répandez vos bénédictions sur lui, sur sa famille, et accordez-lui des faveurs qui ne périssent et ne se terminent jamais ; des faveurs qui vous soient agréables, qui leur soient utiles, qui nous obtiennent votre protection, à nous, à tous nos amis et à toux ceux qui nous aurons suivis, jusqu'au jour du jugement.

Cet ouvrage a été terminé à la fin de cefer l'excellent, de l'année 1089 (fin mars 1678).

Louange à Dieu, maître du monde! Que ses grâces soient sur notre seigneur, notre prophète, notre maître Moh'ammed, sur sa famille et ses compagnons. Que le salut le plus abondant soit sur eux et dure jusqu'au jour du jugement. Amin!

C'est fini, avec l'aide de Notre Dieu le Généreux.

Fini de copier à la fin de cefer l'an 1315 (juillet 1897 (1).

Ouargla, février 1905.

A. GIACOBETTI,
*des Pères Blancs.*

(1) Le manuscrit de Sidi el-Mekki, sur lequel a été copié celui que nous avons traduit, a été écrit en cefer 1313 (juillet 1895). Il contient 228 pages et a pour titre : *Chadjarat* el-Achrâf wa Ma'den el-Djoûd wa'l-Inçâf.

La présente traduction a été faite à El-Abiod Sidi-Cheykh et revue à Ourgla.

A. G.



# NÉCROLOGIE

La *Revue Africaine* vient de perdre un de ses membres les plus dévoués et les plus anciens.

M. Perpoli, né à Saint-André de Cotone (Corse) le 5 juillet 1838, fit ses études au collège Paoli à Corté.

Après avoir débuté comme simple commis expéditionnaire au tribunal de commerce d'Alger, il entra le 1er avril 1864 dans l'administration de l'Enregistrement, passa le 23 janvier 1873 comme commis-greffier au tribunal civil d'Alger, puis fut nommé en 1882 greffier en chef au tribunal civil de Bougie, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort qui arriva le 12 avril 1908.

Il était Conseiller municipal et deuxième adjoint au maire de cette ville depuis mai 1884.

En cette qualité, il prit une part très active à la réorganisation en 1884 de la subdivision des sapeurs-pompiers ; et joignant l'utile à l'agréable, il fonda la Société Philharmonique dont il fut président pendant plusieurs années.

D'après le témoignage de ses amis, M. Perpoli était un homme vraiment bon, doux, affable, généreux, consciencieux et dévoué.

Humain par excellence, il s'occupa avec le plus grand dévouement de l'hôpital civil de Bougie, et remplit depuis 1886 jusqu'au 31 décembre 1903, les fonctions de membre de la commission administrative et de 1888 à 1892 celles d'ordonateur dans cette établissement.

Il était membre de la *Société historique algérienne* depuis le 29 mai 1879.

*Le Gérant,*
J. BÉVIA.

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.



# RAPPORT SUR LES ÉTUDES BERBÈRES ET HAOUSSA

## 1902-1908

PRÉSENTÉ AU XVe CONGRÈS DES ORIENTALISTES, A COPENHAGUE, PAR RENÉ BASSET, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES, DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

En premier lieu, comme il y a six ans, au Congrès de Hambourg, j'ai le plaisir de constater que la publication des travaux sur le berbère ne s'est pas ralentie et que cette période de 1902 à 1908 comptera parmi les plus productives. Une activité multiple est d'ailleurs indispensable pour recueillir les matériaux qui devront servir à établir d'une manière définitive et la place du berbère dans le domaine linguistique, et les rapports de ses dialectes les uns avec les autres. Ce n'est pas que dans la moisson que j'ai à signaler, il ne se trouve que du bon grain. Le berbère ne peut échapper à cette loi générale d'après laquelle, à côté de travaux sérieux dont les résultats demeurent acquis, germent des systèmes éphémères, des généralisations prématurées ou encore des œuvres d'esprits médiocres, ignorants de la méthode scientifique, sur lesquels je ne m'arrêterai pas longtemps : le silence est encore de l'indulgence.

## I

En ce qui concerne les études berbères, je rappellerai mon *Rapport sur les études berbères et haoussa* (1897-

1902) présenté au Congrès de Hambourg (1). La *Bibliografia della Libia*, de Frederico Minutilli (2), est absolument incomplète et inexacte : dans le chapitre consacré à la philologie berbère (p. 84-86), il ne trouve que 33 ouvrages à mentionner, parmi lesquels quelques-uns ne traitent nullement de berbère : en revanche, la *Grammaire kabyle* de Hanoteau, les *Dictionnaires* de Brosselard et d'Ollivier, et de nombreux textes sont absolument oubliés. Dans mes *Contes populaires d'Afrique* (3), j'ai consacré le chapitre III du groupe chamitique à un certain nombre de contes empruntés aux Berbères de la Tripolitaine, de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, du Sénégal et du Sahara, de manière à constituer une courte anthologie de cette littérature populaire, à l'exclusion des chants qui auront leur place dans un autre recueil.

L'état actuel de nos connaissances en berbère ne permet pas encore de tenter une synthèse définitive, et, pour ce qui concerne la lexicologie comparée, il importe d'apporter la plus grande réserve et de ne procéder qu'à

(1) Paris, 1902, in-8°.

(2) Turin, 1903, in-12.

(3) Paris. 1903, in-8°. C. R., par SÉBILLOT, *Revue des Traditions populaires*, 1903, p. 548 ; BEL, *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1903, p. 377-381, MESPLÉ, *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1903, p. 658-660 ; REINISCH, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, 1903, p. 386-288; SCERBO, *Giornale della Società asiatica italiana*, 1903, p. 321-322 ; FERRAND, *Revue de Madagascar*, 1903 ; ANONYME, *Academy*, 14 novembre 1903; BARBIER DE MEYNARD, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1904, p. 357 ; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Revue critique*, 1904, t. I, p. 441 ; J. LIEPERT, *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen*, t. VII, fasc. III, p. 109; J. HALÉVY, *Revue sémitique*, t. XII, p. 287 ; V. CHAUVIN, *Muséon*, nouv. série, t. V. p. 109; Alice WERNER, *Folklore*, t. XV, p. 125; I. GUIDI, *Coltura*, t. XXIII, p. 219; Van GENNEP, *Revue générale de bibliographie française*, t. I, p. 361; E. COSQUIN, *Revue des questions historiques*, t. LXXV, p. 551 ; JUNOD, *Bulletin de la Société neuchateloise de Géographie*, t. XV, p. 134.



coup sûr. Ainsi, l'*Étymologie des noms berbères* (1) est une fantaisie d'un amateur qui ne paraît connaître ni le berbère ni l'arabe et qui, entre autres nouveautés, nous donne (p. 454) les Touaregs comme descendants des Phéniciens et des Carthaginois. D'un autre côté, M. Bertholon, dans la seconde partie de son ouvrage: *Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord*, intitulée *Origine et formation de la langue berbère* (2), prétend rapprocher du grec cette langue qu'il considère comme parlée par les envahisseurs appartenant au groupe illyro-pélasgique et turso-pélasgique. Je n'ai ni la place ni le temps nécessaires pour discuter cette hypothèse, mais j'estime qu'elle pèche par la base, étant données les erreurs matérielles qu'elle contient. Sur l'autorité de Venture de Paradis, M. Bertholon confond le ġ berbère avec le γ grec ; le ǧ avec le χ. Sa méthode repose sur la comparaison d'un certain nombre de mots, sans même remonter aux racines : je vois par exemple (p. 13) le mot *tiro* accoucher, en mozabite, dont la racine est ROU et où le *t* est adventice, rapproché du grec τίκτω. Ailleurs, ce sont des mots arabes passés en berbère qu'il compare au grec ; par exemple (p. 14) *dhelem* (et non *delem*), de l'arabe ظلم, être injuste, rapproché du grec δολόμαι (?), je trompe : *erguem* (*ergeṃ*) qui signifie « lapider » et par suite « couvrir d'injures », de l'arabe رجم, rapproché grec ὀργεοῦμαι, je me fâche. Je ne puis que me ranger à l'avis de M. Gsell. « Il y a des recherches étendues dans ce travail de M. Bertholon, mais que de rêveries auprès de quelques observations qui méditent examen ! Et com-

(1) *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1905, 3e trimestre.

(2) Paris, 1907, in-8°. « A cette thèse se rattache une autre publication du même auteur : *Origines européennes de la langue berbère*, Paris, 1905, in-8°.

bien le ton assuré de l'auteur est peu à sa place dans une pareille étude (1) ».

La question des racines est une des plus délicates qui se posent et, lorsqu'on veut les dégager, on a souvent à craindre une confusion provenant d'une contamination. Ainsi j'ai montré que le verbe *dheger*, jeter, et ses dérivés, où l'on avait vu un mot berbère, n'est qu'un doublet venu de l'arabe طيّر, employé à côté du véritable terme *ger* (racine GR (2). En rapprochant cet exemple d'autres du même genre, on arrive à distinguer deux périodes d'emprunt du berbère à l'arabe : la première, antérieure à l'invasion des Beni Hilâl (XIe siècle de notre ère), pendant laquelle les mots empruntés par le berbère prennent les formes caractéristiques de cette langue, par exemple *thazallith*, prière, de l'arabe صلاة ; et la seconde où, dans les pays submergés par l'invasion arabe, les mots de la langue des conquérants passèrent intacts en berbère, sans en observer les lois phonétiques ; par exemple *ijamâ*, la mosquée, à côté de l'ancien terme également venu de l'arabe, *tamesgida* (de مسجد). A son tour, le berbère a parfois réagi et dans sa note sur *Un mot basque d'origine berbère* (3), M. de Charencey a fort ingénieusement reconnu dans le basque *alkandora* le berbère *tak'andourt*, la gandoura actuelle. L'article de M. M. Mercier, *Influence des langues berbère et espagnole sur le dialecte arabe marocain* (4), n'est pas assez approfondi : il parle d'emprunts faits par l'arabe au berbère, mais n'y a-t-il pas lieu de renverser la propo-

(1) *Chronique archéologique africaine*, Extraite des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XIX. Rome, 1899, p. 25.

(2) *Les mots arabes passés en berbère (Orientalische Studien Theodor Noldeke gewidmet*, Gieszen, 1906. 2 vol. in-4°, t. I, p. 439-443).

(3) *Journal asiatique*, série X, t, VII, p. 313-316, mars-avril 1906.

(4) *Archives marocaines*, t. VI, n° III-IV, p. 417-422.



sition : l'arabe a conservé, mais non emprunté, quelques mots du dialecte berbère auquel il s'est substitué : le fait s'est présenté ailleurs. Pour en finir avec les études comparées, je citerai les *Notes on a comparative table of berber dialects* de Babington Michell (1) où il a réuni des exemples empruntés à divers dialectes, mais en oubliant de citer les ouvrages d'où il les avait tirés ; enfin je ne dois pas oublier un court article de M. Stumme sur la métrique berbère et haoussa (2).

J'ai dit ailleurs qu'une étude raisonnée du berbère pourrait, à un moment donné, combler les lacunes de l'histoire politique ou religieuse. Nous en avons un exemple dans un mémoire de M. de Motylinski : *Le nom berbère de Dieu chez les Abadhites* (3). En parlant des Berghouata, El Bekri nous avait conservé la formule *Bism en Iakoch*, avec la variante *Bakoch*. M. de Slane y voyait, soit Bacchus, soit Iacchus, et son opinion avait été reprise, après Dozy, par M. Lefébure dans un mémoire débordant de citations, mais sans arguments positifs : *La politique religieuse des Grecs en Libye* (4). Dans un texte abadhite, M. de Motylinski a retrouvé ce vocable se rattachant à la racine KCH, un doublet des racines OUKCH et OUCH qui signifie « donner ». Yakoch est donc une traduction de l'épithète d'Allah, الوهاب, et Bacchus n'a rien à y voir, bien qu'on ait cultivé la vigne dans l'Afrique du Nord.

Voici un autre exemple des services que peut rendre l'étymologie à l'histoire de la civilisation berbère. Reprenant une question qui me semblait mal posée et

(1) Tirage à part du *Journal of the African Society*, Londres, 1902, in-8°.

(2) *Metrische Fragen auf dem Gebiete der Berberischen und Haussanischen Poesie. Verhandlungen des XIII. Internationalen Orientalisten-Kongresses*, Leyde, 1904, p. 351-353.

(3) Alger, 1905. C. R. par R. BASSET, *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*.

(4) Alger 1902, in-8°.

insuffisamment traitée dans un mémoire ingénieux de M. Flamand (1), je crois être arrivé à démontrer par la linguistique, appuyée sur les données historiques, que le chameau n'a été utilisé comme moyen de transport dans le Nord de l'Afrique Occidentale, qu'à partir de la conquête arabe, et qu'auparavant, l'on n'en voyait que de rares spécimens, présentés comme des curiosités (2). Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner un mémoire de M. Salmon : *Sur quelques noms de plantes en arabe et en berbère* (3). Mais l'auteur ne possédait pas dans cette dernière langue des connaissances suffisantes pour expliquer les noms populaires berbères données aux plantes dans le manuscrit qu'il avait acquis à Tanger.

## II

Le nombre des inscriptions libyques est resté stationnaire et les tentatives de déchiffrement et de traduction n'ont pas fait de progrès. On ne saurait s'en étonner, si l'on veut employer une méthode sûre, pour laquelle nous n'avons pas les éléments nécessaires, et éviter la fantaisie et la divination. M. Littmann, reprenant dans un article sur *L'origine de l'alphabet libyque* (4) une ancienne théorie de Blau, a cru pouvoir rattacher l'alphabet libyque à un des alphabet sud-sémitiques, plus spécialement à une écriture alliée de très près au safaitique et au thamoudénien, ce qui supposerait des relations suivies entre l'Afrique et l'Arabie au IVe et au IIIe siècle avant

(1) *De l'Introduction du chameau dans l'Afrique du Nord (Actes du XIVe Congrès des Orientalistes* IIe partie, Paris, 1907, section VII, p. 63-68.

(2) *Le nom du chameau chez les Berbères*, Paris, 1906. C. R. par Gaudefroy Demonbynes, *Revue Critique*, n° 41, 22 octobre 1906.

(3) *Archives Marocaines*, t. VIII, Paris, 1906, p. 1-40.

(4) *Journal Asiatique*, Xe série, t. IV, p. 422-440.



J.-C. Cette ingénieuse tentative a eu peu de succès. L'on ne peut non plus attacher d'importance aux théories de M. Levistre : *L'origine et la signification des lettres de l'alphabet : les caractères primitifs des Tifinar'gh* (sic) (1).

Les explorations dont le Sahara a été le théâtre, depuis l'occupation française, ont multiplié le nombre des inscriptions rupestres dont les plus anciennes sont des dessins d'animaux pour la plupart disparus, et les plus modernes des reproductions plus ou moins grossières de chameaux et d'hommes, avec quelques inscriptions que les Touaregs eux-mêmes sont incapables de traduire. En attendant l'atlas que prépare depuis longtemps, avec toute la compétence nécessaire, M. Flamand, il y a lieu de signaler sa *Note sur les inscriptions et dessins rupestres de la Gara des Chorfa dans l'Aoulef*, recueillis par le commandant Deleuze (2) ; elles remontent au delà de 250 ans et appartiennent à la dernière période des rupestres africaines, la libyco-berbère ; on y trouve des dessins et des inscriptions dont la plupart semble commencer par la formule ordinaire : *nek* ⵏⴽ, moi. Ces inscriptions ont donné lieu à une note de M. Hamy (3). Dans son voyage entre l'Algérie et le Soudan, M. E.-F. Gautier a relevé un certain nombre de gravures rupestres dans les stations de Barrebi, d'Aïn-Mennouna, de Foum Zeggag, de Ouantora et des Iforar', dont il a parlé dans ses *Etudes d'ethnographie sahariennes* (4) p. 19-32. Les animaux représentés, surtout dans les premières, sont particulièrement des bubales, des antilopes, des lions, des autruches. Sur les roches plates

(1) *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 30, p. 115-143.

(2) Paris, 1904, in-8°.

(3) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1905, p. 145-147. Cf. aussi du même : *Notes sur quelques antiquités découvertes par E.-F. Gautier dans la vallée de la Zousfana : ibid.*, p. 249-263.

(4) Extrait de l'*Anthropologie*, T. XVIII, 1907.

des deux rives des sommets de la boucle du Niger, le capitaine Lenfant signale, particulièrement à Karou, de nombreuses inscriptions en touareg (*Le Niger*, p. 208) (1); elles n'ont pas été recueillies.

L'ouvrage capital sur le Touareg est celui qui a été publié par mes soins, d'après les notes de M. de Motylinski : *Grammaire et dictionnaire français-touaregs* (2). On sait que ce savant, chargé d'une mission par l'Académie des Inscriptions, le Ministre de l'Instruction publique et le Gouvernement général de l'Algérie, passa en pays touareg, et particulièrement à Tamanghaset la plus grande partie de 1906. Il mourut peu après son retour, enlevé par le typhus sans avoir pu mettre en ordre les notes considérables qu'il rapportait. Le premier volume annoncé ici a une utilité toute pratique ; il a été composé d'après des sources sûres et M. de Motylinski n'est pas tombé dans le travers, commun à quelques-uns, de vouloir faire passer intégralement en touareg un dictionnaire français. Un second volume suivra, contenant les dialogues et un dictionnaire touareg-français. La publication des textes et d'un vocabulaire comparé des divers dialectes touaregs du nord viendra ensuite.

La tâche qui reste à accomplir dans le Sahara est immense, d'après les informations que je tiens d'une source absolument sûre. Achever de collectionner les poésies des Kel Ahaggar, non pas en prenant, comme on a été obligé de le faire jusqu'ici, tout ce qui s'était présenté, mais en collectionnant, auprès des poètes en renom, vivants, très bien connus aujourd'hui, leur répertoire complet; en s'enquérant, dans leurs tribus repectives, des poètes renommés qui sont morts, en recueillant les poésies anciennes dont les auteurs

(1) Paris, 1903, in-8°.

(2) Alger, 1908, in-12. C. R. par L. Bouvat, *Revue du monde musulman*, mai 1908.



sont peu connus. Le répertoire complet de ce qui a du mérite dans les poésies des Ahaggar, des Azjer et des Taïtoq est d'au moins 30.000 vers. Il faut absolument les traduire sur place, non seulement dans l'Ahaggar, mais avec l'aide de personnes sachant dans quelles circonstances les poésies ont été composées et à qui et à quoi il y fait allusion. Il est très nécessaire que ce travail soit fait bientôt, car, comme les poésies ne sont jamais écrites, il n'y a à bien les savoir que peu de gens et, pour beaucoup, que leur auteur ; la mort d'un bon poète, c'est la perte irrémédiable de la plupart de ses poésies. Une autre raison de se presser, c'est que le pays subit en ce moment une transformation. Autrefois, il vivait de pillage et dans une grande abondance ; la viande et le lait étaient à profusion, grâce aux razzias chez les voisins ; vêtements, étoffes, objets de luxe affluaient grâce au pillage des caravanes ; entre deux razzias, on se divertissait dans les tentes, on y faisait des vers et de la musique ; on chantait les exploits récents et on récompensait, en leur accordant la préférence, les plus heureux pillards. C'étaient l'*ahâl* et l'*ag'en* se succédant l'un à l'autre dans l'abondance et la richesse. Maintenant, plus de razzias, plus de pillage, paix obligatoire ; par suite, pauvreté. Il n'y a plus de vainqueur à chanter. Le peu qui reste de l'*ahâl* est bien différent de l'ancien et le sera de plus en plus. Il faut donc se hâter de recueillir le répertoire poétique actuellement existant, car, ou bien il ne sera pas remplacé, ou il le sera par quelque chose de très différent. L'*ahâl* ancien est mort avec l'*ag'en*.

Le second travail à faire sera l'achèvement du dictionnaire touareg en dialectes de l'Ahaggar : la traduction des nouveaux textes recueillis donnera, au fur et à mesure, un certain nombre de mots nouveaux ; il y aura aussi à réunir les noms de plantes, d'insectes, d'animaux, de maladies, d'ustensiles, de vêtements, de particularités physiques, etc...

En outre, tout le pays touareg, non seulement l'Ahaggar, mais l'Azger, l'Ahnet, l'Adrar, l'Air, sont couverts de sépultures et parfois de monuments dont quelques-uns sont antérieurs à l'apparition de l'islam dans ces régions. Il faudrait en fouiller un très grand nombre et recueillir les nombreux dessins et inscriptions respectives. En certains endroits, tels que les environs de Tit', dans l'Ahaggar et certaines parties de l'Adr'ar', on est confondu de la grandeur et des sépultures et des monuments.

La relation de M. Benhazera, *Six mois chez les Touaregs du Ahaggar* (1), contient, p. 189-204, une série de couplets et de proverbes en touareg, intéressants pour connaître la tournure d'esprit et les idées de ce peuple. Ces textes s'ajouteront à ceux qu'avaient recueillis le géné-Hanoteau et M. Masqueray. Elle renferme aussi, p. 209-229, un certain nombre d'inscriptions et de dessins rupestres importants à connaître.

Ce que dit W. J. Harding King, dans l'appendice de son ouvrage *A Search for the masked Tawareks* (2) sur l'origine de l'alphabet touareg qu'il prétend dérivé du grec ne doit pas nous arrêter. Enfin, je mentionnerai la *Transcription méthodique des noms de lieux touaregs* qui a pour autour M. Méthoit (3).

## III

Le Maroc est encore, de toute l'Afrique septentrionale, la régions où la langue berbère s'est conservée le plus et l'on peut distinguer, dès maintenant, quatre groupes de dialectes.

(1) Alger, 1904, in-8°.

(2) Londres, 1903, in-8°. C. R. anonyme dans l'*Academy*, 23 juillet 1903, p. 80-81.

(3) *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 10e année, 1907, p. 401-410.



Le premier est le Rifain, parlé dans la plus grande partie du rivage de la Méditerranée : les particularités phonétiques qui le caractérisent et le rapprochent parfois du Zénaga, en font un groupe important. Dans mes précédents rapports, j'ai signalé au fur et à mesure de leur apparition, les travaux dont il a été l'objet. Ils ont été absolument ignorés par l'auteur de la *Gramática de la lingua rifeña*, le P. Sarrionandia (1). L'auteur, dépourvu des notions les plus élémentaires de philologie, confond les temps des verbes et les formes verbales, les différentes sortes de pluriels, etc. De plus, il a réuni sous le noms de rifain des dialectes de populations qui comme les B. Iznacen et les B. Bou Saïd, appartiennent à un autre groupe aussi éloigné du vrai rifain que peut l'être le zouaoua.

Un autre ouvrage du même genre est le *Dictionnaire français tachelh'it et tamazi'rt* de S. Cid Kaoui (*sic* pour Es Sedkaoui, originaire des B. Sedka) (2). L'auteur cite

(1) Tanger, 1904, in-4°. C. R. par R. Basset, *Revue critique*, t. XL n° 52, 31 déc. 1906. Ce compte-rendu, très modéré dans la forme, a excité la colère du P. Sarrionandia, et cet « humble moine » comme il se désigne lui-même, a déversé sa mauvaise humeur dans une brochure de 66 pages. Aucune des critiques n'a été réfutée, mais l'état d'esprit du P. Sarrionandia se révèle dans la conclusion qu'il me paraît intéressant de reproduire intégralement « Enfin, no nos extraña la animosidad de los franceses en todo cuanto significa progreso de España en el territorio marroqui pues los que en este paes vivimos algunos años, sabemos por experiencia que, no obstante el acuerdo cordial entre ambas naciones, la politica de los franceses en Marrueccos es individual y colectivamente anti-española ; pero lo que nos asombra y nos llena de amargura el alma, es que nuestros enemigos (*les ennemis, ce sont les Français*) encuentren entre nuestros compatriotas mismos quien, por sus ideas y aficiones ultra-pirenaicas, se preste a ser el instrumento de ruines pasiones que atentan contra los intereses de la madre patria ». On voit que la fureur antifrançaise de ce moine ne ménage pas ceux de ses compatriotes qui ne professent pas comme lui une haine aveugle et ignorante contre la France et les Français.

(2) Paris 1907, in-12 C. R. par R. Basset, *Revue critique*, XLVe année, n° 43 p. 28. Comme le P. Sarrionandia, M. Cid Kaoui, mé-

*trois* (et non quatre) dialectes parlés au Maroc, parmi lesquels la tamerrokit (*sic*) dans le Rif « ressemblant beaucoup au kabyle du Djurdjura » (1). Quant aux deux autres dialectes, ce vocabulaire aurait, faute de mieux, pu rendre quelques services, si pour la tachelh'it, par exemple, l'auteur n'avait mélangé des expressions appartenant à des dialectes différents et surtout s'il avait nommé ses informateurs en indiquant leur origine.

Je passe maintenant à des ouvrages sérieux et en particulier pour la tachelh'it, je trouve les publications de M. Stumme à qui nous devons une excellente grammaire de ce dialecte. Ses *Mitteilungen eines Schilh' über seine marokkanische Heimat* (1) sont une précieuse contribution à la connaissance tant du dialecte, que de la vie intime d'un Marocain du Sous. Le soin avec lequel M. Stumme a traduit et annoté ce texte en augmente encore la valeur. Le même savant qui nous avait autrefois fait connaître Sidi H'ammou dans ses « *Dichtkunst und Gedichte der Schluh* », nous donne un certain nombre de vers, extraits d'un poème du même auteur, le *Tawadda*, qu'il serait utile de connaître complètement, car il a pour sujet un voyage dans la région du sud marocain : *Sidi H'ammu als Geograph* (2). C'est encore un poème de Sidi Hammou qu'a publié M. Johnston : *Fadma Tagurramt* (3), dans lequel le marabout du Tazerwalt célèbre, tantôt à mots couverts, tantôt clairement, une femme qu'il a délaissée et à laquelle il revient. Le texte est donné en caractères arabes ; il n'aurait pas été inutile d'y ajouter une transcription. Quant à la langue, comme dans toutes les compositions de ce genre, elle est fortement mêlée d'arabe.

De sa mission au Maroc, M. Saïd Boulifa, répétiteur de kabyle à l'Ecole des Lettres d'Alger a rapporté d'importants documents. En premier lieu, plusieurs manuscrits berbères acquis à Marrâkech et dont il a donné la description (1). Le contenu est purement religieux et la langue pareille à celle des écrits semblables que possèdent les Bibliothèques nationales de Paris et d'Alger et la Bibliothèque royale de Berlin. Ce sont : une paraphase berbère de la *Bordah* ; un recueil de poèmes sur le Prophète et ses compagnons ; enfin un manuscrit du *H'aoudh*, déjà publié et traduit par M. Luciani (Alger 1895).

En même temps, M. Saïd Boulifa a recueilli d'un indigène de Demnat dans l'Atlas, et dans le dialecte de cette région sur lequel nous n'avions aucune donnée, une série de textes concernant la vie sociale des Chelh'a de ce pays. Les sujets traités sont la naissance, le mariage, la circoncision, le divorce, le combat, la maladie, les funérailles, l'*ah'idous* et les fêtes religieuses, la préparation de la laine et de l'huile, enfin des traditions sur les animaux et quelques contes ; un fascicule contenant les premiers chapitres a paru : *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain* (2).

Dans son étude sur les Zekkara, population berbère voisine des Beni Iznacen : *Une tribu zénète antimusulmane au Maroc* (3), M. Mouliéras avait donné quelques phrases dans la dialecte de cette tribu. Mais on trouvera des renseignements plus détaillés dans le volume que M. Destaing a consacré aux Beni Snous et dont il va être question.

contant de ce compte rendu, a exhalé sa mauvaise humeur dans deux brochures qui témoignent surtout de sa vanité blessée et de son incompétence sur le terrain scientifique.

(1) Extrait de la *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, Leipzig, 1907, t. XLI.

(2) *Orientalische Studien Th. Nöldeke gewidmet*, t. I, p. 445-452.

(3) Paris, 1904, in-8°. Extrait du tome II des *Actes du XIV Congrès des Orientalistes à Alger*.

(1) Paris, 1905, in-8°, C. R. par R. Basset, *Revue critique*, XLI année, n° 43, 28 octobre 1907.

(2) Paris, 1908, in-8°.

(3) Oran, 1905, in-8°,

## IV

Au Sud-Est de Tlemcen, dans une région montagneuse, pittoresque, mais peu visitée, habite la tribu des Beni-Snous, branche des Koumia dont est originaire un personnage célèbre du XVI^e^ siècle, Es Senousi, l'auteur de la *'Aqîdah*. Le dialecte de cette tribu n'avait jamais été étudié lorsqu'il attira l'attention de M. Destaing, professeur à la Médersa de Tlemcen. Il commença par publier un certain nombre de textes avec une traduction française et des notes ; un conte : *Le Fils et la Fille du Roi* (1), des documents importants sur la vie et les coutumes de cette tribu : L'*Ennayer chez les Beni Snous* (2) ; *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous* (3), soigneusement annotés, et une esquisse du dialecte : *Quelques particularités du dialecte des Beni Snous* (4). Puis, dans une œuvre magistrale, *Etude sur le dialecte berbère des Beni-Snous* (5), il a donné la phonétique et la morphologie de ce dialecte et la première partie des textes, au nombre de 41, intéressant le folklore et la sociologie. Le langage des Beni-Snous est comparé à ceux du même groupe : Zekkara, B. Bou Zeggou, B. Bou Saïd et B. Iznacen, représentant la langue parlée jadis par les Koumia et formant une des quatre familles qui existent au Maroc. Il est peu de dialectes qui aient été l'objet d'une monographie aussi consciencieuse, et l'on attend avec impatience le second

(1) Alger. 1905, in-8°.

(2) Alger, 1905, in-8°.

(3) Alger, 1907, in-8°.

(4) Paris, 1907, in-8°. Extrait du tome II des *Actes du* XIV^e^ *Congrès des Orientalistes*.

(5) T. I, Paris, in-8° C. R. par L. Bouvat, *Revue du monde mnsulman*, mai 1908 ; Van Gennep, *Revue des Traditions populaires*, nov. 1908.



volume qui doit contenir le reste des textes et le vocabulaire comparé de ce groupe linguistique.

Le Zouaoua a été l'objet d'un certain nombre de travaux. Je ne ferai que citer le *Petit catéchisme kabyle-français* (1), le *Grand catéchisme en langue kabyle* (2), des Pères de Kabylie et le *Kera imeslaien n Rebbi* (3), de Mayor, pour arriver à deux ouvrages de M. Saïd Boulifa. Dans le premier, *Recueil de poésies kabyles* (4), il a réuni, traduit et annoté un nombre considérable de chansons kabyles, tel qu'on n'en avait pas vu depuis la publication des *Poésies du Jurjura*, par le général Hanoteau. J'avoue cependant que, comme inspiration et composition, elles me paraissent inférieures à ces dernières. Celles qui ont les femmes pour sujet sont les plus nombreuses ; tout en faisant la part de l'exagération poétique, on y trouvera d'utiles documents sur la société berbère d'aujourd'hui. Je n'ai pas à insister sur l'utilité de cette publication au point de vue linguistique ; je dois ajouter que plusieurs des airs sont notés dans la préface. L'autre ouvrage de M. Boulifa est l'édition, avec traduction française, du recueil des coutumes de la *toufik'* d'Adni, confédération de cinq villages de la Grande-Kabylie, situé entre Tizi-Ouzou et Fort-National : *Le K'anoun d'Adni* (5). On sait, par les travaux d'Hanoteau et Letourneux, l'importance de ces K'anouns pour l'histoire de la société kabyle. Ils n'ont pas été écrits et se conservent dans la mémoire des anciens ; mais la substitution de la législation française aux coutumes indigènes tend à les faire disparaître et il n'est que temps de les recueillir. Ce recueil est à ajouter à ceux

(1) Maison-Carrée, 1905.

(2) Maison-Carrée, 1905.

(3) 1907, s. l.

(4) Alger, 1904, in-8° C. R. par Van Gennep, *Revue générale de bibliographie française*, II, 312.

(5) Alger, 1905, in-8°.

que Hanoteau, Masqueray et Ben Sedira ont publiés J'ai encore à signaler, en ce qui concerne le Zouaoua, les quatre fables et contes traduites par M. Lissauer à la suite de ses intéressantes études sur l'archéologie kabyle (*Archæologische und anthropologische Studien über die Kabylen* (1), la réimpression de l'excellente grammaire du général Hanoteau, *Essai de grammaire kabyle* (2) et le *Dictionnaire français-kabyle* du P. Huyghes (3). Ici, de nouveau, j'aurai des réserves à faire sur les mots inusités, même en français, que l'auteur a introduits tant bien que mal en berbère.

Nous devons aussi au P. Huyghe un *Dictionnaire français-chaouia* (4) : il ne prête pas aux mêmes objections que le précédent. Mais il y a un autre reproche à lui faire : les dialectes chaouias de l'O. Abdi et celui de l'Ahmar Khaddou offrent des différences qui ne sont pas signalées dans ce dictionnaire et qu'il eût été bon de noter ; de plus, la transcription, trop compliquée pour un ouvrage de vulgarisation, est loin d'être suffisamment précise pour répondre aux exigences d'une méthode scientifique. — M. G. Mercier, qui avait déjà étudié la toponymie berbère de l'Aourès, continue ses recherches par une *Etude sur les noms des plantes en dialecte chaouia* (5). Il a montré de quelle importance est la connaissance des espèces végétales qui dominent dans cette région pour établir d'une façon certaine l'origine de la dénomination d'un grand nombre de noms de lieux, aussi bien à l'époque romaine que de nos jours Une pareille enquête devra être faite partout où le berbère s'est conservé.

(1) Berlin 1908, in-8°.
(2) Alger, 1906, in-8°.
(3) Malines s. d. in-8°.
(5) Alger, 1906, grand in-12.
(4) Paris, 1906, in-8°.



## V

J'avais signalé en 1902 une note de M. de Motylinski relative à la *Modawwana* berbère d'Ibn Ghânem, écrivain abadhite du moyen-âge. Depuis, le même savant avait eu communication de la seule photographie restante de ce manuscrit et appartenant à M. le commandant Rebillet, les autres ayant disparu, et il en a donné des extraits : *Le manuscrit berbère de Zouagha* (1), qui nous mettent en présence d'un texte ancien, infiniment moins mélangé d'arabe que ceux que nous recueillons aujourd'hui. Son intention était de donner une édition complète : la mort est venue interrompre ce projet et l'on peut se demander quel savant, également versé dans les doctrines Kharedjites et les dialectes berbères, pourra le reprendre.

Cette revue des études berbères se terminera par la mention d'un ouvrage capital de M. de Motylinski. Chargé par le Gouvernement général de l'Algérie d'une mission dont il avait fait connaître les principaux résultats : *Note sur sa récente mission dans le Souf* (2), il avait recueilli une collection de matériaux qui lui ont permis de donner une monographie d'un dialecte berbère peu connu jusqu'à présent : *Le dialecte berbère de R'damès* (3), sur lequel nous n'avions que des notions vagues et parfois inexactes, fournies par Graberg de Hemsœ et Richardson. Cette publication comprend une grammaire, des textes au nombre de 22 (contes et renseignements sur la vie des indigènes) et un vocabulaire ; elle se termine

(1) Paris, 1906, in-8°.
(2) *Journal asiatique*, x^e^ série, t. II, p, 157-162.
(3) Paris, 1904, in-8°, C. R. par J. Forget, *Muséon*, t. VI, 1905, p. 400-402 : O. Houdas, *Journal asiatique*, x^e^ série, t. IV, p. 530-533 ; I. Guidi, *Giornale della Società asiatica italiana*, t. XVII, p. 385.

par des documents arabes inédits sur l'histoire de R'damès et des renseignements sur le Sahara central et occidental.

## VI

Les travaux relatifs au haoussa ont été plus nombreux que dans la période précédente : ils sont dus à l'Allemagne et à l'Angleterre et il m'est permis de regretter que la France n'y ait pas pris part : l'importance de cette langue pour toute nation qui a des possessions au Soudan est incontestable.

Un de ceux qui ont exploité le plus ce domaine, M. J. Lippert, l'a exposé avec précision et exactitude en ce qui concerne l'Allemagne dans son mémoire : *Ueber die Bedeutung der Haussanation für unsere Togo — und Kamerun Kolonie* (1). Le même érudit a repris la question de l'origine du haoussa (2). Après avoir repoussé l'hypothèse de Robinson qui voulait faire du haoussa une langue sémitique et dont les étymologies arabes sont souvent forcées et inexactes, il va plus loin, et avec raison, que M. Delafosse dans les rapports qui existent entre le berbère et le haoussa et cite à l'appui des exemples probants.

Plusieurs grammaires ont paru : l'une du chanoine Robinson, *Hausa Grammar* (3), mais qui doit être une édition augmentée de son *Hausa language* publié en 1895 ; le manuel en trois langues, allemande, française et anglaise, de M. Seidel : *Die Haussasprache* (4), qui n'est

(1) Berlin, 1907, in-8°, Extrait des *Mitteilungen des Seminars für Orientalische Spr.*, t. x, Abt. III.

(2) *Ueber die Stellung der Haussasprache unter den afrikanischen Sprachen*, Berlin 1906, extr. des *Mitteilungen des Sem. für orient Spr.* t. IV, III^e^ Abteil.

(3) Londres, 1905, in-8°.

(4) Heidelberg, 1906, in-8°.



pas appelé à rendre beaucoup de services ; enfin le plus important de tous, *Lehrbuch der hausanischen Sprache* (1) de Mischlich, le mieux conçu qui ait été publié depuis le *Hausa reading book* de Schœn. A la suite de la grammaire, on trouve une série de dialogues, des textes (2 fables, 1 récit de voyage, des proverbes, le *Pater noster*), un glossaire allemand-haoussa et quelques morceaux transcrits en caractères arabes.

C'est à lui également que nous devons le meilleur dictionnaire haoussa qui existe actuellement et qui laisse loin derrière lui le travail, cependant méritoire, de Schœn et celui de Robinson *Dictionary of the hausa language* (2). La première partie seule a paru : *Wœrterbuch der Hausasprache* I. Teil, *Hausadeutsch* (3). Chaque mot est accompagné de sa transcription arabe, ce qui aidera à la lecture des pièces écrites avec ces caractères, et souvent d'une série d'exemples qui en fixent le sens et en déterminent la valeur. Puisse la seconde partie ne pas se faire longtemps attendre ! La valeur des travaux de M. Mischlich vient d'être reconnue par l'attribution d'une médaille par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Je ne cite que pour mémoire la courte et insuffisante publication (le pluriel des substantifs n'est même pas indiqué) *English hausa Vocabulary* (4) de Haywood.

En fait de textes, j'ai d'abord à mentionner les *Beitræge zur Geschichte der Haussastaaten* (5) avec une pré-

(1) Berlin, 1902, in 12, *Archiv für das Studium deutscher Kolonialsprachen*, C. R. par WESTERMANN, *Deutsche Kolonialzeitung*, 1904, n° 45, par C. F. SEYBOLD, *Orientalistische Literaturzeitung*, VI, col. 458-460.

(2) T. I, Hausa-english, Cambridge, 1906, in-8°.

(3) Berlin, 1906, in-8° C. R. par SEYBOLD, *Literarisches Centralblatt*, 1907, in 12, mars 397-398 ; BOUVAT, *Revue du monde musulman*, t. I, p. 448.

(4) Londres, 1907, in 12.

(5) Berlin, 1903, in-8°, Extr. des *Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen*, t. VI, Abt. 115, trad. en anglais sous le

face de J. Lippert. Après avoir étudié les destinées des principaux États haoussa, Kano, Katséna, Gobir, Kebi, Zoria, Bautschi, M. Mischlich donne en haoussa, en caractères arabes, puis en traduction interlinéaire, et enfin en traduction libre des documents intéressants sur l'histoire de l'islamisme dans cette région ; le mémoire est accompagné d'une carte qui aidera à l'intelligence du récit. — Krause avait autrefois publié en haoussa (*Proben der Sprache von Ghat in der Sahara*) des textes concernant l'histoire des Touaregs des environs. M. J. Lippert fait paraître, avec d'utiles observations, le récit de l'occupation de Ghat par les Turks : *Zur Eroberung der Stadt Ghat durch die Türken* (1). Il s'accorde, dans les grandes lignes, avec celui qu'a donné M. Benhazera d'après un témoin occulaire (*Six mois chez les Touaregs du Ahaggar*, p. 115-122), mais ce dernier est plus détaillé, et, semble-t-il, plus exact. Un récit plus obscur, celui d'une guerre des Haoussas, des gens de Sokoto, de Gobir, etc., commence le recueil intitulé *Batu na Abubuan Hausa* (2), de Brooks et Lewis Nott. Il est suivi de quelques textes faciles accompagnés d'un lexique, et rendra service aux étudiants, malgré des indécisions sur la transcription de quelques voyelles. On peut ranger dans cette catégorie la publication de M. Mischlich, *Ueber Sitten und Gebræuche der Hausa* (3), qui contient des extraits extrêmement curieux : l'origine des Haoussas, les pays haoussas, les sept États haoussas authentiques, les usages relatifs à

titre de *Contribution to the history of the Hausa Staates*, *Journal of African Society*, IV, 455-479.

(1) Berlin, 1904, in-8°. Extrait des *Mitteilungen des Seminars für oriental. Sprachen* VII^e année, abt, III.

(2) Londres 1903, in-8° C. R. dans l'*Athenæum*, n° 3649, 9 avril 1904.

(3) *Mitteilungen des Sem. für or. Sprachen* X^e année. III^e Abt., Berlin, 1907 : XI^e année, III^e Abt., Berlin, 1908.



la naissance, à l'école, au mariage, les repas, les boissons, l'établissement d'un roi, etc.

Outre les textes cités plus haut, la littérature des contes haoussas s'est enrichie par la publication de M. Lippert : *Haussa Mœrchen* (1). La plupart de ces contes sont d'origine arabe, ou au moins musulmane ; mais d'autres, et surtout le n° XI, qui me paraît incomplet, portent ce cachet d'étrangeté et d'incohérence qui nous frappe tout particulièrement dans les contes nègres indigènes. Enfin, il faut mentionner la réimpression de l'excellent recueil de textes de Schœn : *Magana Hausa* (2).

La littérature parœmiologique compte également plusieurs travaux parus : outre les proverbes contenus dans les volumes de Mischlich et de Robinson, il faut citer les *Hausa Proverbs* (3), de Merrick, qui en contiennent 455, plus 12 énigmes et 102 expressions familières. Le livre se termine par des considérations générales qui ne sont pas toujours exemptes d'erreurs (par exemple l'hypothèse qui tire les noms de Haoussa de l'arabe حبش, Ethiopien) et des observations grammaticales par trop sommaires. C'est, du reste, la collection de proverbes la plus complète : celle de Prietze, *Haussa Sprichwœrter und Haussa Lieder* (4), n'en compte que 103. Son recueil est important, mais l'auteur n'est pas assez familiarisé avec l'arabe, auquel le haoussa a fait de nombreux emprunts.

(1) Berlin, 1905, in-8°, Extrait des *Mitteilungen des Sem. für orient. Spr.* VIII^e année Abt. III.

(2) Londres, 1906.

(3) Londres, 1905.

(4) Kirchhain N. L., 1904, in-8°. Les 21 premiers avaient paru dans la *Zeitschrift für afrikan. ozean. und ostas. Sprachen*, VI^e année, 1902, p. 244-253. C. R. par LIPPERT, *Mitteil. d. Sem. für orient Spr.* t. VIII, abt. III ; STUMME, *Literarisches Centralblatt*, 1905, p. 24 ; STAUDINGER, *Zeitschrift für Ethnologie*, t. XXXVII, p. 229 ; WESTERMARCK, *Zeitch. d. deutsch. morgenlændischen Gesellschaft*, t. XL, 1906, p. 240-242.

Pendant longtemps, la plus grande partie de la littérature haoussa consista en traductions partielles de la Bible et du Nouveau Testament. La proportion est renversée et je ne trouve plus à citer qu'un livre de ce genre : les histoires bibliques intitulées *Labarin Allah* (1). C'est par là que je terminerai cette revue qui, si sommaire qu'elle soit, permettra, j'espère, de rendre compte de l'activité développée sur cet important domaine.

RENÉ BASSET.

(1) Londres, 1903, in-8°.

# NOTE

SUR

# LES MASCARADES CHEZ LES INDIGÈNES

## A BLIDA

On les appelle ta'djâb (تعجاب), forme populaire du mot classique تعجيب (ta'djîb), qui vient de عجّب ('adjdjeb), étonner. Ce mot est de la même famille que 'adjâdjbiia, jongleurs. On appelle 'adjâdjbiia les aïssâoua qui sont des jongleurs thaumaturges, les mdâdha ou jongleurs littéraires et les Oulâd Sidi Ahmed ben Moûsâ, qui sont surtout des acrobates. En somme, l'étymologie ne nous éclaire pas beaucoup sur le ta'djâb.

Les travestissements comiques interviennent assez fréquemment dans les réjouissances de famille. Ils ne s'introduisent jamais dans les hadâri ou réunions en l'honneur d'un patron de confrérie religieuse. Mais il n'est pas rare d'en voir s'improviser dans les soirées données en l'honneur d'une naissance, d'une circoncision ou d'un mariage. Malgré tout, ce sont là des exceptions. L'époque traditionnelle de ces jeux, c'est la fête du Mouloud. Les acteurs qui en ont pour ainsi dire le monopole sont les tolba. L'enceinte consacrée est la salle du msid ou école. J'ai entendu, comme équivalent de ta'djâb, le synonyme : jeu de tolba : le ta'djâb est donc bien leur privilège.

Autrefois, disent les Arabes, ces divertissements se renouvelaient à chaque veillée, pendant les sept nuits

où se célèbre le Mouloud. Aujourd'hui, c'est surtout la septième nuit qui leur serait affectée. Ce soir-là, dans chaque msîd, les tolba commencent par psalmodier des qçâïd, particulièrement des mouloudiat ou hymnes en l'honneur de Mohammed. Pendant ce temps, les habitants de la ville, gens de métier ou fonctionnaires, tous, pauvres ou riches, y compris l'imâm, le mufti et le cadi, viennent un à un s'accroupir sur les nattes de l'école : car c'est un devoir d'offrir à l'occasion du Mouloud son obole aux « porteurs du Qoran » qui sont, comme le dit le proverbe, les « yeux du bœuf », c'est-à-dire la lumière du peuple ignorant (1). Quand l'affluence est assez considérable, la représentation commence.

Si nous divisons les scènes qui se déroulent alors en nous plaçant au point de vue de l'esprit qui les inspire, il me semble que nous distinguerons quatre genres de mascarades.

1° *La mascarade quêteuse*. — Il ne faut pas oublier que l'enseignement du Qoran est en principe gratuit, en fait peu rémunérateur, et que les tolba sont peu gâtés de la fortune. Ils comptent sur la collecte du Mouloud pour s'entretenir, eux et l'école, et en partie le maître. Aussi s'attachent-ils à inventer quelques bouffonneries qui obligent leurs visiteurs à la générosité. C'est souvent un adolescent, au visage imberbe, qui s'habille en femme et danse la danse du ventre. Il s'arrête devant chacun des assistants et ne le quitte que lorsque celui-ci lui a collé une pièce d'argent sur le front. Un montreur d'ours fait aussi le tour de l'assemblée, menant à la chaîne le plus lourdaud ou le plus velu des étudiants : il tend à chacun son tambour et il faut, coûte que coûte, qu'il résonne sous la pluie des gros sous, etc.

(1) Voir dans les poésies scolaires que j'ai communiquées au Congrès des Orientalistes d'Alger, le panégyrique des tolba. (*La poésie populaire à Blida et sa métrique*, tome III des Actes du XIV[e] Congrès des Orientalistes.)



2° *La mascarade revue*. — Mais ces déguisements ne sont pas toujours intéressés : ils sont parfois inspirés simplement par le goût de l'imitation. De ce chef, ils affectent un caractère artistique, dans une certaine mesure, analogue à celui de nos farces ou comédies. C'est ainsi que parfois, comme dans nos « revues », on représente un événement saillant de l'année ou une aventure comique récente.

En 1905, le tribunal de Blida condamna un îqqâch ou sorcier à deux mois de prison, pour avoir escroqué de l'argent à une femme malade. Il avait chassé de son ventre des djinns malfaisants qui en étaient sortis sous forme de grenouilles. Les mésaventures des sorciers touchent de près les tolba, et il y a entre eux des liens de parenté, comme le dit le proverbe : que le taleb soit un fruit sec et il devient chanteur ou sorcier (1) ! Bref, au Mouloud de 1906, notre îqqâch fut prié de représenter la scène au naturel. On étendit un matelas ; un étudiant fit la femme malade, un autre la vieille mère, etc. L'îqqâch marmotta ses incantations, multiplia gestes et passes, si bien que deux grenouilles sautèrent bientôt au milieu de l'assistance ravie de l'exactitude de cette comédie de mœurs musulmane.

3° *La mascarade satirique*. — L'instinct d'imitation s'exerce de préférence sur les travers des personnages en vue. Il est bien rare que l'on ne singe pas le maître d'école avec ses tics dans une scène de bastonnade. On parodie le mouderrès ou professeur de la mosquée. Les écoliers accroupis l'entourent. Il fait son cours de sa voix grêle. On souligne ses brusqueries : à la moindre interruption il éclate, « il se débonde » (يبهلت). — Voici le vieux laveur des morts : il étend le cadavre sur la table, il l'inonde d'eau, s'arrête pour priser, et, tout en poussant des allah ! allah ! désarticule le patient qui ne

(1) الطالب اذا جاء يرجع يقاش ولا مدّاح.

doit pas protester pour rester dans son rôle. Maintenant c'est le mufti de Blida dans son cabinet. Il compose gravement sa face d'ascète ; il frotte sans cesse ses yeux malades ; il rabaisse sa guelmouna sur sa figure pour dicter une fetoua burlesque de sa voix caverneuse. Le cadi, à son tour, apparaît jugeant une affaire de divorce embrouillée à plaisir : il déclare à la femme que son cas exige de plus longues explications en tête à tête avec lui, ou bien il signifie au mari qu'il ait à produire au plus tôt six bons témoins à barbe blanche, — entendez six douros de bon aloi.

4° *La mascarade xénophobe.* — On comprendra aisément que ce soit surtout le « roumi » qui fasse les frais de ces représentations satiriques. La parodie d'un enterrement chrétien a été un des thèmes les plus en vogue. La scène est censée représenter l'église. Une assiette d'eau (1) sert de bénitier. Les fidèles défilent en se signant. Le bedeau — le garde champêtre de l'église, comme ils le disent ici — fait sonner sa pique. Un prêtre avec tonsure, chape, barbe blanche taillée dans une peau de mouton, entouré d'enfants de chœur en camails rouges, psalmodie des mots barbares devant le catafalque et il bénit le mort avec une fiole au long col. L'assistance ne se contient pas et prend bientôt part à la scène. Une sorte de chœur s'organise. Ce ne sont pas seulement les pieux musulmans qui répondent par la formule : عجل بروحه الى النار وبئس القرار « Que Dieu le précipite vite dans l'enfer, quel horrible séjour ! » ; ce sont les enfants qui entonnent le couplet des rues :

يا خازن النار فوي نارك * خشبة عرعار جبناها لك

« Ministre d'enfer, active ton feu : voici une souche de thuya que nous t'apportons. »

(1) Ils prétendent que cette eau est بول البابا الكبير.



Cette année (1906), les tolba de Blida ont parodié la cérémonie des Rogations dans le même esprit et avec la même exactitude de costumes. Ils avaient ajouté, entre autres, au cortège se rendant au reposoir, un enfant habillé en mouton (l'agneau mystique). Quant à l'ostensoir porté par l'officiant, c'était un de ces miroirs à main, de forme ronde, incrusté de nacre, comme on en trouve chez les coiffeurs arabes. Le prêtre s'y mirait avec force grimaces. L'acteur se conformait à la croyance répandue ici que le Saint-Sacrement est un miroir et que le prêtre le fixe pour y chercher son image.

Les scènes du tribunal sont peut-être encore plus fréquemment reproduites. Elles reviennent, je crois, annuellement. Tout le personnel judiciaire siège avec le cérémonial habituel, dans des travestissements appropriés. L'avocat piaille; les juges causent entre eux; le procureur charge l'accusé, — on dit ici : le noie (يغرّق). Les témoins se succèdent, répondant à la question consacrée : « Jurez de ne dire que la vérité (ما تقول غير الحقّ) », par le jeu de mots arabe : نقول غير الحقّ « Je ne dirai que le vrai », qui peut se comprendre aussi : « Je dirai [tout] sauf la vérité ». Cela finit par un jugement burlesque en rapport avec l'affaire, qui offre souvent un caractère d'actualité ou un côté grotesque.

En somme, les institutions de l'étranger sont, pour les musulmans de Blida, à l'époque du Mouloud, un thème de comédie. Et cette coutume serait bien établie, si j'en crois ce qui m'a été affirmé, à savoir que, dans les écoles, on conserve d'une année à l'autre les défroques et oripeaux qui sont nécessaires à la représentation des scènes religieuses et judiciaires, — à l'exception toutefois de la croix que, par horreur fanatique, ils proscrivent même de leurs jeux.

Pourquoi ne conservent-ils pas les rôles, en même temps que les costumes ? Comment n'ont-ils pas eu l'idée d'écrire leurs plaisanteries traditionnelles, se con-

tentant de les transmettre, par la voie orale, de mémoire en mémoire? En un mot, pourquoi ne saurait-on trouver une comédie indigène écrite, pour si embryonnaire qu'elle soit? Je crois qu'il faut en chercher la raison dans le développement incomplet de la langue. En effet, si on veut bien le remarquer, le dialecte maghrébin en est à cette période des langues où s'écrit la poésie et où la prose semble encore indigne d'être écrite... Quoi qu'il en soit, si les fêtes du Mouloud n'ont pas donné naissance à la comédie indigène, elles semblent avoir inspiré un genre de poésie populaire qui, pour n'avoir pas été signalé, n'en est pas moins vivant. Je veux parler du genre burlesque. Les longues veillées du Mouloud ne se passent guère sans qu'on débite quelques-uns de ces poèmes propres à exciter et à entretenir le rire. Souvent, les animaux en sont les héros. J'en ai donné deux spécimens dans mon livre de l'*Enseignement de l'arabe dialectal*, 1re période. L'un (page 64) est l'oraison funèbre d'un coq volé; l'autre (page 135) nous expose les méfaits d'un rat. Mais, le plus ordinairement, le sujet de ces poésies est la gourmandise des tolba. On trouvera, dans ma communication au Congrès des Orientalistes d'Alger, un fragment d'un poème gastronomique de ce genre. Le sujet est un taleb qui rêve d'un repas pantagruélique et ne se fatigue pas à énumérer les plats de son goût avec une verve toute rabelaisienne. Je possède une autre pièce commençant par ces mots : اش يصبر كرشي sur le même sujet, et également bien connue à Blida (1).

A ce genre badin (غنية مضحكة) peut-être convient-il d'ajouter, comme apparentée de quelque façon aux licences du Mouloud, la satire : la satire générale (عكس الدهر) et la satire personnelle (هجا), genres féconds en œuvres connues des musulmans. Mais, ce sont là des

(1) Voir aussi : *Récit des aventures de deux étudiants au village Nègre d'Oran.* Delphin, Paris et Oran, 1887; Doutté : *La Khotba burlesque de la fête des Tolba au Maroc.* Alger, Fontana, 1905.



questions qui ne pourront se discuter qu'après que l'on aura publié les principales œuvres de la poésie populaire, publication qui s'impose, quand ce ne serait que pour le précieux concours qu'elle apportera à l'étude des mœurs de nos indigènes.

Blida, le 27 mai 1906.

J. DESPARMET,
Professeur au Lycée d'Alger.

# CHANTS SUR LA CHASSE AU FAUCON

## ATTRIBUÉS A SIḌ EL HADJ AÏSSA

### CHÉRIF DE LAGHOUAT

---

الحمد لله وحده

1 نحّوا مهامزى وتمافى عيانـــــــا
وَاليوم يوم تعبة يا بوكلتـــــــوم

2 صبحوا مرا كزى بسبوعة نيانـــــــا
يتخازروا برانى بصدور نجـــــــوم

3 ربحت يوم يومين وفلت اخانـــــــا
وَاعييت غير راقد رايي مذمـــــــوم

4 ايا ترى الزَّهْو الخاطر صحوانـــــــا
نجيبوا على شبرها بسدور مختـــــــوم

5 طليت من قرارة الاخرى عريانـــــــة
ورفاقتى يحيحوا ذاك الدمـــــــدوم

6 ساعة ويَجْبدُوها عاجَة سكرانـــــــة
بى سْريرها تنازعْ كانت بى النـــــوم

7 من هم سيدها مسكينة حيرانـــــــة
ما عندها خبر بى ذاك العكـــــــروم



8 ينصب من سماه اسرع دى الزانـــــــة
صرياك بى السما قسام الحاجـــــــوم

9 مـزّف ثيابها وَطلاها فطرانـــــــا
بعد النداب درعت طاجين حمـــــــوم

10 عن زوجها تصير ما اعتاها هانـــــــة
وكر الحبار عاد مراسم معلـــــــوم

11 ما كان غير طيرى وَانايا وَانـــــــا
وانا عقيدكم يا رياس الفـــــــوم

وقال ايضـــــا

1 يا بوصوار هيئ طيرك بالزيـــــــت
واركب جواد لازمنى بى السيـــــــرة

2 تحتى عناق من خيل اذا دنيـــــــت
تلقي الدموع من عينى هـــــــدارة

3 بى ذَا الزمان بعده رانى خلّيـــــــت
خذيتها حبارى وارنب حمـــــــرآ

4 خذيتها مع برسان عناتيـــــــت
بى ذَا الزمان ما يرضوش الحفـــــــرة

5 نبلى الخلا نروح سامى للبيـــــــت
بتركلي مشتاي بى الصحـــــــرآ

وَقال ايضـــــا

1 ثلاثة شتا يواتى فيها الصيـــــــد
اذا كثر الضباب ودقّ الصـــــــب

2 واهلك رحلوا وراك وَانت كنت بعيـد
جيت تراعى لداركم صبت المضـــرب

3 مرة سيرة لبيتكم مرة تشديـــــــد
وعقاب نهار فى المراتع تتخبـــــب

4 تلقاهم حاطين فى قرعة وسنيـــــــد
فى منزل هانيين وَالعام معشـــــب

5 كى تنظر للدار ما هى دار وقيـــــد
بحطبها واسعة وهاتوا لى نشـــــرب

وقال ايضـــــا

1 ما اَزيَن صوتى اذا نّونـــــــــى
لطيورى فى الشتا نباتوا صُهَـــارَى

2 وَاذا بان السماك نبنـــــــــى
سرجى عن سابقى ونهنى للصحـــــرآ

وقال ايضـــــا

1 لي يا مالك العـــــــــلا
ابتع لى طير من صناديد مصيّـــــل



2 لابس حلة مفصـــــــــلة
من كم نزين مخلبه ماضى يفصـــــل

3 افتح لى باش للهجوج نتيـــــــــه
نزهى واروح للعيال مـــــــلان

4 طير احمر ما يكون ليه شبيـــــــه
مثله معدوم سلطانى ماكـــــــان

5 منين امّا نتوف ونعريـــــــــه
يندة روحه مخالطه شيطـــــــان

6 احمر عينه منيّـــــــــــلة
بصباغ عجايب المهيمن مكحّـــــل

7 نحوس به فى الخـــــــــلا
نمشى الاهداب والبياقى نتوغـــــل

8 اعطينى طير كامل الصفـــــــــة
صافى صفا او لا عليه فديـــــــم

9 للعشّاق اذا يرحل يظفـــــــــا
فى جوف سماه والرعود تزيـــــم

10 منين تبان ينقلب شفقـــــــــة
راه صرعها وخش كبد الغيـــــم

11 كى تظهر له مهـــــــــوّلة
فى لبستها ظريفة تصيبه يتخلخـــل

12 بنت سلاطين حابـــــــــــلة
عجب الدُنيا تبان من ميل تشعـــــل

13 فى مشيتها اذا تبان تميـــــــــس
فى ماه فيه من بُهآ وكمبـــــــال

14 تاڤ عليها من السحاب عريـــــس
وَيْنَوَّضْ بِيهَا ابْن الْحسِيبْ اهـــوال

15 ضربها بمخالبه نَحَّى لها الفميـــص
خلاها فى دمها سايل هوطـــــــال

16 جامع الاوصاف كامـــــــــلة
تـربيـة أيْدى كامل الرِّيَاسة مستعفـــل

17 عنده زرشات فى العـــــــــلا
ويـزغرت فى الهوآ بتكبيـر وتهليـــل

18 ارواح تشوف زينـة اللبـــــــاس
فى وان ان يسكن الغمامات وتدمـــن

19 يحيحيها الوالع الباز الفنـــــاص
راه دماغه على فميصها دايم يطحـــن

20 كى ترحل له من التراب يجى غـــواص
يفلبها لتراب خاخاله تشرنـــــن



TRADUCTION ET NOTES EXPLICATIVES

I

1 نحو مهامزى وتماڤى عيانـــــــــا
واليوم يوم تعبة يا بوكلتـــــــــوم

1. Enlevez mes éperons et mes bottes, dont je suis las ; — cette journée est une journée de fatigue, ô Boû Keltoûm.

NOTE. — Le chasseur, fatigué par une journée de chasse, demande qu'on enlève ses vêtements, disant en lui-même qu'il ne reviendrait plus à la chasse. — Boû Keltoûm est un compagnon de chasse ou un serviteur.

2 صبحوا مراكزى بسبوعة نيانـــــــا
يتخازروا برانى بصدور نجـــــــوم

2. Mais, mes épaules se trouvèrent au matin (le lendemain) chargées de bêtes féroces gémissantes ; — ces *brânâ*, aux poitrines étoilées, se regardaient de travers.

NOTE. — Le chasseur explique qu'il ne pouvait tenir sa promesse de ne plus chasser, parce que le lendemain, les faucons (qu'il appelle des bêtes féroces) se sont mis sur ses épaules (le texte dit « sur ses appuis » : par appuis, مراكز, l'auteur désigne les épaules sur lesquelles se tiennent les faucons) gémissant de son inaction, ayant la poitrine blanche comme des étoiles. — Les *brânâs* sont une espèce de faucons (au singulier *bornî*).

3 ربحت يوم يومين وقلت اخانـــــــا

واعييت غير رافد رايي مذمـــــــوم

3. Je me suis reposé un jour ou deux et ai crié : « Fi donc de moi ! » — A demeurer couché je me suis fatigué ; ma décision est blâmable !

NOTE. — Le chasseur n'a pu tenir sa promesse pour les raisons données dans le vers précédent, et ensuite parce que lui-même n'a pu tenir en place et n'avait rien autre à faire que la chasse ou dormir.

4 ايا ترى الزّهو الخاطر صحوانـــــــا

نجيبوا على شبرها بسدور مختـــــوم

4. Viens voir la gaie réjouissance que procure le Sahara ; — nous monterons (ou passerons) sur sa crête peuplée entièrement de jujubiers sauvages.

NOTE. — Le chasseur chante alors les jouissances que procurent le désert et les arbrisseaux qu'on y trouve.

5 طليت من ڤرارة لاخرى عريانـــــــة

ورفاقتي يحيحوا ذاك الدمـــــدوم

5. J'ai regardé d'une plaine fertile et j'ai aperçu l'autre nue ; — et mes compagnons qui battaient ce vaste désert en poussant le cri : « haï ! »

NOTE. — L'auteur se sert du mot *grâra*, qui a la même signification que *ḍâya* ou endroit fertile dans un espace désert ; — et du mot *demdoûm*, دمدوم, qui n'est



autre que le mot *dimoûm*, ديموم, vaste désert dans lequel on avait organisé une *haïḥâïa* ou battue.

6 ساعـة ويَجبدُوها عاجة سكرانـــــــة

ڤي سريرها تنـازع كانت ڤي النـــــوم

6. A chaque instant, ils levaient l'outarde, telle une esclave blanche et ivre, — de son nid, et se débattant encore, car elle dormait.

NOTE. — L'auteur se sert, pour désigner l'outarde, du mot *'oldja*, عاجة, en raison de son plumage aux couleurs variées, qu'il compare à la femme non arabe (chrétienne), dont les vêtements sont de nuances diverses, — et il explique qu'elle est encore endormie et semble indécise et comme ivre, en sortant de son nid et de son sommeil.

7 من هم سيدها مسكينة حيرانـــــــة

ما عندها خبر ڤي ذاك العكـــــــروم

7. De la terreur de son dominateur, pauvrette ! elle est soucieuse ; — elle ne se doutait pas de ce *'akroûm*.

NOTE. — Ici l'auteur dépeint la terreur que cause le faucon, qui est le maître, le seigneur, le dominateur, à la mesquine outarde qui devient soucieuse de son salut. — Le mot *'akroûm* désigne le faucon mâle. — L'outarde est levée d'abord par le chasseur et fuit ; c'est à ce moment qu'elle est terrifiée par la présence du faucon, dont elle ne se doutait pas encore.

8 ينصب من سماه اسرع دڨ الزانـــــة

صرياك ڢ السماء ڨسام الحلجـــــوم .

8. Qui descend de son ciel plus rapide que le pointement d'une flèche ; — poussant dans les airs le cri de détresse qui éparpille le vol d'oiseaux.

NOTE. — L'auteur indique avec quelle rapidité le faucon se précipite sur sa victime en poussant le cri de guerre : *çaryâk*, صرياك, cri qu'il ne pousse qu'à la chasse et par lequel il disperse la bande d'oiseaux qu'il effraye. Le mot *ḥaldjoûm* signifie « bande, troupeau, etc. » ; il est synonyme de *serb*, سرب .

9 مزّڨ ثيابها وطلاها ڨطرانـــــــــا

بعد النداب درعت طاجين حمـــــوم

9. Et qui déchire son vêtement et la souille de noirceur ; — avec l'arrachement de sa face, elle revêt la suie d'un *ṭâdjîne* (poêle à frire).

NOTE. — L'auteur explique que le faucon déchire la peau de l'outarde, fait couler son sang qui lui salit le plumage ; il la compare ensuite à une femme arabe, laquelle, après s'être déchiré le visage, prend la suie d'un *ṭâdjîne* et s'en enduit la face, en signe de grand deuil.

10 عن زوجها تصير ما اعتاها هانـــــــة

وكر الحبار عاد مراسم معلـــــــــوم

10. Pour son mâle, oh ! combien est immense son malheur ! — Le pays de l'outarde est maintenant, par points, connu.



NOTE. — L'auteur raconte ce que devient l'outarde lorsqu'elle est attaquée elle-même, dans le précédent vers ; mais dans celui-ci c'est son mâle qu'elle perd, et alors, de le perdre, son malheur est encore pire.

11 ماكان غير طيرى وانايا وانـــــــــا

وانا عڨيدكم يا رياس الفـــــــــوم

11. Il n'y a que mon *ṭîr* et moi ; — et je suis votre seigneur, ô chefs de troupes.

NOTE. — Le chasseur se chante pour clore en disant qu'il n'y a que lui et son *ṭîr* (faucon), et s'adresse en se congratulant aux chefs qui l'accompagnent.

---

II

1 يا بوصوار هيج طيرك بالزيـــــــت

واركب جواد لازمنى ڢ السيـــــــرة

1. O Boû Çouâr, excite ton *ṭîr* au moyen d'huile ; — et monte un coursier rapide pouvant me suivre dans mon expédition.

NOTE. — Le faucon *(ṭîr)* se montre à certain moment paresseux ; le chasseur est tenu, soit de lui donner un morceau de viande frite à l'huile, soit de l'oindre d'un peu d'huile. Ce procédé a le don de l'exciter. — Le chasseur qui donne ce conseil à Boû Çouâr, son compagnon de chasse, lui recommande, dans l'autre partie du vers,

de monter une excellente monture, capable de tenir tête à la sienne, dont il va dépeindre les qualités.

(On dit que ce Boû Çouâr est l'ancêtre de Moqrânî, sans garantie d'authenticité).

Le mot *ṭir* au singulier, *ṭyoûr* au pluriel, désigne en arabe les oiseaux en général. Les chasseurs s'en servent pour désigner spécialement le faucon, en y ajoutant quelquefois le qualificatif *el-ḥorr*, الحر, le noble.

2 تحتى عناق من خيل اذا دنيـــــــت

تلقى الدموع من عينى هـــــــــدارة

2. Car j'ai sous moi un rapide appartenant à la race chevaline; — et si je cours, tu vois les larmes s'épancher de mes yeux.

NOTE. — Ce vers explique à Boû Çouâr qu'il doit choisir une bonne monture; car celle que monte le chasseur qui donne le conseil va tellement vite, que les larmes du cavalier qui la monte coulent d'elles-mêmes, en raison de la vitesse et du déplacement d'air.

Le mot *'anâg*, عناق, que je traduis par « rapide », est le nom d'un cheval.

3 و ذا الزمان بعده رانى خلّيـــــــت

خذيتها حبارى وارنب حمـــــــــرآ

3. Et à ce moment, j'ai déjà lâché, — et pris une outarde et un lièvre rouge.

NOTE. — Le chasseur explique qu'au moment où il fait donner à sa monture toute son allure, il a déjà lâché le faucon et pris une outarde et un lièvre.



Le mot arabe خلّيت, *khallit*, qui veut dire : « j'ai lâché », est l'expression dont se servent les chasseurs pour dire qu'ils ont déjà déchaperonné et lâché le faucon.

4 خذيتها مع فرسان عناتيـــــــــت

و ذا الزمان ما يرضوشى الحفـــــــرة

4. Je les ai pris avec des écuyers rompus; — lesquels, à cette heure, n'agréeraient pas un reproche.

NOTE. — Ce vers se comprend sans commentaire; le chasseur explique qu'il a pris l'outarde et le lièvre, et qu'il avait avec lui des cavaliers qui ne permettraient pas d'être plaisantés.

5 نبلى الخلا نروح سامى للبيـــــــــت

بتركلى مشاتاي و الصحـــــــــــرآ

5. Je fouille l'espace isolé et reviens chargé à la demeure, — avec un *turkly* seulement, et mes habitations d'hiver étant au Sahara.

NOTE. — Le chasseur explique, dans ce vers, qu'avec un simple faucon il fouille le désert et revient chez lui chargé de gibier :

1° تركلى Le *turkly* est une espèce de faucons, à teinte foncée;

2° برنى Le *borny* est une autre espèce, à teinte rouge;

3° بلى Le *bly* est une troisième espèce, à teinte blanche.

Ces trois espèces sont de forte taille, à serres et becs puissants; on s'en sert pour l'outarde et le lièvre.

Deux autres espèces, comprenant le *sâf*, ساف (gris bleu), et le *baḥry* بحرى (gris), sont de taille moindre et ne chassent que la perdrix.

III

1 ثلاثة شتا يواتي فيها الصيـــــــد

اذا كثر الضباب ودتّ الصـــــــب

1. Les trois mois d'hiver sont propices pour la chasse, — surtout s'il y a accroissement de brouillards et qu'il bruine.

NOTE. — L'auteur de ce chant indique à quelle époque la chasse au faucon doit se pratiquer, et par quel temps elle convient le mieux.

2 واهلك رحلوا وراك وانت كنت بعيد

جيت تراعى لداركم صبت المضـــرب

2. Tes gens ont décampé après ton départ, alors que tu étais loin ; — tu es revenu voir ta demeure et tu n'as retrouvé que l'emplacement.

NOTE. — L'auteur montre combien est entraînante la chasse! Le chasseur est parti; entraîné par la chasse, il est allé bien loin ; ses gens, ne le voyant pas revenir, ont levé le camp; le chasseur, le croyant toujours au même endroit, revient ; il ne retrouve plus que l'emplacement de son camp.

3 مرة سيرة لبيتكم مرة تشديـــــــد

وعقاب نهار بي المراتع تتخبـــــب

3. Tantôt au pas du cheval et tantôt forçant la marche — et au déclin du jour, dans de gras pâturages, tu trottes encore



NOTE. — Ne retrouvant pas son campement, il part pour rejoindre ses gens ; sa marche dure toute la journée, tantôt au pas pour ménager sa monture, tantôt à une allure vive pour gagner du chemin. Et à la fin du jour, il trotte encore dans les pâturages.

4 تلقاهم حاطين بي قرعة وسنيـــــــد

بي منزل هانيين والعام معشـــــــب

4. Tu les retrouves installés sur un sommet et sur le penchant, — dans un campement, tranquilles, et l'année abondante en herbes.

NOTE. — Il retrouve ses gens campés dans un endroit élevé et protégé, sans inquiétude pour lui et profitant des herbages abondants cette année.

5 كي تنظر للدار ما هي دار وفيـــــــد

بحطبها واسعة وهاتوا لي نشـــــــرب

5. Si tu considères la demeure, ce n'est pas une demeure où on brûle l'*ouguid ;* — car elle est pourvue en bois, spacieuse, et tu peux dire : « Apportez-moi à boire. »

NOTE. — On appelle *ouguid* les crottes des animaux dont les habitants du Sud se servent pour faire le feu. — Le chasseur, en rejoignant ses gens, les retrouve dans un lieu boisé et ne se servant plus de l'*ouguid*, et cela l'étonne ! L'eau, dans ce nouveau campement, est abondante, et il peut dire qu'on lui apporte à boire et il est servi immédiatement. — En somme, deux choses rares dans le Sud : le bois et l'eau !

## IV

1 ما أزَيَن صوتى اذا نّونـــــــــــــى
لطيورى ڢ الشتا نباتوا صهـــــارى

1. Combien est harmonieuse ma voix lorsque je chante à mes *tyoûr !* en hiver, nous passons la nuit sans sommeil.

NOTE. — Il paraît que la veille d'une chasse, le fauconnier passe la nuit éveillé et entretient ses faucons aussi éveillés en leur chantant.

2 واذا بان السماك نبنـــــــــــــى
سرجى عن سابڧى ونجنى للصحـــــرآ

2. Et lorsque paraît le *simâk*, je dresse ma selle sur mon coursier et je me perds dans le Sahara.

NOTE. — Le *simâk* désigne tantôt l'étoile appelée l'Épi de la Vierge, tantôt celle appelée Arcture. L'auteur veut dire : dès que paraît l'étoile du matin (à l'aube), il part pour s'enfoncer dans l'immensité et se livrer à son plaisir de la chasse.

---



## V

1 لي يا مالك العـــــــــــــــلا
افتح لى طير من صناديد مصيّـــــــل

1. A moi, ô maître des cieux ! Favorise-moi d'un *ṭîr*, de ceux vaillants et de race ;

NOTE. — C'est le chasseur qui invoque Dieu et lui demande de lui donner un faucon vaillant et de bonne race.

2 لابس حلة مفصـــــــــــــــلة
من كم نزيـن مخلبه ماضى يفصـــــل

2. Vêtu d'une robe sur mesure, variée à l'infini, et ayant la serre tranchante et qui taille.

NOTE. — Il compare le plumage de l'oiseau demandé à une robe sur mesure, en raison de ce que les plumes sont bien agencées ; il le demande avec des serres puissantes et tranchantes.

3 افتح لى باش للفجوج نتيـــــــــــه
نزهـى واروح للعيال مـــــــــلان

3. Favorise-moi afin que dans les vallées, à l'aventure, je voyage, me réjouisse et revienne vers la famille, chargé.

NOTE. — Et il demande cet oiseau pour pouvoir chasser, assouvir sa passion et revenir avec du gibier, chargé, vers la famille.

4 طير احمر ما يكون ليه شبيـــــــــــــه

مثله معدوم سلطاني ماكـــــــــــان

4. Un *ṭir* rouge, dont le semblable n'existe point; son modèle est unique; c'est un royal incomparable.

NOTE. — Il donne la couleur de l'oiseau qu'il demande et il le veut incomparable, unique dans son genre.

5 منين انّا نتوف ونعريـــــــــــــه

يندہ روحه مخالطه شيطـــــــــان

5. Toutes les fois que je découvre (un gibier) (1) et que je déchaperonne ce *ṭir*, il s'excite (par des airs de chasse) comme possédé du diable;

NOTE. — Lorsque le chasseur lève le gibier, il déchaperonne le faucon; ce dernier s'enlève et se lance dans les airs en poussant des cris; — c'est ce qui fait dire à l'auteur qu'il s'excite; — à ce moment, le faucon n'envisage aucun danger : c'est ce qui fait dire à l'auteur qu'il est possédé du diable; le danger consiste dans ce fait que quelquefois le faucon manque la proie et va s'écraser contre le sol.

(1) J'ai quelquefois introduit des mots que j'ai mis entre parenthèses pour l'intelligence du texte, qui ne se comprendrait pas autrement.



6 احمر عينه منيّـــــــــــــــــلة

بصباغ عجايب المهيمن مكحّـــــــــل

6. Rouge, son œil est teint au moyen d'une teinture, merveille de Dieu, noircie.

NOTE. — Il tient à la couleur rouge; il dit que l'œil est noir, mais par la nature.

7 نحوس به في الخـــــــــــــــــلا

نمشي الاهداب والبيابي نتوغـــــــل

7. Je me promène avec lui dans les champs; je parcours les montagnes et les plaines en m'y enfonçant.

NOTE. — Ce vers n'a pas besoin de commentaire; il se comprend sans cela.

8 اعطيني طير كامل الصبـــــــــــــة

صابي صبا اولا عليه فديـــــــــــم

8. Donne-moi un *ṭir* parfait de forme, ayant complètement changé de plumes et n'en portant plus d'anciennes;

NOTE. — Il paraît que le plumage change tous les ans; le chasseur demande que le faucon ait changé de plumage et qu'il ne lui reste plus une des plumes anciennes.

9 للعشّاي اذا يرحل يظهـــــــــــــا

في جوف سماه والرعود تزيـــــــــه

9. Aux amoureux amateurs, lorsqu'il s'enlève, il disparaît, étendant ses ailes, au sein de son ciel, pendant que les tonnerres grondent.

NOTE. — Les amoureux (l'auteur veut parler du chasseur passionné) suivent la chasse, voient le faucon s'élever et disparaître et s'éteindre dans le ciel avec grand bruit.

10 منين تبان ينقلب شقفـــــــة
راه صرعها وخش كبد الغيـــــم

10. Lorsqu'elle (la pièce de gibier) paraît, il se renverse sens dessus dessous comme un débris de poterie ; tu le vois l'assommer et réintégrer l'épaisseur des nues.

NOTE. — Ici, il est question de l'outarde qui paraît ou qu'on découvre ; il paraît que le faucon descend pour l'atteindre, et, à ce moment, il a le ventre en l'air et le dos en bas (sens dessus dessous), et on le compare à un débris de poterie renversé. Enfin, après avoir tué l'outarde, le faucon retourne dans les nues.

11 كي تظهر له مهـــــــــوّلة
في لبستها ظريفة تصيبه يتخلخـــل

11. Lorsqu'elle lui apparaît craintive, dans ses vêtements, mignonne, tu vois que sa raison se trouble.

NOTE. — Ici il est aussi question de l'outarde ; en apercevant le faucon, elle est terrifiée ; à ce moment, le faucon perd toute notion ; c'est pourquoi l'auteur dit que sa raison se trouble.



12 بنت سلاطين حافــــــــــلة
عجب الدُنيا تبان من ميل تشعـــل

12. Comme une fille de rois, embellie ; merveille du monde, elle se voit à un mille, brillante.

NOTE. — L'auteur compare l'outarde à une fille de rois bien parée, et explique qu'elle est brillante par son plumage et qu'on l'aperçoit à un mille.

13 في مشيتها اذا تبان تميـــــــس
في ماه فيه من بهآ وكمـــــال

13. Dans sa démarche, lorsqu'elle apparaît, elle se pavane, considérant la situation dans laquelle elle se trouve, d'élégance et de perfection.

NOTE. — Dans ce vers, l'auteur représente l'outarde se pavanant et s'admirant tant qu'elle n'a pas vu encore le faucon.

14 تاق عليها من السحاب عريـــــس
وَيْنَوّض فيها ابْن الحسيبْ اهـــوال

14. Il la regarde des nues comme un fiancé ; il réveille en elle, illustre descendant, une terreur ;

NOTE. — Mais là, elle l'a vu et elle est terrifiée ; mais lui la regarde comme un fiancé admire sa fiancée.

15 ضربها بمخالبه نَحّى لها الفميـــــص

خلاها فى دمها سايل هوطـــــــال

15. La frappe de ses serres, enlève sa chemise et la laisse dans son sang, coulant à flots ;

NOTE. — On représente le faucon qui déchire la peau de l'outarde et repart en la laissant baignée dans son sang.

16 جامع الاوصاف كامـــــــــــلة

تربية ايدى كامل الرّيَاسة مستعفـــل

16. Réunissant les belles qualités, il est parfait ; élevé par mes soins, il a complété son intelligence et obéit.

NOTE. — Dans ce vers, le chasseur chante les qualités du faucon, qui réunit pour lui toutes les qualités ; il est fier de l'avoir élevé lui-même et dit qu'il est très intelligent et obéissant.

17 عنده زرشات فى العـــــــــــلا

ويـزغـرت فى الهوآ بتكبيـر وتهليـــل

17. Il a des cris en haut ; il acclame dans les airs, rendant hommage à la grandeur de Dieu et chantant sa louange.

NOTE. — L'auteur explique que lorsque le faucon s'élève dans les airs, il pousse des cris qu'il dit être le *tekbir*, c'est-à-dire la formule : « Allahou akbarou



(Dieu est grand !) », et le *tahlil*, c'est-à-dire la formule : « Lâ Ilâha illâ Allah (Il n'y a de Dieu que Dieu !) »

18 ارواح تشوف زينـة اللبـــــــاس

فى وان ان يسكن الغمامات وتدمـــــن

18. Viens voir celle aux jolis vêtements ; lorsque le *tir* se fixe dans les nuages, elle se blottit.

NOTE. — Ici on explique ce qui se passe et on dit que la belle si bien habillée se blottit, lorsqu'elle voit que le faucon se fixe et va fondre sur elle ;

19 يحيحيها الوالع الباز الفنـــــــاص

راه دماغه على فميصها دايم يطحـــــــن،

19. Le passionné la lève pour l'oiseau chasseur, dont la tête lui déchire toujours la chemise.

NOTE. — Le passionné est ici le chasseur qui est tenu de lever l'outarde, car le faucon n'a plus qu'une chose en tête : c'est de déchirer sa proie.

20 كى ترحل له من التراب يجى غـــــواص

يقلبها لتراب خاخاله تشرنـــــــــن

20. Lorsqu'elle s'enlève de terre, il arrive en plongeant et l'y renvoie, pendant que son *khalkhâl* résonne.

NOTE. — Et lorsque le chasseur a levé l'outarde de terre, le faucon la frappe et la renvoie vers terre. — Le *khalkhâl* est un anneau que les femmes arabes se mettent aux pieds; il paraît que les fauconniers ont l'habitude d'attacher des anneaux aux pieds du faucon; et c'est de ceux-là que l'auteur veut parler.

M. SIDOUN,

**Interprète judiciaire à Boghari**

# NOTICE

## Archéologique sur une petite basilique sise à Rouis, cercle de Tébessa

Dans la partie Ouest du Bahiret El Arneb, à 28 kilomètres environ de Tébessa, sur le versant Nord d'un mamelon appelé Rouis, à 500 mètres à l'Est de la piste de Tébessa à Telidjen, à 5 kilomètres environ au Nord de Bir Reguiba, existe une ruine romaine de moyenne étendue dont la présence ne se trahit que part des traces de murailles à fleur de terre. Peu de grandes pierres taillées, sauf dans une enceinte rectangulaire qui contient deux citernes accolées.

Au cours d'une de nos tournées de service, au mois de mars 1906, un indigène qui possède un gourbi à Rouis, et que nous avions prié de nous signaler toute pierre sculptée ou portant inscription qu'il pourrait découvrir aux environs de son habitation, nous montra une dalle carrée trouvée par lui, à quelques centimètres de profondeur, dans une ruine qui paraissait être celle d'une petite maison.

Cette dalle de $0^m50$ de côté sur $0^m12$ d'épaisseur, dont le croquis est ci-joint, est dédiée aux archanges saint Michel et saint Gabriel; à la mémoire de saint Vincent (martyrisé à Valence en 304) (1), de sainte Donatille,

(1) Nous avons appris ultérieurement qu'il existait un saint Vincentius, martyrisé en 304 à Carthage, et que c'est celui-ci dont le nom est rappelé sur le « mémoria » de Rouis.

Maxime et Seccunda (martyrisées à Tuburbe, Tunisie, en 303), de sainte Crispine (martyrisée à Tébessa en 304).

L'inscription circulaire qui entoure le monogramme du Christ indique que la pierre a été placée sous l'épiscopat de Faustinus, évêque de Théveste, le 5me jour des ides d'avril de la 13me indiction (507 ap. J. C. ?).

Nous laisserons à des personnes plus autorisées que nous en matière archéologique, le soin d'interpréter plus complètement cette inscription, et de la commenter.

D'une inspection superficielle des lieux où elle avait été trouvée, il nous parut que cette pierre était contenue dans une toute petite chambre utilisée par les chrétiens comme chapelle de fortune.

L'intérêt que semblait présenter l'inscription, nous amena à faire des recherches plus sérieuses. Il était utile en effet, de déterminer quel était dans cette chapelle, l'emplacement exacte de la salle en question et de vérifier s'il n'existait pas d'autres inscriptions indiquant dans l'édifice la présence de tombeaux de martyrs chrétiens ou de reliques.

Les fouilles opérées dans ce but, les 27 et 28 mars ont amené la découverte d'une petite basilique chrétienne, construite sur le modèle habituel des bâtiments de ce genre.

Les dimensions extérieures en étaient les suivantes : longueur, 19 m. 45, largeur, 10 m. 30.

La basilique était orientée vers le S. E. Elle comprenait : 1° Une nef centrale de 3 m. 80 de large environ et de deux nefs latérales de 2 m. 50, séparées de la première par une ligne de six piliers carrés de 2 m. 70 de hauteur, et 0 m. 45 de côté.

Les piliers extrêmes étaient accolés aux murs de l'abside et à ceux de la porte d'entrée.

Chacun d'eux supportait une espèce de chapiteau de section trapézoïdale de 0 m. 50 de hauteur.

La base du deuxième pilier de gauche était constituée



par une cippe demi cylindrique empruntée vraisemblablement à un cimetière voisin.

2° Une abside surélevée de 0 m. 30 au-dessus du sol des nefs, d'une largeur correspondante à celle de la nef centrale, d'une profondeur de 2 m. 80.

3° De deux secrétaria ou sacristies communiquant directement avec l'abside, chacune par une porte de 0m90 d'ouverture.

Le sanctuaire était compris entre la ligne des derniers piliers et l'abside. Seul, il était dallé de grandes pierres brutes. Le sol du reste de l'édifice, nefs, abside, sacristies, était recouvert d'une mince couche de béton peu résistant formé de terre blanche et de plâtre battus.

La porte d'entrée avait 2m50 de large.

La basilique, construite entièrement en matériaux de petit appareil, semble avoir été recouverte de lames de pierres plates et brutes. Elle était éclairée par des fenêtres rectangulaires, composées d'une seule pierre ajourée. Deux de ces fenêtres ont été retrouvées en avant de l'abside. Elles étaient probablement encastrées vis-à-vis l'une de l'autre dans les murailles à hauteur du sanctuaire.

La pierre commémorative a été trouvée, l'inscription en dessous, à 0m60 environ au-dessous du béton de la nef gauche, dans l'angle de la sacristie. Cette position nous porterait à croire que cette pierre était scellée dans la muraille qui s'est renversée vers l'intérieur, à en juger par la position actuelle des piliers couchés sur le sol (1).

La fouille sommaire de la basilique a amené les découvertes ci-après :

1° *Secrétarium de droite.* — Sur le béton, dans chacun des angles A et C, une pierre plate posée de champ formant une caisse triangulaire. Dans celle de gauche, au fond, un grand plat circulaire en terre rouge de 0m40

(1) Cette pierre est plus vrisemblablement une table d'autel.

de diamètre et contenant des débris de verre, des pieds et des anses de coupes de tailles différentes.

Dans celle de droite, des débris analogues.

Cette chambre était sans doute le diaconicum où étaient conservés les ustensiles sacrés.

Le déblaiement poussé jusqu'à la base des fondations, sol naturel, n'a donné lieu à aucune trouvaille.

2° *Abside.* — Sur le béton, dans un angle, des lampes en terre rouge avec le monogramme du Christ, ou des rosaces ; d'autres lampes en terre grisâtre, circulaires grossières.

Sous le béton, à environ 0m80 de profondeur, 2 tombeaux parallèles, constitués de pierres plates brutes, posées de champ et recouvertes de dalles semblables. Largeur des tombeaux 0m60 ; longueur 2 mètres. Dans celui de gauche, squelette d'adulte assez bien conservé. Dans celui de droite, des ossements. Aucun objet dans les tombes qui sont remplies de terre ; aucune marque sur les dalles.

3° *Secretarium de gauche.* — Sur le béton, des lampes assemblées sur une sorte de plat, ou sur le pourtour d'un vase en forme de carafe. L'une de ces lampes, sorte de lustre, a une forme assez élégante (fig 1) (1). A 0m80 en dessous du béton, un tombeau de la forme et des dimensions des précédents contenant un squelette mal conservé. Ni marques, ni inscriptions sur les dalles.

4° *Sanctuaire.* — Le dallage du sanctuaire est soulevé sur une partie de sa largeur. A 0m70 de profondeur, à hauteur d'un pilier, à gauche, nous trouvons la tombe d'un enfant de 8 ans environ ; la face est recouverte d'une croûte noirâtre ressemblant à du charbon.

Au milieu du sanctuaire, à 0m90 de la marche de l'abside, à peu près à la même profondeur, un trou

(1) Planche II.



carré de 0m40 environ, entouré de 4 pierres, couvert d'une dalle brute. Sa profondeur est d'environ 0m50 centimètres. Le vide en est constitué par la partie inférieure d'un tombeau partagé en deux parties inégales au moyen d'une pierre plate posée verticalement. Dans la partie correspondante, au trou carré, nous n'avons trouvé que de la terre fine. Dans l'autre, la moitié d'un squelette d'enfant, les jambes paraissent manquer.

Le trou carré semble correspondre à l'emplacement de l'autel.

5° *Dans la nef gauche,* contre le mur de la sacristie, une tombe orientée dans le sens perpendiculaire aux précédentes, qui sont toutes dans la direction E. O. Le tombeau a 2m de long sur 0m65 de large et contient un squelette. Le long du mur de la basilique, dans la même nef, tombeau d'un enfant de 15 à 16 ans à en juger par les dimensions du crâne. Longueur du tombeau 1m50, largeur 0m55. Chevauchant sur celui-ci, du côté de la tête, tombeau d'un tout petit enfant, longueur 0m60, largeur 0m20 ; ossements d'un individu du premier âge.

Puis loin dans la nef, tombeau d'un adulte, 2m sur 0m60.

6° *Dans la nef droite,* sur le béton et contre le mur de l'édifice : 1° deux grands récipients en pierre blanche, de forme tronconique ; dimensions 0m70 de hauteur environ, 0m50 de diamètre ; probablement destinés aux ablutions des fidèles.

2° Un vase cylindrique en pierre tendre, avec traces de trois anses venues de pierre, grossièrement orné de chevrons sur son pourtour, présentant à sa partie inférieure une sorte de tenon carré. Ce récipient était peut-être un bénitier ou plutôt un brûle parfum qui devait s'encastrer sur la partie supérieure d'une colonne. Ses dimensions sont : diamètre 0m18, hauteur 0m10.

3° Un débris de vase de même matière muni d'une

sorte d'anse ; on y remarque les traces du scellement d'une pièce en fer ; l'intérieur du vase est noirci par la

PLAN DE LA BASILIQUE CHRÉTIENNE DE ROUÏS

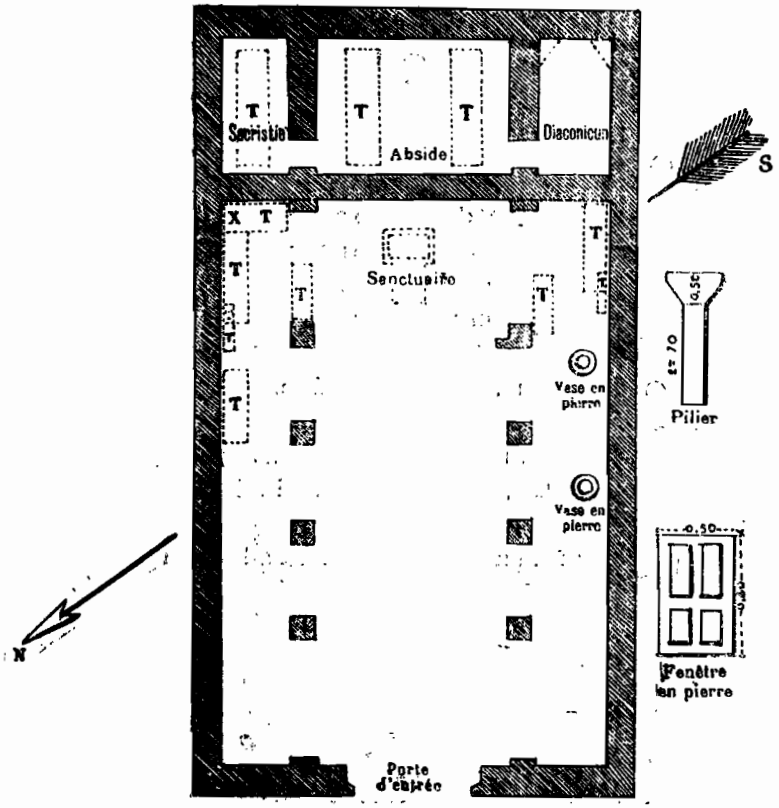


(tt) Tombeau.
(x) Point où la pierre commémorative a été trouvée.

fumée. Ce débris est grossièrement orné ; il porte deux lettres faisant partie d'une inscription. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu retrouver les autres



parties de ce récipient qui nous paraît être un encensoir (1).

Les murs de l'édifice ont été suivis sur tout leur pourtour intérieur, au moyen d'une tranchée descendant à 0m30 environ au-dessous du béton. Deux autres tranchées de même profondeur, creusées entre les 2e et 3e rangées de piliers, n'ont donné lieu à aucune constatation intéressante.

Dans les autres tombeaux nous n'avons pas dérangé les ossements, nous avons remis soigneusement les dalles en place et recomblé les fouilles.

*Conclusion.* — Nous n'avons trouvé dans la basilique de Rouis aucune autre inscription que celle que nous avons mentionnée. Nous pensons que certains des tombeaux découverts, notamment ceux qui sont dans l'abside, la sacristie et sous l'autel, sont ceux de prêtres ou de martyrs dont les noms n'ont pu être retrouvés. Que le trou carré sis sous l'autel devait renfermer les reliques qui ont disparu sous l'effet des années et que les autres tombes dont nous n'avons mis à jour qu'une partie sont celles de chrétiens qui, suivant l'habitude, se faisaient inhumer auprès des saints et des martyrs locaux.

La pierre de Rouis et les petits objets retrouvés dans la basilique ont été déposés au musée de Tébessa.

Tébessa, le 31 mars 1906.

GUÉNIN,
Commandant supérieur du cercle de Tébessa.

(1) Planche IV.

# ÉTUDE

SUR LE

# DIALECTE DE TABELBALA

PAR LE

LIEUTENANT CANCEL

DE LA COMPAGNIE SAHARIENNE DU TOUAT

## Notice sur Tabelbala

L'oasis de Tabelbala est située à 145 kilomètres à vol d'oiseau, au S.-S.-O. de Beni-Abbès. C'est une palmeraie de 5 kilomètres de long, orientée Est-Ouest, et de 500 mètres de large dans ses parties les plus fournies, aux deux extrémités; autour des deux ksour qui en forment les deux pôles : Ksar Zekri à l'Est, Ksar Cheraïa à l'Ouest.

Le milieu de la palmeraie, entre ces deux ksour, ne comprend que quelques bouquets de palmiers, non irrigués, dits « palmiers bours ».

Le Ksar Zekri, ou Ksar el Kebir, est une zaouïa de merabtin, dépourvus complètement d'énergie et tout à fait misérables (1). Leur influence comme marabouts paraît être médiocre, tant dans la Saoura qu'au Tafilala, et les maigres ziaras (aumônes religieuses) qu'ils peuvent recueillir dans la Zousfana et la Saoura sont loin de leur donner l'aisance dont jouit, en général, tout marabout. Ils vivent chichement du produit de leurs

(1) Ils appartiennent à la même secte que les marabouts de Kenadsa, celle des Zania, dont le fondateur est Moh'ammed ben Bouzian. Une fraction de ces mêmes Zania est installée au Bouda.



palmiers et de leurs jardins, et des quelques chèvres que leur permettent d'entretenir les pâturages environnants.

Leur ksar tombe tout à fait en ruines, et si on leur demande pourquoi ils n'entretiennent pas mieux leurs maisons et leurs murailles extérieures, ils répondent sur un ton de profonde résignation religieuse : « Ah'na merabtin » (Nous sommes des marabouts), c'est-à-dire : « Nous nous contentons du présent, comptant sur Dieu et sur le prochain pour pourvoir à tous nos besoins ». C'est cette indifférence fataliste, fond de leur caractère, qui les maintient et les maintiendra longtemps dans une profonde misère.

Toutefois, ces gens-là ne seraient pas indifférents à un plus grand bien-être, mais à condition de l'obtenir par le travail d'autrui.

A maintes reprises, ils ont demandé à M. le Chef d'annexe de Beni-Abbès d'obliger les gens de Cheraïa, plus actifs et travailleurs, à venir habiter au milieu d'eux, espérant ainsi que ces derniers contribueraient, pour la plus large part, à l'entretien de leur ksar et de leur palmeraie.

S'il faut en croire le kebir du Ksar Zekri (Si Mohammed ben el Mekki), le fondateur de la zaouïa du Ksar Zekri serait Sidi bou Zekri, dont l'aïeul était Moulay Idris ben Idris, de Fas.

Le Ksar des Merabtin, qu'on appelle aujourd'hui improprement Ksar Zekri, s'appelle plus exactement : Ksar el Kebir. Le vrai Ksar Zekri, aujourd'hui ensablé, sis à proximité, au milieu de la palmeraie, tirait son nom, non pas du fondateur de la zaouïa actuelle, mais d'une tribu nommée Ahel Zekri, qui l'habitait primitivement; ce ksar aurait été détruit par le sultan Elakh'al (le Sultan noir) (1) et les Ahel Zekri seraient partis au Sahel, qui était sans doute leur pays d'origine.

(1) Cf., sur le Sultan noir et sa légende, R. Basset, *Nedromah et*

Sidi bou Zekri avait fondé une zaouïa, à proximité du Ksar Zekri, et c'est dans cette zaouïa qu'habitaient les merabtin. Puis les ancêtres des habitants actuels de Ksar Cheraïa, venus d'une branche des Aït Sfoul (Beraber) s'installèrent dans le Ksar Zekri, abandonné par les anciens Ahel Zekri, et le restaurèrent.

Ces nouveaux venus furent appelés Ahel Zekri (du nom du ksar qu'ils habitaient), bien qu'ils n'eussent rien de commun avec les Ahel Zekri primitifs.

Plus tard, quand la zaouïa des merabtin tomba en ruines, ces merabtin allèrent s'installer au milieu des Ahel Zekri, dans le Ksar Zekri. Ce ksar tombant en ruines à son tour, on construisit un nouveau ksar, le Ksar el Kebir actuel, où Ahel Zekri et merabtin vécurent en bonne harmonie jusque ces dernières années.

Vers 1882, une contestation survint entre les merabtin et les Ahel Zekri, au sujet d'une Seguia (dite Seguia Cheraïa), située à 4 kilomètres O.-N.-O. de Ksar el Kebir. Les Ahel Zekri s'en emparèrent et quittèrent les merabtin pour aller fonder un ksar à proximité de la Seguia Cherïa, d'où le nom de Ksar Cheraïa qui fut donné au nouveau centre.

Ce ksar, de construction récente, est mieux entrenu et d'aspect moins misérable que le Ksar el Kebir ; on sent que les habitants de Cheraïa ont plus d'énergie et un esprit plus ouvert que les merabtin.

Si nous voulons nous en donner la peine, nous obtiendrons avec eux beaucoup plus de résultats qu'avec ces derniers. Un exemple entre autres le fera comprendre :

En mai 1907, nous nous trouvions à Tabelbala avec M. le chef d'annexe de Beni-Abbès (capitaine Martin), qu'accompagnait le médecin aide-major de la Compagnie Saharienne de la Saoura (docteur Perrin).

M. le médecin aide-major Perrin s'offrit à vacciner les

*les Traras*. Paris, 1901, p. 204-211 ; Doutté, *Merrâkech*, I, Paris, 1905, in-4°, p. 210-214 et les auteurs cités. Ce fut sans doute le Mérinide Abou Ya'qoub Yousof, qui régna de 1286 à 1307.



habitants : tous les habitants de Cheraïa, hommes, femmes, enfants, le kebir en tête, se présentèrent à la vaccination. A Ksar el Kebir, par contre, les enfants seuls se présentèrent, et encore fallut-il insister pour en avoir le plus grand nombre. A nos conseils, le kebir de la zaouïa opposait son inertie fataliste, disant : « Toute maladie vient de Dieu, et la guérison ou la mort viennent de Dieu ».

De telles conceptions donnent sans doute une facile résignation, sinon le bonheur.

Le total des vaccinations a permis de recenser à peu près sûrement le Ksar Cheraïa, où nous avons pu dénombrer 92 habitants :

Soit : 25 hommes faits, en état de porter les armes ;
10 vieillards ;
35 femmes ;
22 garçons ou fillettes.

Au Ksar el Kebir, il a été vacciné 95 enfants, ce qui permet, par comparaison, de déterminer à environ 400 le total des habitants de ce ksar.

Il existe encore à Tabelbala un troisième ksar, de minime importance, le Ksar Makhlouf, sis à environ 1 kilomètre au Sud de Ksar el Kebir. Il ne comprend que quelques familles, d'origine plus ou moins problématique.

Le centre de Tabelbala a dû jouir autrefois d'une prospérité étonnante, s'il faut en croire les récits transmis de père en fils aux habitants actuels.

Les nombreuses foggaras, aujourd'hui mortes, que l'on trouve depuis Haci Bou Mella (15 kilomètres Est de Tabelbala) jusque Tabelbala même, les palmiers isolés qui subsistent dans la vallée, entre ce puits et Tabelbala, sont les vestiges de cette prospérité aujourd'hui disparue.

Tabelbala était un nœud important de communications : situé à la croisée des routes du Tafilala à Taoudéni et au Soudan, et du Drâa au Touat, les caravanes,

composées principalement d'esclaves, devaient y faire d'importants séjours avant d'entreprendre la traversée des dunes de l'Iguidi ou après les longues journées de marche fatigante, au retour du Soudan.

Les esclaves ne devaient pas leur faire défaut et les foggaras purent être aménagées à peu de frais, malgré l'énorme travail nécessité par ces conduites d'eau qui ont permis de transformer tant de coins de régions sahariennes en vastes et verdoyantes oasis. A Tabelbala, les échanges devaient être commodes et fructueux, et joignant le commerce à la culture du sol, les habitants ont pu connaître une sorte d'âge d'or.

La décadence de ce centre paraît avoir une autre cause que la cessation du trafic des esclaves amenée par notre occupation du Soudan.

Cette décadence remonte au moins à un ou deux siècles, car les habitants actuels n'en ont même pas un vague souvenir.

Les anciens Ahel Zekri ont dû être l'objet de fréquentes razzias de la part des nomades du Sud Marocain, tout comme les ksouriens du Touat et du Gourara.

Enfin, la destruction du ksar par le prétendu « Sultan Lakehal », chassant les Ahel Zekri vers le Sahel, dut achever la décadence de cette belle oasis.

Depuis lors, les merabtin et la fraction des Aït Sfoul venue par la suite ont été incapables, vu leur petit nombre, de lui redonner son ancienne prospérité.

On peut reconnaître dans le dialecte spécial des Belbalis, une langue soudanaise : c'est le sonr'aï parlé à Tonbouktou; il ne s'écrit pas, la langue épistolaire étant toujours l'arabe, comme chez les populations de langue berbère, il est mélangé d'arabe et surtout de berbère (1).

Selon M. René Basset, le distingué directeur de l'École des lettres d'Alger, « les traditions parlent de popula-

(1) L'arabe est surtout parlé par les hommes. Les jeunes enfants et les femmes ne le parlent presque pas, et ne connaissent que le dialecte belbali, objet de l'étude qui suit.



tions noires qui auraient précédé les Berbères et, par suite, les Arabes dans les oasis : une légende fait même venir le nom du Touat d'une colonie qui y aurait laissée un roi Songhaï de Tonbouktou, à son retour du pèlerinage. »

Mais il paraît difficile de croire que le dialecte de Tabelbala puisse remonter à une date aussi ancienne : les Sonr'aï étant une population d'arrivée relativement récente au Soudan (XI^e siècle), où ils seraient venus, soit de l'Est, soit du Sud du Niger (1). Il est plus probable d'y voir une langue apportée par les esclaves venus de Tonbouktou, qui y furent établis en grand nombre et auxquels s'unirent les populations berbères du pays.

---

## Phonétique

Le خ, kh, que l'on trouve dans les langues arabe et berbère n'existe, dans le dialecte belbali (2), que dans les mots empruntés à l'arabe :

| | |
|---|---|
| ie*kh*dem (a)..... | il travaille. |
| a*kher kher* (a)..... | le khalkhal (bracelet de pied). |
| *kh*elas (a)..... | c'est fini, c'est tout. |
| el *khif* (a), corruption de el *kher*if..... | l'automne. |
| chei*kh* (a)..... | chef de tribu. |

(1) Cf. R. Basset, *Essai sur l'histoire et la langue de Tonbouktou et des royaumes Songhaï et Melli.* Louvain, 1888, p. 2-8.

(2) Le dialecte de Tabelbala a été comparé au sonr'aï, d'après les travaux de Barth : *Sammlung und Bearbeitung central-afrikanischer Vokabularien*, Gotha, 1862, in-8° (B.), et de Hacquart et Dupuis, *Manuel de langue songay*, Paris, 1897, in-12 (H.).— R. B.

La lettre (a) marque les mots d'origine arabe (b) ceux d'origine berbère.

De même, le h' dur et guttural n'existe que dans les mots empruntés à l'arabe. Mais ce dialecte possède le h doux, correspondant au ه arabe.

Le j et le z sont souvent employés l'un pour l'autre :

fille... izoui, ou : ijoui (*idjé way* H. ; *idza wai* B.).

Le ch et le ç permutent également :

maintenant... tsekchi, ou : tsekçi.

La consonne n est toujours prononcée avec un son nasillard, comme, en français, dans li*n*ceul, fi*n*.

Le son nasillard est souvent bien plus accentué qu'en français. Dans la transcription, nous avons surmonté l'n d'un trait (ñ) lorsque le son nasillard doit être fortement accentué.

Il existe en belbali une lettre qui n'a de correspondance ni en arabe, ni en français, et qu'on trouve quelquefois dans des dialectes berbères ; c'est un k très adouci, qu'on devrait prononcer *k-h'* (son h' très doux) : nous l'avons représenté par la lettre grecque χ.

La lettre a' (a'în ع arabe) ne garde jamais le son guttural et grasseyant qu'elle a en arabe et en berbère.

Elle se prononce à peine comme un a allongé ; nous l'avons représentée en surmontant la lettre a d'un trait, ou d'un accent circonflexe (ā, ou : â).

La consonne arabe r'aïn (غ), qui existe aussi dans le dialecte de Tabelbala, a été représentée par r'.

---

## Pronoms

Les pronoms personnels, sujets, compléments directs ou indirects d'un verbe ou d'une préposition, ou possessifs, se traduisent de la même manière dans les différents cas, à part quelques modifications phonétiques.



### 1° PRONOMS PERSONNELS SUJETS

| | |
|---|---|
| je, moi ..... | ar'i (*aita, aiga, èga* B. ; *ay* H.). |
| toi (2 genres)..... | ni (*nîda* B. ; *ni* H.). |
| lui, elle..... | ana (*ângata* B. ; *nga, ga, a* H.). |
| nous ..... | iayou, ou : iaya (*yîri* B. ; *yer* H.). |
| vous (2 genres)..... | n'd'iou (*wîri, warta* B. ; *wor* H.). |
| eux, elles..... | ini (*îngita, warsa* B. ; *ngi, dji, i* H.). |

Pour traduire *lui, elle,* on emploie également le pronom démonstratif, que nous verrons plus loin :

| | |
|---|---|
| lui ..... | our'ou. |
| elle..... | ouir'ou (cette femme-ci). |
| elles..... | oui-iou (littéralement : les femmes). |

### 2° PRONOMS POSSESSIFS (1)

couteau : tsaffa.

| | |
|---|---|
| mon couteau..... | an tsaffa (*e* B. ; *ay* H.). |
| ton couteau (p' les 2 genres)... | nen tsaffa (*nē* B. ; *nî* H.). |
| son couteau id. ... | an tsaffa (2) (*nga, ngou, a* H.). |
| notre couteau..... | ian tsaffa (*yiro* B. ; *yer* H.). |
| votre couteau ..... | n'd'en tsaffa (*war* B. ; *wor* H.). |
| leur couteau..... | in tsaffa (*ngi, i* H.). |

---

(1) Ou plus exactement : « Pronoms personnels compléments d'un nom : mon couteau (le couteau de moi). »

(2) Pour le possessif féminin, on dit aussi : oui' n' tsaffa (le couteau de la femme). La lettre *n* placée entre oui et tsaffa est la préposition que nous verrons plus loin correspondant à la préposition *de* française et *mtaâ* arabe, placée entre le complément déterminatif et le mot qu'il détermine. C'est cette même lettre qui termine les pronoms possessifs : a-n, ne-n, ia-n, n'd'e-n.

## PRONOMS PERSONNELS COMPLÉMENTS DIRECTS D'UN VERBE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Mohamed | *m'*a | frappé.. | Mohamed | akka | *r'i*. |
| id. | *t'*a | id... | id. | id. | *n'i* (masculin et féminin). |
| id. | *l'*a | id... | id. | id. | (masculin et féminin sans pronom). |
| id. | *nous* a | id... | id. | id. | *iou*. |
| id. | *vous* a | id... | id. | id. | *n'd'iou* (dz). |
| id. | *les* a | id... | id. | id. | *ri*. |

### AUTRES EXEMPLES

| | |
|---|---|
| Mohamed *m'*a vu hier ..... | Mohamed aggoua *r'i* binou. |
| id. *nous* a vus hier..... | id. id. *iou* binou. |
| je *t'*ai vu ce matin ..... | aggoua *n'* cebah. |
| je *vous* ai vus hier..... | id. *n'd'iou* binou. |
| je *l'*ai vu hier..... | id. binou (sans pronom). |
| je *les* ai vus hier..... | aggou*i* binou. |

## PRONOMS PERSONNELS COMPLÉMENTS INDIRECTS D'UN VERBE

| | |
|---|---|
| Mohamed *m'*a donné du pain..... | Mohamed { *e*nna r'*i* ar'rem. / *a*nna *r'a* ar'rem. |
| je *t'*ai donné du pain ..... | enna *n'* (1) ar'rem. |
| je *lui* (masculin ou féminin) ai donné du pain .. ..... | enna *s'* ar'rem. |
| tu *nous* a donné du pain..... | enna *iou* ar'rem. |
| ils *vous* ont donné du pain..... | inna *n'd'iou* ar'rem. |
| ils *leur* (masculin ou féminin) ont donné du pain ..... | inni *s'* ar'rem (ou inni si). L'*i* final de *si* s'est élidé devant l'*a* initial de ar'rem. |

### AUTRE EXEMPLE

| | |
|---|---|
| vous *m* avez donné..... | n'd'enna *r'i*. |

(1) Le i de *ni* s'est élidé devant l'*a* initial de ar'rem.



## PRONOMS COMPLÉMENTS D'UNE PRÉPOSITION (*avec*, end')

| | |
|---|---|
| Mohamed s'en va (part) *avec* Sliman.. | Mohamed ba amdri *endé* (1) Sliman. |
| Mohamed part avec moi..... | Mohamed emdri end' ar'i. |
| id. id. toi..... | id. emdri end' ni. |
| id. id. lui..... | id. emdri end' our'-oud'i (c.-à-d. : avec celui-ci). |
| id. id. elle..... | Mohamed emdri end' ouir'ou (2). |
| id. id. nous..... | id. emdri end'a iou. |
| id. id. vous..... | id. emdri end' nd'iou. |
| id. id. eux..... | id. emdri end'i |
| id. id. elles..... | |

## Manière de rendre le verbe « Avoir »

| | | | |
|---|---|---|---|
| j'ai | une maison... | gâ (3) | abar'issi. |
| tu as | id. ... | id. | abanissi. |
| il a, elle a | id. ... | id. | abassi. |
| nous avons | id. ... | id. | abaïassi (4). |
| vous avez | id. ... | id. | aband'issi. |
| ils ont, elles ont | id. ... | id. | abissi. |

(1) Remarquer que end' précède son complément, tandis que les autres prépositions suivent le leur (r'i-si, « chez moi », pour ar'i-si).

(2) Elle : ouir'ou (celle-ci).

(3) *Gâ* est une des trois formes signalées par H. pour rendre le verbe « avoir » : *go bari fo*, *go ay do*, j'ai un cheval (un cheval est chez moi). — B. donne *egonda*.

(4) Aux trois personnes du pluriel, l'*a* initial se change aussi bien en *i* : ibaïassi, iband'issi, ibissi.

## Pronom et Adjectif démonstratifs

1° celui-ci..... } se rend par *our'ou* (*wo* B., H.)
celle-ci..... } pour les deux genres.

Cependant, pour former le féminin en ce qui concerne les personnes, on fait précéder ce pronom du mot *oui*, femme, et on obtient *ouir'ou* (pour oui our'ou), celle-ci, cette femme-ci.

On dit aussi *ar r'ou* et *ar our'ou* (pour arou our'ou), cet homme-ci.

Pluriel des deux genres : our'iou (pour our'ou-iou), *iou* étant la marque du pluriel.

On dit encore, en adjoignant les substantifs *arou*, homme ; *oui*, femme :

ceux-ci (1)..... ar r'iou (ces hommes-ci).
celles-ci (1)..... oui r'iou (ces femmes-ci).

L'adjectif démonstratif « ce, cet, cette, » se rend par our'ou invariable, placé après le nom qu'il détermine, comme pour ar our'ou, ouir'ou :

---

Cette expression nous paraît être composée des particules suivantes :

1° *ab* (ou *ba*), préfixe qu'on rencontre souvent dans les verbes et qui paraît marquer l'état ;

2° *si* (allongé en *issi* pour les besoins de l'euphonie ?), préposition signifiant « chez, à, vers, » et correspondant au *r'er* berbère, au *a'nd* arabe.

Le pronom personnel intercalé entre ces deux particules donne alors un composé analogue à *a'ndi* (arabe), à *r'ouri* (berbère). Il est à remarquer que le complément précède la particule qui le régit : dans notre cas particulier, le pronom personnel précède la préposition *si* (ou *issi*). Quant au substantif *gâ*, il n'est pas ici complément, mais sujet comme dans *a'ndi dar*, *r'ouri*, akhkham : une maison (est) à moi.

(1) Nous verrons plus loin, au chapitre de l'adjectif, que la marque *iou* du pluriel d'un substantif s'élide lorsqu'il est suivi d'un adjectif : ce dernier seul garde la marque du pluriel.



2° celui-là, celle-là..... our'ouna, pl. our'ouna-iou.
cet homme-là..... ar r'ouna.
ces hommes-là..... ar r'ouna-iou.
cette femme-là..... oui r'ouna.
ces femmes-là..... oui r'ouna-iou.

L'adjectif démonstratif, qui se rend par our'ou, our'ouna, placé après le nom qu'il détermine, se rend aussi par la particule d'i (prononcez presque dzi) pour les deux genres, pluriel d'iou, placée après le nom qu'elle détermine :

ce chameau-ci..... iou-d'i.
cet homme-ci..... arou-d'i.
cette femme-ci..... oui-d'i (prononcez : ouey-d'i).
ces femmes (1)..... oui-d'iou.

---

## Pronom relatif

Le pronom relatif « qui » n'existe pas dans le dialecte de Tabelbala.

Parfois, pour insister sur le sujet de la proposition, on emploie le pronom démonstratif, qui paraît alors signifier « celui qui » :

l'homme qui travaille..... ar r' babikhdem
(pour : arou *our'ou* babikhdem).
homme celui qui travaille

« Celui qui » se traduit par *our'ou*.

Le pronom interrogatif se rend par *thour'ou* ou *thour'a* :

---

(1) Voir la note 1 de la page précédente.

qui est dans la maison ?..... thour' (*ou* s'élide) aba gà.
que travailles-tu ?..... thour'ou nbabikhdem.
quel est ton nom ?..... thour'a nemma.
comment s'appelle ton fils ?.... / quel est le nom de ton fils ?.... } thour' enniz emma. (ton fils s'appelle)
mon fils s'appelle Sliman ..... anizi (mon fils) emma (s'appelle) Sliman.

---

## Le Verbe

Il paraît exister trois temps principaux seulement, comme en berbère et en arabe parlé :

L'impératif, le prétérit (pour le *passé* et le *présent*), et l'aoriste pour le *futur*.

La forme la plus simple est celle de l'impératif.

Le PRÉTÉRIT se forme de l'impératif en préfixant la voyelle *a* (ou *e*) au radical.

Les diverses personnes de la conjugaison du prétérit se forment par adjonction de divers préfixes au radical, déjà précédé de *a* ou *e*.

Le prétérit est souvent précédé de la particule *ba* (ou *ab*, ou *bab*).

L'AORISTE se forme de l'impératif en ajoutant le préfixe aâm (1), qui devient baâm ou abaâm, par l'adjonction de la particule *ba*, *aba*, vue plus haut.

Les diverses personnes de la conjugaison se différencient par les mêmes préfixes que ceux du prétérit placés avant les particules aâm, abaâm.

1er EXEMPLE

χâhi..... dormir.

(1) Cette règle n'a rien d'absolu, car nous avons pu remarquer l'emploi de cette particule devant un temps présent, assez rarement du reste. De même, nous avons remarqué l'emploi du verbe au sens futur sans cette même particule.



### IMPÉRATIF

dors (masc. ou fém.)..... χani.
dormez..... ouχani.

### PRÉTÉRIT

*(forme du passé et du présent)*

je dors, je dormais, j'ai dormi..... aχani (*ay kani* H.).
tu dors, tu dormais (masc. ou fém.)..... neχani (*ni kani* H.).
il dort, il dormait..... / elle dort, elle dormait..... } aχani (*a kani* H.).
nous dormions..... iaχani (*yer kani* H.).
vous dormiez (masc. ou fém.)..... nd'χani (*wor kani* H.).
ils, elles dormaient..... iaχan (*i kani* H.).

On peut dire aussi { baχani, n'baχani, ibaχani, nd'baχani.

### AORISTE

*(futur)*

je dormirai..... { aamχani (*ay go kani* H.). abaamχani.
tu dormiras (masc. ou fém.).... nbaamχani (*ni go kani* H.).
il, elle dormira..... aâmχani (*a go kani* H.).
nous dormirons..... iaâmχani (*yer go kani* H.).
vous dormirez (masc. ou fém.).. nd'baâmχani (*wor go kani* H.).
ils, elles dormiront..... ibaâmχani (*i go kani* H.).

L'i final s'élide toujours dans le courant de la phrase, devant le mot qui suit :

je dormais hier..... aχan biinou.
je dors aujourd'hui..... aχan zadr'ou.
je dormirai demain..... abaâmχan bibia.

| | |
|---|---|
| nous dormons (nous allons dormir) maintenant..... | iaâmχan tsekchi. |
| ils dormaient hier..... | ibaχan biinou, ou : our' (1) ibaχan biinou. |

2e EXEMPLE

labour... dzoum (2), pl. oudzoum.

PRÉTÉRIT

| | |
|---|---|
| je labourais, je laboure, j'ai labouré..... | abedzoum. |
| tu laboures..... | n'babezoum. |
| il, elle laboure..... | abedzoum. |
| nous labourons ..... | iemdzoum (3). |
| vous labourez..... | nd'emdzoum (3). |
| ils, elles labourent..... | iemdzoum (3) (ou imdzoum). |

AORISTE

| | |
|---|---|
| je labourerai..... | âmdzoum. |
| tu laboureras ..... | nemdzoum. |
| il labourera..... | emdzoum. |
| nous labourerons..... | iemdzoum. |
| vous labourerez..... | nd'emdzoum. |
| ils laboureront..... | iemdzoum. |

3e EXEMPLE

entr... hourou (4), pl. ouhourou.

PRÉTÉRIT

| | |
|---|---|
| j'entre, je suis entré..... | ahourou. |
| tu entres ..... | n'hourou. |
| il, elle entre..... | ahourou. |

(1) our'lou, pronom démonstratif, « ceux-ci », employé souvent pour le pronom personnel. Le *iou* final s'est élidé. (Voir aux pronoms personnels.)

(2) B. *fèri* ; H. *fari*, labourer.

(3) *em*, probablement corruption de *aâm*.

(4) *hâra* B. ; *hiro*, *houro* H.



| | |
|---|---|
| nous entrons..... | iehourou (ou ihourou). |
| vous entrez..... | nd'hourou. |
| ils, elles entrent..... | iehourou (ou ihourou). |

AORISTE

| | |
|---|---|
| j'entrerai..... | amhourou (abaâmhourou). |
| tu entreras ..... | nemhourou. |
| il, elle entrera ..... | amhourou. |
| nous entrerons..... | iemhourou. |
| vous entrerez..... | nd'emhourou. |
| ils entreront..... | iemhourou (ibaâmhourou). |

L'ou final s'élide souvent comme l'i des verbes terminés par cette voyelle :

| | |
|---|---|
| il est entré chez moi ..... | ahour r'i-si (r'i, pour ar'i, pronom complément, 1re pers. singul. ; si, préposition : vers, chez, à). |
| vous êtes entrés hier ..... | nd'ehour biinou. |
| ils entrent maintenant.... | iemhour tsekchi, ou : imhour tsekchi. |
| ils entreront demain..... | ihourou (1) bibia. |

4e EXEMPLE

mange... n'r'a (2), pl. oun'r'a.

PRÉTÉRIT

| | | | |
|---|---|---|---|
| j'ai | mangé | ..... | anr'a. |
| il, elle a | id. | ..... | id. |
| tu as | id. | ..... | nenr'a. |
| nous avons | id. | ..... | ianr'a (inr'a). |
| ils, elles ont | id. | ..... | id. |
| vous avez | id. | ..... | nd'enr'a. |

(1) Remarquer que le préfixe aâm (abaâm) du futur peut ne pas être employé.

(2) *gna* B. ; *n̄ga*, *n̄gari* H.

AORISTE

| | |
|---|---|
| je mangerai | abaâmr'a (1). |
| il mangera | id. |
| tu mangeras | n'baâmr'a, nemr'a (2). |
| nous mangerons | iamr'a, imr'a. |
| ils mangeront | id. id. |
| vous mangerez | nd'emr'a. |

5e EXEMPLE

coupe, moissonne... qess (3) (a), pl. ouqess, aqesse.

PRÉTÉRIT

| | |
|---|---|
| je, il moissonne | abqess, babqsa (4). |
| tu moissonnes | neqess. |
| nous moissonnons | ieqess. |
| ils moissonnent | id. |
| vous moissonnez | nd'qess. |

AORISTE

| | |
|---|---|
| je moissonnerai | amqess. |
| il moissonnera | id. |
| tu moissonneras | nemqess. |
| nous moissonnerons | iemqess. |
| ils moissonneront | id. |
| vous moissonnerez | nd'baamqess. |

AUTRES EXEMPLES

| | |
|---|---|
| arrête-toi | χi, correspond à l'arabe *ouqef* (*key* H. ; *kai* B.). |
| arrêtez-vous | ou χi |
| je m'arrête | aχχi |
| attends | koun. |

(1) Pour abaâm *n*'ra.
(2) Pour nem *n*'ra.
(3) B. donne *dumbu* et H. *dambou*, *koumna* et *hasidey* (ar.).
(4) Remarquer l'adjonction de la voyelle *a*.



| | |
|---|---|
| attends-moi | koun' r'i. |
| attends Mohamed | koun Mohamed. |
| je t'ai attendu | akkoun ni. |
| bâtis | χiχi. |
| bâtissez | ou χiχi. |
| il a bâti une maison | aχχi gâ. |
| descends | zombo (*djoumbou* H. ; *sumbu* B.). |
| descendez | ou zombo. |
| descends en bas | zombo guendza. |
| je descendrai | âmzombo. |
| je suis descendu | azombo. |
| creuse | fez (*fige* B. ; *fansi* H.). |
| creusez | ou fez. |
| je creuse | ab fez. |
| tu creuses | anfez (n'fez). |
| coupe | qt'a, pluriel ou-qt'a (a). |
| coupe la viande | qt' h'amou. |
| toi, allume le feu | ni, founes ourou (*funsu nûne* B. ; *founsou noune* H.). |
| j'ai allumé | afounes. |
| demain tu allumeras le feu | bibia n'founes ourou, ou : anfounes ourou. |
| frappe | χa (*kar* H.). |
| il a frappé | aχχa. |
| je te frappe | amχa ni. |
| va-t'en | dri, pluriel oudri (*dira* H.). |
| je pars | adri, badri. |
| je pars demain | ader (1), bibia. |
| Mohamed s'en va | Mohamed badri. |
| id. est parti | id. |

(1) Élision de l'i final.

| | |
|---|---|
| emmène..... | zou (*gongou* H. ; *fúnsu* B.). |
| conduis..... | zou. |
| il conduit..... | ezzou. |
| conduis-nous à Tabelbala..... | zou iaÿou Tabelbelt (1) si (ou *Taouerbets* si). |
| il nous conduit..... | emzou iaÿou. |
| ils nous conduisent..... | iemzou iaÿou. |
| il les a conduits (ou emmenés).... | ezzaoui. |

L'infinitif employé en français après un autre verbe se rend, comme en arabe et en berbère, en tournant par le temps présent, futur ou passé, suivant le sens de la phrase :

| | |
|---|---|
| je les ai vus dormir hier. | (tournez : je les ai vus ils dormaient hier), aggou (2) ibaχan biinou. |
| je veux m'en aller ..... | (tournez : je veux je m'en vais), abar'-emdri (abar', mis pour abar'a, élision de l'a finale). |
| ils veulent tirer de l'eau. | ibr'i imgour eĭri. (eau) |
| toi, tu le vois..... | ni, n'babeggoua. |
| tu vois, tu le vois..... | neggoua. |

---

## Note au sujet de la particule « ba »

(ou *aba* ou *ab*)

Cette particule, que nous venons de voir dans la conjugaison du verbe, paraît tenir lieu du verbe « être » devant les verbes auxquels elle est préfixée, si l'on en juge par les expressions suivantes :

1) Les gens de Tabelbala disent : Tabelbelt ou *Taouerbets*.
2) L'i de aggoui s'élide devant l'i suivant.



| | |
|---|---|
| je suis ici, il est ici ..... | *aba* tsekka. (ici) |
| tu es ici..... | ni (1) ba tsekka. |
| où êtes-vous ?..... | men n'de*ba* (n'diou, pron. pers., 2e pers. du plur. *iou* est élidé), mis pour : n'd'iou ba. (où) |
| nous sommes ici..... | i *aba* tsekka. |
| je suis au milieu des palmiers. | *aba* koun'gou nemech χa. (palmier milieu dans) |

*ba*χani signifierait donc : je suis accomplissant l'action de dormir ; je suis dormant (je dors) ;
*ba*dri : je suis partant (je pars), etc.

(Comparez arabe : rani nemchi, ou : rani machi.)

---

## De la particule « éthé »

(par élision devant les voyelles : *éth*)

Cette particule paraît avoir une signification analogue à la précédente, à laquelle elle est souvent juxtaposée :

| | |
|---|---|
| je dors..... | aχani ou *eth*aχani. |
| tu dors..... | *eth*en *nem*χani (2). |
| id. ..... | *eth*enbaâmχani. |
| vous dormez..... | *eth*end'baχani. |
| ils dorment..... | *eth*ibaχani. |
| je vois Mohamed..... | *ith*aggoua Mohamed. |

AUTRES TOURNURES

| | |
|---|---|
| je le vois..... | aggoua, ou : aggoua *tha*, ou : *itha* aggoua *tha*. |
| tu le vois..... | *ith* enbabeggoua, ou : itheneggoua, ou : itheneggoua tha. |

(1) ni, pron. pers., 2e pers. sing.
(2) em, pour aam.

je te vois..... *itha* aggoua *th* ni (je vois toi).
vous l'avez vu..... n'd'eggoua, ou : n'd'eggoua *tha*.
il est ici..... (aba tsekka) et : ithaba isekka.

Nous avons également entendu employer une particule, *ithan* ou *ithana,* précédant le verbe et même le sujet; exemple :

il s'arrête..... .... ithan ekki.
il se lève..... ithan etnou.
Mohamed boit de l'eau.. ithana Mohamed bab enni n'eiri.
Mohamed urine. . ..... ithana Mohamed anga, ou : abahanga.

---

## Négation

« Non », répondant à une interrogation, se dit *ho-ho* (id. en arabe du Sud).

« Non », exprimé dans le cours d'une phrase, se dit *ho :*

dormiez-vous hier, ou non ?.... n'd'χan biinou, ouilla ho ?

La négation « ne... pas », employée devant le verbe, se traduit par les deux termes : *as... hé* ou *hi ;* ou *es... haÿ* ou *haïa.*

Le premier terme *as* (ou *es*) est presque toujours suivi de la particule *ba* (ou *aba*), dont l'a final s'élide devant une voyelle (1) :

je dors..... aχani, ou : abaχani.
je ne dors pas..... as baχani hé.
je ne l'ai pas frappé..... as ekka haïa.
j'aime cet homme ..... abar' ar our'ou (pour : abar'arou our'ou).
je n'aime pas cet homme.. as bar' ar our'ou.

(1) Cette adjonction donne alors à la négation cette physionomie : *asb-hé.*



On voit, par ce dernier exemple, que le deuxième terme *hé* n'est pas toujours nécessaire.

De même :

je ne pars pas..... as badri.
je pars ..... badri.

La première particule (as — asb — asba) se met devant le verbe, à la même place que la particule ba, ou ab, ou aba. Elle est donc précédée des préfixes indiquant la personne.

De même que la particule isolée *aba* s'emploie isolément pour traduire le verbe « être » (aba tsekka : il est ici), de même, la particule *asba* s'emploie isolément pour traduire le négatif du verbe « être » :

asba tsekka..... il n'est pas ici.

L'impératif négatif de la 2e personne se forme de l'impératif, encadré des deux termes de la négation, dont le premier est précédé du préfixe de la 2e personne (*n* pour le singulier, *n'd'* pour le pluriel) :

ne mange pas..... n'esb enr'a hé (1).
ne bois pas ..... id. nen id.
ne pars pas..... id. dri id.
ne dors pas..... id. χani id.
ne partez pas ..... n'd'esb dri hé.

De même que pour les autres temps, le *hé* (ou *haïa*) final paraît parfois être facultatif :

parle..... dzié.
ne parle pas ..... n'asb edzié, ou : n'asb edzié hé.

---

(1) hé, ou : haïa, ou : haÿ.

## Du Substantif

Il ne paraît exister qu'un seul genre dans le dialecte de Tabelbala.

Les quelques formes de féminin qui existent paraissent provenir du berbère.

Même pour les noms d'animaux, nous n'avons remarqué aucune différence pour désigner le mâle et la femelle. Pour les différencier, on emploie les mots arabes : d'eker (mâle) et entha (femelle) :

| | | |
|---|---|---|
| le chien..... | heïchi (1) | (*hansi har* B. ; *hanchi* H.). |
| la chienne..... | id. | (*hansi wai* B. ; *hanchi wey* H.). |

ou, en spécifiant : heïchi d'eker ; — heïchi entha.

Rarement, il existe un mot spécial pour désigner le mâle ou la femelle :

| | |
|---|---|
| chameau..... | iou (*hio* H. ; *yá* B.). |
| chamelle..... | tharemth (b.) (*hio-wey* H. ; *yo-wai* B.). |
| bouc..... | amkem. |
| chèvre..... | chekchi (b.). |
| coq..... | izzadh (b.). |
| poule..... | goun̄'goua (2) (*gorongo-wey* H. ; *gorungu* B.). |
| mouton..... | icheni (*fégi* H.). |
| bélier..... | izouma, pl. izoumanem (b.). |
| brebis..... | thazemmenth (b.). |

(1) Prononcez presque : heï (n) chi, en faisant sentir légèrement un n nasillard.

(2) n très nasillard.



Le mot *mulet* se traduit comme *mule*, par le mot féminin berbère thaserdemth (pl. thiserdanen). — Le masculin ne se dit pas.

---

## Pluriel

Le pluriel se forme par l'adjonction au singulier du suffixe *iou* :

| | |
|---|---|
| le chien..... | heïchi (*hansi* B. ; *hanchi* H.). |
| les chiens..... | heïchi-iou. |
| l'âne..... | ferq'a, pl. ferq'a-iou (*farka*, pl. *farkayō* B. ; *farka*, pl. *farkayo* H.). |
| le cheval..... | biiri, pl. biiri-iou (*bèri*, pl. *bèrio* ; *bári*, pl. *bário* B. ; *bari*, pl. *bario* H.). |
| la fourmi..... | kouan̄'dou (1), pl. ken̄'*diou* (*in-kondo* B., sorte de grosse fourmi ; *kondo* H.). |

Les mots provenant du berbère gardent une forme de pluriel berbère (2) :

| | |
|---|---|
| thazemmouth..... | brebis, pl. thizemmanen (b.). |
| izouma..... | bélier, pl. izoumanen (b.). |
| thaserdemth..... | mulet et mule, pl. thiserdanen (b.). |
| tharemth..... | chamelle, pl. thirmen (b.). |
| izzadh ..... | coq, pl. izzadhen (b.). |
| thar'azemth ..... | chemin, pl. thir'azaman (b). |

---

(1) n sourd et nasillard.

(2) Soit, pour le masculin, en changeant l'*a* initial en *i* et en ajoutant la finale *en* ; pour le féminin, en changeant en *i* la voyelle qui suit le *th* initial et en remplaçant le *th* final par la finale *en*.

## Duel

Le duel s'exprime en ajoutant au substantif ou au pronom personnel la particule invariable *inka* ou *einka*, qui signifie : 2 êtres, un couple :

| | |
|---|---|
| arou, homme..... | 2 hommes, ar-inka (pour : arou inka). |
| iou, chameau..... | 2 chameaux, iou-inka. |
| zer'ad, jour ..... | 2 jours, zer'ad-inka. |
| kig, nuit..... | 2 nuits, kig-inka. |
| nous deux ..... | iou-inka. |
| vous deux..... | d'n-inka (pour : nd'-inka). |
| Mohamed et Sliman se lèvent tous deux. | Mohamed end' Sliman itenou *ininka*. |

## Particule d'unité

La particule invariable *fou*, placée à la suite d'un nom, marque l'unité et correspond au français *un seul :*

| | |
|---|---|
| arou fou ..... | un seul homme. |
| oui fou..... | une seule femme. |
| un jour..... | zer'd fou (pour : zer'ad fou). |
| un jour dans le temps. | zer'd fou zeman χa (1). |

Pour les parties du corps qui existent en double, on traduit, suivant le cas :

| | |
|---|---|
| œil ..... | mou (ou *mo*). |
| un œil..... | mou-fou. |
| les 2 yeux d'une seule personne..... | mou-inka. |
| les yeux (pluriel)..... | mou-iou. |

(1) χa (dans).



L'expression ouar fou (pour : arou fou) sert à traduire le mot *personne*, dans les mêmes conditions que l'expression arabe *h'atta ouah'ad*.

| | |
|---|---|
| qui est dans la maison?. | thour' aba ga χa. |
| personne n'y est..... | ouar fas ba χa (un seul homme n'est pas dedans; il n'y a pas un seul homme). |
| personne n'est venu.... | ouar fou s ekka (un seul homme n'est pas venu; il n'est pas venu un seul homme). |

« Fou » sert aussi à rendre *un*, indéterminé :

| | |
|---|---|
| un homme (quelconque). | ouar fou. |
| une femme id. . | oui fou. |

## Rapport d'annexion *(génitif)*

Le rapport d'annexion se rend par la préposition berbère *n* placée entre les deux substantifs, avec cette particularité que le substantif déterminant (complément direct) se place le premier (1) :

| | |
|---|---|
| les dattes du palmier..... | koun'gou *n* tsiini. (palmier — dattes) |
| la tête de l'homme..... | ar n bour'o. (homme — tête) |
| le puits du Fersig ..... | Tameyt n bougo. (haci el Fersig — Fersig — puits) |
| le cheveu (le poil) de la tête. | bour'o n hebi. (tête — poil) |

La préposition *n* traduit aussi les prépositions *de* ou *en*, marquant l'origine, la matière dont une chose est faite :

| | |
|---|---|
| une corde en lif ..... | fad'em n kafou. (lif — corde) |

(1) En sonr'aï, le génitif se rend par la simple apposition. Ex. : *koyra koy*, chef de village.

## Adjectif

L'adjectif qualificatif ou attribut n'a pas de forme distincte pour le masculin et pour le féminin.

Comme le substantif, il forme le pluriel par l'adjonction du suffixe *iou :*

| | |
|---|---|
| fils..... | izi. |
| enfant..... | iz kedda, pour : izi kedda (kedda signifie : petit), pl. iz kedda-iou. |
| fille..... | izoui. |
| fillette..... | izoui kedda, pl. izoui kedda-iou. |
| poule..... | goungoua. |
| poussin (mâle ou femelle). | goungoua kedda (petite poule), pl. goungoua kedda-iou. |
| coq..... | izzadh. |
| poulet..... | izzadh kedda (petit coq), pl. izzadhen kedda-iou. |
| poulette..... | thaffelloustth kedda, pl. thifellousen kedda-iou. |

On voit que le substantif et son qualificatif ne paraissent former qu'un seul mot qui reçoit une seule marque finale : *iou* du pluriel (1).

---

## Noms de nombre cardinaux

Même numération qu'en arabe, quand le nom de nombre est employé isolément.

Quand il est employé avec un substantif, il se traduit ainsi :

(1) Cela tient à ce que la marque *iou* du pluriel, qui termine le premier mot, s'élide devant le mot suivant ; cela ne se produit pas dans les mots d'origine berbère : le substantif berbère et l'adjectif gardent bien tous deux la forme du pluriel.



| | | | |
|---|---|---|---|
| un | burnous.... | | abanous-fou ; — fou, particule d'unité (*fô, afô* B. ; *afo* H.). |
| deux | id. | .... | abanous-inka ; — inka, particule du duel (*ahinka* B. ; *ahînka* H.). |
| trois | id. | .... | abanous-einza (*ahindza, ahínza* B. ; *ahindja* H.). |
| quatre | id. | .... | abanous-arbâ. |
| cinq | id. | .... | abanous-khamsa. |

Et ainsi de suite, comme en arabe.

---

## Noms de nombre ordinaux

Le 1er, affou (cf. *fou*, unité).

Le 1er se dit aussi : louel (a.) et eguimer (celui qui précède) :

Sliman précède Mohamed..... Sliman abaâm guimer Mohamed.

Le 2e, affiaten, ou affiat (signifie : l'autre).

On emploie encore *bahinga* : celui qui suit.

Le 3e, ienza, ou thaleth (comme en arabe).

Le 4e, arbâ (a.).

Le 5e, khames (a.).

Etc., comme en arabe.

Le dernier, ettali (a.),

se dit aussi : q(o)aq(o)aouani (1) (*itimmente, kokoro* H.).

---

(1) Prononcez très légèrement la voyelle o après le q.

### Nombres fractionnaires

| | | |
|---|---|---|
| La moitié | (1/2)..... | ifri (*djere* H.). |
| Le tiers | (1/3)..... | thaletha (a.). |
| Le quart | (1/4)..... | arbâ (a.). |
| Le cinquième | (1/5)..... | el khoumous (a.). |
| Le sixième | (1/6)..... | essadous (a.). |

Et ainsi de suite, comme en arabe.

---

### Quelques Prépositions, Conjonctions et Adverbes

Quand ? banaga et thelouaq't r'a (a.) :

| | |
|---|---|
| quand viendras-tu ?..... | banaga nbaχa. |
| quand travailles-tu ?..... | banaga nbaamikhdem. |
| quand est-il parti ?..... | bana g adri. |
| quand Sliman est-il parti ? | bana ga Sliman adri.<br>thelouqt r'a Sliman badri |

Dans, χa (*kouna, banda* H.) :

| | |
|---|---|
| dans la maison ..... | ga χa. |

A, vers, chez, *si* et *tsi* :

| | |
|---|---|
| j'entre chez Mohamed ..... | amhour Mohamed tsi. |

Devant :

| | |
|---|---|
| Mohamed est devant moi .... | Mohamed aba ammo (pour an-mo) χa (Mohamed est dans mon œil). |

Où ? men, ou bendz :

| | |
|---|---|
| où vas-tu ?..... | bendz nbadri. |



Et, avec, nd' :

| | |
|---|---|
| Mohamed et Sliman..... | Mohamed nd' Sliman. |
| Mohamed s'en va avec Sliman. | Mohamed ba amdri nd' Sliman. |

Ou, ou bien, ouilla (a.).

Avant que, kber (de l'ar. qbel) :

| | |
|---|---|
| avant que tu viennes..... | kber nemχa. |

Si (conditionnel) :

| | |
|---|---|
| s'il travaille, il gagnera..... | *dan* ikhdem, *nem* irbah. |
| si (1) tu sors, tu mourras.... | am anhenou, nenbouen (mourir : bouen ; sortir : henou). |
| si (2) tu sors, tu es mort..... | n'd'a nehenou, nebbouen. |
| si (2) tu viens, tu es mort... | n'd'e nekka, nebbouen. |

Beaucoup, hebbou, hibbou ou hibbo.

Peu, kedda (qui signifie aussi : petit).

Rien, oualou (a.).

---

## VOCABULAIRE

### Le Temps : *zeman* (arabe)

| | |
|---|---|
| le jour..... | zer'ad (*dž̆ări*, pl. *dž̆ărio* ; *zări*, pl. *zărio* B. ; *djari* H.). |
| un jour ..... | zer'ad'-fou. |
| aujourd'hui..... | zadr'ou, pour zer'ad our'ou (*han wo, hon* H.), et zer'd'i, pour zer'ad d'i. — Un jour dans le temps : zer'd-fou zeman χa. — Mohamed |

(1) *Si*, correspondant à loukan (a.).
(2) *Si*, correspondant à id'a (a.).

est resté aujourd'hui dans le pays : Mohamed eg'g'â q(o)arâ χa zad'rou. — Mohamed est resté un jour dans le pays : Mohamed eg'g'â zer'd-ſou q(o)arâ χa.

| | |
|---|---|
| la nuit | kig (*kīgi*, *kidžži*, *tsidžži* B. ; *kidji*, *tjidji*, *tjini* H.). |
| cette nuit | kig our'ou. |
| la nuit est venue | kig atoutsi. |
| le matin, ce matin | zadr' n çbah' (le matin du jour). — Sliman est parti ce matin : Sliman adri zadr' n çbah'. |
| midi | azir, et aja (*džari māou* B. ; *zari*, *djari masou* H.). |
| après-midi | outhiri (*útseri* B. ; *ſitjiro*, *witjiro* H.). |
| soir (moghreb) | thiounes. |
| soir (âcha) | thiades. |
| autrefois | zeman (a.). |
| hier | biinou (*bi* H.). |
| avant-hier | biinou khedda biinou (*bifo* H.). |
| il y a quelques jours, ces jours derniers. | ioumin r'ouna-iou. |
| il y a 3 jours | thlethiam ar'ou (ces 3 jours). — Mohamed est parti il y a 3 jours : Mohamed adri thlethiam ar'ou. |
| il y a 2 jours | ioumin ar'ou (ces 2 jours). |
| demain | bibia. |
| demain matin | bibia n çbah' (le matin de demain). |
| après-demain | bibia msa. |
| demain soir | bibia n aouthiri. |

Les jours de la semaine se disent comme en arabe.

| | |
|---|---|
| le mois | hendzou, pl. hendziou (*hendu* B. ; *handou* H.). |
| ce mois-ci | hendzour'ou. |
| deux mois | cheharin (a.). |
| trois, quatre... mois | thletha, arbâ chehour, etc., comme en arabe. |

La suite des mois (lunaires) est celle des Arabes ; voici les noms spécialement employés :



1. — âchour.
2. — tebâ âchour.
3. — el mouloud.
4. — tebâ el mouloud.
5. — tebâïn.
6. — cheher allah.
7. — cheher el merabtin.
8. — châban.
9. — ramâdan (on appuie sur l'â de mâ).
10. — el âïd sr'ir.
11. — bin el âyad.
12. — el âïd el kebir.

| | |
|---|---|
| l'an, l'année | el aâm (a.) ; guéri (*džiri* B. ; *djiri* H.). |
| cette année-ci | guer-r'ou. |
| l'an dernier | menna (*djirifo kabisa* H.). |
| il y a 2 ans | id. id. |
| il y a 3 ans | menna khedda menna. |
| il y a 4 ans | arbâ senin ar'ou (ces 4 années-ci). |
| il y a 5 ans | khams id. (ces 5 années-ci). |
| siècle | qern (espace de 100 années lunaires). — Les gens de Tabelbala comptent les années comme les Arabes, et sont actuellement dans le 14e qern. |
| ancien | guedim (a.) ; zinou (*djeno* H.). |
| nouveau | tsar'ou (*tao*, *tadji* H.). |
| le printemps | rebiâ (a.). |
| l'été | thanoudeth (b.). |
| l'automne | elkhif, pour el kherif (a). |
| l'hiver | tāgas (*fofō wāti* B. ; *foufou wati*, *djaou* H.). |

## L'Univers et la Terre

| | |
|---|---|
| le monde | eddounets (a). |
| le soleil | inou (*wēna*, *wēne* B. ; *weyné* H.). |
| la lune | thazia, peut-être pour *thaziri* (b.). |
| l'étoile | atha, pl. ithan (b.). |
| le ciel | iguerouen, peut-être pour *igennouen* (b.), car B. et H. donnent *bene*. |
| la terre | dzou (*do* B.). |

la mer ..... el beh'a, pour el beh'ar (a.).
la montagne..... adra, draâ, pl. idranen (b.); colline adra kedda.
l'erg ..... amrar, pour el amrariou.
le sable ..... tsouq'q'ari (*dō kori* B. ; *do kori* H.).
la dune (zemla)..... zemlet, pl. zemlet-iou (a.).
la rivière..... loued, pl. loued-iou (a.).
la lumière..... d'ou (a.).
le palmier..... χoun'gou, pl. χoun̄'gou-iou (*kongo* B. ; *kongo* H., palme).
les dattes ..... tiini (b.).
haie, clôture..... aouiri, pl. iouiranen (*kali* H.).
la seguia..... tharga, pl. thirganen (b.).
la foggera..... tharga (b.), et aussi *bongo biniou* : le puits d'en haut.
le chemin ..... thar'azemth, pl. thir'azaman.
l'arbre..... seder sing., pl. et coll. (a.).
l'oasis..... el r'aba (a.).
le puits ..... bongo (*bango* B. ; *bangou* H.).
la source..... el âïn (a.).
l'eau ..... éïri (*ari*, *hari*, *héri* B. ; *hari* H.).
arroser..... nend'a. — Il arrose : baâm-nend'a.
bêcher ..... gueleb dzou (remuer la terre) ; la bêche : qoumou ; la hache : aguerjem (b.).
labourer..... dzoum.
creuser ..... fez.
récolter ..... qoss (a).
figue..... thazemth, peut-être pour *thazarth* (b.).
céréales..... heïni (*hāni* B.).
moissonner. ..... qess heïni.
blé..... akama (a.).
orge ..... themzin (b.).
paille ..... irem (b.).
légumes..... hibbibi (*kōsu* B. ; *kosou* H.).
le tabac..... nono.
les choux..... thajenth.
un chou..... thajenth-fou.
le lif (du palmier)... el fad'em ; corde en lif : fad'em n kafou (kafou : corde).



drinn ..... tachla ; corde en drinn : tachla n kafou.
pays (en général) ... d'our'ou, peut-être du bambara *dougou* : car H. donne pour pays *ganda*, *dobo*, et B. *genda*, *gande*.
pays habité, ksar... ʿq(o)âra (prononcer très légèrement l'(o) qui suit le q).
les Arabes..... iâben, pour iâraben (b.).
les Français.....ençara (a.).

## La Maison et le Ksar : *gâ en'd' q'(o)ara*

la tente..... tekhiemt (a.).
le feu..... ourou (*korū* B. ; *korou* H.). — Mohamed allume du feu : Mohamed atebgourou.
mur..... agada, sing. et plur.
porte..... thifourienth, sing. et plur. (b. ?)
fenêtre..... qous (a.).
terrasse..... biini (c.-à-d. : ce qui est au-dessus).
colonne ..... sérieth (a.).
ksar ..... q(o)āra.
rue ..... lehathio.
cour ..... el haouch (a.).
assiette ..... tebsi (a) ; tadjin (a.).
cuiller ..... tharou.
couteau ..... tsaffa ; — le sabre : tsaffa.
le couteau-rasoir.... el mouchi (a.).
pain ..... ar'em (b.).
farine..... hemni (*hamni* H.).
sel..... tsiiri (*tjiri* H.).
viande ..... hamou (*ham* H.).
couscous... ..... tasou (*tasou* H.).
cuire..... âbeggoui.
couper ..... qta (a.). — Je coupe la viande avec le couteau : amqta hamou end' tsaffa.
construire..... χiχi. — Il construit une maison : abab χiχi ga.
faire bouillir ..... nenz. — Mohamed fait bouillir de l'eau : Mohamed abnenz éïri.
cendres ..... bazou (*boso* H. ; *bōso* B.).

## L'Homme : *arou*, pl. *arou-iou* (1)

| | |
|---|---|
| la femme | oui, pl. oui-iou (*wai*, pl. *waidio* B. ; *wey* H.). |
| tête | bonr'o (*bo͞ngo* H. ; *bongo* B.). |
| poil | hebi, sing. et pl. (*hambis*, *hamni* H.). |
| cheveu | bonr'o n hebi (poil de la tête) (*bongo hambe* B. ; *bo͞ngo hambir* H.). |
| front | aïndjebehets, de djebiha (a.). |
| nez | annini ; — mon nez : annini ; — ton nez : n'nini ; — son nez : annini (*ninė* H. ; *nīne* B.). |
| œil | mo ; mou (*mo*, *moy* H. ; *mō* B.). |
| bouche | emmi (b.) ; — ma bouche : ammi, pour an emmi ; — ta bouche : nemmi (*mė* H. ; *mē* B.). |
| langue | driini (*dēne* B. ; *dėnė* H.). |
| moustache | chouabeq'. |
| barbe | thamath, pour thamarth (b.). |
| les dents | thir' majen (b.). |
| une dent | ther' mach-fou, ou ther'maj fou. |
| dents incisives | thir' majen el harats (les meilleures). |
| molaires | thir' majen el had (les premières). |
| joue, visage | mou (comme œil). Toutefois, H. donne pour joue : *ingola*, *yangabė*, *garbė*. |
| oreille | henga (*hánga* B. ; *hanga* H.). |
| le cou | guendzi (*gindi*, *dz̆indi* B. ; *djindė* H.). |
| l'épaule | lektaf (a.) ; — les 2 épaules : lektaf inka ; — les épaules (pl.) : lektaf-iou. |
| poitrine | adma, peut-être du berbère *idmaren*, car pour le mot poitrine H. et B. donnent *gandė*. |
| cœur | bini (B. *bína* ; H. *binė*). |
| les seins (mamelles). | inkemiou, pl. (B. et H. *faffa*). |
| ventre | goun̄'gou (*goungou* H.). |
| dos | deh'a (de dahr, arabe ?). |

(1) *har*, pl. *hario* H. ; *bōro* B.).



| | |
|---|---|
| nombril | âbat (B. donne *dz̆ūtu et hīme* ; H. *djoutou*, *himė*, *foumė*). |
| bras | drâ, pl. drân (a.). |
| main | kembi, pl. kembi-iou (*kamba*, *kobė* H. ; *kamba* B.). |
| doigt | agouded, pl. igoudeden (peut-être altération du berbère *idhoudan* B. donne pour ce mot *kambė idjė*, *kobéizė*, et H. *kōbe*) ; — un doigt : agouded-fou ; — les 5 doigts : agouded khamsa. |
| ongle | iska, pl. iska-iou (ce mot paraît être également une altération du berbère *isker*). |
| jambe | sag (a.), pl. sag-iou. |
| cuisse | thama (b.). |
| pied | thi (H. *tjė* ; B. *t̆še*). |
| pied ou jambe d'animal | thincha. |
| cheville | laânqoub (a.). |
| grand, long | koukou, ou koko, ou okko (*koukou* H.) ; — un homme grand : ar (homme) af (un) koukou (grand), ou : ar koukou. |
| petit | goungouri (*keyna*, *idjė*, *djanka* H.). |
| moyen | qed el merbouâ (a.). |
| gras | nasou (*nasou* H.). |
| maigre, sec | koukhou (*kogou*, sec, H.). |
| faible | iengat. |
| marcher | zda (*setta* H.). — Mohamed marche : Mohamed abzda. |
| s'en aller | dri (*dira* H.). — Mohamed s'en va : Mohamed badri. |
| courir | zrou (*zourou* H. ; *zorou* B.). — Mohamed court : Mohamed abezrou. |
| s'arrêter | χi (*key* H. ; *kai* B.). — Mohamed s'arrête : Mohamed ithan eχχi (rah iouqef). |
| se lever | tnou (*toun* H.). — Mohamed se lève : Mohamed ithan etnou. |
| manger | nr'a (*nga* H. ; *gna* B.). — Mohamed mange : Mohamed iebenr'a. |

| | |
|---|---|
| boire | ni (*gnin* H. ; *hang* B.). — Mohamed boit : ithana Mohamed babengi n élri. |
| tousser | qh'ou (*koto* H.). — Mohamed tousse : Mohamed ithan abeqh'. |
| uriner | hanga. — Mohamed urine : ithana Mohamed abahango. |
| sortir | henou. |
| entrer | hourou (*houro* H.). |
| travailler | ikhdem (a.). |
| mourir | bouen (*boun* H. ; *bū* B.). — Les gens sont morts : baï ibbouen (mis pour : baïou ibbouen). |
| la mort | abbouen. |
| tuer | oui (*wi* H.). — Mohamed a tué Sliman : Mohamed eoui Sliman. |
| naître | h'i (*haï* B.). — Mohamed est né : Mohamed éh'i. |

## La Famille : *ienga kouïou.*

| | |
|---|---|
| mari | arou (*har* B. ; *kounia* H.). |
| femme | oui (*wai*, pl. *waidïo* B. ; *wey* H.). |
| fils | izi (*idže*, *iza* B. ; *idjé*, *izé* H.). — Cet homme a un fils : ar d'i iz (1) bassi. — Mon fils est parti : aniz (1) adri. |
| fille | izoui (*idža wai* B. ; *idje wey* H.). — Ta fille est partie : nezoui adri. |
| petit-fils | iz n izi (le fils du fils) (*nidžedže* B. ; *harma* H.). — Mon petit-fils : aniz n izi. |
| petite-fille | iz n izoui, pour izi n izoui (fille du fils) ; ou : izoui n izoui (fille de la fille). |
| père | annebba (*bāba* B. ; *baba* H.). |
| ô mon père ! | aânnebba. |
| grand-père | anebba ah'nini (*kaga* B. ; *kaga har* H.). |
| aïeul | aljedd (a.). |
| mère | ayemma (a.). |

(1) L'i final de izi s'est élidé : « ar d'i iz bassi » est mis pour « arou d'i izi abassi ».



| | |
|---|---|
| ô ma mère ! | ayemma (a.). |
| grand-mère | ayemma henna (*kágą-yō* B. ; *kaga wey* H.). |
| oncle paternel | âmmi (a.). |
| id. maternel | khari (pour *khali* de l'arabe). |
| grand-oncle paternel. | âmm ennebba. |
| id. maternel. | khar ennebba. |
| cousin | âm n izi (*dže̊ri fō idže̊* B. ; *hasay idje* H.) ; ou : khar n izi. |
| cousine | khar n izoui. |
| frère | tha (*harmey* H.). |
| sœur | thaoui (*weymé* H.). |
| neveu | tha n izi (fils du frère) (*harmé* H.). |
| nièce | tha n izoui (fille du frère) (*touba wey* H.). |
| neveu | thaoui n izi (fils de la sœur). |
| nièce | thaoui n izoui (fille de la sœur). |
| petit enfant | iz kedda (kedda : petit). |
| petite fille | izoui kedda. |
| veuf | (tournez : un tel dont la femme est morte) : flan n oui ebboun (*ni wan debou* H.). |
| veuve | el hadjala (a.). |
| divorcé | (un tel qui a divorcé sa femme) : flan afia añ'oui (1) si. |
| divorcée | (une telle que son mari a divorcée) : flanta n ar afia si. |
| la fraction, la tribu | el qebilets, el qebila (a.). |

## Les Animaux : *el bahim*

| | |
|---|---|
| chien | heïchi, ou en spécifiant le mâle : heïchi d'eker (*hanchi* H. ; *hansi har* B.), pl. heïchiiou. |
| chienne | heïchi, ou en spécifiant la femelle : heïchi entha (*hansi wai* B. ; *hanchi wey* H.). |
| j'ai un chien et une chienne | heïch' abar'issi d'ker nd' el entha. |

(1) Prononcez l'n de añ'oui *très nasillard*, en le liant à la syllabe suivante « oui », et en le prononçant comme dans « enfin ».

| | |
|---|---|
| âne | ferq'a, pl. ferq'a-iou (*fárka*, pl. *fárkayō* B. ; *farka* H.). |
| ânesse | ferq'a, pl. ferq'a-iou (*farka wai* B. ; *farka wey* H.). |
| mulet, mule | thaserdemth, pl. thiserdamen (b.) (pour les deux genres). |
| cheval | biiri, pl. biiri-iou (*béri*, pl. *bériō*, *bári*, pl. *bárīō* B. ; *bari* H.). |
| jument | biiri, pl. biiri-iou (*béri téfe* B. ; *bari wey* H.). |
| chameau | iou, pl. iou-iou (*yō*, pl. *yoēō* B. ; *hio* H.). |
| chamelle | tharemth, pl. thirmen (b.). |
| méhari | abejou, ou abezou, pl. ibezaoun. |
| fourmi | kouañ'dou (1), pl. keñ'diou (*in-kóndo* B. ; *kondo* H.). |
| vipère | gouzi, pl. gouzi-iou (*ganda korfo* H.). |
| serpent | baba iemga, pl. baba iemga-iou (*ganda karfu* B. ; *ganda korfo* H.). |
| brebis | thazemmenth (b. ?), pl. thizemmanen, ou thizemmanen-iou. |
| bélier | izouma, pl. izoumanen (berbère Tafilala). |
| mouton | icheni, pl. icheni-iou (?) |
| agneau | izouma kedda, pl. izouman keddaïou (du berbère *izoumer*). |
| agnelle | thizoumath, pl. thizoumathiou (b.). |
| chèvre | chekchi, pl. chekchi-iou (b.). |
| bouc | amken, pl. imkanen. |
| bœuf, vache | lemha (*yāro*, bœuf B. ; *haou* H. ; vache, *hau wai* B. ; *haouwey* H.). |
| lait frais | akfi (b.) ; beurre fondu : gui (en arabe : *dehen*) ; beurre frais : tirsi, accent tonique sur tir (en arabe : *zebda*). |
| lait aigre | hououa (*wa* lait ; *wa bouno*, lait aigre H.). |
| gazelle | ajenkôd (b.). |
| mouflon | el aroui (a.). |
| oiseau | thirou, pl. thirou-iou (a.). |
| poule | gouñgouā (1), pl. gouñgouā-iou (*gorúñgu* B. ; *gorongo wey* H.). |

(1) Prononcez l'n sourd et nasillard.



| | |
|---|---|
| poussin (mâle ou femelle) | gouñgouā kedda, pl. gouñgouā kedda-iou (*gorongo-idjé* H.). |
| coq | izzadh, pl. izzadhen (b.). |
| poulet | izzadh kedda, pl. izzadhen kedda-iou. |
| poulette | thafelloust kedda (b.), pl. thifelloussen kedda-iou. |
| tourterelle | tsamelli (b.). |
| abeilles (coll.) | neh'el (a.). |
| une abeille | neh'el-fou. |
| miel | tsammouents (b.). |
| mouches (coll.) | hemni (*hámmeni*, plur. *hamméniyō* B. ; *hamni* H.). |
| une mouche | hemni-fou (la farine se dit aussi : hemni). |

**Les Vêtements** : *dab-iou*, sing. *dab-fou*

| | |
|---|---|
| gandoura | thekhcheb, ou thaqcheth, pl. thiqchaben (a.) |
| chemise | thaqcheth kedda. |
| burnous | abanech, ou abanous (a.). |
| khidous (burnous noir) | abanech bibi (ebibi : noir ou bleu foncé). |
| pantalon | ichaouren (sing. et plur.) ; un pantalon : ichaouren-fou (*sibi*, *zara*, *moudoun* H.). |
| chache (pour turban) | ékaji. |
| chechia | thachechit, ou thachit, pl. thichan (a.). |
| les souliers | thar'em-iou (*tamou* H.). |
| un soulier | thar'em-fou. |
| nafl (simples semelles attachées aux pieds par des cordes) | thiseman, ou thichemen. |
| une nala | thasemth-fou. |

**Les Matériaux**

| | |
|---|---|
| bois | thigouzi (tugudžzi, pl. tugudžzio B.). |
| bois de construction | thiguej. |
| or, argent | zengui. |
| cuivre | neh'as (a.). |
| fer | gourou (*gourou* H.). |
| pierre | tsenzou (*tondi*, B. et H.). |

### Les Couleurs

| | |
|---|---|
| blanc ..... | qoari (*korey* H.) ; homme blanc : ar qoari ; vêtement blanc : dab fou qoari, pl. dab qoariou. |
| noir..... | ebbibi (*bi*, *bibi* H.). |
| rouge..... ..... | tchiri (*tjirey* H.). |
| vert, bleu, gris ..... | azegzeg (b.). |
| jaune ..... ..... | iara (*kara* H.). |

---

Nous aurions voulu joindre à notre étude quelques contes ou récits recueillis de la bouche de quelques habitants de Tabelbala. Mais nous n'avons pu y parvenir, tous disant qu'ils ne connaissaient aucune anecdote : nous en avons été réduits à leur raconter une fable en arabe, et à nous la faire traduire en dialecte belbali.

Le temps nous a d'ailleurs manqué, pendant notre court séjour à Tabelbala, pour obtenir d'autres textes qui auraient pu compléter notre travail.

---



### Fable du Corbeau, de l'Homme et de la Femme

Un homme était allé à la rivière avec sa femme,
Pour y laver son linge.
Vint un corbeau qui vola le savon.
La femme se mit à crier, disant :
« Au voleur ! il a pris mon savon. »
Son mari lui dit : « Tais-toi, ô femme !
Laisse cet oiseau enlever le savon,
Car il est beaucoup plus sale que nous,
Il a besoin de laver ses effets. »

FIN

TRADUCTION

*Lkhebar zinou gâdi, n'd' arou, n'd' aoui*

Ar fou adri loued si n'd' añ oui,
Ammimé an-dzgaoui en'd' iri.
Gadi aggaz ekka ezzou saboun.
Oui bab ezda abχiou tchiouqt hibbo, ouir'atsi :
Ithan ab-ezzi ezzou an-saboun.
Sa an arou : Sou, ouir'ou !
Guiss' tir our'ou āmzou saboun,
Ala-khater χa iaken hibo ibsaïou,
Akhess amima an dzegaïou.

IZBAR'

## NOTES SUR LE TEXTE PRÉCÉDENT

lkhebar ..... le récit ; zinou : ancien (récit ancien, fable).

gādi..... le corbeau.

n'd' arou..... n'd' : et ; arou : l'homme.

n'd' aoui..... n'd' : et ; oui : femme. (La lettre a qui précède le mot oui paraît être placée pour les besoins de l'euphonie.)

ar fou..... pour arou-fou ; arou : homme ; fou : un (un homme).

adri..... allait, était allé.

loued si..... loued, pour el oued : la rivière (mot arabe) ; si, préposition : à, vers. (La préposition se place après le mot qu'elle régit.)

n'd' aṉ oui..... 1° n'd', conjonction et ; s'emploie aussi pour traduire notre préposition « avec, chez », comme *'and* arabe ; — 2° an, adjectif possessif, 3e pers. sing. (L'n final, devant la diphtongue « oui » qui suit, se prononce nasillard comme dans e*n*fi*n*, sans faire sonner l'n) ; — 3° oui : femme.

ammimé..... 3e pers. de l'aoriste, avec sens du futur du verbe « mimé », la particule am s'employant souvent pour donner le sens du futur. (Allons laver : ouchdaïassi lemmimé.)

an dzgaoui..... 1° an, adjectif possessif, 3e pers. sing. : son ; — 2° dzgaoui : linge, effets.

en'd' iri..... en'd' : avec ; iri : eau.

gādi..... le corbeau.

aggaz ..... 3e pers. du prétérit : voler (en parlant des oiseaux). Cf. berbère *eggatch*, battre des ailes.

ezzou ..... 3e pers. du prétérit : enlever, emporter, prendre.

saboun..... le savon (comme en arabe, où l'on emploie le mot français).



oui bab ezda..... 1° oui : la femme ; — 2° bab, ou ab, particule qui marque souvent l'état, très employée devant les verbes ; — 3° ezda, 3e pers. prétérit : se mettre à, commencer.

ab χiou ..... ab, comme bab, vu ci-dessus ; χiou : crier.

tchiouqt..... des cris.

hibbo ..... adv. de mesure : beaucoup, très.

ouir' atsi ..... ouir', pour oui r'ou, ou oui our'ou : cette femme ; atsi : dit.

ithan ab ezzi..... 1° ithan, employé devant les verbes, marque l'état ; — 2° ab : idem (déjà vu) ; — 3° ezzi, ou ezzou : voler, emporter (correspond à l'arabe *edda*).

ezzou an saboun .... il a pris mon savon. (L'indigène de Tabelbala qui nous servait d'interlocuteur a traduit ainsi : ithan ab ezzi, ezzou an saboun, l'expression arabe suivante : ia es sareq ! edda es saboun mta'i, « ô le voleur ! il a pris mon savon. » L'expression belbalienne signifie, mot à mot : « Voilà celui qui vole, il a pris mon savon. »)

sa an arou..... 1° sa : dit ; — 2° an arou : son homme, son mari.

sou ..... tais-toi.

oui r'ou..... cette femme, employé pour traduire l'interjection : ô femme ! (De même, pour traduir « tais-toi, ô homme », on dit : s'arou r'ou pour sou aṭou r'ou (arou r'ou mis lui-même pour arou our'ou). Pour traduire « tais-toi ! », on peut encore tourner « ne parle pas » : asb edzié hé, ou asb edzié. « Parle » se traduit par dzié.)

guissa..... laisse.

tir our'ou..... tir, mis pour tirou : oiseau ; our'ou : ce, cet.

āmzou..... pour āmezzou : il enlève (forme du futur de ezzou).

ala khater χa..... parce que (de l'arabe : 'ala khater) ; χa est une particule qui suit presque tous les adverbes ou conjonctions.

iaken hibo..... iaken : il est sale ; hibo, ou hibbo : beaucoup.

ibsa-iou..... ibsa : plus que ; iou : nous.

akhess..... il a besoin, il lui manque (de l'ar. : khess).

amima..... laver (voir plus haut : mimé).

an dzgaïou..... an, adjectif possessif ; dzgaïou : effets (paraît être le pluriel de dzgaoui, la diphtongue oui s'élidant devant la marque iou du pluriel.

izbagh..... c'est fini. (Marque la fin de l'histoire ; correspond à l'arabe vulgaire : *hada ma kan.*)

---

## Le chemin de Tabelbala — Taouerbets (1) n thar' azemth (chemin)

En sortant de Beni-Abbès pour aller à Tabelbala, je descends dans l'oued Saoura.

Ahmou (je sors de) Beni-Abbès ader (je vais) Taouerbets, âmzembo oued Saoura.

Je marche sur la hamada jusqu'au ksar d'Ougarta.

Amder end' (2) el hamed amsa (jusqu'à) l'Ougarta n qsâra (3) (ksar).

Ensuite, je gravis et descends une montagne,

Ambsa (ensuite) amtâ (montagne) adra (vers) si amzembo (je descends)

et j'arrive à Bou-M'haoud.

amtou (j'arrive à) Bou-M'haoud.

Il y a une petite palmeraie à Bou-M'haoud,

R'abets (palmeraie) kedda (petite) aba (est) Bou-Mahoud,

avec une seguia d'eau courante.

n'd' (avec) an (sa) tharga (seguia) eïr (l'eau) bab ezrou (court).

---

(1) Les gens de Tabelbala disent : Tabelbelt ou Taouerbets. Le mot Taouerbets est une corruption de Tabelbelt.

(2) end' : avec. On dit : je marche avec de la hamada, pour : je marche sur la hamada.

(3) l'Ougarta n qsâra : le ksar d'Ougarta (inversion signalée à la règle du complément déterminatif).



Ensuite, je coupe un autre djebel,

Ambsa anqta (montagne) adra (autre) fiat,

par un col étroit,

lmeqsem edeïeq χa (dans) (1),

et j'arrive à la lisière de l'Erg.

attou semits (lisière de l'Erg).

J'entre dans l'Erg,

Alhour (j'entre) en'd' (avec) amrar (l'Erg),

j'y marche quatre heures

azda (je marche) ka (dedans) sâat arbâ

et j'arrive à Tabelbala.

attou Taouerbets.

Pour tout le trajet, il a fallu quatre jours.

Thar' azemth kamla adama (j'ai fait) arbâ iam χa (dans) (2).

---

(1) lmeqsem edeïeq χa : dans un défilé étroit (la préposition χa, dans, suit son complément).

(2) thar' azemth kamla adama arbâ iam χa : j'ai fait tout le chemin dans quatre jours.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-DEUXIÈME VOLUME DE LA *REVUE AFRICAINE*

**(1908)**


Pages

RENÉ BASSET. — Rapport sur les études berbères et haoussa (1902-1908) ..... 243

MOH. BEN CHENEB. — Notice sur deux manuscrits sur les Chérifs de la Zāwiya de Tamesloûḥet ..... 105

BRUNEL. — Communication sur le service obligatoire des indigènes en Algérie..... 148

Lt CANCEL. — Étude sur le dialecte de Tabelbala..... 302

A. COUR. — L'occupation marocaine de Tlemcen (sept. 1830-janv. 1836) ..... 29

J. DESPARMET. — Note sur les mascarades chez les indigènes à Blida..... 265

A. GIACOBETTI. — Kitab En-Nasab *(fin)*..... 190

I. GOLDZIHER. — La Misāsa..... 23

Ct GUÉNIN. — Notice archéologique sur une petite basilique sise à Rouis, cercle de Tébessa..... 295

A. JOLY. — La légende de Sidi Ali ben Malek..... 74

— Saints de l'Islam..... 171

Dr G. KAMPFFMEYER. — L'inscription de Safi (Maroc)..... 182

PIERRE MARTINO. — Victor Waille (1852-1907)..... 5

L. PAYSANT. — Le service obligatoire pour les indigènes en Algérie..... 115

M. SIDOUN. — Chants sur la chasse au faucon attribués à Sid El Hadj Aïssa, Chérif de Laghouat..... 272

SALOMON REINACH. — Bas-reliefs énigmatiques..... 155